LE DEVOIR

Vol. LXXV — No 295 | Faible neige passagère. Max.: −2 **(détail page 16)** | Montréal, mercredi 19 décembre 1984 | Côte-Nord, Abitibi à Gaspésie: 45 cents; Nouveau-Brunswick: 50 cents; Toronto: 50 cents | **35 CENTS**

spaghettata
Gastronomie italienne
300 ouest rue Laurier Montréal
(514)-273-9309

Photo Jacques Grenier

M. Charles Dutoit, directeur artistique de l'OSM montre fièrement à M. Jean Drapeau, maire de Montréal, le Disque de platine qu'il vient de recevoir pour souligner la vente au Canada de 100,000 copies de l'enregistrement du *Boléro* de Ravel.

L'OSM: un « disque de platine » pour le *Boléro*

MARIE LAURIER

L'Orchestre symphonique de Montréal termine en beauté son cinquantième anniversaire en obtenant le Disque de platine pour 100,000 copies vendues de l'enregistrement du ciBoléro de Ravel. Il s'agit d'une première au Canada dans la catégorie de la musique classique.

Enregistré sur étiquette Decca-London à l'été 1981, ce disque de l'OSM avait été mis en marché en août 1982 et déjà en novembre 1983 il avait dépassé le cap des 50,000 copies vendues, ce qui avait valu à l'OSM un premier « disque d'or ». Ce disque « platine » (on a vendu 102,000 copies à ce jour) est un précédent canadien, soulignait hier le président de Polygram, M. Peter Erdman, qui distribue le disque au Canada.

Cet événement a été souligné hier d'une façon grandiose et venait ajouter à la vitalité de l'OS-Mencore sur la sellette non seulement par ce nouvel honneur qui lui échoit, mais également par la publication d'un album-souvenir relatant les cinquante premières années d'une existence qui a atteint un degré d'excellence reconnu ici et sur la scène internationale, tant par ses concerts que par ses tournées et ses enregistrements.

On se souvient du succès remporté par l'OSM lors de sa tournée européenne au printemps dernier et au début de 1985, il entreprend un périple aussi éprouvant et exigeant en Extrême-Orient, au Japon et à Hong Kong, précédé d'une série de concerts dans quelques villes canadiennes.

C'est le maire de Montréal, M. Jean Drapeau qui a donné le diapason de cette conférence de presse-réception où se pressaient de nombreux invités et amis de l'OSM dont la contralto Maureen Forrester, présidente du Conseil des arts du Canada qui est en vedette dans *Le Messiee* de Haendel

Voir page 2: L'OSM

Lévesque absent, le « dauphin » se fait remarquer par sa vigueur

Johnson accuse des libéraux de semer le germe d'une « police politique »

GILLES LESAGE

QUÉBEC — Fortement applaudi et stimulé par les députés péquistes, le ministre de la Justice s'est départi de sa réserve habituelle à l'Assemblée nationale, hier, accusant des députés libéraux de semer le germe d'une « police politique » au Québec, et des policiers de la Sûreté de se livrer à du « chantage politique » auprès du gouvernement.

« Ce que vous faites en ce moment, a lancé M. Pierre-Marc Johnson au leader parlementaire de l'opposition, c'est porter atteinte à la réputation de personnes; deuxièmement, de compromettre le travail et l'efficacité du travail policier et, troisièmement, à toutes fins utiles, par votre comportement en alimentant le viol du serment de discrétion des officiers de justice et en utilisant pour des fins politiques des rapports policiers, vous êtes en train de semer le germe de ce qu'est une police politique. »

Puis, en réponse au whip adjoint de l'opposition, le ministre a rétorqué: « Les questions du député sont essentiellement de la fabulation ou l'objet ou le résultat d'une intoxication dans le cadre de ce que vous savez et qui constitue un chantage politique contre le gouvernement du Québec en ce moment à cause d'un problème de relations du travail à la Sûreté du Québec. »

Comme s'ils voulaient conjurer le mauvais sort qui s'acharne sur eux, les ministériels ont salué bruyamment avec des « bravo » les réparties du ministre, sur la sellette depuis une semaine à propos de deux dossiers chauds: l'un concernant une présumée tentative de corruption de deux députés péquistes; l'autre ayant trait à la Fondation des Québécois pour le oui. En l'absence du premier ministre, M. Johnson est sorti de la défensive où il se cantonnait pour se livrer à l'offensive, ce qui a eu le don d'encourager la majorité des péquistes. Par la suite, les ministériels soulignaient la performance énergique de M. Johnson; au moins un député libéral admettait privément que le ministre s'était bien défendu.

A une première allégation de M. Michel Gratton, le ministre a qualifié de « fausseté absolue » l'affirmation selon laquelle son prédécesseur, M. Marc-André Bédard, serait intervenu auprès de la Sûreté du Québec pour empêcher l'écoute électronique auprès de deux membres de l'Assemblée, un ministre et un député péquiste, dans une affaire de tentative de corruption. Selon le député li-

Voir page 10: Johnson

Programmes sociaux: au tour des libéraux de faire des éclats

BERNARD DESCÔTEAUX

OTTAWA — Les députés libéraux aux Communes ont déserté leurs sièges pendant quelques heures hier, paralysant ainsi le fonctionnement de cette institution pour marquer leur mécontentement devant l'attitude du gouvernement conservateur dans le débat sur la révision des programmes sociaux.

Ce geste de protestation est survenu à l'issue d'un autre échange acrimonieux entre le gouvernement et les deux partis d'opposition qui contestent la volonté des conservateurs de vraiment respecter le principe de l'universalité des programmes sociaux.

Cette volonté apparaît en effet de plus en plus fragile puisque le premier ministre Mulroney reconnaissait hier en Chambre: « Nous nous préparons à examiner la possibilité d'avoir recours à la fiscalité pour rendre ces programmes plus équitables à l'endroit des plus démunis sans faire violence au principe de l'universalité ». Pour l'opposition, le message est clair. On se prépare à enlever de la main droite ce que la main gauche du gouvernement aura donné à certaines catégories de contribuables.

Le geste posé par les libéraux ressemble à une escalade. Lundi, c'était le NPD qui posait un geste d'éclat alors que son chef, M. Ed Broadbent, choisissait de se faire expulser des Communes après avoir accusé le premier ministre de mentir. Hier, après s'être vue refuser un débat d'urgence sur l'universalité des programmes sociaux, l'opposition libérale décidait de boycotter les travaux des Communes.

Comme l'avait fait la veille M. Broadbent, le chef libéral, M. John Turner, expliquait que son parti avait le « devoir d'attirer l'attention des Canadiens sur le fait que la consultation sur les programmes sociaux n'est que de la poudre aux yeux puisque le gouvernement a déjà pris ses décisions ».

Depuis trois jours, c'est une bataille tous azimut que libéraux et néo-démocrates semblent avoir entreprise contre le gouvernement conservateur et ses projets de révision des programmes sociaux. Fouettés par le désir de voir attribuer le titre de la « vraie opposition », les deux partis rivalisent même d'imagination pour forcer le gouvernement à abattre ses cartes.

L'intention du gouvernement de

Voir page 10: Programmes

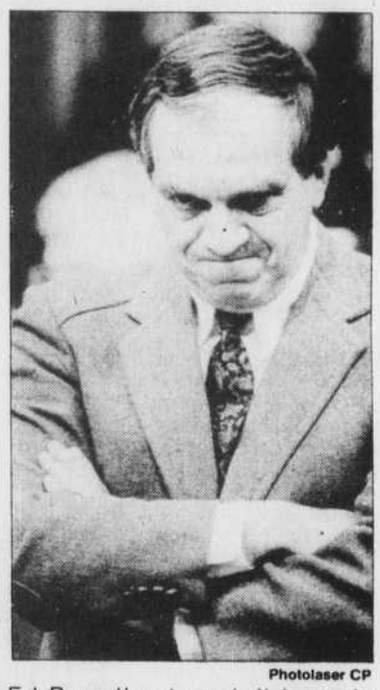

Photolaser CP

Ed Broadbent : qui dirigera la « vraie » opposition ?

URGENCES SANTÉ

Suspension des moyens de pression

Le président du Regroupement des techniciens-ambulanciers d'Urgences santé (RETAQ-CSN), M. Mario Cotton, a invité hier soir les membres du regroupement a mettre fin à leurs moyens de pression pendant une période de 18 heures tandis que se poursuivaient à Québec des négociations intensives avec le Conseil du trésor.

Depuis hier, a déclaré M. Cotton, le ministre des Affaires sociales, M.

Voir page 2: Urgences santé

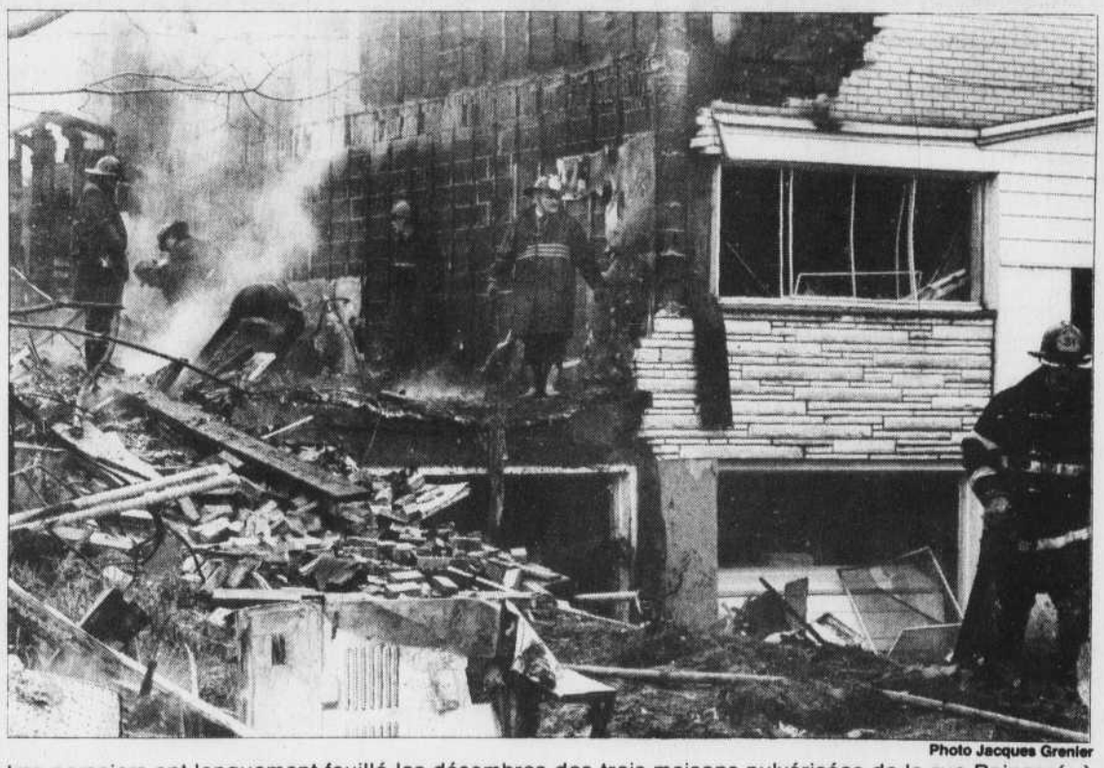

Photo Jacques Grenier

Les pompiers ont longuement fouillé les décombres des trois maisons pulvérisées de la rue Poincaré, à la recherche des dépouilles des cinq personnes portées disparues. On ignorait leur identité hier soir.

LA PUBLICITÉ À RADIO-QUÉBEC

Le « non » du conseil survivra-t-il au... conseil ?

GILLES LESAGE

QUÉBEC — Même si le conseil d'administration de Radio-Québec a réitéré la semaine dernière qu'il s'oppose toujours à toute publicité commerciale, le gouvernement n'attend pas avant quelques semaines de rapport « final » sur l'évolution et l'avenir de sa société d'État.

Entre-temps, toutefois, il s'apprête à modifier la composition de près de la moitié d'un conseil de 21 membres qui, selon toute vraisemblance, reverra les orientations décidées par l'ancien conseil, avant que le président-directeur général, M. Jacques Girard, ne les transmette officiellement au ministre responsable, M. Jean-François Bertrand.

C'est du moins ce qui ressort d'informations obtenues par LE DEVOIR, tant auprès du ministre que d'administrateurs qui s'inquiètent au plus haut point de ce qu'il adviendra à Radio-Québec après leur départ imminent. C'est le cas de M. Claude Belleau, administrateur et membre de l'exécutif depuis trois ans, qui estime que le gouvernement veut faire faire indirectement par Radio-Québec ce qu'il ose proposer directement. C'est le cas aussi de la présidente du conseil, Mme Lise Goyette, qui craint que l'inexpérience des nouveaux membres les rende malléables et que la position ferme du conseil actuel concernant la publicité conventionnelle de produits ne soit pas respectée. Tous deux s'nquiétent, non pas pour eux — leur mandat est terminé et ils savent qu'il ne sera pas renouvelé — mais pour l'avenir de la télévision éducative, culturelle et « alternative » au Québec.

Le mois dernier, le conseil décidait notamment par un vote de 14 à 3, avec trois abstentions, d'augmenter substantiellement le financement autonome de Radio-Québec par le recours accru à la commandite de prestige, à la publicité corporative, sociétale, formative et à toute autre forme de publicité qui n'est pas incompatible avec le mandat de la Société, à l'exclusion de la publicité conventionnelle de produits. Cette orientation allait à l'encontre du rapport d'un comité technique qui suggérait de porter à $25 millions, en quatre ans, le financement autonome et, pour ce faire, de recourir à la publicité de produits.

La semaine dernière, le conseil a pris connaissance d'une version révisée qui réduit à $15 millions les prévisions de financement autonome, tout en estimant que « la publicité à

Voir page 10: Le « non »

L'EXPLOSION DE LA RUE POINCARÉ

Gaz métro ignore si la fuite a précédé l'explosion

CAROLE BEAULIEU

La compagnie Gaz métropolitain refuse d'accepter « une quelconque responsabilité » dans l'explosion qui a fait cinq morts et un blessé grave, hier matin dans le quartier Nouveau-Bordeaux, tant que des enquêtes approfondies n'auront pas permis de déterminer la cause exacte du sinistre.

Le président de la société gazière, M. Jean Gaulin, a lui-même confirmé hier en fin de journée qu'une fuite de gaz avaient été découverte, moins d'une heure après l'explosion, sur un conduite située à 18 pieds à l'avant du 11956 rue Poincaré, l'une des trois maisons littéralement pulvérisées par la déflagration.

M. Gaulin, qui avait jugé les événements suffisamment importants pour convoquer lui-même une conférence de presse, a soutenu qu'il était impossible de dire actuellement si le bris de la conduite est à l'origine de l'explosion ou si c'est plutôt la déflagration qui a causé le bris. La police de la Communauté urbaine de Montréal et la société gazière enquêtent actuellement.

Les trois maisons détruites n'étaient pas alimentées au gaz naturel. Le président de Gaz Métropolitain n'a toutefois pas écarté la possibilité que le gaz se soit infiltré

Voir page 10: Gaz métro

VIENT DE PARAÎTRE

«UN LIVRE ABSOLUMENT REMARQUABLE!»

Les avantages et les inconvénients de la démocratie fédérale enfin mis en lumière.

Une incursion profonde et parfaitement documentée dans les domaines économiques, sociaux et culturels.

Une analyse comparée des quatre démocraties fédérales les plus modernes: la Suisse, l'Allemagne de l'Ouest, les États-Unis et le Canada.

528 pages — 29,95$

EN VENTE DANS LES BONNES LIBRAIRIES

QUÉBEC AMÉRIQUE

450 Sherbrooke est, Bureau 390
Montréal H2L 1J8

Commandes téléphoniques acceptées
(514) 288-2371

M. Yves Bérubé

M. Claude Ryan

L'opposition continue de réclamer le report du projet de loi 3

MARIE-AGNÈS THELLIER

QUÉBEC — Lors de l'avant-dernière étape législative du projet de loi 3 sur l'enseignement primaire et secondaire public, les députés libéraux ont continué de réclamer le report de l'adoption en juin, après étude approfondie en commission parlementaire.

Il est cependant pratiquement certain que le gouvernement fera adopter d'ici vendredi le projet de loi transformant les commissions scolaires confessionnelles en commissions scolaires linguistiques et remplaçant la loi centenaire sur l'instruction publique. Il a du pour cela stopper l'étude détaillée du projet de loi en commission parlementaire, après l'étude de seulement 27 articles sur 683.

Hier, les députés libéraux ont continué de traiter le ministre de l'Éducation d'arrogant et d'anti-parlementaire pour avoir baillonné les députés tandis que les députés péquistes ont encore déploré l'obstruction systématique pratiquée la semaine dernière par les libéraux en commission parlementaire.

« Si les choses de l'éducation doivent être menées dans cet esprit caporaliste dont nous sommes témoins à l'Assemblée nationale à l'occasion du débat sur le projet de loi 3, cela n'augure rien de bien bon pour l'avenir, et j'espère que cela prendra fin le plus vite possible », a même déclaré le critique libéral en matière d'éducation, M. Claude Ryan.

De son côté, le ministre de l'Éducation, M. Yves Bérubé, a rappelé que le projet de loi 3 a été précédé par un Livre blanc, discuté pendant deux ans, et par le projet de loi 40, sur lequel 250 organismes se prononçaient, dont une centaine en commission parlementaire. Une longue période de concertation a précédé l'écriture du projet de loi 3. Il y a eu ensuite des auditions en commission parlementaire pendant six jours.

Le député d'Argenteuil s'en est pris vertement à la décision du gouvernement d'imposer la guillotine à l'étude article par article.

« Nous allons adopter un projet de loi dont 657 articles sur 683 n'auront jamais été examinés par les parlementaires », a déclaré M. Ryan. L'opposition n'aura pu se prononcer sur les 350 amendements déposés dernièrement par le gouvernement, dont certains amendaient ses propres amendements... Le député indépendant de Deux-Montagnes, M. Pierre de Bellefeuille, a utilisé le mot « décrets » à propos de ces amendements gouvernementaux non soumis aux parlementaires...

« Du point de vue de la démocratie parlementaire, il vaut mieux un projet quelque peu imparfait, mais qui a été dûment examiné et vérifié par les représentants du peuple, qu'un projet soi-disant parfait qui émane uniquement de la tête d'un ministre et des quelques technocrates qui l'entourent », a rappelé le député d'Argenteuil. Il conteste la déclaration de M. Bérubé selon laquelle la réforme était compromise si l'adoption en était retardée.

Sur les trois principaux points d'opposition des libéraux, rien ou presque n'a été obtenu, selon M. Ryan: « la difficulté constitutionnelle demeure entière; au point de vue de la gratuité et de l'accessibilité de l'éducation, le projet de loi est à peine amélioré; en ce qui concerne la composition des commissions scolaires, on nous arrive avec une formule abracadabrante », a déclaré le porte-parole libéral. M. Ryan a souligné par ailleurs qu'il y a des incohérences frappantes en matière de confessionnalité.

L'opposition a souligné avoir amélioré substantiellement les 27 articles examinés en commission parlementaire, ce qu'a reconnu le ministre de l'Éducation. M. Ryan a rappelé que des organismes importants chargés de conseiller le gouvernement, comme la Commission des droits de la personne, la Commission d'accès à l'information et le comité protestant du Conseil supérieur de l'éducation, «ont fait valoir des objections majeures qui ne reçoivent aucune réponse satisfaisante dans les amendements apportés par le gouvernement ».

Des 150 amendements soumis par l'opposition officielle, M. Bérubé en a rejetté catégoriquement une soixantaine « qui dévient considérablement de l'intention gouvernementale et entrainent souvent des coûts importants ». Il dit avoir retenu un bon nombre d'amendements « qui correspondaient mot pour mot à des amendements que nous avions l'intention d'apporter »» tandis qu'une quarantaine d'autres « rejoignaient l'esprit des amendements que nous avions déposés ».

M. Bérubé a répété que seules des questions budgétaires l'ont empêché d'inscrire dans la loi l'accessibilité et la gratuité complètes de l'éducation des adultes, ainsi que le report au 1er janvier de l'admissibilité à l'école. Le gouvernement a choisi d'argmenter les budgets et de faire des campagnes de publicité pour élargir la clientèle de l'éducation des adultes, sans inscrire de droit absolu dans la loi. Quant à une entrée plus rapide à l'école primaire, elle coûterait $ 60 à $ 70 millions par an pendant une dizaine d'années (et non $ 90 millions comme indiqué il y a quelques jours en commission parlementaire).

Dans son discours, le ministre de l'Éducation a énuméré la trentaine d'amendements importants apportés au projet de loi 3: droit de vote sur la taxation scolaire limité aux seuls commissaires élus au suffrage unbiversel, présidence du conseil d'école par un parent, possibilité d'augmenter le nombre de commissaires d'écoles, date des élections scolaires différente de celle des élections municipales, modification des plafonds fixés pour la rémunération des commissions scolaires, etc.

« Je pense que le projet de loi, tel que présenté et amendé, constitue un équilibre entre les divers intervenants du monde scolaire qui va peut-être permettre de nous doter d'une autre loi fondamentale de l'éducation qui, je l'espère, pourra durer elle aussi au moins une centaine d'années », a déclaré M. Bérubé. Il faisait allusion à « un équilibre désirable entre les responsabilités de l'état, la participation d'élus locaux et le droit des parents à encadrer l'éducation de leurs enfants ».

« Un certain nombre d'amendements ont été acceptés (en commission parlementaire) et ont permis de démontrer que, si nous avions voulu nous engager dès le début dans un débat constructif article par article, sans doute aurait-on pu apporter un certain nombre d'autres amendements », a déclaré le ministre de l'Éducation. Il a rappelé que le projet de loi avait été déposé le 1er novembre, ce qui théoriquement laissait suffisamment de temps pour une étude approfondie en commission parlementaire.

Les « orthodoxes » exigeront le vote secret au congrès du 19 janvier

PIERRE O'NEILL

Les orthodoxes du Parti québécois entendent exiger un vote secret, au congrès du 19 janvier, sur l'enjeu des prochaines élections et la mise au rancart de la souveraineté.

L'ex-ministre de la Condition féminine, Mme Denise Leblanc, a indiqué hier au DEVOIR qu'elle se propose d'écrire au président du parti, M. René Lévesque, pour l'enjoindre de faire en sorte que ce vote historique se déroule dans les meilleures conditions et le plus démocratiquement possible.

Tout au long de la journée d'hier, cette question du vote secret a fait l'objet de consultations entre les exministres orthodoxes, qui devaient s'entendre, en soirée, sur la teneur du texte que Mme Leblanc serait chargée d'acheminer au bureau du premier ministre. Mais selon Mme Leblanc, il fut davantage question, hier, entre les députés du Parti québécois, de la santé de M. Lévesque et des rumeurs de sa démission prochaine. A ce propos, Mme Leblanc est apparue choquée d'apprendre que M. Pierre-Marc Johnson, dans une entrevue à la revue « Actualité », confesse avoir menacé de démissionner, le 18 octobre dernier, pour forcer le premier ministre à évacuer la souveraineté de l'enjeu électoral.

Quoi qu'il en soit, les orthodoxes sont déterminés à ne pas se laisser « voler » le congrès. Mme Leblanc fait valoir, à cet égard, que les révisionnistes ont paqueté plusieurs assemblées générales, faussant ainsi le processus du choix des délégués. Dans au moins un comté, affirme-t-elle, il y a eu « trafiquage » et il ne faut pas s'étonner que plusieurs comtés aient adopté des résolutions exigeant que le vote du 19 janvier soit secret.

L'exécutif national du PQ tiendra une réunion spéciale, demain soir à Québec, pour mettre au point les préparatifs du congrès. C'est apparemment la trésorière du parti, Mme Lyne Marcoux, qui sera chargée, au nom des orthodoxes, de déposer la demande de vote secret. Si la proposition recueille l'appui de la majorité de l'exécutif, la question sera alors soumise au conseil national, qui se réunira le 18 janvier, pour revoir les règles de procédures et le fonctionnement du congrès du lendemain.

La nouvelle revendication des orthodoxes pour un vote secret embête, au plus au point, les dirigeants du Parti québécois. Pour sa part, la vice-présidente, Mme Nadia Assimopoulos, a indiqué hier au DEVOIR que ce serait contraire à la pratique courante qui a traditionnellement eu cours dans les congrès pléniers, où le vote s'est toujours déroulé à mains levées. A prime abord, l'hypothèse d'un vote secret ne sourit pas à Mme Assimopoulos, qui ne ferme pas la porte pour autant et préfère attendre que la proposition soit soumise à l'exécutif avant de se prononcer. « Je ne refuse pas d'examiner la question ».

Si jamais le congrès procède par vote secret, c'est toute la plomberie du congrès qui s'en trouvera congestionnée. Ainsi que le soulignait hier un porte-parole du secrétariat, les assemblées générales des comtés délibèrent et votent depuis le début novembre, sur la base de longs textes devant se retrouver, en principe, sur le bulletin de vote que l'on distribuera aux délégués. Le problème est de taille mais n'est pas insurmontable, reconnait-on au secrétariat.

Mme Nadia Assimopoulos

Mais les renvendications des orthodoxes ne s'arrêtent pas là. Traditionnellement, c'est au président du parti, M. Lévesque, que revient le privilège de prononcer le discours d'ouverture des congrès plénier du parti. Le premier ministre ayant épousé la cause des révisionnistes, les orthodoxes font valoir que leur porte-parole devrait également admis à s'adresser aux délégués, à la suite de l'intervention de M. Lévesque. Cette autre question litigieuse sera également débattue par les membres du conseil national du 18 janvier.

Entre-temps, les révsionnistes ont fait de nouveaux gains sur les orthodoxes, remportant six des neuf assemblées générales qui se sont tenues lundi soir dernier. Avec seulement trois assemblées à comptabiliser, le bilan du choix des délégués dans 119 comtés s'établit maintenant comme suit: 75 comtés révisionnistes, 33 orthodoxes et 11 délégations partagées entre les deux tendances. Il s'agit évidemment du décompte officiel du secrétariat du parti, résultats que contestent avec vigueur les orthodoxes, qui réclament au moins 40% des appuis des délégations de comtés.

Les orthodoxes voient d'ailleurs une autre bonne raison d'être optimistes. Ils viennent de remporter une importante bataille dans la région de Montréal. Le conseil régional de cette instance influente du parti s'est réuni, lundi soir, et a pris position en faveur des résolutions du clan orthodoxe. Par la même occasion, les membres du conseil régional ont décidé, par une forte majorité, que leur président, M. André Boulerice, qui s'était commis en faveur des révisionnistes, ne saurait leur servir de porte-parole au congrès du 19 janvier. Ils lui ont donc soutiré cette prérogative pour la confier aux présidents des comtés de Ste-Marie et Mercier, MM. Bruno Pilotte et Pierre Paquin, ainsi qu'à au secrétaire du conseil régional, M. Jean-Pierre Cristel.

Le congrès du 19 janvier promet d'avoir un impact puissant dans l'opinion publique et d'apporter au Parti québécois une longue fin de semaine de publicité dans les médias. Cette perspective a rendu les libéraux envieux et ils ont décidé eux aussi d'organiser une importante manifestation au cours du même weekend. Le conseil général du PLQ durera deux jours et aura lieu les 19 et 20 janvier à Montréal.

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ L'OSM

cette semaine à la Basilique Notre-Dame.

Le premier magistrat qui ne manque pas une occasion de rappeler qu'il fut « placeur-étudiant » au premier concert de l'OSM au Plateau en 1935 a donné le *la* du début de la fête, aidé en cela par le maestro Charles Dutoit. Les deux hommes se sont ensuite prêtés de bonne grâce à la signature de l'album-souvenir en compagnie du responsable du choix des textes et photos, M. Gilles Potvin, musicologue et critique musical au DEVOIR, membre 1984 de la Société royale du Canada.

Cet ouvrage bilingue intitulé *OSM-Les cinquante premières années The First Fifty Years*, publié aux Éditions internationales Alain Stanké, se présente sous la forme d'un spicilège cartonné noir et la couverture est ornée de portées musicales grises. L'auteur raconte en textes, photos et légendes les moments les plus importants vécus par l'orchestre depuis 1934 et même en-deça en rappelant aussi quelques dates aussi importantes dans sa chronologie depuis 1884. M. Potvin a fait également une place de choix aux personnalités qui ont présidé à la fondation de l'orchestre créé sous le vocable de la Société des concerts symphoniques de Montréal par Athanase David en novembre 1934, pour présenter ensuite les sept différents directeurs artistiques qui s'y sont succédés: Wilfrid Pelletier, Désiré Defauw, Igor Markevitch, Zubin Mehta, Franx-Paul Decker, Rafaël Fruhbeck de Burgos et Charles Dutoit.

De la première à la dernière page le lecteur peut suivre l'évolution de l'OSM depuis ses modestes débuts jusqu'à nos jours alors que son prestige a atteint les sommets que l'on connait maintenant. De nombreux témoignages signés notamment par Daniel Barenboim, Zubin Mehta, Seiji Ozawa, Luciano Pavarotti, Danny Kaye et plusieurs autres font également foi de cette aventure dont les résultats font sans contredit la fierté de tous les Montréalais.

Si l'OSM a présentement le vent dans les voiles et recueille une gloire méritée à la faveur de la compétence de ses musiciens et aussi de l'encouragement à l'excellence de la part de ses dirigeants, il n'en a pas moins connu des moments d'angoisse et d'incertitude quant à son avenir, ce que Gilles Potvin rappelle en soulignant « le temps où sa survie même a été menacée ». « Mais, ajoute-t-il, si le passé est garant de l'avenir, l'OSM peut envisager avec confiance et optimisme un second demi-siècle tout aussi glorieux, en attendant le moment où les générations futures voudront fêter à leur tour une institution devenue centenaire. »

Cet album sera donc un outil de promotion intéressant pour faire connaître l'histoire de l'OSM non seulement dans notre milieu mais également à l'étranger. Et c'est avec un sentiment de pouvoir encore projeter sa qualité sur la scène internationale que l'OSM donnera du 26 janvier au 16 février 1985 une série de quinze concerts au Canada d'abord (Toronto, Edmonton, Calgary et Vancouver) au Japon et à Hong Kong ensuite. Charles Dutoit dirigera les 104 musiciens qui participeront à la tournée rendue possible par des subventions des différents paliers de gouvernement et de sociétés privées.

L'OSM se produira au Japon pour la première fois depuis sa brève visite dans le cadre de l'Exposition universelle à Osaka en 1970. Pour M. Dutoit ce défi sera très exigeant et d'une approche quelque peu différente de celui qu'il relevait en Europe, le public étant lui aussi différent. Mais il se dit confiant des résultats, l'OSM étant déjà connu dans le milieu musical japonais qui lui attribuait en 1983 le grand prix du Japan Record Academy Awards pour l'enregistrement Decca-London de *Daphnis et Chloé* de Maurice Ravel.

À Hong Kong, l'OSM donnera six concerts dans le cadre du festival annuel des arts de cette ville. « Cette tournée est le prolongement naturel de notre poliltique d'ouverture sur le monde établie depuis notre 50e anniversaire,a dit M. Zarin Mehta, directeur général de l'OSM. Nous sommes attendus avec beaucoup d'impatience en Extrême-Orient où j'ai pu constater, lors de mon récent passage le mois dernier, une réelle anticipation de nous entendre « en chair et en os ».

◆ Urgences santé

Guy Chevrette, se tient régulièrement informé du déroulement des négociations et tout laisse croire à des aménagements possibles sur plusieurs points importants.

Les salaires demeurent un point central des discussions en cours, a ajouté M. Cotton.

En conséquence, a-t-il poursuivi, «je demande à tous les ambulanciers de mettre fin à leurs moyens de pression pour une période de 18 heures».

Dans un ultime effort pour tenter de dénouer l'impasse dans lequel se trouvaient les négociations, le ministre Guy Chevrette avait dès lundi soir convié les parties en cause à Québec.

Tout au cours de la nuit et durant la journée d'hier, des fonctionnaires du Conseil du trésor ont eu des pourparlers avec les négociateurs syndicaux et ceux des propriétaires d'ambulances, en présence de l'observateur du ministère des Affaires sociales, Me André Matteau.

Pourquoi ce dernier « round » a-t-il lieu au Conseil du trésor? « Parce qu'en bout de ligne, c'est lui qui aura à payer la note », précise M. Gilles Emond, l'attaché de presse du ministre des Affaires sociales. Les techniciens-ambulanciers sont payés par les compagnies propriétaires des ambulances qui, elles, sont à contrat avec le Conseil de la santé et des services sociaux de la région de Montréal métropolitain (CSSSRMM). Les contrats avec les propriétaires d'ambulances deviendront échus le 31 décembre.

« On recherche activement une solution dans le but d'en arriver le plus rapidement possible à régler un conflit qui perdure. On me dit que les choses progressent », indiquait déjà M. Emond hier après-midi.

Réunis lundi soir, les 250 à 300 membres du RETAQ-CSN avaient non seulement décidé de poursuivre leurs moyens de pression, mais ils en avaient même ajouté un nouveau. Depuis hier matin, les techniciens-ambulanciers décoraient leurs véhicules aux couleurs de Noël.

« Ça attire l'attention du public tout en ne faisant de mal à personne », a dit au cours d'un entretien téléphonique le président de la CSN, M. Gérald Larose. Ce dernier récuse par ailleurs l'accusation portée en Chambre lundi par le député libéral de Brome-Mississiquoi, M. Pierre Paradis, concernant le sabotage du régulateur d'oxygène d'une ambulance.

« C'est un patron qui est responsable de ce geste, nous en avons la preuve formelle. Il en a profité pour « scrapper » un de ses appareils défectueux et le faire remplacer. Qu'il y ait eu des égratignures, de la peinture éraflée sur les véhicules, je ne le nie pas. Mais en aucun temps, affirme M. Larose, nos membres ont saboté des appareils médicaux mettant en danger la vie des gens. »

Dans son intervention à la Chambre des communes, M. Paradis faisait référence au rapport du Conseil des services essentiels rendu public le 2 novembre dernier.

Les gouvernements autonomes autochtones devront attendre

OTTAWA (PC) — Après deux jours, la conférence des ministres de la Justice et des chefs aborigènes s'est terminée sans qu'on soit parvenu à régler le désaccord entre les parties sur la question des gouvernements autonomes autochtones.

Le gouvernement fédéral a proposé un mécanisme permettant d'enchâsser dans la constitution certaines ententes sur les gouvernements autonomes, mais la proposition a reçu un accueil mitigé de la part des provinces.

Les participants ont seulement convenu de se rencontrer encore à deux reprises d'ici la conférence des 2 et 3 avril prochains, conférence à laquelle doivent participer le premier ministre Mulroney et ses 10 homologues provinciaux.

Quelque peu déçus, les représentants autochtones, qui avaient louangé l'attitude du ministre de la Justice John Crosbie et les propositions fédérales, ont révélé que seules les provinces du Manitoba, du Nouveau-Brunswick et les Territoires du Nord-Ouest avaient manifesté quelque enthousiasme devant les suggestions d'Ottawa.

Mais il y a eu un certain progrès, ont affirmé les dirigeants aborigènes qui ont néanmoins déploré le refus de la majorité des provinces de s'engager à ratifier les amendements constitutionnels lors de la conférence d'avril prochain.

Cette ratification ne pourra donc avoir lieu avant la conférence constitutionnelle prévue pour 1987.

Garantie constitutionnelle

Le ministre Crosbie a affirmé en conférence de presse hier que le gouvernement fédéral est décidé à reconnaître le droit des autochtones à des gouvernements autonomes dans la constitution. Mais un document fédéral rendu public à l'issue de la rencontre semble beaucoup moins spécifique.

"Il est peut-être souhaitable d'inclure dans la constitution un engagement à accorder une protection constitutionnelle (...) aux gouvernements autonomes autochtones", peut-on y lire.

S'adressant aux journalistes, M. Crosbie a déclaré par la suite: "Nous sommes prêts à inclure dans la constitution l'engagement à accorder des garanties constitutionnelles aux gouvernements autonomes à mesure que des ententes sont conclues sur une base locale ou régionale.

guérin l'éditeur qui édite

MAINTENANT DISPONIBLE

LA PRATIQUE DE LA GRAMMAIRE 1

En vente dans toutes les librairies

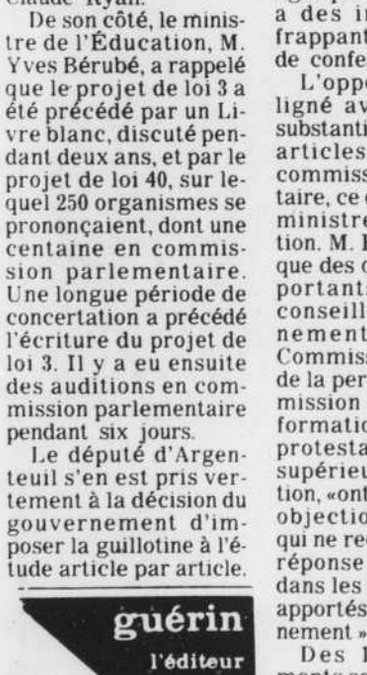

guérin éditeur limitée
4501 Drolet
Montréal H2T 2G2
Tél: (514)842-3481

Par un groupe d'enseignants
CORRIGÉ 10,00 $
ISBN-2-7601-1114-8
(199 pages)

Également disponible:
Cahier 1 élève 9,50 $
ISBN-2-7601-1060-5 (363 pages)
Cahier 4 élève 7,45 $
ISBN-2-7601-1044-3 (248 pages)

En vente dans les librairies:

4560 rue Saint-Denis, Montréal, Québec, Tél: (514) 849-1112
Station Métro-Longueuil, Longueuil, Québec, Tél: (514) 677-6525
168 est, rue Sainte-Catherine, Montréal, Québec, Tél: (514) 861-5647
4440 rue Saint-Denis, Montréal, Québec, Tél: (514) 843-6241

La coiffure au féminin et au masculin

LE BARBIER DU VILLAGE

844-8794

3605, St-Denis, Face au Carré St-Louis (métro Sherbrooke)

30 % déjà vendus

Les Quartiers de l'Intendant

CONDOMINIUMS
• STUDIO • UNE CHAMBRE

Avec une grande cour intérieure
Maison historique superbement rénovée
(Autrefois Chez Gérard)
Intersection Saint-Paul et Saint-Nicolas

PRIX À PARTIR DE
33 000$
Subvention de 6 000$
Taux d'intérêt de 9½ % pour 3 ans

POUR INFORMATION
Lundi au vendredi de 9 h à 17 h
Qué. (418) 692-3697 — Mtl. (514) 337-1030

UN PROJET UNIQUE...

La visite de Jean-Paul II à Montréal: «déficit» de $848,000

JEAN-PIERRE PROULX

La visite du pape Jean-Paul II à Montréal les 10 et 11 septembre dernier s'est soldée par un excédent des dépenses sur les revenus de $ 848,000, a révélé hier Mgr Jean-Claude Turcotte, le coordonnateur de la visite.

Le diocèse a donc lancé hier une souscription auprès des fidèles et du grand public pour combler le « déficit », expression que Mgr Turcotte trouve inexacte puisque, « un père n'appelle pas déficit la dépense pour marier sa fille! »

Il ne sera pas nécessairement facile de recueillir la somme de $ 848,000, convient Mgr Turcotte, compte tenu qu'avant la visite du pape les souscriptions publiques et les quêtes ont rapporté quelque $ 701,000. On compte cette fois sur la contribution des diocèses voisins qui ont promis leur collaboration. La sollicitation va se faire essentiellement par le réseau des paroisses. Si l'opération, qui doit se terminer le 20 février, ne donne pas les résultats escomptés, on puisera dans les réserves du diocèse de Montréal.

Les dépenses totales du diocèse pour la visite du pape à Montréal s'élèvent à $ 2,050,000 soit $ 692,000 pour le Centre d'organisation, $ 513,000 pour la messe du parc Jarry, $ 472,000 pour le rassemblement des jeunes au stade olympique, $ 43,000 pour les communications et $ 375,000 pour l'achat de matériel mis en vente. Les dons reçus en espèce et le travail des bénévolats n'ont pas été comptabilisés. Il est du reste impossible de le faire, a expliqué Mgr Turcotte.

Des revenus de $ 1,200,000, $ 701,000 proviennent des quêtes et dons, $ 428,000 de ventes d'objets divers (essentiellement les programmes) et $ 73,000 en remboursement de services.

Prié d'indiquer dans l'ordre les événements montréalais qui l'avaient le plus marqué, Mgr Turcotte a d'abord indiqué la fête avec les enfants à Notre-Dame, puis la rencontre des jeunes au parc Olympique et enfin la messe du parc Jarry.

Il attribue par ailleurs la réussite de la fête montréalaise à la collaboration des divers palliers de gouvernements qui ont tous tiré dans la même direction, l'attente même des gens et la qualité de l'organisation.

COMMISSION BEAUDRY

Des jeunes présentent leurs revendications sous forme de sketch et de mémoire illustré

CLÉMENT TRUDEL

La politique-fiction a, pour la première fois en 10 semaines d'audiences, atteint hier la Commission Beaudry; elle visait à mieux peindre le cul-de-sac des jeunes et du « non-travail » par le biais d'un sketch intitulé *Qui perd gagne*. Autre première: le seul mémoire illustré qu'ait reçu la Commission consultative sur le travail (CCT) depuis qu'elle siège émanait de la table de concertation des organismes Jeunesse-Travail; satire et humour noir (un jeune se suicide dans une poubelle mais il faut « tenir ça mort »), scepticisme et espoir s'y mélangeaient pour déboucher sur une unanimité de propos louangeurs.

Pas de perspective précise sur la fin du tunnel que les aînés acceptent trop facilement, au goût des jeunes aspirant à des solutions « alternatives ». Serait-ce que la société s'est placée en marge des jeunes, s'est demandé une intervenante avant de réclamer une minute de silence « pour toute la jeunesse sacrifiée ».

Ce fut à n'en pas douter une journée exceptionnelle dans la vie de ces cinq commissaires rivés à leur mandat, fort vaste, et voués à des séances répétitives. Les jeunes surgissaient, avec leur talent, leurs rythmes, leur poésie et cette audace qui ne craint pas les mises en accusation des bien nantis se souciant peu, dans les actes, de *partager*. Le message est transparent: il faut changer les règles du jeu car ce match entre patrons et syndicats (avec, au centre de la patinoire, l'Etat-arbitre) perd de l'intérêt. Les jeunes créent leur propre club, ayant perdu foi en la tenue de séances de repêchage.

Quittant la politique-fiction et délaissant les accords de guitare, les jeunes exposent patiemment leur « chance » de voguer de projet en projet (du temporaire), ils décrivent une « économie sociale » qui n'est ni socialiste ni capitaliste mais coopérative et autogérée. Vous avez une force, un statut, un pouvoir, dira un jeune en s'adressant à la Commission. Nous (les jeunes) sommes éparpillés, essayant de trouver une brèche dans cet édifice d'où est exclue la relève: « Qu'est-ce qui peut nous faire croire que ce sera différent demain »? Des accents à la Paul-Nizan qui se perdent dans le dédale de la conjoncture!

Le comité ad hoc de ressources-jeunesse et la Table de concertation des organismes Jeunesse-Travail font leur le titre d'un ouvrage de Jacques Grand'Maison (*Des milieux de travail à réinventer*). Ils présentent l'année internationale de la jeunesse comme un bonbon dont on voudrait que se satisfassent les « jeunes adultes ».

Qu'avaient à livrer les cinq commissaires comme commentaires? Pour Viateur Larouche: clarté du message, il faut repartager le gâteau...certaines entreprises commencent à se réveiller, tel Via Rail qui crée des programmes de trois ans pour faire place à la relève. Jeannine McNeil: un message dit sous une forme nouvelle...aspect positif et créateur. Quant à Jean Gérin-Lajoie, il se livre à une longue réflexion sur la jeunesse et sur les slogans trompeurs, sur la lutte que mènent d'autres jeunes détenteurs d'une carte de compétence mais acculés au chômage lorsque d'autres travaillent au noir et leur enlèvent la possibilité de travailler. Pour Jean-Jacques Gagnon, la rentabilité est un critère décisif et « dans l'ensemble on ne peut pas être contre ce que vous suggérez comme voie » mais comment en arriver à une économie qui va de l'avant dans un Québec où, peut-être, les entreprises sont trop chargées.

Le président de la commission, M. René Beaudry, se dit « un peu ébranlé » par l'opinion qu'expriment les jeunes sur le système scolaire actuel (manque de correspondance à cette transition Études-travail) mais félicite les deux groupes pour leurs propositions concrètes qui ont su éviter le pessimisme global. Pour ces jeunes, le partage passe par une semaine de travail abaissée à 35 heures, par la possibilité de retraite anticipée à 55 ans, par la mise en route d'une vraie société de loisirs (vacances annuelles de quatre semaines pour tout travailleur ayant un an de service, allongement des congés de maternité et de paternité, prélèvement d'une taxe de 1 % auprès des employeurs pour constituer un Fonds servant à épauler le démarrage d'entreprises suscitées par les jeunes, etc). Programme dont la réalisation relève hélas pour l'instant de la politique-fiction.

Photo Jacques Grenier

Les Chiliens manifestent

Des Chiliens sont passés hier au DEVOIR pour protester contre les violations aux droits et libertés dans leur pays. Ils ont aussi loué la décision du Canada de condamner, dans un récent vote à l'ONU, les atteintes aux droits de la personne dans ce pays d'Amérique du Sud. Au complexe Desjardins, une quinzaine de personnes ont hier installé trois bannières condamnant la diplomatie américaine en Amérique centrale. «Le Nicaragua veut la paix», proclamait l'une des bannières d'une dizaine de mètres suspendues à des ballons gonflés à l'hélium. Dans un communiqué, la «Coalition de résistance à l'intervention américaine en Amérique centrale» affirme qu'elle passera à des actions «plus dérangeantes» s'il y a escalade de l'intervention américaine en Amérique centrale.

Nouveau scrutin sur le rachat des 2,000 permis de taxi de Montréal

ANGÈLE DAGENAIS

Parce qu'il a été contesté sans relâche depuis sa mise en vigueur au printemps dernier, le plan de retrait de 2,000 permis de taxi du territoire montréalais fera l'objet d'un nouveau scrutin le 13 janvier prochain.

C'est ce qu'annonçait hier le nouveau président de la Ligue de taxi de Montréal (A-11), M. Jean-Paul Hébert, en précisant que ce vote devrait permettre aux 3,800 détenteurs de permis de s'exprimer «clairement» cette fois sur leur volonté d'assainir ou non l'industrie du taxi de la métropole.

La proposition qui sera mise aux voix offrira trois choix aux membres: maintenir le plan de rachat tel qu'il a été élaboré et approuvé par le gouvernement en 1984 (rachat de 1,500 à 2,000 permis sur un total de 5,200, exigeant une contribution annuelle de $1,500 de chaque titulaire de permis restants pour une période de huit ans); racheter de 1,000 à 1,500 permis seulement (formule moins contraignante à rembourser - $1,000 annuellement pour huit ans); ou l'abandon pur et simple de tout plan de rachat.

Selon M. Hébert, la première formule permettrait d'accroître la rentabilité des propriétaires de permis de la métropole d'environ 40% tandis que la seconde aurait des effets très inférieurs (10%). Si le plan est abandonné, les chauffeurs de taxi se mordront les pouces pour longtemps, précise-t-il enfin, car la seule façon de sortir cette industrie du marasme dans lequel elle stagne depuis 15 ans, c'est de retirer un nombre appréciable de permis du centreville.

Le choix de tenir un deuxième scrutin sur cette question a été rendu nécessaire, précise M. Hébert, du fait qu'une cinquantaine de contestations ont été inscrites en Cour Supérieure et devant la Commission de transport du Québec exigeant de suspendre l'application du plan, jugé trop onéreux à rembourser.

À ce jour, 1,128 propriétaires ont accepté de vendre leur permis, de préciser M. Hébert. Si les membres de la Ligue de taxi A-11 décident d'aller de l'avant avec la première ou seconde option, le prix payé pour chaque permis sera $12,000, tel qu'entendu avec le ministère des Transports du Québec en 1984. M. Hébert espère qu'un nombre de membres au moins aussi important (2,500) qu'en avril dernier se présenteront au scrutin de janvier prochain.

Brigham aurait parlé d'une « explosion » 2 semaines avant le drame du 3 septembre

JOYCE NAPIER

(PC) — Dans le train qui le transportait de Montréal à Québec, le 19 août dernier, Thomas Brigham déclarait à une passagère: « Si vous entendez parler d'une explosion, vous saurez que c'est moi. »

Quelques jours plus tard (le 3 septembre), une bombe explosait dans un casier à bagages de la gare Centrale de Montréal et tuait trois touristes français. Brigham, 65 ans, de Rochester (N.Y.), était arrêté.

De retour à sa maison de Wilmington en Caroline du Nord, Mme Deborah Hockenbury se souvenait de la conversation dans le train avec Brigham et elle contactait le FBI pour lui signaler l'incident.

Témoignant à l'enquête préliminaire de Brigham, mardi à Montréal, Mme Hockenbury a raconté qu'elle se trouvait, en ce 19 août, avec son mari Jay et sa fille Caroline.

Brigham lui a adressé la parole à plusieurs reprises, abordant des sujets comme les explosions, la Seconde Guerre mondiale et les « voix cosmiques » qui le guidaient.

Ce sont ces mêmes « voix cosmiques », a affirmé Brigham devant Mme Hockenbury, « qui lui avaient dit de se rendre au mont St. Helen avant qu'il ne fasse irruption ».

Brigham a par ailleurs « parlé du pape. Il a dit que le pape ne devrait jamais venir ».

L'explosion à la gare Centrale s'est produite une semaine avant l'arrivée du pape au Canada.

Brigham a prédit, d'un autre côté, que « Montréal était sur le point de devenir la capitale du monde ».

A ce point de la conversation, Mme Hockenbury a cessé de répondre à Brigham. Elle craignait « qu'il ne mette une bombe sur le train ». Elle ne voulait pas, de plus, qu'il fasse peur à sa fille, très « impressionnable ».

Brigham, à ce moment, annonçait son intention de « lancer une révolution comme en Irlande ».

Plus tôt hier, le sergent-détective Maurice Chartrand a fait savoir à l'enquête préliminaire de Brigham que cinq boîtes de documents ont été saisies à la chambre qu'il avait louée à Montréal.

Ces documents consistaient en coupures de journaux et en lettres, parlant du pape Jean-Paul II et d'une femme appelée Lorraine.

Dans l'une des lettres, on pouvait lire: « Nous voulons faire exploser la chose aussitôt que possible. »

La date limite semblait liée aux dernières élections primaires aux Etats-Unis et à la visite du pape au Canada.

Chez Vito
Pour vous «Party» de Noël
Réveillon du Jour de l'An
Chez Vito c'est toujours plus agréable
5412 Côte des Neiges — (514) 735-3623

CRÈCHES

Desmarais & Robitaille
845-3194
60 ouest, rue Notre-Dame

RENAUD-BRAY
Jusqu'à minuit!
7 soirs par semaine!

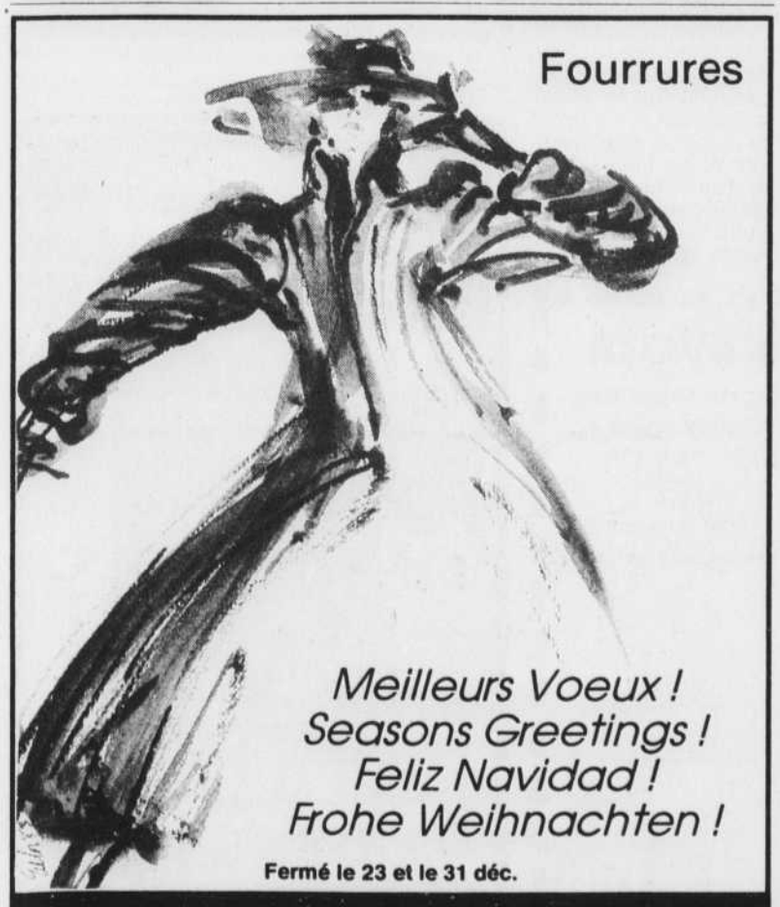

Fermé le 23 et le 31 déc.
BLEAU & ROUSSEAU INC.
5014 rue Sherbrooke Ouest 484-3521
Heures d'ouverture: jeudi jusqu'à 20h., samedi jusqu'à 16h.

Du 17 au 24 décembre

Chapuis et Dubuc
pour hommes
vous invite
20% sur toute la marchandise
1003 Laurier O. Outremont Montréal (514) 272-7704
50 rue Rideau Centre Rideau Ottawa (613) 594-6174

Pour Madame
Infinitif
Maxi Librati
Ouf etc...
Pour Monsieur
Guy Laroche
Maurice Bercaud
Torrente etc...
diffusion stephanie bis
vous propose des vêtements de grande qualité que nous importons directement de France et d'Italie pour Monsieur et Madame à des prix bien étudiés
Pour vous mesdames de grandes réductions
20 à 50%
Liquidation de costumes à 195$
Prix réguliers entre 400$ et 500$
Une nouveauté rue Laurier: notre département de lingerie pour madame et monsieur
• Christian Dior • Linda • John Warden
Boutique Stéphanie Bis 2030, Crescent Montréal 844-0063
1110 ave Laurier O. Montréal 270-7797
Salle de montre Stéphanie Martin 2015 Drummond Suite 651 — Mtl 849-9887

acfas
OPÉRATION EAU

PRIX DES SCIENCES DE L'ENVIRONNEMENT

L'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences (ACFAS) a décidé de créer, en collaboration avec le ministère de l'Environnement du Québec, un nouveau prix: le PRIX DES SCIENCES DE L'ENVIRONNEMENT 1985. Ce prix commandité par Hydro-Québec s'accompagne d'un montant de 2000 $.

Prix des sciences de l'environnement

Le PRIX DES SCIENCES DE L'ENVIRONNEMENT 1985 vise à reconnaître la contribution exceptionnelle d'un scientifique ou d'une équipe de scientifiques pour leurs travaux sur le milieu de vie (naturel ou modifié), en relation avec les activités humaines. En cette année québécoise de l'eau, une attention particulière sera apportée aux recherches effectuées dans le domaine de l'eau.

Critères d'attribution

Le PRIX DES SCIENCES DE L'ENVIRONNEMENT 1985 est accordé pour des travaux de recherche proprement dite: par exemple, la gestion de la recherche, la formation de chercheurs, la communication scientifique. Il a pour but de couronner l'ensemble d'une carrière ou des percées significatives pouvant avoir été effectuées par des candidats relativement jeunes.

Il est accessible à des individus de tous les milieux: secteur public, réseau d'enseignement, établissements privés. Ce prix est décerné:

— à une personne de citoyenneté canadienne et d'expression française dont les principales contributions ont été faites au pays;

— pour des réalisations relativement récentes, précédant de quelques années seulement l'octroi du prix.

Mises en candidature

Toute candidature doit être proposée par au moins deux personnes et être accompagnée d'un curriculum détaillé (avec liste de publications) ainsi que d'une lettre de présentation faisant nettement ressortir le caractère exceptionnel de la contribution du candidat. Sur recommandation du jury constitué à cette fin, l'ACFAS procédera à la remise du prix, le 21 mai prochain, lors de son 53e congrès annuel, qui se tiendra à Chicoutimi.

DATE LIMITE: Les dossiers doivent être expédiés au Secrétariat de l'ACFAS, 2730, chemin de la côte Sainte-Catherine, Montréal, Qué. H3T 1B7 **au plus tard, le 31 janvier 1985.**

Devant la Cour suprême

Ottawa appuie les contraventions unilingues

(CP-Le DEVOIR) — Le gouvernement fédéral endosse le droit des tribunaux et des parties aux procès d'utiliser des procédures unilingues françaises, ou anglaises, dans les cours constituées par le parlement d'Ottawa et celui de Québec.

La position fédéral est expliquée dans un mémoire du ministère de la Justice soumis à la Cour suprême du Canada dans la cause de l'homme d'affaire Duncan Cross MacDonald, qui conteste le droit de la Ville de Montréal de lui imposer une contravention rédigée en français seulement.

Le *factum* fédéral, soumis par Me Roger Tassé, représentant du ministre de la Justice, répond négativement à la question constitutionnelle soumise à la Cour. Un tribunal ne perd pas sa compétente quand l'ordre de comparaître devant lui a été donné en français seulement à une personne de langue anglaise.

Hier, au nom du Montréalais Duncan C. MacDonald, un unilingue anglophone contestant la contravention pour excès de vitesse que lui a donnée en français la Ville de Montréal, l'avocat Walter Roustan a prié les juges de la Cour suprême de donner une interprétation libérale à l'article 133 de la loi constitutionnelle de 1867 sur l'usage des langues dans les parlements et les tribunaux d'Ottawa et de Québec.

M. MacDonald, qui veut faire reconnaître le droit de recevoir en anglais, ou au moins sous forme bilingue, la procédure lui ordonnant de comparaître en cour, a perdu sa cause en Cour municipale de Montréal. La Cour supérieure n'a pas voulu reprendre le dossier. La Cour d'appel du Québec lui a refusé la permission d'en appeler devant elle. La Cour suprême, qui a accepté d'entendre l'affaire, d'importance constitutionnelle, a commencé d'instruire la cause hier à Ottawa.

M. MacDonald est appuyé dans sa lutte par la Société franco-manitobaine, Alliance-Québec et Alliance for Language Communities in Quebec. Le procureur général du Québec est intervenu au dossier, de même que le ministre de la Justice fédéral, qui a pris position contre la thèse des procédures judiciaires bilingues.

L'article 133 stipule qu'on **peut** à son choix parler français ou anglais au parlement du Canada et à celui du Québec, mais que les registres et les procès-verbaux de ces chambres **doivent** être tenus dans les deux langues.

De plus, dans les débats et les procédures des tribunaux établis par Ottawa et par Québec, chacun peut faire usage de l'anglais ou du français. Là est le coeur du présent litige.

La Cour suprême a déjà déclaré invalide la législation manitobaine rayant le français des lois de cette province. Elle a aussi invalidé les disposition de la charte québécoise imposant le français dans les procédures des tribunaux. Mais elle n'a pas interdit le recours au français dans une procédure comme la contravention au code de la route.

L'avocat de M. MacDonald soutient que les garantis linguistiques devraient valoir pour l'ensemble des citoyens, dans l'ensemble des procédures les plus communes, comme les infractions au code de la route.

Il a reçu l'appui de Me Joseph E. Magnet, avocat des Franco-Manitobains, qui soutient que l'article 133 vise à freiner les tentatives des gouvernements de susciter des obstacles aux minorités dont la langue est reconnue officiellement.

Me Magnet estime qu'en 1867, on a simplement maintenu le *statu quo* d'avant la Confédération alors que les documents de ce genre étaient disponibles en anglais.

Pour Me Roustan, « il s'agit d'un droit fondamental. La sommation doit être dans la langue de la personne qui la reçoit.»

Les juges ont cependant relevé des failles dans son argumentation Ainsi, l'avocat soutenait que l'État n'est pas une personne au sens de l'article 133. Mais, ont fait remarquer les juges, policiers, magistrats et témoins présents en cour ne sont-ils pas aussi des personnes ? Tous les policiers devraient-ils être bilingues pour respecter l'esprit de cet article ?

Le procureur d'Alliance-Québec, Me Stephen Scott, a soutenu qu'un accusé devrait au moins bénéficier d'une traduction officielle d'un ordre de comparaître si cette procédure n'est disponible qu'en français.

Le gouvernement fédéral, qui soutient d'ordinaire les minorités dans leurs luttes linguistiques, a causé un certain choc en adoptant la thèse contraire à celle de M. MacDonald et des groupes qui l'appuient. De fait, Ottawa finance en partie la contestation actuelle, mais son représentant soutient, jugements de la Cour suprême à l'appui, une interprétation différente du « libre choix ».

En vertu de cette interprétation, si chacun est libre d'adopter le français ou l'anglais en cour, personne n'a par contre le droit d'imposer sa langue à la partie adverse ou de la charger du fardeau du bilinguisme.

En somme, les parties sont libres chacune de choisir leur langue. Les deux langues peuvent être utilisée dans un même procès. Nul n'est tenu à la langue de l'autre ou au bilinguisme. Le juge rédige son jugement dans la langue de son choix.

Si la thèse de M. MacDonald était adoptée par la Cour suprême, il en résulterait qu'une cour ou une partie, pour respecter le libre choix d'un justiciable, perdrait elle-même la faculté de choisir la langue de ses procédures.

(La Cour suprême du Canada est saisie d'une cause analogue où la Société des Acadiens du Nouveau-Brunswick tente de faire reconnaître le droit du justiciable francophone d'être entendu en cour par un juge comprenant le français.)

En pratique, le système actuel exige que les parties et la cour comprennent au moins les deux langues ou puissent bénéficier de la traduction simultanée.

Les audiences se poursuivent aujourd'hui.

Les Québécois paieraient pour de l'eau propre

LOUIS-GILLES FRANCOEUR

Les Québécois sont de plus en plus conscients de la pollution de leurs cours d'eau et sont prêts à absorber une augmentation de taxes pour pouvoir compter sur cette ressource essentielle.

C'est ce qui ressort d'un sondage effectué au cours des derniers mois par la maison CROP pour le compte du ministère de l'Environnement. Ce sondage a été rendu public hier dans le cadre de l'Opération Eau propre, qui vise à sensibiliser la population à la nécessité d'une intervention majeure pour épurer les eaux du Québec.

Le souci des Québécois pour une eau de qualité et, somme toute, pour la qualité de leur environnement n'est pas marginal, loin de là. En effet, 78 % des répondants ont affirmé qu'ils étaient « beaucoup » ou « assez » préoccupés par la qualité de l'eau potable de leur ville, une préoccupation qu'ils étendent à la qualité de l'eau des lacs et rivières où ils se baignent et se baladent.

L'importance accordée à cette question explique vraisemblablement qu'à peu près le même pourcentage de Québécois, soit 75 %, se disent prêts à payer jusqu'à $10 d'impôts par année pour défrayer le prix de l'assainissement massif des cours d'eau.

L'eau qui s'écoule des robinets n'a pas meilleure réputation que celle des cours d'eau: au moins 14 % des répondants affirment ne jamais en boire et 40 % en boivent « occasionnellement » ou « régulièrement ». Ces chiffres correspondent assez bien au développement croissant du marché des eaux embouteillées. De plus, 14 % des répondants ont affirmé qu'eux-mêmes ou leur famille font bouillir l'eau du robinet et 8 % y attribuent carrément des malaises. Environ 20 % soutiennent enfin avoir subi un avis de faire bouillir au cours de la dernière année.

Assez paradoxalement, la veille, le président du comité exécutif de la ville de Montréal, M. Yvon Lamarre, rendait public un document explicatif sur la filtration de l'eau à Montréal, intitulé *L'eau a une source*. M. Lamarre affirmait du même coup que sa ville bénéficiait de la « meilleure qualité possible ».

Enfin, la part des Québécois qui sont conscients du degré élevé de la pollution des eaux a sensiblement augmenté en un an, ce que CROP a pu mesurer en comparant deux sondages sur la même question. La proporiton de ceux qui savent que l'essentiel des eaux usées va directement aux cours d'eau est en effet passée en un an de 30 à 44 %.

L'Alliance des professeurs veut une reprise immédiate de la convention

JEAN-PIERRE PROULX

L'Alliance des professeurs de Montréal a rendu public les desiderata de ses membres en vue du renouvellement de la convention collective. Comme on pouvait le prévoir, ceux -ci réclament la réouverture immédiate de la convention qui expire à la fin de juin 1986, s'alignant en fait sur la stratégie générale définie par les instances supérieures de la CEQ il y a déjà quelque temps.

La CEQ a lancé en novembre dernier une consultation auprès de ses syndicats affiliés pour connaître leur opinion sur cette prochaine négociation. A Montréal, 1500 membres de l'Alliance y ont répondu, taux de participation analogue à celui observé lors des consultations précédentes du même type, a indiqué hier le président de l'Alliance, M. Rodrigue Dubé. L'Alliance compte environ 6,000 membres.

Les membres de l'Alliance ont fait généralement consensus autour des solutions proposées par la CEQ. Sur la tâche des enseignants en particulier, ils réclament que la tâche d'enseignement proprement dite constitue au moins 60% de la tâche globale pour assurer une certaine équité entre chacun. Actuellement, cette tâche est inégalement distribuée si bien que certains professeurs la remplissement à peu complètement par des cours et des leçons alors que d'autres la remplissent par d'autres activités pédagogiques.

Par ailleurs, les membres de l'Alliance ne réclament aucun changement à leur charge maximum d'enseignement pour 1985-1986, charge qui comprend outre l'enseignement proprement dit, la récupération, l'encadrement, la surveillance. Mais ils souhaitent une diminiution de ce maximum d'une demi-heure pour le pré-scolaire et le primaire en 1986-1987.

Ils réclament en outre que l'implantation des nouveaux programmes soit soumise à certaines conditions comme la disponibilité du matériel didactique pertinent et la formation adéquate des enseignants.

Ils demandent encore que les enseignants soient reconnus responsables de l'évaluation des apprentissages des élèves sauf pour les examens de fins d'études qui sont de responsabilité ministérielle.

L'Alliance demande aussi un plus grand contrôle sur l'intégration des enfants en difficulté d'apprentissage notamment le droit de refuser un élèves si les conditions prévues ne sont pas respectées. Ils réclament en outre un maximum pour le nombre d'élèves que l'on peut intégrer.

L'Alliance fait sienne la recommandation du Conseil supérieur de l'éducation de revenir au ratio maître-élèves. Ce ratio, abandonné avec les décrets au profit d'un nombre maximum d'élèves par classe, permettait une certaine souplesse quant aux nombres de professeurs à engager.

Au chapitre des salaires, l'Alliance demande l'indexation au coût de la vie et l'amélioration de leur pouvoir d'achat par exemple en se basant sur l'accoissement du PNB. Ils revendiquent aussi le recouvrement de l'échelon d'expérience perdu en 1983.

M. Dubé a expliqué hier au DEVOIR que cette négociation se veut une négociation d'urgence, c'est pourquoi elle en a limité les enjeux.

Photolaser PC

Le premier ministre, M. Brian Mulroney, a remis hier au gouverneur général du Canada, Mme Jeanne Sauvé, une toile la représentant alors qu'elle était présidente de la Chambre des communes

Les Pouliot à Orsainville

ROLLANDE PARENT

PC) — Sous une forte surveillance policière, Ronald et Mario Pouliot étaient de retour au palais de justice hier matin, en Cour des sessions de la paix, pour être accusés d'évasion du centre de détention Parthenais.

La date de leur enquête préliminaire a été fixée au 15 janvier.

Les frères Pouliot se sont livrés d'eux-mêmes à la police un peu avant minuit lundi. Accompagnés de leurs avocats, les deux fugitifs se sont d'abord rendus à la station radiophonique CKAC, y ont fait des déclarations aux journalistes et téléphoné à leur mère demeurant à Compton dans la région de l'Estrie.

La fugue de Ronald et Mario Pouliot, âgés respectivement de 24 et 20 ans aura duré quelque 24 heures. En compagnie de Denis Rouette, toujours au large, les Pouliot avaient scié les barreaux de leurs cellules et d'une fenêtre situées au 11ème étage de la prison de Parthenais et s'étaient glissés jusqu'au sol à l'aide de 46 draps noués.

Selon l'agent André Blanchet de la Sûreté du Québec, après l'évasion Rouette serait parti de son côté. On ne possède aucune piste sérieuse pour le retrouver.

A l'issue de leur comparution hier, les Pouliot ont été conduits aux bureaux de la SQ pour interrogatoire. En fin de journée ils devaient être amenés à la prison d'Orsainville comme l'a réclamé hier un de leurs avocats en alléguant que ses clients craignaient être victimes de représailles s'ils retournaient à Parthenais.

Le procureur de la couronne Pierre Sauvé s'y était opposé en soutenant que cette prison n'était pas sécuritaire.

Le magistrat Gilbert Morier avait laissé aux autorités le soin de décider.

Ronald Pouliot a été reconnu coupable dimanche dernier, par un jury, des meurtres de Gaston Scallabrini et France Michaud, commis le 26 juin à Compton. Pour les meurtres de Jean-Pierre Truchon et Renaud Paquette, les jurés l'avaient toutefois acquitté.

C'est vendredi que Ronald Pouliot connaîtra sa sentence.

Son frère Mario sera fixé sur la date du début de son procès, pour le même quadruple meutre, à la reprise des activités au Palais de justice le 7 janvier.

Deux autres membres de la famille Pouliot, Serge âgé de 21 ans et le père Jean-Luc de 50 ans sont également détenus à Parthenais en attente de leur procès relativement à la bagarre mortelle survenue à Compton Station.

Denis Rouette un détenu de la prison de Kingston, en Ontario, avait été amené récemment à Parthenais pour qu'il puisse témoigner dans un procès. Il purge une peine de dix ans d'emprisonnememt pour vols de banque.

En décembre 83, il s'était évadé de la prison de Chicoutimi en sciant les barreaux de sa cellule. On devait lui mettre la main au collet trois jours plus tard, à Noël.

Montréal cède l'île Notre-Dame au gouvernement du Québec

ALAIN DUHAMEL

La Ville de Montréal a accepté de louer au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation l'île Notre-Dame afin d'y constituer dès l'an prochain un centre de la nature et de l'agro-alimentaire.

De l'emsemble des îles où elle avait invité le monde à sa Terre des hommes en 1967, l'administration municipale ne retiendra que son parc municipal, où se trouve le Musée militaire et maritime de l'île Sainte-Hélène, et la Ronde dont elle a confié l'exploitation à l'Association montréalaise d'action récérative et culturelle (AMARC).

Le secteur des expositions de l'île Sainte-Hélène passe à une société du gouvernement québécois responsable de la mise en oeuvre de la Maison des sciences et des techniques.

Avec l'accord approuvé hier par le Conseil municipal, l'île Notre-Dame passe, par bail emphytéotique d'une durée de 30 ans, à la Société du parc des expositions agro-alimentaires, une société du gouvernement québécois en voie de constitution puisque le projet de loi l'instituant se trouve encore à l'étude à l'Assemblée nationale.

L'île Notre-Dame, qui comporte déjà une piste de course pour le Grand prix du Canada en formule 1 et le parc floral des Floralies internationales de 1980, accueillera une ferme de démonstration d'une superficie de 4 hectares, un pavillon de l'élevage avec 4,000 sièges, un pavillon du génie alimentaire (avec 5 types de marchés publics) et de la machinerie agricole et de nombreux autres équipements. Ainsi, l'île Notre-Dame sera-t-elle en mesure d'accueillir des manifestations aussi importantes que le Salon annuel de l'agriculture et de l'alimentation qui se tenait, depuis quelques années, au vélodrome du Parc olympique.

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et la Ville de Montréal ont convenu d'un programme d'équipement d'une valeur de $40 millions auquel l'administration municipale contribuera au maximum $5 millions, ou 12.5 %.

Adevant un déficit ou un bénéfice d'exploitation, le gouvernement québécois en prendra à son compte 75 % et l'administration municipale 25 %.

L'administration municipale, qui a la maîtrise d'oeuvre des travaux, constituera une commission de gestion des îles afin coordonner le partage des coûts, des recettes, des services et des équipements. La commission comprendra quatre personne représentant, outre l'administration municipale, l'AMARC, la Maison des sciences et des techniques et la Société du parc des expositions agro-alimentaires.

La Ville de Montréal se réserve toutefois l'usage de l'ancien pavillon de la France, connu désormais ous le nom de pavillon de la civilisation, pour la tenue de grandes expositions comme celle qu'elle accueillera l'été prochain sur l'Égypte au temps du pharaon Ramsès II.

La Société du parc des expositions agro-aliemntaires s'engage, avant d'établir sa programmation de manifestations et d'animation, à consulter l'administration municipale. Elle doit en outre s'entendre avec elle afin de définir son mandat, d'une durée de cinq ans, au sujet de l'organisation et l'animation des activités récréatives et sportives au lac des régates et au bassin olympique.

CARTES D'AFFAIRES

ROBIC, ROBIC & ASSOCIÉS ASSOCIATES
Fondee en 1892
Conseils en propriété intellectuelle — Agents de brevets d'invention et de marques de commerce
1514, Docteur Penfield — Montréal, Canada, H3G 1X5
Tél.: (514)934-0272, Télex: 05-268656, Cable: MARION

SWABEY, MITCHELL, HOULE, MARCOUX & SHER
Agents de Brevets et de Marques de Commerce
1001, Boul. de Maisonneuve ouest
Montréal, Québec H3A 3C8
Tél.: (514) 845-7126, Télex 05-24355
Fac-simile (514) 288-8389 (CCITT I-II-III)

TRAVAUX DE PHOTOCOPIE ET D'IMPRESSION URGENTS?
SCRIBEC
45 rue Jarry est — 387-2486

Samson Bélair
Comptables agréés
Montréal Bureau 3100 Tour de la Bourse H4Z 1H8 (871-1515)
Laval Bureau 510 2 Place Laval H7N 5N6 (668-8910)
Longueuil Bureau 200 125, Boul. Ste-Foy J4J 1W7 (670-4270)
75 1909-1984
Bureaux dans les principales villes du Québec et du Canada
Affiliation internationale - Moore, Stephens & Co.

RICHARDSON & BENOIT
Optométristes
630 Sherbrooke ouest, rez-de-chaussée
Soins de la vision
Lunetterie — Lentilles de contact
849-1274

ABONNEMENT AU DEVOIR
Pour recevoir LE DEVOIR à votre porte tous les jours du lundi au samedi, vous n'avez qu'à remplir et nous retourner le coupon-réponse.
Cochez le tarif choisi:
☐ 32$ (13 semaines) ☐ 62$ (26 semaines) ☐ 120$ (52 semaines)
(Ces tarifs ne sont valables que pour la livraison par camelot ou poste surface au Canada)
Nom _____ Prénom _____
Adresse _____
_____ Ville _____
Code postal _____ Tél.: _____
Retournez avec votre chèque ou mandat-poste à:
LE DEVOIR — Abonnements
211 rue du St-Sacrement
Montréal, Québec
H2Y 1X1
Je m'abonne au DEVOIR

éditions d'acadie
C.P. 885, Moncton, N.-B. E1C 8N8
Tél.: 506-854-3490
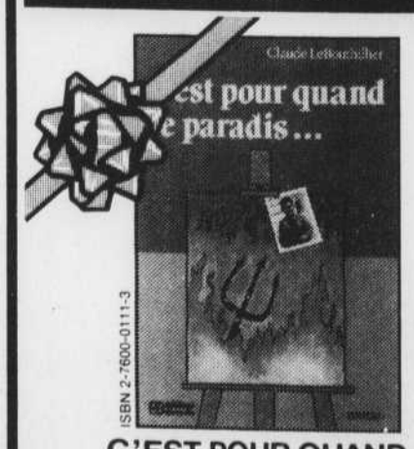

C'EST POUR QUAND LE PARADIS...
Claude LeBouthillier
246 p., 9.95$
DIFFUSION PROLOGUE
2975, rue Sartelon
Saint-Laurent, QC H4R 1E6
Tél.: (514) 332-5860

EN BREF...

■ Une perte de $5 millions

QUÉBEC (PC) — Une loi rétroactive votée en juin 1984 par l'Assemblée nationale fait perdre quelque $ 5 millions en impôts à deux commissions scolaires de l'île de Montréal, a révélé hier le député libéral de Laprairie, M. Jean-Pierre Saintonge. Le ministre de la Justice, M. Pierre-Marc Johnson a reconnu le bien-fondé des propos de M. Saintonge et a indiqué que son ministère avait réouvert le dossier. Les faits pourraient se résumer comme suit: des propriétaires fonciers de L'Île-des-Soeurs, à Montréal, ont, depuis 1972, payé leurs taxes scolaires selon le taux fixé pour les particuliers ($ 1.60 par $ 100 d'évaluation) plutôt que selon le taux fixé pour les corporations ($ 2.80 par $ 100 d'évaluation), réalisant une économie de $ 5,140,000 millions en 12 ans; la Commission des écoles catholiques de Montréal et le Protestant School Board of Greater Montreal ont contesté avec succès le montant des taxes devant la cour supérieure puis la Cour d'appel; le dossier était rendu devant la Cour suprême en juin dernier lorsque l'Assemblée nationale a adopté la loi 83 dont les effets ont rétroactivement donné raison aux propriétaires fonciers et ont en quelque sorte annulé la dette de $ 5 millions.

■ Menaces de poursuites

Le comité des bénéficiaires du centre hospitalier Louis-Hippolyte Lafontaine menace d'intenter des poursuites si le tuteur de l'établissement, M. Léonard Aucoin, ne prend pas rapidement des mesures pour que les droits des bénéficiaires soient respectés par le personnel et les professionnels. Le comité menace d'intenter des procédures judiciaires si des mesures ne sont pas prises rapidement. Les représentants des bénéficiaires s'inquiètent particulièrement de l'indifférence du Comité des médecins et dentistes de l'établissement qui a donné raison récemment à l'un de ses médecins après qu'un patient, à qui l'hôpital avait donné un congé définitif, se soit suicidé en juin dernier. Le patient avait, selon le comité, tenté à plusieurs reprises d'être de nouveau hospitalisé, ne se « sentant pas bien ».

■ Pressions de la FIPOE

La Fraternité interprovinciale des ouvriers en électricité - FTQ) a mis à exécution, hier, le plan de mesures de pression annoncé la veille, dans le but de faire amender le décret sur la qualification professionnelle dans l'industrie de la construction. Simultanément, des groupes de syndiqués de la FIPOE ont occupé les bureaux de neuf ministres, dont celui de Mme Pauline Marois (Main-d'oeuvre et sécurité du Revenu au complexe Desjardins, à Montréal) et de trois députés. Au nombre des ministres qui ont ainsi reçu la visite insistante de syndiqués de la FIPOE, il y a: M. Raynald Fréchette (Travail, à Sherbrooke) du ministre Jean-François Bertrand (Communications) et de MM; Pierre-Marc Johnson (Justice), Jean Garon (Agriculture) etc. L'occupation a aussi touché trois bureaux de députés, MM. Denis Perron, Hubert Desbiens et Laurent Lavigne. La FIPOE cherche à faire inclure dans sa reconnaissance de métier « la manutention et le chargement » de matériaux électriques sur les chantiers. Ce syndicat se dit déterminé à soutenir les moyens de pression tant que les changements recherchés n'auront pas été accordés.

■ Un magazine s'en va

(PC) — Le magazine qu'animait Suzanne Lévesque, le dimanche à Radio-Québec, ne reprendra pas cet hiver. Le mois dernier, l'émission avait été suspendue pour un temps, avec possibilité de retourner en ondes après les Fêtes de fin d'année. Le vice-président de Radio-Québec responsable de la programmation, M. Claude Robert, a expliqué hier que la concurrence des autres chaînes, qui affichent souvent ce soir-là des productions de prestige, était vraiment trop forte. L'été dernier, la télévision d'État fondait beaucoup d'espoir, et rassemblait une équipe importante, dans l'émission de 90 minutes, constituée d'entrevues et de commentaires sur l'actualité. Pour sa part, Mme Lévesque a dit avoir constaté que «90 minutes c'est trop long. Et la concurence était épouvantable; comment voulez-vous par exemple lutter contre le gala des Félix (trophées du disque, à Radio-Canada) qui va toujours chercher deux millions d'auditoire?» À sa première édition, en octobre, le magazine avait réuni un auditoire de quelque 100,000 personnes mais avait chuté les derniers dimanches à 15,000. La décision de renoncer, dit-elle, a été prise en accord avec toute l'équipe. Pour septembre prochain, Suzanne Lévesque n'exclut pas de participer à un nouveau projet à Radio-Québec mais «dans une formule différente, ajustée».

■ Policiers moins grands

QUÉBEC (PC) — Le gouvernement du Québec vient de verser une subvention de $ 59,800 à l'université Laval pour élaborer de nouvelles normes physiques d'admission dans la police. La décision fait suite à un jugement de la Commission des droits de la personne qui juge « discriminatoires » les normes actuelles. La grandeur minimale exigée pour entrer dans la police est notamment discriminatoire vis-à-vis des candidats policiers d'origine asiatique qui sont de façon générale plus petits que les candidats d'origine occidentale.

Fiscalité: Duhaime ne peut promettre les changements prévus pour le budget de 85

MARIE-AGNÈS THELLIER

QUÉBEC — Contrairement à son prédécesseur, le ministre des Finances, M. Yves Duhaime, ne peut pas affirmer que les conclusions du Livre blanc sur la fiscalité seront intégrées dans le budget 1985-86.

Par ailleurs, M. Duhaime rencontrera demain à Ottawa le ministre des Finances du Canada, M. Michaël Wilson. Jusqu'ici, il n'a pas encore parlé à son homologue fédéral et n'a donc pas abordé avec lui la question sur la fiscalité. Prévue pour lundi, la rencontre avec M. Wilson a été reportée à demain, à la demande de ce dernier. M. Duhaime n'a pas précisé quels sujets seraient à l'ordre du jour de l'entretien.

Un porte-parole du ministre des Finances a indiqué hier au DEVOIR que M. Duhaime se rendait à Ottawa surtout « pour écouter ce que les fédéraux ont en tête ». Il y aura un tête-à-tête de trente minutes entre les deux ministres, puis un lunch pris en compagnie de leurs principaux conseillers. Les entretiens porteront sur les orientations générales du gouvernement fédéral, et notamment en matière de transferts et de fiscalité.

On sait que, contrairement à ce que déclarait encore la semaine dernière le premier ministre, le Livre blanc sur la fiscalité ne sera pas publié cette semaine: M. Duhaime a annoncé lundi que la publication est reportée au 10 janvier.

Hier, lors de la période de questions des députés à l'Assemblée nationale, l'opposition officielle a fait des gorges chaudes de ce nouveau retard, le huitième selon ses calculs.

Le ministre des Finances a expliqué hier qu'il n'était pas libre jeudi et qu'il ne voulait pas publier le Livre blanc le dernier jour de la session, soit vendredi, ce qui l'avait obligé à en reporter la publication. Les premiers exemplaires imprimés du document sont cependant sortis des presses cette semaine.

« C'était ma première intention de vous livrer ce document magistral, en première main ici à l'Assemblée nationale, jeudi ou vendredi de cette semaine. La réflexion m'a amené à une sagesse qui consiste à retarder d'à peu près deux semaines et de rendre public ce document après la période des Fêtes, lorsqu'un peu tout le monde — à l'Assemblée nationale comme ailleurs — pourra reprendre l'année fiscale frais et dispos », a précisé M. Duhaime, alors questionné par le député de Vaudreuil-Soulanges.

En réponse à une question du député de Notre-Dame de Grâce, M. Duhaime a précisé qu'il ne pourra dire si les conclusions du Livre blanc sur la fiscalité seront intégrées dans le prochain budget que « lorsque la consultation aura été faite sur ce document et que la date du budget aura été décidée ». M. Scowen venait de lui rappeler la promesse de son prédécesseur, M. Jacques Parizeau, selon laquelle certaines mesures du Livre blanc seraient intégrées dans le prochain budget.

M. Yves Duhaime

« Nous avons dit qu'il y aurait une consultation qui serait faite à l'ensemble de la population. Je ne suis pas en mesure d'indiquer aujourd'hui à quel moment le budget aura lieu pour l'année financière 1985-86. Peut-être que certains éléments du Livre blanc pourraient être pris en compte lors du prochain budget », a ajouté le ministre des Finances.

C'est dans le budget 1983-84, au printemps 83, que fut annoncée la parution d'un Livre blanc sur la fiscalité, alors prévue pour l'automne suivant. Il fut longtemps question d'une publication durant l'automne 1983, avant Noël. M. Parizeau déclarait ensuite que la sortie du Livre blanc était reportée fin janvier ou début février 1984, mais que le budget 84-85 pourrait encore commencer la correction de la courbe fiscale. Dès février, la partie « diagnostic » du document faisait l'objet de fuites dans les médias.

Si le diagnostic ne faisait plus vraiment problème, le choix des propositions concrètes faisait l'objet de chauds débats à l'intérieur des divers comités ministériels, puis du conseil des ministres. Les ministres dits « socio-démocrates » (Camille Laurin, Robert Dean, Pauline Marois) s'opposaient à certaines mesures proposées par M. Parizeau. Aussi de mois en mois apprenait-on le report: on parlait de mars 84, puis d'avril. Le 11 avril 84, M. Parizeau annonçait à l'Assemblée nationale le report à une date indéterminée, puisque « l'exercice a été beaucoup plus compliqué que ce que j'avais envisagé au départ ». Et à la fin juin, le premier ministre annonçait que la publication de tous les documents alors en préparation dans les officines gouvernementales (fiscalité, famille, habitation, rentes) était remise sine die à la fin de l'été.

Et il fallut attendre la fin de l'été 84 pour qu'un accord politique soit trouvé sur une position gouvernementale: « le scénario du milieu », selon M. Lévesque. M. Parizeau pouvait alors se mettre à la rédaction définitive du document. Le 15 novembrer dernier, le premier ministre promettait que le Livre blanc sur la fiscalité serait rendu public « dans les jours qui viennent ». Une semaine suivante, la démission de M. Parizeau comme ministre des Finances balayait ce beau calendrier. La nomination de M. Duhaime le 27 novembre retardait l'envoi du document à l'imprimerie, mais on parlait encore jusqu'à lundi d'un dépot du document « avant l'ajournement des travaux parlementaires »...

Le Livre blanc sur la fiscalité a plusieurs objectifs connus, notamment alléger la fiscalité des hauts salariés pour la rendre concurrentielle avec celle des autres états nord-américains et corriger la désincitation au travail découlant de la fiscalité et des allocations sociales.

Par ailleurs, M. Duhaime a durement repris le député de Vaudreuil-Soulanges, M. Daniel Johnson, qui confondait année fiscale et année financière. « J'aurais pensé qu'après tant d'exposés et tant de leçons données à partir de ces banquettes (gouvernementales), le député de Vaudreuil-Soulanges aurait compris la différence entre l'année fiscale et l'année financière », a lancé le ministre des Finances.

La recherche pharmaceutique

Investir aujourd'hui pour mieux vivre demain

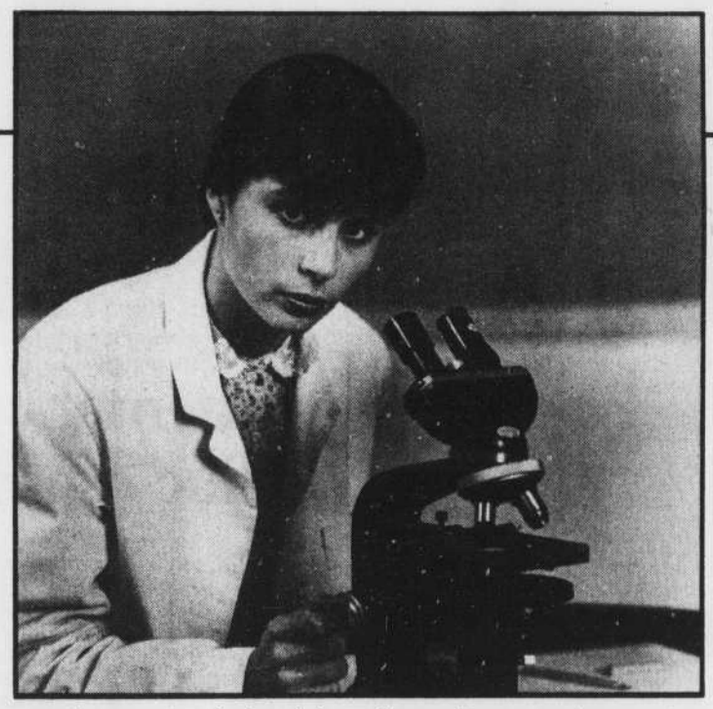

Les médicaments qui nous permettront bientôt de triompher de maladies encore invaincues sont sur le point de naître dans les laboratoires de recherche du monde entier. Le Canada se doit de participer à cet effort.

L'Association canadienne de l'industrie du médicament représente 66 compagnies pharmaceutiques. Nous assurons la recherche, le développement, la production et la distribution des médicaments qui sauvent des vies, réduisent les souffrances et améliorent la qualité de la vie. Nous sommes l'industrie de la **découverte** pharmaceutique. Nous réinvestissons dans la recherche et le développement une proportion quatre à cinq fois plus élevée de notre chiffre de ventes que la moyenne de toutes les autres industries canadiennes réunies. C'est ainsi que nous avons consacré en 1983 plus de 100 millions de dollars à la recherche, un investissement qui profitera à la santé de tous et qui contribue d'ores et déjà à la santé de notre économie. Car nous employons plus de 16 000 personnes: médecins, pharmaciens, chimistes, pharmacologues, biochimistes et scientifiques de toutes les universités canadiennes.

Dans ce rôle essentiel à la santé de notre pays et de tous les Canadiens, notre industrie fait face à une vive concurrence internationale qui dicte le rythme de nos efforts.

Mais les bases même de la recherche pharmaceutique au Canada sont gravement menacées. Le taux de croissance des dépenses de recherche du secteur pharmaceutique diminue. Un nombre croissant d'entreprises sont contraintes d'importer des produits finis au lieu de les produire sur place. Ce mouvement risque même, à plus long terme, de compromettre notre participation au nouveau secteur des biotechnologies, actuellement en plein essor.

D'où vient le danger ?

La Loi canadienne sur les brevets garantit à tous ceux qui en font la demande le droit d'imiter, d'importer et de distribuer un médicament avant l'expiration du brevet qui est censé le protéger. Cela s'appelle une "licence obligatoire". Outre l'injustice d'un tel régime pour les auteurs des découvertes scientifiques, la Loi sur les brevets décourage la recherche et le développement de médicaments nouveaux dans notre pays.

A quoi sert le brevet ?

La protection de la propriété intellectuelle est l'un des ferments essentiels de l'innovation scientifique et technique, car celui qui dépose un brevet doit publier tous les détails de sa découverte pour contribuer au progrès des connaissances, en échange de quoi l'Etat lui garantit pendant quelques années l'exclusivité du fruit de son travail.

Mais la Loi canadienne refuse catégoriquement aux chercheurs du secteur pharmaceutique la protection dont jouissent leurs collègues — et concurrents — des autres pays, mais dont bénéficient cependant tous les chercheurs canadiens des autres disciplines.

La recherche pharmaceutique est dispendieuse en temps et en argent; il faut compter en moyenne 10 ans et 100 millions de dollars pour mettre au point **un seul** médicament. Certes, les chimistes synthétisent chaque jour des molécules nouvelles. Mais saviez-vous que sur 10 000 nouvelles substances, à peine 1 000 se révèlent suffisamment intéressantes pour être étudiées sérieusement? Et qu'à l'issue de ce long processus, **une seule** d'entre elles sera finalement jugée assez sûre et efficace pour lutter contre la maladie?

Si le brevet n'existait pas, aucun innovateur ne prendrait les risques d'un tel investissement. Et nous n'aurions jamais profité des avantages que nous apportent les remarquables découvertes de l'industrie pharmaceutique moderne.

Un rôle pour notre pays

Créer un nouveau médicament au Canada, c'est aussi créer des emplois pour nos chercheurs, c'est favoriser le développement de nos secteurs scientifiques. C'est **surtout** offrir immédiatement à nos concitoyens de meilleures conditions de vie.

L'industrie pharmaceutique souhaite poursuivre inlassablement cette quête de l'excellence qui, seule, lui permettra d'offrir les médicaments les plus modernes à un prix raisonnable.

Ne croyez-vous pas que le Canada doit continuer à jouer un rôle de premier plan dans la recherche pharmaceutique et que nos chercheurs doivent participer à cet effort mondial vers de nouveaux et meilleurs médicaments?

Pour plus de détails, écrire à:
Association canadienne de l'industrie du médicament
500 - 1111 Prince of Wales
Ottawa (Ontario)
K2C 3T2

ACIM

Association canadienne de l'industrie du médicament

Laboratoires Abbott, Limitée • Adria Laboratories of Canada, Ltd. • Alcon Canada Inc. • Allen & Hanburys • Allergan Inc. • Anaquest • Astra Pharmaceutiques Canada Ltée Ayerst, McKenna & Harrison Inc. • Laboratoires Beecham Inc. • Boehringer Ingelheim (Canada) Ltée • Bristol-Myers Pharmaceutical Group • Burroughs Wellcome Inc. • Canada Packers Chemicals Ciba-Geigy Canada Ltée • Continental Pharma Cryosan Inc. • Coopervision Inc. • Cyanamid Canada Inc. • Du Pont Pharmaceutiques • EURAND • Fisons Corporation Limited Glaxo Canada Limitée • Hoechst Canada Inc. • Hoffmann-La Roche Limitée • ICI Pharma • Janssen Pharmaceutica Inc. • Jouveinal Laboratories Inc. • Knoll Pharmaceuticals Canada Inc. Leo Laboratories Canada Ltd. • Eli Lilly Canada Inc. • Mallinckrodt Canada Inc. • McNeil Pharmaceutique (Canada) Ltée • Merck Frosst Canada Inc. • Merrell Dow Pharmaceuticals (Canada) Inc. Miles Laboratories Ltée • Laboratoires Nordic Inc. • Norwich-Eaton • Nucro-Technics Limited • Oral-B Pharmaceuticals Inc. • Organon Canada Ltée • Ortho Pharmaceutique (Canada) Ltée Pacific Isotopes & Pharmaceuticals Ltd. • Parke-Davis Canada Inc. • Pennwalt Inc. • Pentagone Pharma Inc. • Pfizer Canada Inc. • Pharmacia (Canada) Inc. • Purdue Frederick Inc. Rhône-Poulenc Pharma Inc. • Richmond Pharmaceuticals Inc. • Riker Canada Inc. • A.H. Robins Canada Inc. • Rorer Canada Inc. • Roussel Canada Inc. • Sandoz Canada Inc. • R.P. Scherer (Canada) Schering Canada Inc. • G.D. Searle et Compagnie du Canada Limitée • Servier Canada Inc. • Smith Kline & French Canada Ltd. • Squibb Canada Inc. • Stiefel Canada Inc. Syntex Inc. • La Compagnie Upjohn du Canada • USV Canada Inc. • Les Laboratoires Winthrop • Wyeth Ltd./Ltée

INFORMATIONS INTERNATIONALES

Israël : le Likoud menace d'abandonner le gouvernement

JÉRUSALEM (Reuter) — La coalition gouvernementale israélienne est confrontée à sa première crise majeure à la suite d'une menace de retrait du Likoud (droite), provoquée par un différend entre deux petits partis religieux.

Le ministre israélien des Affaires étrangères, M. Yitzhak Shamir, dirigeant du Likoud, a lancé un ultimatum au premier ministre, M. Shimon Pérès, lui demandant de résoudre avant aujourd'hui la querelle entre le Shas et le Parti national religieux (PNR).

M. Shamir a convoqué tous les ministres du Likoud, y compris le ministre de l'Industrie, M. Ariel Sharon, qui se trouve à New York où il a engagé un procès en diffamation contre le magazine *Time*, pour décider aujourd'hui si le Likoud doit se retirer de la coalition dirigée par le travailliste Pérès.

La crise a eu pour détonateur la démission du gouvernement d'un dirigeant du Shas, le rabbin Yitzhak Peretz, ministre sans portefeuille, qui a accusé M. Pérès de n'avoir pas tenu sa promesse de lui confier un portefeuille.

Le Likoud avait fait savoir précédemment qu'il quitterait la coalition si le Shas n'en faisait plus partie. Alors que le Shas est lié au Likoud, le PNR est traditionnellement plus proche des travaillistes de M. Pérès.

M. Pérès a déclaré que l'affaire n'était pas assez grave pour provoquer la chute du gouvernement de coalition. « Une équipe d'économistes israéliens se trouve aux États-Unis pour négocier l'aide de 1986. Les discussions sur le retrait des troupes du Liban continuent à Nakoura (...) et nous devons décider de l'opportunité de la poursuite d'un gel des prix », a-t-il dit. « Nous n'avons pas le droit de mettre de côté toutes ces questions brûlantes et de commencer à nous livrer à un nouveau jeu politique. »

Pour M. Shamir, « il (M. Pérès) sait ce que nous voulons et ce que nous avons l'intention de faire. Il a promis de faire tout son possible d'ici un jour ou deux pour résoudre la crise. Nous attendrons un jour ou deux, et nous déciderons lors de la réunion des ministres du Likoud jeudi prochain (demain) ».

En quittant la réunion extraordinaire du conseil de cabinet, M. Shamir, visiblement en colère, s'était exclamé devant les journalistes : « Le gouvernement est en danger. »

À la question de savoir si le Likoud envisageait sérieusement de se retirer de la coalition, il a répondu : « Nous nous consulterons et verrons. »

Les commentateurs politiques comparent la crise politique actuelle à la violation du sabbat par des ministres du cabinet travailliste en 1977, qui firent chuter le gouvernement de l'époque.

M. Pérès avait mis sept semaines pour former son cabinet de coalition à la suite des élections législatives en juillet dernier. Si le Likoud décidait de quitter le gouvernement, Israël se trouverait certainement dans une impasse politique sans précédent.

Par ailleurs, une commission de la Knesset (parlement) s'est prononcé hier pour la restriction de l'immunité parlementaire du rabbin Meir Kahane, député extrémiste de droite, qui réclame l'expulsion de tous les Arabes vivant en Israël. Le parlement se prononcera en séance plénière la semaine prochaine.

Gorbatchev plaide en faveur de la détente

LONDRES (Reuter, AFP) — M. Mikhail Gorbatchev, membre du bureau politique du Parti communiste d'Union soviétique, s'est livré hier à un plaidoyer pour la détente et a affirmé que les deux blocs devaient coopérer pour trouver une solution aux problèmes de la famine, de l'environnement et de l'énergie.

Lors d'un discours devant la Commission des affaires étrangères du parlement britannique, le numéro deux du Kremlin a déclaré que le monde faisait face à un danger réel de guerre, mais que les deux blocs devaient trouver le moyen de revenir à une meilleure harmonie comme c'était le cas dans les années 70.

« Il était devenu évident que la guerre froide était un état anormal de relations constamment menacées des dangers de guerre », a-t-il dit. « Nous croyons encore qu'il ne peut y avoir d'autre solution que la coexistence pacifique », a souligné M. Gorbatchev devant les députés.

« Malgré tout ce qui nous sépare, nous n'avons qu'une seule planète, et l'Europe est notre pays commun et non un théâtre d'opérations », a-t-il dit.

M. Gorbatchev a précisé que le monde avait besoin « d'actions concrètes » pour voir naître une nouvelle coopération Est-Ouest.

L'Est et l'Ouest pourraient alors « concentrer leurs efforts pour traiter des problèmes tels que la famine, la maladie, la protection de l'environnement, l'énergie et les matières premières », a déclaré M. Gorbatchev.

M. Gorbatchev, qui poursuit une visite d'une semaine en Grande-Bretagne, a déclaré que l'Union soviétique « envisage de réduire de la façon la plus radicale ses armements nucléaires — avec l'intention de les démanteler éventuellement totalement — de même que ses armes conventionnelles ».

« L'âge nucléaire, a-t-il dit, dicte inévitablement une nouvelle pensée politique. Prévenir une guerre nucléaire est le problème le plus pressant pour tous les peuples. »

L'Union soviétique, a-t-il dit, estime que « la prévention de la course aux armements dans l'espace est un élément clef. Une telle course serait non seulement dangereuse par elle-même, mais encouragerait également la course aux armements dans d'autres domaines.

« L'Union soviétique est décidée à chercher et à mettre en oeuvre les mesures les plus radicales sur toutes ces questions, mesures qui permettraient d'avancer, en fin de compte, vers l'élimination totale et l'interdiction des armes nucléaires ».

« Il revient maintenant aux États-Unis, a-t-il dit, de faire un geste, d'adopter cette fois-ci une position réaliste, qui permettrait de mener de réelles négociations. »

M. Gorbatchev a souligné que les questions de sécurité et de défense doivent être décidées par les États souverains eux-mêmes, mais, a-t-il ajouté, faisant allusion aux forces nucléaires européennes, et notamment britannique, « tout geste concret vers une réduction de la menace nucléaire où que ce soit, y compris en Europe, sera suivi d'une réponse concrète équivalente de notre part. »

Entre-temps, il semble que les États-Unis fassent la sourde oreille aux mises en garde des Européens contre la « guerre des étoiles », le projet américain de « défense stratégique » spatiale que viennent de critiquer à demi-mots la France et la Grande-Bretagne.

La Maison-Blanche et le département d'État se sont abstenus de commenter lundi les récentes déclarations du premier ministre britannique, Mme Margaret Thatcher, et du président français, M. François Mitterrand.

À l'instar de l'ensemble des alliés des États-Unis, tous deux ont fait part de leurs préoccupations devant la menace de « militarisation de l'espace » que représenterait, selon eux, « l'Initiative de défense stratégique » présentée l'an passé par le président Reagan et communément appelée « guerre des étoiles ».

Si l'URSS, entraînée par le programme américain, développe à son tour un bouclier spatial antimissiles efficace, cela réduirait à peu de chose l'importance et la raison d'être des forces de frappe française et britannique.

Mais selon nombre d'experts occidentaux, le Kremlin redoute d'être entraîné dans une course ruineuse si les États-Unis poursuivent leur programme obligeant l'URSS à développer un système du même type.

Américains et Soviétiques doivent en débattre les 7 et 8 janvier prochains à Genève lors de la rencontre entre MM. George Shultz et Andrei Gromyko.

Téléphoto AP

M. Gorbatchev et son épouse ont visité hier l'abbaye de Westminster.

Triple attentat contre un oléoduc espagnol

MADRID (AFP) — Trois attentats à l'explosif ont été perpétrés hier en trois points de l'oléoduc Rota-Saragosse, utilisé pour le ravitaillement en kérosène des forces militaires espagnoles et américaines en Espagne, a-t-on annoncé de source officielle.

Le premier attentat a été commis aux premières heures de la matinée, indique-t-on de même source, à Ariza, localité située, près de Arcos de Jalon, à 200 kilomètres au nord-est de Madrid, dans une sous-station de l'oléoduc. Elle a provoqué un incendie qui a été rapidement éteint par les pompiers.

Le second attentat s'est produit à 60 km à l'est de Saragosse, à la station de pompage de Bujaraloz-La Almolda, où une baisse de pression a été provoquée par une explosion qui a rompu une valve de l'oléoduc.

Le troisième a été commis dans l'après-midi à Valfarta, à une dizaine de kilomètres du précédent dans la province de Huesca. Aucune précision n'était encore donnée hier soir sur les dégâts provoqués par ce dernier attentat.

L'oléoduc Rota-Saragosse a été construit à l'origine par les forces américaines pour le ravitaillement de leurs bases aériennes d'Espagne. Il est actuellement géré par la compagnie nationale espagnole Campsa dans le cadre de l'accord de défense bilatéral hispano-américain du 2 juillet 1982.

L'oléoduc qui a une longueur de 780 km part de la base navale de Rota (Cadix) où se trouve une base navale utilisée par la marine et l'aéronavale des États-Unis et passe par les bases aériennes espagnoles de Torejon (Madrid) et de Saragosse dont l'armée de l'air américaine utilise les installations.

Le budget du Pentagone

Reagan tranche en faveur de Weinberger

WASHINGTON (AFP) — Le président américain, M. Ronald Reagan, a approuvé des coupes dans l'augmentation prévue des dépenses militaires des États-Unis pour les trois prochaines années fiscales dans le cadre d'un plan de diminution du déficit budgétaire américain.

M. Reagan a accepté une réduction de $8.7 milliards US du projet de budget du Pentagone pour l'année 1986 (d'un montant de $277.5 milliards US).

Ces coupes sont nettement inférieures à ce que souhaitaient les responsables du budget pour réduire le déficit américain, qui devrait dépasser les $200 milliards US l'année prochaine.

Le porte-parole de la Maison-Blanche, M. Larry Speakes, a déclaré hier que M. Reagan avait accepté les propositions du secrétaire à la Défense, M. Caspar Weinberger, qui représentent pour les années fiscales 1986, 1987 et 1988 un total de $28.1 milliards US d'économies.

Aux yeux du secrétaire à la Défense, cette décision est « extrêmement satisfaisante » et constitue une « contribution substantielle » à l'effort de contrôle du déficit budgétaire.

Aucun programme majeur — tels la fusée intercontinentale MX ou le missile balistique Trident — n'est affecté par ces coupes, a souligné M. Weinberger.

Au cours des trois prochaines années fiscales, le montant global des économies envisagées pour le budget militaire des États-Unis devraient — si le Congrès les approuve — totaliser $28.1 milliards US, $8.7 milliards US en 1986, $9.2 milliards US en 1987 et $10.2 milliards US en 1988.

Le directeur du budget, M. David Stockman, estimait nécessaire une réduction deux fois plus importante — $58 milliards US — au cours de cette même période.

Le porte-parole de la Maison-Blanche a affirmé que le président Reagan restait déterminé à réduire de moitié le déficit budgétaire américain d'ici l'année fiscale 1988. Mais M. Speakes n'a pas précisé comment le président comptait y parvenir, compte tenu de ces dépenses militaires et de sa volonté de ne pas augmenter les impôts.

« Ces économies sont conformes à l'objectif du président de parvenir à un gel de l'ensemble des dépenses gouvernementales pour le budget 1986. Le président a aussi souligné son engagement persistant pour une forte défense nationale à des niveaux de dépense adéquats », a déclaré M. Speakes.

Les dépenses fédérales, compte tenu des chiffres de dépenses militaires rendus publics hier, devraient être réduites de $41.2 milliards US en 1986, l'essentiel de ces économies provenant de coupes draconiennes dans les dépenses civiles et de la suppression de nombreux programmes sociaux. Le déficit serait ainsi ramené à environ $170 milliards US.

Les dirigeants du Congrès, notamment le chef de file des républicains au Sénat, M. Robert Dole, ont affirmé à plusieurs reprises que le projet de budget de la Maison-Blanche ne serait jamais approuvé en l'absence d'une réduction importante des dépenses militaires.

Hier, M. Weinberger a dit que le montant du budget militaire devait être déterminé par « des facteurs extérieurs » au pays. « Nous devons faire face à une menace qui a augmenté au cours des dernières années, a déclaré M. Weinberger, et un gel de ces dépenses de défense (souhaité par de nombreux parlementaires américains) aurait des conséquences désastreuses sur l'état de préparation de nos forces et serait extrêmement dangereuse pour les États-Unis. »

De nouvelles réductions « enverraient un mauvais signal aux Soviétiques », a estimé M. Weinberger.

Le secrétaire à la Défense a enfin déclaré que les quelque 2.1 millions de militaires américains bénéficieront de deux augmentations de salaires au cours des mois qui viennent : l'une de 4 % le 1er janvier 1985, et l'autre de 3 % le 1er juillet de la même année.

Cette annonce intervient quelques jours après que le président Reagan eut demandé aux fonctionnaires (civils) d'accepter une réduction de leurs salaires. M. Reagan a lui-même accepté une réduction de 10 % de son traitement pour mieux faire avaler la pilule.

LE MONDE EN BREF

■ *Golfe : nouvelle attaque irakienne*

BAHREÏN (Reuter) — L'Irak a fait état hier d'une nouvelle attaque — la sixième en l'espace de quatre jours — de son aviation contre un « important objectif naval », et a redit sa volonté de transformer la zone de guerre au sud du terminal iranien de Kharg en « cimetière marin » pour tout bâtiment entrant dans le secteur. L'attaque annoncée hier n'a pas été confirmée de source maritime indépendante.

■ *Thatcher à Pékin*

PÉKIN (Reuter) — Mme Margaret Thatcher, premier ministre britannique, est arrivée hier soir à Pékin où a lieu aujourd'hui la cérémonie de signature de l'accord sur le transfert de la souveraineté sur Hong Kong. Aux termes de l'accord, qui est signé du côté chinois par le premier ministre Zhao Ziyang, Pékin garantit de préserver pendant un demi-siècle après l'expiration du bail britannique en 1997 le système capitaliste de Hong Kong et ses libertés fondamentales.

■ *Deux groupes revendiquent l'attentat*

DAMAS (Reuter) — Deux groupes palestiniens, le Front populaire de libération de la Palestine (FPLP) de M. Georges Habache et l'aile dissidente du Fatah ont revendiqué l'attentat à la grenade commis la veille contre un autocar israélien à Tel Aviv.

Le Monde : journal d'une crise

BERNARD GIANSETTO
collaboration spéciale

PARIS — « Je suis dans le brouillard, l'incertitude la plus grande quant à ce qui va advenir », soupire le directeur adjoint du journal *Le Monde*, Jean-Marie Dupont. « On peut imaginer un lent déclin ou bien un journal qui aura perdu ses structures originales actuelles. »

Au *Monde* depuis 25 ans, M. Dupont semble exclure la possibilité que le journal puisse sortir intact de la tempête. Si c'est un oubli, il est révélateur.

Hier, le rédacteur en chef, André Fontaine, a retiré sa candidature à la succession du directeur démissionnaire, André Laurens, qui pourrait finalement se succéder à lui-même. M. Fontaine, qui semblait le mieux placé pour diriger le quotidien de la rue des Italiens, a décidé de ne plus se porter candidat en raison du refus de Philippe Ramond, ancien directeur de la chaîne de télévision privée, Canal Plus, d'assurer la gestion du journal à ses côtés. Reste désormais, officiellement seul en lice, le journaliste Michel Tatu, spécialiste des questions Est-Ouest.

C'est aujourd'hui que les journalistes doivent se prononcer sur celui qui sera appelé à diriger le prestigieux quotidien du soir.

Après l'ensemble de la presse parisienne, *Le Monde* est frappé à son tour par une crise financière et morale dont l'issue demeure incertaine. Certes, on imagine mal « la fin du *Monde* » avec ses 385,000 exemplaires vendus quotidiennement, dont environ le quart à l'étranger (750 au Canada), ce qui le place au troisième rang des quotidiens français pour le tirage mais au premier rang quant aux ventes à l'étranger.

Malgré ces résultats, *Le Monde* n'a plus un sou et doit d'urgence trouver $11.5 millions (80 millions de francs), s'il veut pouvoir payer ses 1,500 salariés.

Ces derniers sont au nombre des propriétaires du journal et c'est la raison pour laquelle on peut parler de « structures originales ». La Société des rédacteurs (les journalistes) détient 40 % du capital ; le gérant, 11 %, les cadres, 5 % et les employés, 4 %. Les 40 % restants sont détenus par quelques grandes personnalités, dont le fondateur du journal, Hubert Beuve-Méry. Rien ne peut se faire sans eux et c'est pour cela que l'on présente *Le Monde* comme un système de demi-autogestion. Autogestion tout de même puisque le directeur, M. Laurens, en place depuis deux ans, vient de démissionner à la suite du rejet de son plan de redressement par les journalistes.

Il y a plusieurs raisons à la crise actuelle. La plus évidente est la baisse du nombre de lecteurs. Depuis 1980 (à l'exception de 1981, année marquée par l'arrivée au pouvoir de la gauche), on a assiste à un lent effritement du tirage. À cette désaffection s'ajoute, pour l'année en cours, la baisse de la publicité et des petites annonces, baisse attribuable à la crise économique qui sévit en France.

Le plan de sauvetage élaboré par MM. Laurens et Dupont a été contesté par les journalistes, ainsi que par les autres « porteurs de parts » (actionnaires), car il supposait la vente de l'immeuble qui abrite le journal au 5 de la toute petite rue des Italiens. Le plan avait toutefois obtenu l'aval de la Banque nationale de Paris, le principal créancier du quotidien du soir.

Le produit de la vente aurait permis d'éponger la dette actuelle mais, selon les adversaires de M. Laurens, il ne garantissait pas un redressement de la situation. On n'a pas voulu prendre le risque de se retrouver dans la même impasse six mois plus tard, avec l'immeuble en moins. Le plan Laurens prévoyait également quelques innovations qui n'ont pas convaincu : fermeture de l'une des deux imprimeries, impression du journal simultanément à Paris et en province par le procédé de fac-similé (comme le fait de Vancouver à Moncton le *Globe and Mail* de Toronto) et, enfin, des réductions importantes de salaire.

C'est d'ailleurs l'annonce de ces coupes qui a provoqué la grève des employés administratifs du journal en novembre. Pour la première fois de son histoire, *Le Monde* n'est pas paru pendant deux jours.

On reconnaît que le journal n'a pas su « gérer son succès ». Si les 20 premières années du journal ont été dures, et s'il fallait quasiment faire voeu de pauvreté pour pouvoir y entrer, les années 60 ont été marquées par le doublement du tirage et la prospérité financière.

« Dans une entreprise participationniste sans patron ni capitaliste qui apporte des fonds, la tendance est à la distribution des profits ; d'où une politique des salaires généreuse et imprudente », explique M. Dupont. Les salaires au *Monde* sont aujourd'hui parmi les plus élevés de la presse française.

À cela s'ajoutent des sureffectifs qui touchent toutes les catégories à l'exception des ... journalistes. Ils ne sont que 175, alors que la rédaction d'un journal comme le *New York Times*, par exemple, compte dans ses rangs plusieurs centaines de journalistes.

L'heure n'est pas à l'optimisme dans les couloirs gris d'un journal où il n'est pas rare, ces jours-ci, d'entendre dire que « le bateau coule ».

Tous prévoyait l'élection d'André Fontaine : « Il a certainement de bonnes chances, meilleures que la fois précédente », avait prédit Jacques Fauvet, directeur du *Monde* de 1969 à 1982.

Les journalistes ont peut-être maintenant besoin d'une forte personnalité capable de s'imposer et d'imposer ses vues pour faire taire les divisions face aux risques de naufrage. « On découvre les limites de notre système de fonctionnement et de participation », affirment des journalistes du quotidien. Ces divergences seraient à l'origine du refus de M. Ramond de participer à la gestion du quotidien aux côtés de M. Fontaine.

Dans un premier temps, la priorité pour le nouveau directeur sera de trouver de l'argent sans que le journal perde pour autant son indépendance. Mais, à long terme, le grand défi est de regagner des lecteurs.

Il n'y a pas de recette magique même s'il est notoire que *Le Monde* a perdu des lecteurs au profit de *Libération*, ce quotidien généralement qualifié de « non conformiste ». « *Libé* » a triplé son tirage depuis quatre ans (130,000 exemplaires aujourd'hui). Il s'agit d'une réussite unique qui n'a pas manqué, au *Monde* comme ailleurs, d'inspirer « une jalousie formidable » (l'expression est de M. Dupont).

À défaut de proposer d'improbables remèdes miracles pour remonter la pente, certains réfléchissent aux raisons profondes de la chute du tirage. Aux yeux de M. Dupont, par exemple, *Le Monde* et un journal qui souffre de la crise générale du militantisme politique, associatif, syndical.

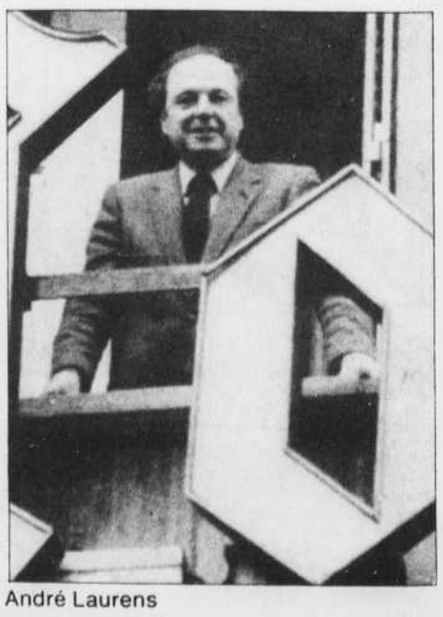

André Laurens

« On ne nous lisait pas pour se distraire mais pour mieux agir sur la société ou mieux s'y insérer, explique M. Dupont. Notre force était due à notre capacité d'expertise ... Aujourd'hui, avec la crise, on est devenu très sceptique à propos des experts : ils se sont trop souvent trompés. L'expertise n'est plus une référence (...) Nous sommes, nous aussi, atteints par l'incertitude et le doute. »

ARTS ET SPECTACLES

Le « Chez nous des artistes »

Quelle galère, ce gala !

RADIO-TÉLÉ

NATHALIE PETROWSKI

Impossible de passer sous silence ce mémorable gala du « Chez nous des artistes », diffusé dimanche soir à Radio-Canada. Le lendemain, le tout-Radio-Canada des couloirs ironisait sur le sujet, en faisant appel à la gamme complète des adjectifs qui vont d'amateur à nul, en passant par mal fait et déprimant.

Les problèmes majeurs étaient surtout l'absence d'animateur pour enchaîner l'enfilade parfois inerte parfois inepte de sketches et de numéros, et le jeu de la caméra, tenue obsessivement à distance afin que le téléspectateur ait une vue d'ensemble, solennelle et statique, comme les gens dans la salle.

Mais l'avantage d'être chez soi plutôt que dans la salle, n'est-il pas d'avoir une place aux premières loges grâce au miracle du gros plan. Or les gros plans, il a fallu les compter sur les cinq doigts de la main, tellement ils se faisaient évanescents dimanche soir. On a également relevé la piètre qualité de l'éclairage qui ridait prématurement aussi bien les visages lisses des jeunes que ceux plus flétris des aînés.

J'avoue que les rides réelles ne me gênent pas et qu'à la limite, je les trouve plus télégéniques que les masques de cire figés que nous servent nos voisins américains lors de leurs ineffables « bien-cuits ». La semaine dernière, le « bien cuit » de Lucille Ball était un classique du genre, le genre étant celui d'un âge d'or rôti par le bronzage artificiel et maintenu en vie par une succession de « liftings » hollywoodiens. A cet égard, il me semble plus agréable de regarder une Alys Roby bien en chair, qui ne cache pas son âge et qui prend une infinie précaution à ne pas trébucher, qu'une momie plastifiée qui joue à la jeune gazelle sous les spots cosmétiques et conciliants.

Mais au-delà des technicalités d'éclairage et des bourbes du réalisateur Jean-Yves Laforce, au-delà du grand vide de deux minutes où tout le monde attendait qu'il se passe quelque chose pendant que Paul Berval, à quatre pattes sur le plancher, cherchait frénétiquement les partitions musicales de Neil Chotem qu'il avait égarées, au-delà de cet horrible rideau qui n'arrivait pas à se brancher quant à sa montée ou sa descente, l'émission m'a rendue subitement nostalgique.

Cela s'est passé après la scène de l'escalier que Normand Brathwaite, a dévalé lestement comme un Olivier Guimond devenu cascadeur professionnel. Ce n'est pas la disparition d'Olivier Guimond ni la fatigue cafouilleuse et bafouilleuse de ceux qui sont restés qui m'a rendue nostalgique. C'est plutôt la rigidité terne qui a envahi les plateaux radio-canadiens et pétrifié les productions d'aujourd'hui. Le constat est devenu douloureusement évident lorsque Roger Baulu et Jacques Normand déguisés en Ding et Dong, sont venus se caricaturer eux-mêmes en faisant appel à une spontanéité impossible aujourd'hui.

Même si les deux « couche-tard » étaient plutôt « off-beat » sinon carrément dépassés, ils ont ranimé pendant un furtif instant l'étincelle de l'imprévu non-censuré. Un instant donc, je me suis demandée si Jacques Normand n'allait pas déraper et sortir quelque chose de dangeureusement improvisé comme il savait si bien le faire. Mais Jacques Normand comme tous les autres vieux routiers, a suivi la nouvelle consigne qui consiste à calculer chaque parole et à censurer le moindre faux pas. Et comme tous les autres vieux routiers, son malaise était à l'image de ce gala, qui ressemblait en fin de compte à la galère que sont devenues les productions hypertrophiées de la télévision d'état.

★★★

■**De la radio libre** — L'émission porte un curieux titre, « Momie ». Elle est diffusée sur les ondes de Radio Centre-Ville (102.3 FM), les lundis à 15 h. Lundi dernier, les deux jeunes animateurs frustrés et pas encore momifiés, ont décidé brusquement de se défouler en ondes. « Vous êtes pas tannés de nous écouter bande de caves. Nous en tous les cas on est tannés de vous parler et de se faire chier à la radio. » Textuel et en direct, sans la moindre possibilité de rédemption. Personne autour n'a réagi. C'est ce qu'on appelle de la radio libre. Pas la radio de Big Brother ni même celle d'André Arthur. Mais de la radio sans auto-censure. Parfois ça fait du bien à écouter, comme un bon coup de marteau sur la tête.

★★★

■**Droit de parole aux jumeaux** — A «Droit de Parole» vendredi 21 décembre à 20 h, Claire Lamarche donnera le droit de parole aux jumeaux. Dix couples de jumeaux identiques et deux couples homme-femme, nous ouvriront la porte sur la réalité gémellaire, cette coïncidence génétique qui chaque jour renvoie des hommes et des femmes à miroir vivant et qui leur rappelle qu'ils ne seront malheureusement jamais uniques au monde.

★★★

Orwell avait-il raison ? — Le Ministère de la Vérité, peut-être pas celui de George Orwell mais en tous les cas celui du *Point*, tiendra une grande réunion au sommet les 26, 27 et 28 décembre. Au programme, les grands journalistes et rédacteurs en chef de l'heure - Pierre Salinger de ABC, Christiane Ockrent de Antenne 2, Amin Maalouf de la revue Jeune Afrique, Norman Webster du Globe and Mail et Jean Paré de l'Actualité - discuteront de politique, d'économie et de société, trois soirs de suite autour de la même table médiatisée. Aux dires de l'équipe, le débat déjà enregistré, sera fascinant même pour les plus blasés qui ont trop lu les écrits de George Orwell.

Gilbert Rhême remporte le prix Recherche 1984 au SMAQ

MARIE LAURIER

Un créateur de bijoux d'origine suisse, Gilbert Rhême, a remporté hier le prix de l'exposition Recherche 1984 au 29e Salon des métiers d'art du Québec (SMAQ). Une pièce de sa production, un objet mural avec bijou intégré, lui a valu cet honneur, sous forme d'un parchemin présenté par M. Armand Brochard, président de la Corporation des artisans, et d'une bourse de $2,500 offerte par M. Michel Roy, éditeur adjoint du journal *La Presse*. Le quotidien de la rue Saint-Jacques était un des commanditaires de cette exposition axée sur l'innovation et la technique et qui réunissait 37 exposants.

C'est la deuxième fois qu'une telle initiative en recherche est prise chez les artisans dans le but de contribuer de façon concrète à démontrer l'évolution du milieu des métiers d'art. La pièce primée est composée de huit matériaux: laiton, bronze, alumimium, bois, ardoise, acrilyque, or, perles. Elle fait partie d'une production d'une vingtaine d'oeuvres exposées et vendues au kiosque de M. Rhême. Ce dernier est installé à Lachute mais il a une boutique rue Roy à Montréal.

La lauréat est né à Berne où il a étudié le dessin graphique à l'École des beaux-arts pour venir au Québec durant l'Expo 1967 poursuivre une carrière en dessin industriel. Il participe au Salon des métiers d'art depuis une douzaine d'années et vend ses oeuvres entre $950 et $1,450.

Des mentions ont été attribuées à quatre autres créateurs: une première à Claude Guyon pour *Lundi matin*, une deuxième ex aequo à Normand Giroux pour *Coupe laminée* et à Daniel Hamelin pour *À m'affecte ma flèche*, enfin la quatrième aux concepteurs de *l'escalier monte emboltée* de Pierre Tassé et Normand Lanthier.

Le Salon des métiers d'art se termine ce samedi 22 décembre à 17 h à la Place Bonaventure. Selon les chiffres recueillis à ce jour, il y a eu une augmentation d'environ 15% du nombre de ses visiteurs comparativement à l'an dernier et le directeur général du Salon, M. Jean-Guy Monette, a appris à la presse que les ventes dans plusieurs disciplines sont de beaucoup supérieures à celles de 1983.

« Les arts en fête », rue Laurier

La musique a horreur du bruit

CAROL BERGERON

Musique, danse et théâtre, « Les arts en fête », rue Laurier (de Côte Sainte-Catherine à Saint-Laurent), les Événements Bezébodé présentaient : le *Quatuor Morency*, Denise Lupien (violon), Ann Robert (violon), Francine Lupien-Bang (alto), Thérèse Motard (violoncelle); au programme : Beethoven (1770-1827), Quatuor op. 18 no 6, Otto Joachim (1910-) Quatuor à cordes, Sibelius (1865-1957), Quatuor « Voces intimae » op. 56. Samedi, 15 décembre, à la boutique Volt.

Une boutique mode d'éclairage qui marie, l'espace de trois quatuors à cordes, bougies (candelas, si l'on préfère) et décibels, on appelle ça, du côté chic de la rue Laurier : « les arts en fête ». L'initiative appartient aux Événements Bezébodé (organisme qui s'occupe de la diffusion des arts : musique, théâtre et danse) avec la collaboration des intervenants commerciaux de la rue Laurier. Une « fête des arts » qui se sera déroulée du 8 au 22 décembre.

Il n'est pas question, ici, de juger de l'importance et de la valeur de toute la manifestation car je n'en ai connu que la durée d'un concert de musique de chambre. Mais par le choix bien particulier du lieu (la boutique Volt), voulait-on jeter un éclairage nouveau sur les rapports entre la musique dite « sérieuse » et le public ? Tout l'éclairage artificiel de la boutique n'a pas, à mon avis, apporté de réponse claire. Rien qui puisse militer en faveur d'une telle aventure. On n'a pas trouvé là la formule miracle pour modifier l'attitude prétendument « passive » de l'auditeur face à la musique classique.

Pour profiter d'un Beethoven, d'un Sibelius ou d'un Joachim, il faut des conditions d'écoute qui ne sont pas celles d'une place marchande futelle aussi élégante et bien fréquentée que celle de la rue Laurier. À moins qu'elle ne s'en serve, la musique a horreur du bruit. Sortir la musique des lieux habituels, soit, mais encore faut-il trouver un endroit qui ait de l'oreille pour l'art de sons et qui favorise l'écoute attentive de l'auditeur.

Ceci dit, entre les effluves : sonore de la rue, les sonneries du téléphone, les explications des vendeurs et le tohu-bohu de la clientèle, il était quand même possible de se rendre compte de la très grande qualité du quatuor à cordes Morency. Les quatres musiciennes qui le composent ont eu, me semble-t-il, beaucoup de mérite à garder la concentration nécessaire pour faire malgré tout de la musique. Les entendre jouer si bien dans de si mauvaises conditions nous faisait imaginer tout le plaisir que l'on aurait de les retrouver enfin dans un lieu convenable et accessible.

CINÉMA

ASTRE I: (327-5001) — **"Cotton club"** 7 h, 9 h 20
ASTRE II: — **"L'histoire sans fin"** 6 h 10, 10 h 05— **"Cannon Ball 11"** 8 h.
ASTRE III: — **"Runaway"** 6 h 10, 8 h 10, 10 h 10
ASTRE IV: — **"Ghostbusters"** 6 h 10, 9 h 40— **"Où sont les mecs"** 8 h.
BERRI I: (288-2115) — **"La guerre des tuques"** 12 h 30, 2 h 20, 4 h 10, 6 h, 7 h 50, 9 h 40
BERRI II: — **"Le bal"** 12 h 30, 2 h 40, 4 h 50, 7 h 10, 9 h 20
BERRI III: **"J'ai rencontré le Père Noël"** 12 h, 2 h, 3 h 50, 5 h 45— **"Viva la vie"** 7 h 20, 9 h 35
BERRI IV: — **"Le printemps sous la neige"** 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
BERRI V: — **"Femmes de personne"** 12 h 40, 2 h 45, 4 h 50, 7 h, 9 h 05
BONAVENTURE I: (861-2725) — **"Crimes of passion"** 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
BONAVENTURE II: — **"The terminator"** 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15.
BROSSARD I: (465-5906) — **"Runaway"** 7 h 15, 9 h 15
BROSSARD II: (465-5906) — **"J'ai rencontré le Père Noël"** 7 h 30, 9 h 30
BROSSARD III: **"Cotton club"** 7 h, 9 h 20.
CARTIER-LAVAL:(663-5124) — **"La guerre des tuques"** 7 h 30— **"Le bombardier"** 9 h 15
CHAMPLAIN I: (524-1685) — **"L'histoire sans fin"** 7 h 10— **"Superman 111"** 8 h 50
CHAMPLAIN II: — **"Purple rain"** 7 h 35, 9 h 45
CINÉMA DE PARIS:(875-1882) — **"Runaway"** 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15
CINÉMA DU VILLAGE: 1220, Ste-Catherine est (523-3239) **"Just blonds"** 13 h, 14 h 30, 16 h, 17 h 30, 19 h, 20 h 30, 22 h.
CINÉMATHÈQUE QUÉBÉCOISE: (842-9763)— François Truffaut **"Jules et Jim"** 18 h 35— **"La peau douce"** 20 h 35
CINÉPLEX I: (849-4518) — **"The bostonians"** 1 h 15, 4 h 30, 7 h, 9 h 20
CINÉPLEX II: — **"Bay boy"** 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
CINÉPLEX III: — "All of me" 1 h 10, 3 h 10, 5 h 10, 7 h 10, 9 h 10
CINÉPLEX IV: — **"The razor's edge'** 1 h 30, 4 h 15, 7 h 05, 9 h 35
CINÉPLEX V: — **"Ghostbusters'** 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15
CINÉPLEX VI: — **"Comfort and joy"** 1 h 10, 3 h 15, 5 h 20, 7 h 30, 9 h 40
CINÉPLEX VII: — **"Runaway"** 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
CINÉPLEX VIII: — **"Crimes of passion"** 1 h 10, 3 h 10, 5 h 10, 7 h 10, 9 h 10
CINÉPLEX IX: — **"A soldier's story"** 1 h 10, 3 h 10, 5 h 10, 7 h 10, 9 h 10
CINÉMA MONTRÉAL I: (521-7870) — **"Greystoke, la légende de Tarzan, seigneur des singes"** 1 h 20, 3 h 50, 6 h 25, 8 h 55.
CINÉMA MONTRÉAL II: — **"J'ai rencontré le Père Noël"** 12 h 15, 1 h 40, 3 h 15, 4 h 50, 6 h 25, 8 h 05, 9 h 40
COMPLEXE DESJARDINS I:(288-3141)— **"Deux oiseaux rares"** 12 h 05, 15 h 55, 19 h 45— **"À la poursuite du diamant vert"** 13 h 55, 17 h 45, 21 h 35
COMPLEXE DESJARDINS II: — **"L'étoffe des héros'** 12 h 15, 15 h 55, 19 h 35
COMPLEXE DESJARDINS III: — **"Que c'est bon"** 12 h 10, 14 h 50, 17 h 30, 20 h 10.— **"Viol sous les tropiques"** 13 h 30, 16 h 10, 18 h 50, 21 h 30.
COMPLEXE DESJARDINS IV: — **"Gayracula"** 12 h 05, 13 h 40, 15 h 15, 16 h 50, 18 h 25, 20 h, 21 h 35.
CONSERVATOIRE D'ART CINÉMATOGRAPHIQUE: (879-4349)— **"The deadly affair"** 19 h.— **"Lolita"** 21 h.
CRÉMAZIE: (388-4210) — **'Le battant"** 7 h 15, 9 h 30
DAUPHIN I: (721-6060) — **"Mario"** 7 h 30, 9 h 30
DAUPHIN II: **"Un dimanche à la campagne"** 8 h, 10 h.
DORVAL I: (631-8587) — **"Dune"** 7 h, 9 h 35
DORVAL II: **"City heat"** 7 h 15, 9 h 15.
DORVAL III: **"Choose me"** 7 h, 9 h.
DÉCARIE I: (341-3190) — **"Cotton club"** 7 h 15, 9 h 45.
DÉCARIE II: — **"Ghostbusters'** 7 h, 9 h.
ÉLYSÉE I: (842-6053) — **"Les yeux la bouche"** 7 h 20, 9 h
ÉLYSÉE II: — **"Il était une fois l'Amérique'** 8 h.
ESPACE 9:(272-1080)— Relâche.
FAIRVIEW I: (697-8095) — **"The key"** 7 h 15, 9 h 15
FAIRVIEW II: — **"Beverly Hills cop"** 7 h 05, 9 h 05.
FLEUR DE LYS: (849-0041): Relâche
GREENFIELD 1: (671-6129) — **"Gremlins"** 7 h 05, 9 h 05
GREENFIELD 2: — **"Beverly Hills cop"** 6 h 05, 8 h 25
GREENFIELD 3: — **"Beverly Hills cop"** 7 h 15, 9 h 30
IMPÉRIAL: (288-7102) — **"2010"** 12 h 20, 2 h 35, 4 h 50, 7 h 05, 9 h 20
JEAN-TALON:(725-7000) — **"Mais qui a tué Harry?"** 9 h 10— **"Fenêtre sur cour"** 7 h 10
KENT I:(489-9707) — **"Beverly Hills cop"** 7 h, 9 h.
KENT II:— **"City heat"** 7 h 30, 9 h 30.
CINÉMA DU PARC 1:(844-9470) — **"Beverly Hills cop"** 7 h 20,9 h 20.
CINÉMA DU PARC 11:— **"Beverly Hills cop"** 6 h 40, 8 h 40.
CINÉMA DU PARC III: — **"Beverly Hills cop"** 6 h, 8
L'AUTRE CINÉMA:(722-1451) — **"La femme publique'** 7 h — **"Équateur'** 7 h 30— **"Métropolis"** 9 h 15— **"Un amour de swann"** 9 h 30. (18 au 20 déc.)
LAVAL I:(688-7776) — **"2010"** 7 h 05, 9 h 20.
LAVAL II:— **"Gremlins"** 7 h 05, 9 h 15
LAVAL III: — **"Indiana Jones et temple maudit"** 7 h 15, 9 h 35
LAVAL IV:— **"City heat"** 6 h, 7 h 50, 9 h 45
LAVAL V:— **"Beverly Hills cop"** 7 h 25, 9 h 35.
LAVAL-ODÉON I:(687-5207)— **"Histoire sans fin"** 7 h 15— **"Superman 111"** 9 h.
LAVAL-ODÉON II:— **"J'ai rencontré le Père Noël"** 7 h 05, 8 h 40.
LOEW'S I:(861-7437) — **"City heat"** 12 h 20, 2 h 10, 4 h, 6 h, 7 h 50, 9 h 40
LOEW'S II:— **"American dreamer"** 12 h 05, 2 h, 3 h 50, 5 h 50, 7 h 50, 9 h 50
LOEW'S III:— **"Falling in love"** 1 h 15, 3 h 25, 5 h 35, 7 h 45, 9 h 55.
LOEW'S IV:— **"Indiana Jones: the temple of doom"** 12 h 40, 2 h 50, 5 h, 7 h 10, 9 h 20.
LOEW'S V:— **"Teachers"** 1 h, 3 h 10, 5 h 20, 7 h 30, 9 h 40.
MERCIER:(255-6224)— **"Le palace en délire"** 9 h 20— **"J'aurai ta peau"** 7 h 10
OUIMETOSCOPE:(525-860 0) — **"L'homme qui en savait trop'** 7 h 15, 9 h 30-—**"L'oeuf du serpent"** 7 h, 9 h 15
OUTREMONT:(277-4145)— **"Les vautours'** 7 h — **"Le choix de Sophie"** 9 h 15.
PALACE I:(866-6991) — **"Dune"** 11 h 30, 2 h, 4 h 30, 7 h, 9 h 35
PALACE II:— **"Beverly Hills cop"** 1 h, 3 h, 5 h, 7 h 05, 9 h 10
PALACE III:— **"Beverly Hills cop"** 1 h 20, 3 h 20, 5 h 20, 7 h 20, 9 h 20
PALACE IV:— **"Beverly Hills cop"** 12 h 40, 2 h 40, 4 h 40, 6 h 40, 8 h 40
PALACE V:— **"Beverly Hills cop"** 12 h, 2 h, 4 h, 6 h, 8 h
PALACE VI:— **"Body double"** 12 h 30, 2 h 40, 4 h 50, 7 h, 9 h 10.
PARADIS I:(866-6991) — **"J'ai rencontré le Père Noël"** 6 h 30, 9 h 30— **"Sans famille"** 8 h.
PARADIS II:— **"Purple rain"** 6 h, 9 h 40, **"Académie de police"** 8 h.
PARADIS III:— **"Splash"** 6 h, 9 h 30— **"La foire des ténèbres"** 7 h 50.
CINÉMA PARALLÈLE: (843-6001)— Relâche jusqu'au 7 janv.
PARISIEN I:(866-3856) — **"Fort Saganne"** 12 h 45, 4 h 30, 8 h 15
PARISIEN II:— **"Gremlins"** 12 h 45, 2 h 45, 4 h 45, 6 h 50, 8 h 55
PARISIEN III:— **"Gremlins"** 1 h 55, 3 h 55, 5 h 55, 8 h, 10 h 05.
PARISIEN IV:— **"Joyeuses Pâques"** 12 h 15, 2 h 05, 3 h 55, 5 h 50, 7 h 50, 9 h 50.
PARISIEN V:— **"Indiana Jones et le temple maudit"** 12 h 15, 2 h 30, 4 h 40, 7 h, 9 h 20
PLACE LONGUEUIL I:(679-7451) — **"L'histoire sans fin"** 9 h 40— **"Superman 111"** 7 h 30.
PLACE LONGUEUIL II:— **"La guerre des tuques"** 7 h 30— **"Le bombardier"** 9 h.10
PLACE VILLE-MARIE I:(866-0689) — **"Buckaroo banzai"** 1 h, 3 h 10, 5 h 20, 7 h 30, 9 h 40.
PLACE VILLE-MARIE II:— **"Brother from another planet"** 12 h 30, 2 h 40, 4 h 50, 7 h, 9 h 10.
PLACE ALEXIS NIHON I:(935-4246) — **"Cotton club"** 12 h 15, 2 h 30, 4 h 50, 7 h 15, 9 h 45
PLACE ALEXIS NIHON II:— **"Ninja 111"** 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
PLACE ALEXIS NIHON III:— **"A christman story"** 7 h, 9 h.
PLACE DU CANADA:(861-4595) — **"Amadeus"** 8 h.
SAINT-DENIS II:(845-3222) — **"Haute surveillance"** 17 h 40, 21 h 15— **"Échec au gang"** 19 h 25.
SAINT-DENIS III:— **"Les guerriers du Bronx no. II"** 17 h 45, 21 h 15— **"Qu'est-ce qui fait graduer les filles"** 19 h 30.
VERDUN:(768-2092)— **"L'histoire sans fin"** 7 h 30— **"Superman 111"** 9 h 10
VERSAILLES I:(353-7880) — **"Gremlins"** 7 h 15, 9 h 15.
VERSAILLES II:— "Il était une **fois L'Amériquee"** 8 h.
VERSAILLES III:— "Indiana Jones et le temple maudit" 7 h, 9 h 10
VILLERAY:(388-5577) — **"L'histoire sans fin"** 7 h 30— **"Superman 111"** 9 h 15
WESTMOUNT SQUARE:(931-2477) — Relâche
YORK:(937-8978) — **"Starman"** 12 h, 1 h 50, 3 h 40, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30.

TÉLÉVISION

2 CBFT
12.00 Première édition
12.22 Télex Arts
12.30 Cinéma « Ils sont grands ces petits » fr. 79 avec Catherine Deneuve, Claude Brasseur et Claude Piéplu
14.30 Le temps de vivre
16.00 Bobino
16.30 Au jeu
17.00 Fraggle rock
17.30 Du tac au tac
18.00 Ce soir
18.28 Les nouvelles du sport
18.33 Avis de recherche
19.00 Le vagabond
19.30 Le parc des braves
20.00 Pour une chanson
21.00 Juste pour rire
22.00 Le téléjournal
22.27 Le Point
23.00 La météo
23.04 Les nouvelles du sport
23.16 Télex Arts
23.25 Reflets d'un pays
00.20 Cinéma « L'ange ivre » jap. 48 avec Takashi Shimura, Toshiro Mifune et Michiyo Kogure

10 CFTM
12.00 Le dix vous informe
12.15 Ciné Quiz: « Sacrifice d'amour » it.fr. 55 avec Maurice Ronet, Antonella Lualdi et Nadia Gray
14.30 Forum
15.30 Drôle de monde
16.00 La bande animée
16.25 Au royaume du Père Noël
16.30 Les satellipopettes
17.00 Montréal en direct
18.00 Le 18 heures
18.30 Odyssée
19.00 Belle rive
19.30 Magnum
20.30 Super galaxie
21.30 Anouchka
22.00 Cagney & Lacey
23.00 Les Nouvelles TVA
23.25 Le Dix vous informe
23.30 Les sports et la couleur du temps
23.45 Cinéma de fin de soirée « L'homme des vallées perdues » amér. 53 avec Alan Ladd, Van Heflin, Jean Arthur et Brandon de Wilde

17 RADIO-QUÉBEC
18.00 Passe-Partout
18.30 Téléservice plus
19.27 Tirage La Quotidienne
19.30 Les groupes parlementaires: le Parti Libéral
20.00 Un pays, une musique
21.00 À plein temps
21.30 La première année de la vie: le bébé est âgé de 12 mois
22.00 Plein son: Tito Puente all stars
23.00 Téléservice plus

99 TVFQ (Câble)
12.30 Grand échiquier: Gérard Oury
15.55 Le théâtre de Bouvard
16.30 Le village dans les nuages
16.50 Contes pour Noël
17.00 Deux gourmands disent
17.15 Est-ce ainsi que les hommes vivront
17.30 Le Journal

18.00 La bouteille à la mer
18.30 Des chiffres et des lettres
18.50 Atout Pic
19.00 Aujourd'hui la vie
20.00 Bravos
21.00 Téléfilm « A 50 ans, elle découvrait la mer » avec Denise Chalem, Flavie Ducorps et Isabelle Sadoyan
22.45 Histoires naturelles: la pêche à la truite
23.15 Le Théâtre de Bouvard
23.30 Cocoricocoboy
23.40 Le Journal

6 CBMT
12.00 Midday news
12.10 Midday
12.25 Community events
12.30 Parenting
12.58 Program highlights
13.00 All my children
14.00 Dallas
15.00 Coronation street
15.30 All in the family
16.00 Do it for yourself
16.30 Going great
16.59 Newswatch 6
17.00 Video Hits
17.29 Newswatch 6
17.30 Three's company
18.00 Newswatch
19.00 Steppin' out
19.30 Charles in charge
20.00 Nature of things
21.00 Rich Little and friends in Orleans
22.00 The National
22.25 The Journal
23.00 Newswatch
23.20 Newswatch headlines and the national update
23.27 Barney Miller
23.57 CBC Late night « One foot un heaven » 1941 avec Fredric March et Martha Scott

12 CFCF
12.30 Pulse
13.00 The Don Harron show
14.00 Another world
15.00 General hospital
16.00 Soap
16.30 Take a break with Matthew Cope
16.37 Family feud
17.00 The Price is Right
18.00 Pulse
19.00 Entertainment tonight
19.30 Dofasco Festival of Christmas song
20.00 CFCF Special « The national fitness test » avec Karen Baldwin
21.00 Dynasty
22.00 Hotel
23.00 CTV National news
23.21 Pulse
00.00 Cinema 12 « Fatso » 1980 avec Dom Deluise, Anne Bancroft et Ron Carey
01.55 Second Feature « Slow dancing in the big city » dr. 78 avec Paul Sorvino, Anne Ditchburn et Nicolas Coster
03.55 Solid gold
04.55 The Wayne Thomas show

SUR SCÈNE

ATRIUM DE LA MAISON ALCAN: 1188 ouest Sherbrooke— Concert Quatuor flûte douce, 19 déc. de 12h. à 13h.30
AUDITORIUM DU COLLÈGE LIONEL-GROULX: 100 rue Duquet, Ste-Thérèse (430-3120 ste 203)— « Le mariage de Figaro » m. en s. Lorraine Pintal, 19 déc. 13h.
LE BISTRO D'AUTREFOIS: 1229 St-Hubert (842-2808)— La Boite à Lily: Revue musicale « Chicago here I come » de et avec Raymond Lévesque, Réjean Wagner et Jacqueline Payette, 19 déc.
CAFÉ-CONCERT LA BELLE ÉPOQUE: 19 St-Laurent, St-Timothée (373-3262)— « Les femmes et l'amour » de Sacha Guitry, collage s'appuyant sur cinq de ses pièces, m. en s. Philippe Grenier, du 11 oct. au 30 déc. jeu. ven. 21h., sam. 19h.30 et 22h.30
CAFÉ-CONCERT LA CHACONNE: 342 est Ontario (843-8620)— Tous les mercredis soirs « Place aux Poètes » animatrice Janou Saint-Denis, invitée Louise Halley, 19 déc. 21h.
CAFÉ LE FOU DU VERSEAU: 1200 St-Hubert (843-4335)— « Le noeud » de Raymond Parent, m. en s. Marielle Léveillé, jusqu'au 22 déc. du mer. au sam. 21h.
LE CAFÉ DE LA PLACE: PDA (842-2112)— « Le fauteuil à bascule » de Jean-Claude Brisville, m. en s. Claude Goyette, du 7 nov. au 29 déc., lun au sam. 20h.30
LA CAVE À MOUSSE: 121 est rue Duluth (842-5524)— Du 18 au 23 déc., Spectacle continuel à compter de 21h. du mar. au sam. avec Walter et son accordéon, Mousse accompagnée au piano par Bruno Deschênes et Claude Véziau, Jean Custeau à la guitare, chante Brassens et ses propres chansons
CHRIST CHURCH CATHEDRAL: Ste-Catherine et Université— Le Choeur de Saint John College, Cambridge en Angleterre, sous la dir. de George Guest, chantera les contes et chants de Noël, le ven. 21 déc. à 17h. et 20h., Andrew Lumsden, accompagnera à l'orgue
CLUB SODA: 5240 ave du Parc (270-7848)— Empire des futures stars 19 déc. 21h.
LES FOUFOUNES ÉLECTRIQUES: 97 est Ste-Catherine— Performance environnement de Jean-Pierre Gagnon et Yago Minter, 19 déc. 21h.
DÎNER-THÉÂTRE LES MASQUES: Hotel Régence Hyatt, 777 Université (879-1370)— « They're playing our song » de Neil Simon, m. en s. Roger Peace, à compter du 6 déc., mer. au dim.
LE GRAND CAFÉ: 1720 St-Denis (849-6955)— Le Bateau Ivre: Vic Vogel et son Big Band du 13 au 22 déc. 21h.30 et 23h.30
HÔTEL KARUKERA: Salon Privé, 311 est Ontario (682-1114)— Le Théâtre Acte 3 présente « Agatha » de Marguerite Duras, du 28 nov. au 22 déc., jeu. ven. sam. et lun. 20h., dim. 20h. et 22h.30
HÔTEL REGENCE HYATT: 777 Université (879-1370)— Bar tour de ville: trio Eli Krantzberg mar. au dim. de 20h. à 03h.— Bar La Verrière: piano-bar avec Roland Devèze mar. au sam. 19h.00 à 00.00— Dîner-dansant avec pianiste Gerry Pucci
HÔTEL REINE ÉLIZABETH: 900 ouest Dorchester (861-3511 poste 2227)— Salle Arthur: « La vie parisienne » de Jacques Offenbach, arrangements et m. en s. Philippe Grenier, du 28 nov. au 30 déc., mer. au ven. 21h., sam. 19h.30 et 22h.30, dim. 20h.
LA CROISETTE: 1201 o. Dorchester (878-2000)— Lambert au piano dim. 16h. à 21h., lun. au ven. de 19h.00 à 22h.00
L'AIR DU TEMPS: 191 ouest St-Paul (842-2003)— Ouvert chaque jour à compter de 16h. du lun. au sam.— Charles Papasoff Ensemble, 19 déc.
L'ESKABEL: 1235 Sanguinet (849-7164)— La Compagnie Théâtrale l'Échiquier présente « Les troyennes » m. en s. Alexandre Hausvater et Jean Lafontaine, 19 au 22 déc. 27 au 29 déc. et 3 au 5 janv., sem. 20h.30, sam. 19h. et 21h.30
L'IMPROMPTU: 1201 O. Dorchester (878-2000)— Lambert au piano de 17h.00 à 19h.00, Eddie Prophete de 21h.00 à 02h.00 du lun. au ven.— Eddie Prophète de 21h. à 02h. sam.
PLANÉTARIUM DOW: 1000 St-Jacques ouest, (872-4530)— « L'étoile des Mages » spectacle français: mar. au ven. 14h.15 et 20h.30, sam. 14h.15, 16h.30 et 20h.30, dim. 13h., 15h.30, 16h.30 et 20h.30— spectacle anglais: mar. au ven. 13h., 19h.30, sam. 13h., 15h.30, 19h.30, dim. 14h.15, 19h.30 du 5 déc. au 6 janv.
RESTAURANT LE COMMENSAL: 680 ouest Ste-Catherine (871-1480)— Du jeu. au dim. concerts de luth et de guitare classique de 18h.30 à 22h.30
LES RETROUVAILLES: 1709 St-Denis (849-9275)— Jonn Baudine quartette (B&B) mer. au sam. de 22h. à 01h.— Sylvain L'Héureux, chansonnier, du dim. au mar. de 22h. à 01h.
SALLE FRED BARRY: 4353 est Ste-Catherine (253-8974)— Le Carrousel présente « La marelle » de Suzanne Lebeau, m. en s. Alain Grégoire, 16 au 23 déc. 13h.30, 26 au 30 déc. 13h.30
SALLE GABRIEL CUSSON: 100 est Notre-Dame, Mtl— Concert lauréats du concours O.S.M. Alain Trudel et Lise Beauchamp, 19 déc. 20h.
SALLE POLLACK: 555 ouest Sherbrooke, Mtl— Le Jazz Band du conservatoire de McGill, 20 déc. 20h.
SPECTRUM: 318 ouest Ste-Catherine (861-5851)— Spectacle de Michel Lemieux 19 au 21 déc. 21h., 22 déc. 19h. et 22h.30
STATION 10 PUB: 2071 ouest Ste-Catherine (934-0484)— Ralph Mashats, 19 déc.
THÉÂTRE CENTAUR: 453 St-François-Xavier (288-3161)— « Salt-water moon » de David French, m. en s. Steven Schipper, jusqu'au 23 déc., du mar. au ven. 20h., dim. 19h., matinée le sam. 14h.
THÉÂTRE PORT-ROYAL: PDA (842-2112)— La Compagnie Jean Duceppe présente « Un village de fous » de Neil Simon, m. en s. Gilbert Lepage, à compter du 12 déc. mar. au ven., sam. 17h. et 21h.
THÉÂTRE DU RIDEAU VERT: 4664 St-Denis (844-1793)— « Albertine en cinq temps » de Michel Tremblay, m. en s. André Brassard, du 13 nov. au 22 déc.
THÉÂTRE DE LA VEILLÉE: 1371 est Ontario (Angle Panet et Plessis) (526-6582)— « L'idiot » de Dostievski, m. en s. Teo Spychalski, du 4 au 23 déc. 20h.30, du mer. au dim.
UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL: Faculté de musique, 200 Vincent D'Indy, Mtl— Salle B-484: Concert de l'Atelier de musique contemporaine, dir. Lorraine Vaillancourt, 19 déc. 20h.
MAISON DU CITOYEN: 25 rue Laurier, Hull (771-6669)— Le Théâtre de l'Ile présente « Les ballons enchantés » pièce écrite et présentée par le Théâtre National des pissenlits, 19 au 22 déc., 26 au 29 déc., 3-4-5 et 10-11-12 janv. à 19h.30
CENTRE NATIONAL DES ARTS: Ottawa— Salle Opéra: L'Orchestre du CNA présente Le Messie, dir. Brian Law, 18 au 21 déc. 19h.30

Les Productions Hommages présentent
Pour
une
chanson

De 1974 à 1977, la chanson sera de toutes les fêtes et les chanteurs célébrés comme des héros nationaux.

Pouvez-vous nommer les «cinq Jean-Baptiste»? Vous trouverez réponse à cette énigme, ce soir à 20h00, en regardant le 4e épisode de «Pour une chanson.»

À la télévision de Radio-Canada

NON!
MEDIUM BLUES
"Ne sera pas sur les écrans AVANT NOËL"
en attendant sa sortie au printemps vous pourrez le voir lors des
"Rendez-vous d'automne du cinéma québécois" du 29 janvier au 3 février

MEDIUM BLUES
un film de Michel Préfontaine
avec Marthe Turgeon, Hélène Lasnier, Guy Vauthier

FAIS CE QUE DOIS

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910

Directeur: Jean-Louis Roy

Rédactrice en chef: Lise Bissonnette

Rédacteur en chef adjoint: Jean Francoeur

Directeur de l'information: Jean-Guy Duguay

Directeurs adjoints: Denis Lord, Jacques Chabot

Directeur des services administratifs: Michel Paradis

LA PAIX DES ACADIENS

LA PAIX linguistique n'est pas rompue au Nouveau-Brunswick, mais le mythe de la bonne entente entre les Acadiens et les anglophones vient de prendre un coup. Depuis Robichaud, les francophones ont accédé au pouvoir et occupent une place importante dans les affaires publiques de la province. Mais le progrès, substantiel, trop lent au gré de plusieurs, se fait à condition qu'on ne touche pas au partage du pouvoir et aux emplois de la fonction publique.

Des deux côtés de la barrière linguistique — heureusement percée de portes de plus en plus nombreuses — on croyait exorciser le fanatisme en ne faisant jamais mention de la bête : elle vient de montrer son museau. Comme au Manitoba, elle pourrait provoquer une crise d'importance canadienne, que M. Brian Mulroney tente de désamorcer en critiquant les réformes autoritaires des libéraux : nul n'explique, toutefois, comment les douces méthodes conservatrices produisent, apparemment, les mêmes remous.

Le gouvernement de Fredericton est nerveux. Le premier ministre, M. Richard Hatfield, a certes supplanté les libéraux dans la communauté acadienne, mais il arrive aussi au terme de sa carrière, alors que le moment est venu d'appliquer enfin le pacte d'égalité entre les deux communautés principales. (Des Amérindiens, hélas, on fait rarement mention, comme s'ils n'existaient déjà plus.) Le caucus ministériel redoute l'électorat « *bigot* », comme on dit là-bas, qui pourrait tourner le dos au PC, et les Acadiens, tentés de revenir au monopole libéral.

Nul ne sait si le vieil antagonisme entre « Anglais » et « Français » a perdu de sa sourde violence. Les progrès du bilinguisme, l'officiel et le réel, ont encouragé les Acadiens et conquis une partie de la communauté anglophone. Lors des événements du Manitoba, M. Hatfield donnait sa province en exemple, comme s'il était sûr d'avoir une bonne majorité derrière lui. En réalité, le « test » n'a pas encore été fait ; qu'on hésite à le faire est un indice du sentiment d'insécurité qui prévaut.

Les deux communautés sont égales depuis la loi provinciale de 1981 et, depuis la charte canadienne, les deux langues aussi. Mais ce gouvernement reste fort centralisé, et les emplois du secteur public sont d'autant plus vitaux que l'entreprise privée est incapable de supprimer la pauvreté. La concurrence continue donc d'être vive pour les postes disponibles — tout comme reste vivace le *patronage*. Même si le solde migratoire du Nouveau-Brunswick est devenu favorable, son économie est loin d'être expansionniste.

On ne saurait donc trouver pire moment pour aborder la question des langues dans la fonction publique. Si les postes doivent être de plus en plus bilingues, de plus en plus d'Acadiens risquent de les occuper. Si, au contraire, les anglophones se mettent à l'école des langues et préservent le quasi-monopole qu'ils détenaient sur les emplois publics, alors les Acadiens devront attendre, même s'ils sont le plus souvent bilingues. Il fallait beaucoup d'humour au chef intérimaire du Parti libéral, M. Ray Frenette, pour commenter ainsi la politique du gouvernement : « Je crains que le système actuel ne produise des anglophones bilingues et des francophones unilingues, peut-être pas à la grandeur du Nouveau-Brunswick, mais certainement dans quelques régions [rurales]. »

En réalité, les deux partis politiques redoutent l'heure cruciale de la redéfinition et du partage des emplois dans les services publics au Nouveau-Brunswick. L'idéal des deux communautés égales a fait l'objet d'un accord unanime à la Législature, mais toute la population n'y a pas encore souscrit. Et même si tout le monde y applaudissait, le défi d'ouvrir aux deux communautés et aux deux langues l'appareil gouvernemental (et judiciaire) de la province ne serait pas facile à relever en pratique (comme l'illustre la cause portée en Cour suprême du Canada par la Société des Acadiens du Nouveau-Brunswick sur le droit d'être entendu par un juge qui comprenne la langue du justiciable).

M. Hatfield a envoyé un comité sonder le public au sujet du rapport Poirier-Bastarache, *Vers l'égalité des langues officielles au Nouveau-Brunswick*. Le comité s'est fait tirer des oeufs par un groupe d'*ultras*, mais son co-président, M. Horace Hanson, choisi spécialement par le premier ministre, n'a-t-il pas démissionné le mois dernier ? Le comité a touché au poêle, mais tout Fredericton se sera brûlé la main.

Visiblement, ni à Ottawa où l'égalité est loin d'être acquise, ni au Québec où les minorités restent à la porte du gouvernement, ni au Manitoba où la minorité française s'est fiée à tort à une entente bilatérale, nulle part au pays n'a-t-on trouvé l'art de redresser les injustices communautaires sans provoquer, du même coup, des remous socialement explosifs et politiquement risqués.

Il est facile d'inscrire un principe de justice dans la constitution ou dans une loi, quand il s'agit d'entériner une pratique déjà acceptée par la société : au contraire, tout peut bloquer si on use de la loi comme d'un artifice partisan ou d'un outil de révolution sociale.

À cet égard, les partis et les gouvernements seraient mieux inspirés en prenant un compte plus serré des situations intercommunautaires qui prévalent dans chaque région, des pressions plus ou moins dures qui s'y exercent sur l'emploi, et de la *thérapie collective* par laquelle chaque communauté pourra absorber le changement. On n'a guère réussi encore en matière de langue. On n'a pas davantage fait de progrès dans le rétablissement politique des peuples amérindiens. On n'ose imaginer à quelles guérillas, prochainement, entreprises et ministères devront se prêter si l'égalité doit aussi prévaloir entre les sexes.

Les gouvernements ont gaspillé trop de fonds en publicité politique et linguistique plus ou moins efficace. Ils devraient désormais en consacrer davantage au recrutement d'équipes expérimentées dans la gestion du changement social. Au lieu de nier la contestation, l'inquiétude, les préjugés, mieux vaudrait les laisser s'exprimer. On pourrait alors, ce que la démocratie formelle ne fait hélas que trop rarement, procéder aux médiations qui s'imposent.

Bref, on a bâti une industrie de la traduction. Il manque encore des entreprises de réconciliation. Il presse d'en avoir, avant que n'éclate la fausse paix des Acadiens.

— JEAN-CLAUDE LECLERC

Remplacer le discours indépendantiste

GUY JORON

À LA SUITE des analyses au lendemain du référendum de 1980, on savait que le 40 % de OUI se composait pour moitié d'indépendantistes (le 20 % ou à peu près que l'on retrouve dans tous les sondages depuis 15 ans) et pour l'autre moitié d'autonomistes, disons plus radicaux. On disait, d'autre part, que le 60 % de NON contenait, sans doute, une majorité d'autonomistes à divers degrés et, enfin, une minorité qui irait peut-être jusqu'à appuyer l'élimination du niveau provincial de gouvernement. Il n'a sans doute pas fallu quatre ans pour conclure qu'une bonne majorité est électoralement possible au Québec autour d'une redéfinition de ce qu'on appelait jadis l'autonomie provinciale ; mais il aura fallu le remplacement à Ottawa d'un parti centralisateur par un autre dont la tradition historique favorise le régionalisme pour rendre politiquement possible une nouvelle proposition. C'est l'occasion que veut saisir le chef du gouvernement. Aussi propose-t-il au Parti québécois un ajustement important.

Remplacer le discours indépendantiste orthodoxe ou traditionnel m'apparaît urgent pour deux raisons : d'abord parce que ce discours, auquel j'ai d'ailleurs contribué, reste tout axé sur la nécessité du contrôle de l'appareil étatique comme source et moteur de développement. C'était une vérité de la Révolution tranquille des années soixante. C'est devenu une demi vérité au cours des années soixante-dix quand les bouleversements économiques provoqués par la première crise de l'énergie ont mis en lumière les limites de l'action de l'État. Et aujourd'hui, au milieu des années quatre-vingt, qui croira que le développement social, économique et culturel dépend d'un État en banqueroute ? Car il l'est en vérité. Il faudrait, en effet, pour éliminer les déficits des gouvernements, porter de 45 % à plus de 60 % la ponction étatique dans le revenu national ! À une époque qui voit se défaire peu à peu le modèle keynésien et où le public fait une véritable indigestion d'ingérence étatique, poursuivre ce discours serait une erreur. Il n'attire pas, il repousse.

La deuxième raison pour laquelle le discours traditionnel me semble inaccessible à de nouvelles oreilles réside dans sa globalité. Car il est difficile de conserver l'attention soutenue du public dans l'abstrait de ce que serait le pays réel après le « grand jour ». Une fraction seulement de tout auditoire aime s'adonner à l'abstraction ou à la spéculation. Pour la majorité, cela demeurera une source d'inquiétude. Et tout cela fait oublier que, de toutes façons, il n'y aura pas de « grand jour » ou de « grand soir », telle date, telle heure. Mais dans son cheminement vers une souveraineté plus large, dans l'ajustement continuel de ses relations avec ses voisins, le Québec connaîtra vraisemblablement quelques autres statuts constitutionnels qui viendront s'ajouter à ceux, déjà nombreux, qu'il a connus depuis trois siècles.

Pourquoi une personne jugeant la souveraineté politique un idéal à atteindre refuserait-elle de franchir un pas qui, en pratique, l'en rapproche ?

Non. Pas de *plum-pudding* !

BILLET

ROLANDE ALLARD-LACERTE

«MERCI de bien vouloir partager votre table avec une autre dame, cela va accélérer le service. » En face de moi, une inconnue s'installe ; nous échangeons un sourire discret en guise de salutation, et elle se plonge dans le menu que lui tend le garçon.

Ma vis-à-vis, dans la quarantaine mûrissante, est une femme soignée, plutôt jolie. Elle fouille dans son sac, bien compartimenté, avec une minutie particulière. Cette femme « bien organisée » ne laisse rien au hasard : son foulard de soie est noué avec recherche, ses cheveux bien laqués, ses ongles impeccables.

Avec des gestes lents, elle picore dans son assiette. Elle n'a pas faim mais c'est l'heure du lunch. Je risque une remarque banale : « C'est essoufflant ces courses de la dernière minute avant Noël. » Deux larmes coulent sur les joues de l'étrangère qui continue de picorer, sans appétit mais avec application.

Elle sort de son sac un petit mouchoir en dentelle, et d'une voix résignée : « Je n'essaierai pas de vous faire croire que c'est une allergie ou le rhume des foins de décembre. » Et elle sourit tristement : « À Noël, moi, je vais être toute seule. »

Soudain, elle décide de me raconter sa peine. Son mari l'a quittée voilà quelques semaines. Cet homme, elle l'aime encore. « Il est parti avec sa secrétaire. Une petite fille de 20 ans, vous comprenez. » Mais elle, elle ne comprend pas. Elle a toujours été une bonne épouse, bonne mère, joviale, attentionnée. Sa maison était bien tenue : « Chez nous, vous pourriez manger sur le plancher. »

Le divorce, c'est très à la mode en ce moment : « Je ne suis pas la seule, je sais bien. Mais quand je pense, partout ailleurs ce sont les femmes qui partent. » Elle en est d'autant plus ulcérée. « Moi, j'étais bien à la maison. Mon mari m'appelait sa reine abeille. » Elle échappe un petit rire nerveux puis pleure carrément. Humiliée de le faire en public et devant une étrangère. Comme c'est indécent, pas convenable. « Mon mari veut recommencer à neuf. » Elle souligne : « À NEUF. » Elle se sent vieille, lasse et laide.

« À Noël, je vais être toute seule pour la première fois. Ma fille est en Europe avec son mari. Je ne sais pas comment je vais m'arranger. Je voudrais dormir, dormir et me réveiller le 2 janvier de l'an prochain. »

J'assiste, muette et mal à l'aise, au déferlement de cette peine où il n'y a ni rage, ni rancoeur, ni envie de vengeance. Juste une grande douleur. Tout à coup, je me mets à chipoter à mon tour. « Pour dessert, suggère le garçon, *plum pudding* avec sauce dorée ? » Non. Plus envie : « Un café, s'il vous plaît. »

Une solution « politique »

LA SINGULARITÉ du conflit à Marine Industrie, de Sorel, tient au fait que, depuis le tout début, les parties ne peuvent pas « se voir en peinture ». Elles fuient littéralement le seul lieu où elles pourraient trouver une solution à leur différend : la table de négociations.

Lors du déclenchement de cette grève, le 7 août dernier, les négociations n'avaient pratiquement pas débuté. Vingt semaines plus tard, en dépit des efforts déployés par le conciliateur du ministère du Travail, la direction et le syndicat ne s'entendent pas encore sur la liste des sujets possibles de discussion.

La grève a éclaté sur un coup de tête. Les syndiqués rejetaient en bloc toutes les demandes déposées par la direction de l'entreprise. Ils refusaient carrément d'en discuter. Les négociations, pour eux, ne devaient porter que sur les propres revendications, notamment sur la réduction, avec pleine compensation financière, de la semaine de travail. Selon le syndicat, cette mesure et quelques autres encore permettraient de créer des emplois dans une région de fort chômage.

Dès le début, les représentants syndicaux ont voulu porter le problème au niveau politique, en cherchant notamment à y impliquer le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Rodrigue Biron. Leur raisonnement est simple : 65 pour cent des actions de Marine appartiennent à la Société générale de financement dont le gouvernement du Québec est le seul actionnaire. Il revient donc au « vrai propriétaire » de cette entreprise de forcer la main de ses dirigeants.

Cet effort, jusqu'ici, n'a guère rapporté. Le gouvernement s'est contenté de réactiver le mandat du conciliateur.

Un espoir avait surgi la semaine dernière. Le conciliateur croyait avoir réussi à dresser un « ordre du jour » acceptable pour les deux parties. D'un côté, le syndicat se disait disposé à discuter de certaines des demandes patronales, tandis que Marine ne s'opposait plus à ce qu'on aborde la question des « horaires de travail ».

Peine perdue. La rencontre a été un échec lamentable. La direction et le syndicat en sont sortis en s'accusant mutuellement de mauvaise foi.

C'est dans ce contexte que le conseil des ministres doit procéder aujourd'hui à une révision du dossier. Interrogé lundi à l'Assemblée nationale, le premier ministre a évoqué la possibilité de transformer le mandat du conciliateur en celui de médiateur. La nuance n'est pas négligeable. Le médiateur aurait mandat d'enquête et ses recommandations pourraient peser lourd dans la balance.

Une telle initiative pourrait constituer un premier pas vers une intervention « politique » dont le gouvernement s'est gardé jusqu'ici.

Si le gouvernement devait décider d'intervenir dans ce différend, le moins que la population du Québec puisse exiger c'est qu'il le fasse dans l'intérêt général. Les véritables bailleurs de fonds de Marine Industrie, ce sont les Québécois eux-mêmes. À titre d'« actionnaires », ils sont en droit d'exiger que cette société d'État poursuive son redressement et consolide sa rentabilité en améliorant sa position concurrentielle. Agir autrement, maintenir l'entreprise sous la tente à oxygène, ce serait utiliser à fonds perdus des sommes qui pourraient servir ailleurs à des fins plus productives.

Le meilleur moyen de lutter contre le chômage restera toujours un carnet de commandes bien garni.

— JEAN FRANCOEUR

Qui dit mieux ?

IL Y A gros à parier que le débat sur l'universalité des programmes sociaux tournera en queue de poisson.

Pour peu que M. Brian Mulroney possède une fraction de l'habileté politique qu'on lui prête, il n'aura aucune difficulté à clouer le bec aux inconditionnels.

Le chef conservateur pourrait même faire d'une pierre deux coups : réduire son déficit *et* accroître les allocations familiales versées à ceux qui en ont le plus besoin, le tout sans porter atteinte au caractère « universel » du régime. Et sans chapeau de magicien.

Un autre gouvernement « conservateur » l'a déjà fait avant lui, celui de Daniel Johnson. Dans son premier budget à la suite des élections de 1966, le chef de l'Union nationale institua un régime supplémentaire d'allocations familiales. Rien de sorcier. Il avait trouvé les fonds nécessaires en supprimant les exemptions d'impôt pour enfants à charge (plus avantageuses à mesure que l'on monte dans l'échelle des revenus).

Les allocations familiales du Québec laissent intacte la « vache sacrée » de l'universalité — elles sont versées sans distinction de revenu — mais elles sont entièrement financées par une hausse progressive d'impôt sur le revenu des particuliers. Le principe est encore valable.

C'est une solution de même nature que M. Michael Wilson évoque dans son énoncé budgétaire du 8 novembre dernier. Mettant en parallèle les trois programmes sociaux destinés à la famille : allocations familiales, exemption pour enfant et crédit d'impôt pour enfant, le ministre des Finances arrive à la conclusion que les « prestations nettes totales » de ces régimes sont plus élevées pour les familles dont le revenu est de $ 20,000 ou même $ 30,000 (qui reçoivent en prestations nettes totales par enfant $ 802 et $ 784 respectivement) que pour les familles dont le revenu est de $ 10,000 et moins (qui doivent se contenter de $ 702). En outre, l'État continue de verser $ 538 à des familles dont le revenu est de $ 80,000.

D'où, parmi les diverses options que M. Wilson met de l'avant, celle d'« éliminer progressivement la déduction au titre des enfants ».

Mais il y a mieux.

Dans un rapport, publié en mars 1983, le Conseil national du bien-être social proposait une réforme globale des programmes fédéraux d'aide aux familles. Selon les calculs du Conseil, sous le régime actuel (en tenant compte de ses trois composantes), une famille avec deux enfants dont le revenu était de $ 8,000 et moins recevait des bénéfices de $ 1,168, soit à peine $ 200 de plus qu'une famille dont le revenu dépassait les $ 50,000. Le Conseil suggérait donc de supprimer le premier programme, celui des exemptions d'impôt, de maintenir les allocations familiales à peu près à leur niveau actuel (pour des raisons essentiellement politiques), mais de bonifier hardiment le programme de crédits d'impôt pour enfants, le plus avantageux pour les famille à faible revenu. Le résultat de cette réforme est étonnant. L'aide aux moins nantis (revenu de $ 8,000 et moins) passe subitement de $ 1,168 à $ 1,834, soit une hausse de $ 666, tandis que le fardeau fiscal des $ 30,000 n'augmente que de $ 43 et celui des $ 50,000 de $ 573.

Et tout cela sous le parapluie de la plus orthodoxe des universalités !

Qui dit mieux ?

— J.F.

LETTRES AU DEVOIR

■ *Agir surtout*

Lettre adressée aux membres de l'Assemblée nationale.

L'INITIATIVE de Mme Pierrette Bouthillier, soutenue par des voisins, de demander *que des émissions de télévision pour enfants disent à ces derniers de ne pas suivre des inconnus dans la rue* reçoit, depuis le début, un appui remarquable du milieu. En effet, plus de 16,000 signatures ont été obtenues et des médias ont déjà commencé à poser des gestes concrets pour atteindre cet objectif. Quelle belle solidarité !

À son tour, la Fédération des unions de familles, réunie en conseil d'administration le 1er décembre, vient exprimer son appui à cette démarche de soutien aux parents dans la sensibilisation et l'éducation des enfants devant des comportements anormaux d'adultes. Le défi à relever consiste à informer et à prévenir les enfants contre les diverses formes d'abus, de les inviter à la prudence devant des inconnus, sans pour autant détruire chez eux la confiance dans le monde adulte. C'est un défi de taille qui doit être partagé entre les divers intervenants et les parents.

La Fédération insiste pour que les actions réalisées ne soient pas uniquement des gestes isolés entourant des événements malheureux. Il ne faudrait surtout pas que le sensationnalisme, l'état de choc et les fortes émotions ressenties suite à une situation d'abus soient les seuls éléments pour guider notre action. Il y a des actes moins violents, d'apparence moins dramatique, qui risquent alors de ne pas être retenus dans cette question et qui, pourtant, violent l'enfant dans son être. Les enlèvements d'enfants sont crapuleux et les abus sexuels, à partir du simple toucher, sont insidieux, innocents en apparence, mais également odieux. Il faut que les actions portent sur l'ensemble de cette problématique ; elles ne doivent pas se référer uniquement à des situations dont les dénouements ont été visiblement dramatiques.

La présence de plus en plus évidente de la violence dans notre quotidien et notre grande tolérance à son endroit font qu'on ne distingue plus très bien les limites acceptables pour l'adulte et pour l'enfant. Quand se décidera-t-on à agir fermement pour enrayer certains phénomènes de société qui neutralisent les efforts faits dans le domaine de l'éducation sexuelle, telle l'accessibilité à la pornographie ? Les parents ont besoin de se sentir supportés dans leurs responsabilités familiales. De plus, la Fédération considère que les initiatives à prendre doivent avoir un caractère de permanence et de concertation.

À la veille du début des forums régionaux sur la politique familiale au Québec, la Fédération rappelle que l'action en cours illustre bien ce qu'est une politique familiale : une démarche de soutien aux familles par l'État, la société en général et les familles elles-mêmes, où se développent des solidarités qui contribuent au mieux-être des familles et de la communauté. C'est aussi une volonté d'inculquer chez tous et toutes le réflexe et l'attitude de support aux familles dans la définition de nos actions, programmes et législations.

— JACQUES LIZÉE
secrétaire général,
Fédération
des unions de familles.
Montréal, 11 décembre.

■ *Du verbe « trahir »*

IL Y A des mots tonitruants. Le mot « trahir » en est un. Il ne suffit pas de réfuter une accusation de ce genre. Il est nécessaire d'en briser le mécanisme abusif. Le mot « trahir » fait partie de la panoplie coercitive de toute tyrannie, politique, sociale ou interpersonnelle.

L'intention de l'auteur de ces lignes n'est ni de faire du commentaire politique, ni de la polémique mais, plutôt, de secouer un peu l'empire d'un vocabulaire manichéen et démagogique, hérité des vingt dernières années, au cours desquelles les visions se sont embuées, parfois, dans diverses tonalités de bleu ou de rouge.

Nous vivons des temps où un problème, qui n'est pas enraciné dans l'ordinaire quotidien, paraît incongru. Une nouvelle façon de sentir, de voir, de penser, de parler, se forge au foyer de rapports humains se renouvelant au prix d'efforts et d'angoisses considérables.

Peut-on nier que tout processus d'évolution authentique passe par ce qui est d'abord inévitablement perçu comme reniement ou trahison de principes éthiques ou théoriques acquis ? Pour être fidèle au présent vital et mouvant, il faut sacrifier, c'est-à-dire « trahir » le présent d'hier, pétrifié.

« Dissimuler » et « ne pas trahir » peuvent être des synonymes. Tandis que « trahir sa vraie pensée », « trahir ses émotions » « trahir son trouble » sont des expressions qu'on utilise quand on accuse, avec plus ou moins de bonne grâce, quelque contribution à la transparence des rapports. Si on s'amusait à pousser le paradoxe, on pourrait affirmer que la trahison est une des formes de l'héroïsme.

Une « remise en question » réelle et profonde ne peut pas ne pas être une trahison. Et la lucidité ne peut se maintenir qu'au prix d'une trahison ininterrompue.

— JEAN THIERRY
Montréal, 11 décembre.

■ *Des écrivains uniques*

LORSQUE Jean Éthier-Blais annonça son départ des pages littéraires du DEVOIR, ce fut un moment de deuil pour plusieurs qui, chaque semaine ou presque, avaient le plaisir de lire sa prose raffinée et incisive.

Conscient (le coup est classique) de me livrer à une comparaison boiteuse, je tiens aujourd'hui à signaler que l'arrivée de Victor-Lévy Beaulieu est fort heureusement venue combler, en grande partie, le vide.

Par définition unique, chaque individu est en un sens irremplaçable. Un jour, ce sera le tour de VLB de le devenir. Mais, surtout, ne précipitons rien ! Le plus tard possible, espérons !

— SERGE GAGNÉ
Montréal, 10 décembre.

LE DEVOIR

LE DEVOIR est publié par l'imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1.
Il est composé et imprimé par l'imprimerie Dumont, division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés à 9130 rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.
LE DEVOIR est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., située à 775 boulevard Lebeau, Ville Saint-Laurent, H4N 1S5. Tél.: 332-0680.
LIVRAISON À DOMICILE PAR PORTEUR: Édition quotidienne: 2,50$ par semaine. Le samedi seulement: .75¢. Pour information: à Montréal: 332-3891; à Québec: 687-2022
ABONNEMENT: Édition quotidienne 120$ par année; 6 mois 62$; 3 mois: 32$. À l'étranger: 225$ par année; 6 mois 115$; 3 mois: 60$; édition du samedi 65$ par année. Postez votre chèque ou mandat-poste à: LE DEVOIR, 211 rue St-Sacrement, Montréal, Québec H2Y 1X1. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Pour information: (514) 844-3361.
Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

DES IDÉES, DES ÉVÉNEMENTS

Les voies réelles de la véritable autonomie du Québec

LIBRE OPINION

ANDRÉ HAINS

L'auteur est rédacteur à l'hebdomadaire « Les Affaires ».

QUAND DES QUÉBÉCOIS contrôleront les principaux secteurs de l'économie québécoise, le Québec aura conquis sa véritable autonomie. Quand le Québec pourra peser de tout son poids économique sur les décisions qui se prennent à Ottawa, il exercera son autonomie et il obtiendra tous les pouvoirs dont il aura besoin pour poursuivre son développement.

L'homme politique René Lévesque semble enfin avoir compris le sens profond de l'autonomie individuelle et collective, alors que l'économiste Jacques Parizeau continue de réclamer la plénitude des pouvoirs politiques.

On pourrait pousser plus loin le paradoxe, en rappelant que l'économiste Jacques Parizeau a trouvé son chemin de Damas en se rendant à une conférence politique à Banff, il y a quinze ans, alors que l'homme politique René Lévesque a, sans doute, reçu un nouvel éclairage sur le sien lors d'une récente tournée industrielle et commerciale en Asie du Sud-Est. M. Lévesque a vu là des nations en train de devenir puissantes grâce au développement ordonné et accéléré de leur économie.

Malgré sa réputation de joueur de *poker* invétéré, M. Lévesque reste un homme facile à « lire » et à interpréter. Le personnage est farouchement et même férocement québécois. C'est pour cela qu'il se méfie instinctivement de la grande entreprise, jugée jadis « sans coeur et sans drapeau » par Mme Lise Payette après bien d'autres socialistes. Pour faire tourner l'oeil rouge à M. Lévesque, il suffit de proposer quelque chose qui menacerait le moindrement les intérêts du Québec; ou encore simplement de laisser entendre que les Québécois ne sont pas aussi beaux, grands et forts que n'importe quel autre peuple.

M. René Lévesque n'a pas besoin de fournir de lettre de créance souverainiste, même quand il prétend que le fédéralisme n'est pas un *goulag*. Quand il propose, par stratégie électoraliste sans doute, une forme de rapprochement avec Ottawa, ce n'est pas parce qu'il veut s'accrocher au pouvoir pour lui-même. M. Lévesque ne perd pas le nord en limousine; est-il besoin de rappeler qu'il conduisait encore lui-même, étant devenu premier ministre, jusqu'à ce qu'un malheureux accident l'oblige à se laisser conduire ?

M. Lévesque occupe une position privilégiée dans l'histoire actuelle du Québec : il a connu le pouvoir durant six ans, il l'a perdu durant dix ans, puis il l'a repris depuis huit ans. Nul ne sait mieux que lui à quel point il est important d'occuper le pouvoir quand on veut défendre les véritables intérêts du Québec.

En 1978 par exemple, il fallait être au pouvoir pour imposer une formule québécoise de réduction de la taxe de vente susceptible de supporter nos industries à nous, du textile, du vêtement et de la chaussure, plutôt qu'une formule fédérale destinée à aider les industries ontariennes de l'automobile et des appareils ménagers.

Plus tard, il fallait aussi être au pouvoir pour obtenir au Québec le siège social de Domtar, qui menaçait de suivre sa filiale Sifto sur la route 401. Il fallait aussi être au pouvoir pour attirer chez nous l'aluminerie française Pechiney, qui lorgnait aussi du côté de l'Australie et du Brésil, entre autres lieux d'établissement possibles.

Il fallait encore occuper le pouvoir pour instaurer le régime d'épargne-actions du Québec, qui fait encore l'envie des autres provinces et qui a tellement contribué à la relance de la Bourse de Montréal. Faut-il rappeler ici le témoignage hargneux du président de la Bourse de Toronto ?

On pourrait poursuivre longuement la liste des avantages économiques obtenus par la présence à Québec d'un gouvernement profondément québécois. Jean Lesage en son temps a doté le Québec de puissants instruments économiques et financiers. Le gouvernement Lévesque a simplement commencé à en utiliser quelques-uns.

M. Jacques Parizeau, l'économiste respecté, devrait savoir mieux que personne mesurer la force du pouvoir économique, et la nécessité de conserver le pouvoir politique actuel, même s'il est incomplet, pour continuer de promouvoir les meilleurs intérêts économiques du Québec.

Mais à côté de cette courte liste de réalisations économiques, le premier ministre René Lévesque a sans doute dressé une autre liste d'erreurs accumulées durant huit ans de pouvoir : l'achat symbolique, et combien douteux, de la société Asbestos, le fameux « trou » de $ 500 millions découvert un beau jour dans le budget de l'Éducation, la centralisation à outrance des négociations collectives dans le secteur public et parapublic, l'obligation de doubler un certain soir la taxe-ascenseur sur l'essence parce que les finances publiques se trouvaient dans un état déplorable. M. Lévesque s'est sans doute demandé si la plénitude des pouvoirs politiques aurait empêché ces erreurs.

Mais il s'est aussi demandé, sans doute plusieurs fois depuis mai 1980, si les Québécois dans leur ensemble tenaient vraiment à rompre les amarres d'avec le Canada. Des mathématiciens férus ont décortiqué les résultats du référendum pour constater que si on ne comptait que le vote francophone, on atteignait 50 % en faveur du OUI.

Pour de nombreux autres analystes, cette démarche s'appelle solliciter les faits. Or les faits ont la tête dure, comme disait Lénine (et non pas Napoléon, M. Lévesque !). Et les faits disent que même avec la question la plus rassurante possible, six Québécois sur dix ont dit NON.

Depuis le référendum, et plus particulièrement depuis la crise de 1982, tous les sondages publics et privés ont révélé que les Québécois veulent que leurs dirigeants cessent de se chamailler sur le partage des pouvoirs politiques et qu'ils s'occupent de la situation économique. M. Jacques Parizeau, responsable du développement économique, continuait pourtant de réclamer plus de pouvoirs politiques plutôt que de s'occuper à remplir son mandat.

La crise d'orientation qui divise actuellement le Parti québécois n'a rien d'original : elle s'inscrit tout à fait dans l'évolution normale d'une société qui accorde plus d'importance à la politique ou à l'économie à tour de rôle.

L'économie et la politique évoluent en parallèle, comme les deux rives d'un cours d'eau. Quand le courant le commande, il vaut mieux naviguer le long de l'une ou de l'autre, si l'on veut continuer d'avancer rapidement.

L'étape politique des années 1960 et 1970 est terminée; la société est maintenant entrée dans l'étape économique des années 1980 et 1990. C'est quand même surprenant que ce soit l'homme politique René Lévesque qui l'ait compris, et non pas l'économiste Jacques Parizeau. Comme quoi de la théorie à la pratique, il y a tout un monde.

Les instruments juridiques de la répression au Chili

DENIS RACICOT et NOËL SAINT-PIERRE

Les auteurs sont membres de l'Association des juristes québécois.

L'ABSENCE totale de droit, dans les faits, suivant le coup d'État du 11 septembre 1973 au Chili est assez connue. Autant le système judiciaire, demeuré relativement intact, que le nouveau pouvoir militaire étaient d'accord pour mettre les objectifs politiques immédiats avant le respect de toute norme juridique, l'objectif politique recherché étant l'éradication des forces « subversives », c'est-à-dire l'ensemble de la gauche, réformiste et révolutionnaire, de même que les organisations syndicales et populaires.

La junte, sous la présidence du général Pinochet, a suspendu l'application de la constitution et de toute garantie constitutionnelle, et a décrété l'état de guerre et l'état de siège, ce dernier en vigueur jusqu'en 1978. Sous ce régime juridique, les résidents du pays ne jouissaient, en général, d'aucun recours contre les détentions, tortures, expulsions, bannissements qui étaient alors monnaie courante.

De son côté, le pouvoir judiciaire collaborait à cet état de faits en légitimant le nouveau pouvoir militaire et la suspension des garanties constitutionnelles et, par la suite, en se déclarant, de façon systématique, incompétent pour connaître des recours en *habeas corpus* (« *recurso de amparo* ») lorsque l'autorité intimée niait détenir la personne en cause. De ce fait, aucun contrôle juridique des actions répressives n'existait, même en cas d'assassinats ou de disparitions (plus de 3,000, pour un pays d'environ 10 millions d'habitants).

Cette situation n'a changé qu'en 1980, avec l'adoption, par un plébicite contestable, de la constitution politique de la république du Chili, version 1980.

Ce document prévoit la pérennité du pouvoir militaire : le général Pinochet demeure au pouvoir au moins jusqu'en 1989 et les militaires régiraient une période subséquente de transition de huit ans. Il donne des pouvoirs extraordinaires au chef de l'État.

Cette constitution, dans sa partie permanente, ne peut être modifiée que selon une procédure longue et difficile; sa partie « transitoire » reste en vigueur jusqu'en 1989.

Déjà, la partie permanente peut être considérée comme une loi fondamentale qui ne garantit pratiquement aucune liberté privée ou publique nécessaire à l'existence d'une société démocratique. C'est ainsi que des droits et libertés d'opinion, de réunion, d'association, d'inviolabilité de la personne comme du domicile, etc., sont fortement restreints ou pratiquement inexistants.

Les moyens d'action des forces de répression comme du président de la république sont énormes : aucune nécessité de recourir à un juge pour un mandat de perquisition ou d'arrestation; pouvoir de détenir un suspect pour de longues périodes sans aviser la famille ou l'amener devant un magistrat.

C'est, cependant, la partie transitoire qui « impressionne » le plus le juriste étranger, par ses restrictions extravagantes aux libertés individuelles et collectives.

Ainsi, l'article 24 autorise le président Pinochet à faire arrêter et détenir des personnes pour une période pouvant aller jusqu'à 20 jours, avant de les amener devant un magistrat; de limiter et de supprimer le droit de réunion et la liberté d'information; d'expulser des citoyens du territoire national et d'en empêcher l'entrée, et de bannir des personnes en des endroits isolés du pays pour une période maximale de trois mois. Tous ces pouvoirs s'exercent sans aucun contrôle judiciaire et sans recours des personnes concernées.

Ces pouvoirs sont abondamment utilisés, notamment depuis le début du mouvement des protestations nationales, en mai 1983. Depuis, le Chili vit un cycle permament d'arrestations, de banissements et d'expulsions, qui prend plus ou moins d'importance selon la conjoncture. L'objectif recherché est l'échec des mouvements de protestation.

La défense des droits subsistants dans la constitution de 1980, notamment quelques limitations à l'action militaire, est rarement couronnée de succès.

Les dirigeants de la gauche politique (Mouvement démocratique populaire, Bloc socialiste) et du mouvement syndical renaissant sont les victimes présélectionnées des expulsions et bannissements. Les *leaders* des secteurs les plus pauvres (particulièrement les habitants des bidonvilles) sont souvent victimes d'arrestations abusives, de bannissements et même d'assassinats.

Depuis le début des protestations nationales, on assiste à un phénomène nouveau : intervention massive de la police et de l'armée contre des quartiers ouvriers et des *poblaciones*, utilisation de balles contre des manifestants, etc. Ce sont, avant tout, les jeunes qui sont victimes de ces formes de répression : 80 % des personnes arrêtées de mai 1983 à mai 1984 et un pourcentage semblable des personnes blessées avant moins de 25 ans, le gros ayant autour de 18-19 ans. En même temps, le nombre de personnes arrêtées lors d'arrestations massives a connu une croissance explosive (six à sept fois supérieur à la période antérieure) tandis que le nombre d'arrestations « individuelles » est demeuré stable, avec une lente progression.

Les formes de répression massive, notamment les interventions de centaines de policiers armés de mitraillettes et accompagnés de bergers allemands, n'ont, en général, aucune justification juridique.

L'objectif fondamental de la constitution de 1980 est d'empêcher la formation d'une opposition politique de gauche et de garantir une transition « sans problème » vers une démocratie surveillée, selon le modèle brésilien.

Depuis la fin des années 1970, et malgré les rappels à l'ordre, des juges ont commencé à contester les actions abusives des forces de l'ordre. Une illustration récente de ce phénomène est l'arrêt de la Cour suprême rendu cette année dans le cas des dirigeants du MDP Inzunza et Ortega, statuant que la seule appartenance à un parti marxiste-léniniste (ici le Parti communiste) n'entraîne pas nécessairement un danger pour la sécurité nationale. Par le même arrêt, la Cour suprême a permis le retour au pays de ces personnes.

D'où la tendance du gouvernement militaire à réduire les secteurs du droit sous juridiction des tribunaux civils. Les procès pour délits politiques avaient déjà, en 1973 et 1974, été placés sous juridiction des tribunaux militaires. Cependant, cette tendance s'était amenuisée par la suite, jusqu'en 1981, lorsque le décret-loi 3655 fut adopté, établissant la compétence des tribunaux militaires en temps de guerre.

En réalité, il s'agissait d'accorder à ces tribunaux de nouvelles juridictions en temps de paix. Ainsi, ces « conseils de guerre » ont reçu le pouvoir de juger des civils accusés d'actes violents, et ceci selon le code de justice militaire.

Selon ce code, l'accusé n'a aucun droit à un procès juste et équitable. Il n'y a pas de présentation de preuves à l'appui de l'accusation, et donc pas de contre-interrogatoire et de contestation de preuves documentaires. Comme « preuve » est produite une déclaration contenant les informations que la force policière, normalement la Centrale nationale de renseignement (CNI) a en sa possession. Ces allégations peuvent donc être fabriquées de toutes pièces.

Photolaser AP

Contrôle d'identité dans un stade de Santiago.

Les délits jugés par les conseils de guerre sont passibles de la peine capitale. Actuellement, trois personnes ont été condamnées à mort par les conseils de guerre.

La dernière innovation est la loi anti-terroriste, adoptée en mai 1984. Cette loi est plus qu'inquiétante sur le plan juridique, et ceci pour l'ensemble de ses dispositions.

La définition de « délit terroriste » stipule qu'est coupable toute personne ou organisation qui pratique des attentats, des actions violentes ou qui « paraît faire l'apologie » de tels actes. Or une partie croissante de la population oppose des moyens de résistance passive et active, incluant barricades, jets de pierres, feux de rue (pour empêcher le passage de policiers) aux exactions des forces de l'ordre; ces moyens de légitime défense et la seule organisation de protestations sont dénoncés par les autorités militaires comme « terroristes ». L'ensemble des personnes et organisations qui oeuvrent à la mobilisation du peuple contre la dictature est directement visé par cette loi.

La loi prévoit la peine capitale pour les délits terroristes, y compris « l'apologie du terrorisme ».

La loi accorde un pouvoir d'arrestation et de détention encore plus large que ceux établis dans la constitution à une série de personnes, allant du président de la république au commandant de chaque garnison, le tout sans intervention judiciaire.

Le code de justice militaire s'applique dans toute procédure tenue sous son régime, même devant un tribunal civil.

Finalement, la loi intègre la CNI, organisme responsable de la plupart des tortures, assassinats politiques et disparitions, au sein des institutions militaires et de sécurité, définies limitativement dans la constitution de 1980. En d'autres mots, la CNI n'avait, comme force de l'ordre, aucune existence légale et n'aurait pas dû pouvoir arrêter et détenir des personnes. La constitutionnalité de cette dernière disposition, comme de plusieurs autres dispositions de la loi anti-terroriste, est fortement contestée.

Ce triste tableau en matière de libertés individuelles et publiques s'assombrit davantage encore lorsqu'on examine le résultat concret des différents recours intentés en vertu des droits subsistants, par les organismes humanitaires et de droits de la personne (Vicariat de la solidarité, Commission chilienne des droits humains, Comité de défense des droits humains).

Souvent, le seul fait de présenter un recours en justice entraîne la persécution systématique du plaignant. Ainsi, une personne libérée suite à un jugement déclarant sa détention illégale est souvent immédiatement arrêtée de nouveau « pour enquête », battue et ensuite éventuellement libérée suite à une nouvelle demande en justice. On comprendra le fardeau énorme des avocats travaillant dans ce domaine.

Les personnes appelées à témoigner à l'appui de victimes d'abus de pouvoir sont souvent traitées de la même façon.

Les avocats chiliens parlent d'une inexistence d'état de droit dans leur pays. Le Collège des avocats (qui correspond au Barreau) a récemment voté une résolution condamnant la violation systématique des droits de la personne et exigeant le rétablissement immédiat de la démocratie ainsi que la suspension de la profession de tout avocat responsable d'atteintes aux droits.

Pour ne plus nier l'indéniable

LU

MARC-FERNAND ARCHAMBAULT

★ E. Kogon, H. Langbein et A. Ruckerl, **Les Chambres à gaz, secret d'État,** Éditions de Minuit, 1984.

★ S. Raymond, **Les Visiteurs**, Montréal, Éditions Mega, 1983.

IL FAUDRAIT, pour rendre compte de certains livres, inventer une langue qui produirait du silence, du silence épais comme un baume qui apaiserait les douleurs du bavardage et du mensonge. Car lorsqu'il s'agit du génocide planifié par les nazis des juifs et des gitans, l'esprit humain qui répugne à ce qui est injustifiable, non réductible à des catégories, glisse avec les mots vers les clichés de l'horreur. Et il n'est pas certain que nous puissions échapper à cette extraordinaire falsification des mots qui nous fait prendre un génocide concerté, planifié comme un holocauste.

C'est ce qu'Alain Finkielkraut soulignait, il n'y a pas si longtemps encore, dans son essai sur le génocide intitulé *L'Avenir d'une négation* (Paris, Seuil, 1982). Un livre où l'auteur essaie de démonter le mécanisme qui conduisait un Faurisson et surtout un Chomsky à nier tout simplement l'existence des chambres à gaz et même de la réalité de la volonté nazie d'exterminer le peuple juif. Une négation presque impossible à combattre, car la discuter et la contester c'est déjà lui donner une valeur. Il était important, certes, de penser ce travail d'une négation. Il s'avérait nécessaire de ne plus douter de la véracité des faits, de ne plus permettre l'utilisation des difficultés inhérentes à la recherche historique. Les documents et les témoignages sur l'extermination des juifs sont nécessairement lacunaires.

Il fut possible, tout de même, de rassembler une documentation importante en utilisant les archives saisies lors de l'avance des Alliés en Allemagne et qui servirent aux procès de Nuremberg, puis ceux recueillis lors de plusieurs procès intentés en Allemagne dans les années qui suivirent la fin de la guerre, puis ce qui fut apporté en preuve au procès d'Adolf Eichmann à Jérusalem. À cette masse déjà importante s'ajoutent les témoignages des exécutants et des victimes.

Ce travail fut suggéré par deux survivants français à la Commission d'étude du néofacisme du comité international des camps. Un groupe international composé d'anciens détenus, de spécialistes de l'étude des camps, de juristes et de professeurs d'histoire contemporaine veilla à la rédaction de l'ouvrage.

Le résultat de cette étude est clair et net. Il n'est plus possible ni de douter de l'existence des chambres à gaz, ni du projet d'extermination des juifs par le régime nazi. Il ne saurait non plus être question de réduire à une simple question d'opinion ou d'interprétation cette mort organisée, de banaliser l'horreur ni même de l'attribuer à une sorte de complot juif pour exploiter la culpabilité du monde.

Hitler a fait du racisme le moteur même de son régime. C'est en cela qu'il ne peut être tout simplement considéré comme dictateur. La disparition immédiate des juifs lui apparaissait, dès son arrivée au pouvoir, comme une impérieuse nécessité. Il était persuadé que l'humanité entière lui serait reconnaissante d'avoir mené à terme « la solution finale ». Même si, pour l'instant, les esprits faibles n'avaient pas encore le courage de regarder les choses en face, englués qu'ils étaient dans un humanisme déliquescent. Il était donc nécessaire de recourir à toutes sortes d'euphémismes pour désigner les éliminations et de s'en tenir au secret. Du moins dans la première phase du « traitement spécial » qui consistait à l'élimination de tous les inaptes au travail. La guerre permettrait d'élargir le programme aux juifs sans avoir à se justifier devant une opinion internationale elle-même dominée par les juifs.

Malgré le secret et l'enthousiasme de nombreux médecins pour l'euthanasie, il y eut des bavures et des erreurs qui provoquèrent, en 1940, une très forte protestation des milieux chrétiens. On abandonna le projet avec l'intention très nette d'y revenir une fois la guerre terminée. Les cliniques fermées, on déplaça les opérations en Pologne et l'on mit en service les camions à gaz itinérants. Leur efficacité était limitée. On fit des études approfondies pour en arriver à des chambres à gaz permanentes qui seules pouvaient permettre cette tâche énorme qu'était l'élimination rapide de tout un peuple. Il faut lire ces études, ces recommandations d'experts, ces discussions sur les mérites de tel ou tel gaz. Cette étude nous permet de voir comment les camps furent conçus dès le début, comment ils fonctionnaient, et les mesures qu'on prit pour les faire disparaître.

L'étude se concentre surtout sur le détail de l'organisation du camp d'Auschwitz. Un chapitre est tout de même consacré aux chambres à gaz des autres camps. Pour en arriver, en conclusion, à cette éternelle et nécessaire question : « Comment cela a-t-il été possible ? » Une question à laquelle ce livre tente de répondre en replaçant les faits. Un livre, donc, qui n'est peut-être pas à lire mais à faire lire à ceux qui entretiennent le doute et qui se cantonnent dans l'opinion sur ce qui est incontestable.

Ne serait-ce que pour raviver en nous cette indignation profonde de l'être devant l'injustifiable, il faudrait aussi compter sur un beau récit de Suzanne Raymond intitulé *Les Visiteurs* auquel l'éditeur ne rend vraiment pas justice. C'est le récit d'une sorte de pèlerinage d'une survivante des camps en compagnie de l'auteur. Un récit vécu et à vivre.

■ *Réalisme et espoir*

BRAVO, Claude Jasmin, pour la magnifique « libre opinion » du 10 décembre. Vous avez su bien condenser dans des formules frappantes (que je cite textuellement) « ce cheminement un peu laborieux » . . . de supporteurs lévesquistes « entre un réalisme omniprésent et un espoir d'autodétermination ».

C'est ce que vous avez aussi admirablement qualifié de « lot pesant de constatations, impliquant pour beaucoup de gens un ajustement du réel (la sécurité financière minimum pour les nôtres) et un voeu, réel mais non essentiel, d'une souveraineté **totale** pour le peuple francophone de l'Amérique du Nord ». Je me permets de souligner le mot « totale », car autrement l'expression « non essentiel » deviendrait absurde, dans un contexte plus relatif où une certaine souveraineté « partielle » devient essentielle.

Bravo, Claude Jasmin ! Vous avez su exprimer publiquement ce que de nombreux Québécois — et je dirais la grande majorité des Canadiens d'expression française — pensent ou expriment privément. Je vous en félicite publiquement et j'appuie vos propositions de fierté, de réalisme et d'espoir.

— GÉRARD SAUVÉ-GARAND

Ottawa, 11 décembre.

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Johnson

béral, ce refus aurait empêché les enquêteurs d'identifier l'intermédiaire qui devait tenter de corrompre les deux députés, non identifiés.

« Mettez votre siège en jeu ! », rétorque le ministre au député qui insiste, accusant M. Gratton de compromettre le succès de l'enquête policière en cours, ainsi que la réputation et l'intégrité de membres du gouvernement. « Jamais, articule-t-il, les autorités de la Sûreté du Québec n'ont demandé au procureur général de procéder à l'écoute électronmique et vous le vérifierez auprès de la Sûreté. »

M. Gratton soutient qu'il n'est pas surprenant que le retard d'une semaine à exécuter des mandats de perquisitioon ait fait échouer la manoeuvre policière. « Ce dont je me surprends surtout, répond avec force M. Johnson, c'est cette atmosphère qui, à toutes fins utiles, a les germes de l'alimentation de ce qui constitue un État policier, une police politique... Les rapports policiers et les serments de discrétion des officiers de Justice, qu'ils soient procureurs de la Couronne ou policiers, font partie de l'administration de la justice. Un rapport policier est à toutes fins utiles une façon de colliger des renseignements venant de citoyens qui sont tantôt des suspects, tantôt des témoins, tantôt des victimes, tantôt simplement des gens qui collaborent avec la justice. Le fait de retrouver le nom d'une personne dans un rapport policier ne constitue en aucune façon une présomption de culpabilité à l'égard d'une personne. »

Les « bravo » fusent parmi les péquistes, cependant que des libéraux lancent: « cover up, cover up. »

Le whip libéral adjoint prend le relais en évoquant un dossier de police selon lequel la Fondation des Québécois pour le oui aurait été créée pour contourner la loi sur le financement des partis politiques; pour compléter leur preuve, les enquêteurs auraient besoin de mandats, qu'on leur refuse, pour saisir des livres comptables et des comptes bancaires. « Mon sous-ministre (Me Daniel Jacoby), n'a jamais retenu, contrairement à ce qui a été affirmé dans un journal et contrairement aux bobards que colporte en ce moment le député (Marc-Yvan) Côté, quelque mandat de perquisition que ce soit contre qui que ce soit dans cette affaire. »

Le député revenant à la charge, M. Johnson réplique: « Il cite en ce moment des extraits de rapports policiers rapportés par les journaux ou encore, de toute évidence, des conversations privilégiées avec des officiers de justice qui constituent des bris de leur serment de confidentialité dans notre système judiciaire de protection des droits démocratiques et des libertés des citoyens... Je serais curieux de savoir ce que Robert Bourassa pense d'un tel comportement de ses députés. »

M. Côté insiste et se fait servir avec fougue: « De toute évidence, le député de Charlesbourg, comme le député de Gatineau, continue de se livrer à des manoeuvres dangereuses pour les libertés démocratiques qui salissent des réputations et risquent de nuire au fonctionnement normal de l'appareil judiciaire d'une société démocratique... Dans ce dossier comme dans les autres, l'enquête suit son cours et jamais il n'y a eu d'interevention dite politique dans ces dossiers... Ce n'est pas nous qui avons inventé le CAD (Centre d'analyse et de documentation, mis sur pied après la crise d'octobre 1970 et démantelé en 1978), c'est M. Bourassa. »

Soulignons d'autre part que le premier ministre n'était pas à la période des questions, et que personne n'a cru bon de demander ou offrir des explications à cette absence. Ce n'est qu'en fin de journée que LE DEVOIR a pu apprendre d'un ministre que M. Lévesque était « en pleine forme » et vaquait à ses occupations habituelles, préparant la séance hebdomadaire du conseil des ministres, ce matin, de même que la présentation de sa motion sur les droits des autotchtones. C'est lui qui la pilotera demain à l'Assemblée.

Quant aux travaux législatifs, ils prendront fin vendredi au plus tard, peut-être même dès demain. La conférence de presse habituelle sera donnée par le leader parlementaire, M. Jean-François Bertrand. Contrairement à la tradition, il semble improbable que le premier ministre rencontre la presse avant l'ajournement des Fêtes et son départ pour trois semaines de vacances, la première au Québec, les deux autres à l'étranger, dans une destination ensoleillée.

Le lancement officiel de l'Année internationale de la jeunesse, prévu pour cette semaine, pourrait aussi être retardé jusqu'après le nouvel an.

◆ Programmes

revoir les programmes sociaux a été exprimée pour la première fois par le ministre des Finances, Michael Wilson, le 8 novembre dans son minibudget. Le débat ne s'est vraiment activé que la semaine dernière alors que M. Wilson faisait des déclarations controversées. En entrevue, il affirma en effet que les conservateurs avaient évité en campagne électorale d'aborder le sujet, laissant entendre ainsi que son parti avait des intentions cachées. Il indiqua également que le Canada ne pouvait plus se permettre des programmes sociaux pour les citoyens qui ont des revenus moyens ou élevés.

Depuis, libéraux et néo-démocrates n'ont eu de cesse de harceler les membres du gouvernement. Les réponses données par le premier ministre hier au chef néo-démocrate semblent faire avancer le débat dans la mesure où il a été établi clairement par le chef du gouvernement que c'est par le biais de la fiscalité que l'on agira pour enlever aux riches et donner plus aux citoyens qui ont plus de besoins.

Interrogé par Ed Broadbent, M. Mulroney augmenta les craintes de l'opposition en refusant de confirmer ou de nier que le gouvernement ait l'intention d'imposer une taxe spéciale sur les bénéfices sociaux qui lui permettrait de récupérer les sommes versées aux citoyens à revenus élevés. « Nous nous préparons à examiner divers moyens pour donner plus d'argent à ceux qui en ont le plus besoin », répondit-il simplement.

Pour M. Broadbent, cette réponse était une indication claire que M. Mulroney tentera de faire par la porte d'en arrière ce qu'il ne peut faire par celle d'en avant. Tous les bénéficiaires de programmes sociaux continueront à recevoir des chèques de pensions de vieillesse ou d'allocations familiales et à cet égard le principe de l'universalité sera respecté. Par contre on imposera ces bénéfices de façon spéciale, plutôt que de les comptabiliser dans le revenu général imposable.

Pour M. Broadbent, le gouvernement s'apprête à instituer deux catégories de citoyens, à créer des ghettos. Il juge cela inacceptable compte-tenu des traditions canadiennes en cette matière. Si on en vient à cette extrémité, son parti se servira de tous les moyens disposnibles pour empêcher l'adoption d'une telle mesure, prévient-il.

Les libéraux de leur côté ont bien tenté de faire préciser quelle serait la ligne de démarcation entre les personnes qui auraient pleinement droit aux bénéfices sociaux et ceux qui n'y auraient droit qu'en partie ou pas du tout. On leur rappelle simplement que c'est leur gouvernement qui a instauré un système du genre avec le crédit d'impôt pour enfant. La ligne de démarcation se situe à $26,300. À partir de ce niveau de revenus, le crédit d'impôt va diminuant jusqu'à extinction rendu à un revenu de $41,000. Tout ce qu'on leur laisse entendre, c'est que les personnes qui ont déjà droit aux pensions de vieillesse ne seraient pas affectées.

Du côté du gouvernement, on fait aussi observer que l'enjeu de ce débat sur l'universalité est moins le maintien du principe que la rivalité entre libéraux et néo-démocrates. Le Parti libéral et le NPD cherchent à s'affirmer tous deux comme étant la « vraie opposition » aux Communes, souligne par exemple le leader du gouvernement en Chambre, M. Ray Hnatyshyn. À son avis, les deux risquent d'y perdre dans la mesure où les Canadiens apprécient peu ce genre de bataille.

Cette remarque n'est pas sans fondement puisque depuis l'élection du 4 septembre, cette rivalité est évidente. Le leader néo-démocrate avait alors déclaré que c'est son parti qui constituerait la « vraie opposition » même si le Parti libéral a le titre d'« opposition officielle de sa majesté ».

Les libéraux ont 40 députés, le NPD 30. Ces derniers ont toutefois plus de marge de manoeuvre que les libéraux qui, il y a quelques mois à peine, étaient sur les banquettes gouvernementales.

De fait, les libéraux sont parfois embarrassés par les nombreuses déclarations que certains d'entre eux ont faites sur la question de l'universalité, notamment pendant la campagne au leadership ou encore pendant la campagne électorale. Les conservateurs ne manquent aucune occasion de les leur rappeller. Hier encore le premier ministre Mulroney se permettait de citer la lettre d'affaires publiée par le firme d'avocats McMillan & Binch de Toronto dont était membre M. John Turner. On considérait généralement dans les milieux politiques que cette lettre exprimait l'opinion de l'actuel chef libéral. Furieux devant cette tactique de M. Mulroney, M. Turner affirmait hier qu'il n'avait rien à voir avec la déclaration citée qui remettait en cause le principe d'universalité.

Le geste posé par les libéraux hier n'est pas sans ironie. Ceux-ci ont en effet setrvi aux conservateurs la monnaie de leur pièce en utilisant la même tactique que ceux-ci utilisaient dans l'opposition. À plusieurs reprises, ils avaient refusé de se présenter en chambre au moment d'un vote. Contrairement à ce qu'avait déjà fait les conservateurs, les députés ne peuvent s'abstenir de se présenter en chambre pendanmt plus d'une journée. Aussi les travaux des Communes pourront-ils reprendre normalement ce matin.

◆ Le « non »

Radio-Québec est recommandable à condition qu'elle soit encadrée en quantité et en qualité par un certain nombre de principes ». Le conseil n'en a pas moins décidé de s'en tenir à sa position initiale, qui met l'accent sur le mandat éducatif et culturel de la Société, incompatible avec la publicité commerciale.

Pourtant, selon M. Bertrand, le débat n'est pas terminé et ne le sera pas avant quelques semaines, n'ayant été informé officiellement à ce jour que du premier rapport du comité technique. La démarche en cours sera continuée et complétée par le conseil, qui attend des compléments d'information sur un certain nombre de sujets, dit-il.

Entretemps, selon lui, les consultations se poursuivent et il est bien possible qu'un certain nombre d'administrateurs dont le mandat est échu, sinon l'ensemble, soient remplacés à brève échéance, peut-être même dès cette semaine. Il n'y a là rien d'anormal, dit le ministre, le conseil ayant dégagé un grand nombre de consensus sur plusieurs sujets, à l'exclusion de la publicité.

M. Bertrand expique que le mandat « très général » qui a été donné à M. Girard, en poste depuis un an, est de faire en sorte que Radio-Québec s'adapte au contexte nouveau et à l'évolution en cours, tenant compte des projets de deuxième chaîne privée de télévision francophone, des canaux spécialisés, de la télévision payante, des transferts d'écoute, et le reste. D'autant, ajoute le ministre, qu'il importe d'assurer une meilleure gestion des ressources et du personnel, aini qu'une performance maximum.

Si les orientations proposées sont différentes et entraînent des changements à la loi, il y aura lieu alors d'en saisir le conseil des ministres; si tel n'est pas le cas, le forum tout indiqué est celui de la régie des services publics, devant laquelle Radio-Québec comparaîtra au printemps, ainsi que toutes les personnes et les groupes intéressés. Il n'y a pas lieu de convoquer pour l'instant une commission parlementaire. M. Bertrand reconnaît qu'il y a des discussions avec son homologue fédéral, M. Marcel Masse, mais il ne peut en dire davantage, sinon que le mandat éducatif et culturel de Radio-Québec n'est pas en cause.

M. Belleau, professeur de droit à Laval, dont le mandat de trois ans vient de prendre fin, est d'avis que le P.D.G. Girard aurait dû se rallier à l'avis fortement majoritaire du conseil, plutôt que de minimiser les effets de son échec comme il le fait depuis un mois. Il s'étonne que la prise de position très claire du mois dernier, réitérée la semaine dernière, n'ait pas encore été transmise au gouvernement, sous prétexte qu'il y a encore des études en cours. Bien sûr, la publicité n'est qu'un élément parmi d'autres, mais un élément essentiel, qui en détermine beaucoup d'autres, selon que l'on veut aller chercher des revenus de $ 5, $ 10 ou $ 15 millions.

M. Belleau est fort déçu et inquiet quant à l'avenir, ayant eu vent que seuls les membres qui ont appuyé M. Girard verront leur mandat renouvelé. De sorte qu'avec un nouveau conseil, le P.D.G. pourra ramener les questions en litige et les faire modifier à sa guise, craint-il. Il souhaite qu'une commission parlementaire fasse la lumière, avant que Radio-Québec ne se présente devant le CRTC pour le renouvellement de sa licence. Autrement, selon lui, c'est le « rêve bleu » de M. Bertrand qui prévaudra, avec l'accord de son ami Masse à Ottawa.

M. Belleau note que pour aller chercher les millions supplémentaires dont elle a besoin, Radio-Québec devra s'écarter sensiblement de son mandat actuel et devenir une télévision comme les autres. Il espère que les nouveaux administrateurs savent dans quoi ils s'embarquent et ne déferont pas ce que le conseil sortant a fait.

Mme Goyette est du même avis, estimant que le conseil a été tenu à l'écart des orientations tramées en haut lieu. « Nous avons travaillé dans le cadre de la loi actuelle de Radio-Québec, dit-elle à La Presse, mais nous avons senti que ce n'est pas ce que le gouvernement voulait. Nous avons ici une télévision distincte, éducative, qui se bâtit peu à peu. Il faut que cette télé reste distincte. »

En plus de Mme Goyette et de M. Belleau, on s'attend à ce que le mandat de Mme Huguette Dussault et de M. Jules Bélanger ne soit pas renouvelé. Ils sont parmi ceux qui se sont opposés aux vues de M. Girard, première et deuxième version.

◆ Gaz métro

dans les maisons par le sol ou en suivant le réseau d'égout ou les conduites d'eau. « C'est possible, ça s'est déjà vu, » a déclaré M. Gaulin.

La police de la Communauté urbaine de Montréal n'avait pas encore dévoilé en début de soirée l'identité des victimes. Il s'agit de deux hommes, de deux femmes et d'un enfant, membres de trois familles, dont les cadavres ont été découverts dans les décombres. Une femme a également été hospitalisée souffrant de brûlures au deuxième degré.

L'explosion qui est survenue à 7 h 55 du matin a pu être entendue sur une distance d'une quinzaine de kilomètres.

Outre les deux duplex et la maison unifamiliale entièrement détruites par l'explosion et l'incendie qui a suivi, la déflagration a causé, dans le quadrilatère Poincaré et De Salaberry, des dommages évalués à plusieurs centaines de milliers de dollars.

Sous le souffle de la déflagration, les fenêtres d'une cinquantaine de maisons ont éclaté et des débris ont été projetés jusque sur les toits d'immeubles situés deux rues plus loin.

Des portes de garage ont atterri sur des voitures pendant que des morceaux de mousse isolante, des restes de décorations de Noel et des fragments de métal demeuraient accrochés aux arbres du quartier les transformant en arbres de Noël grotesques.

Les résidants d'une maison unifamiliale située juste en face du 11956 Poincaré s'en sont tirés indemnes parce qu'ils étaient encore au lit.

Des débris de toutes sortes, dont des fenêtres entières, ont en effet littéralement traversé leur chambre à coucher sous leurs yeux.

« Nous avons rampé dans la vitre pour descendre au premier et nous assurer que les enfants étaient bien », raconte M. Pierre Deniger.

Mme Eva Grieb, dont la propriété est voisine des maisons pulvérisées, s'est quant à elle crue retournée à l'époque des bombes qui avaient transformé son enfance polonaise en cauchemar.

Les pompiers de la ville de Montréal ont mis plusieurs heures à circonscrire l'incendie qui menaçait de se propager aux maisons avoisinantes et n'ont quitté les lieux de la tragédie que tard enfin d'après-midi alors que seuls des décombres fumants rappelaient encore l'existence des trois demeures.

Plusieurs voisins ont dit avoir détecté la veille des odeurs de gaz. Aucun d'eux n'avait alors jugé bon d'aviser Gaz Métropolitain.

La fuite a été localisée à 8 h 25 hier matin dans une conduite d'alimentation en fonte de huit pouces de diamètre installée à un peu plus d'un mètre de profondeur sous la chaussée de la rue Poincaré.

Selon le président de Gaz Métropolitain, les dernières vérifications de routine, à l'aide d'appareil de détection, ont été effectuées dans cette rue les 12 et 13 décembre derniers et n'ont révélé aucune défectuosité.

La conduite endommagée avait été installée en 1926. Selon M. Gaulin son âge n'a pas à être pris en considération, « la fonte étant un matériau très résistant ».

Le président de Gaz Métropolitain n'a pas caché que cette tragédie aura des effets négatifs sur le programme de développement du gaz.

« Définitivement que dans la tête de gens il va y avoir un impact négatif à court terme. Mais, il faut se rappeler que le gaz se classe en septième place comme cause d'accident parmi le sources d'énergie, » a-t-il précisé.

AUJOURD'HUI

Soirée de prière pour les vocations au Grand Séminaire de Montréal, 2065, rue Sherbrooke ouest, à 20 h. Une célébration eucharistique sera présidée par le père Francis Radenac, vicaire épiscopal de la région est. 935-1169.

■

À la bibliothèque municipale de Beaconsfield, un spectacle de marionnettes intitulé *Aladin* sera présenté par le théâtre de marionnettes Picardi, en français à 16 h 30 et en anglais à 19 h. 967-9040.

■

La famille tantrique Arica propose des reportages filmés sur ses activités ainsi que des éléments de méditation active, et offre des rencontres plus personnelles dans le cadre d'une soirée d'information gratuite. Rendez-vous au 3727, rue de Mentana, à 20 h. 524-4645.

■

Les hommes qui aiment chanter l'harmonie des quatuors «*barbershop*» sont priés de se rendre à l'église unie, au 13, ch. Finchley, à Hampstead, angle du ch. Queen-Mary, tous les mercredis à 20 h. 875-5115.

■

Vous vous sentez seul, en difficulté, vous avez le goût de participer à une réunion d'échange et de partage. Il faut vous joindre au groupe des Déprimés anonymes qui se réunit le mercredi à 9 h 30 au 1188, rue Champlain, 3e étage. 937-3581.

■

La Féerie d'hiver ouvre ses portes au parc Angrignon.

■

Spectacle des élèves de l'académie de ballet Vartanian, au théâtre FélixLeclerc à 20 h. 866-1771.

19 déc.

par la PC et l'AP

1983: l'Assemblée générale des Nations-Unies demande une action mondiale pour combattre le terrorisme international et les attentats contre les diplomates.
1982: le gouvernement polonais annonce que la loi martiale sera suspendue le 1er janvier.
1972: fin du programme lunaire américain avec l'amerrissage de la cabine Apollo-17 retour de la Lune.
1941: à la suite d'échecs militaires, Hitler limoge son chef d'état-major et prend le commandement de l'armée allemande.
1842: les États-Unis reconnaissent l'indépendance de Hawaï.
Il est né un 19 décembre: Leonid Brejnev (1906).

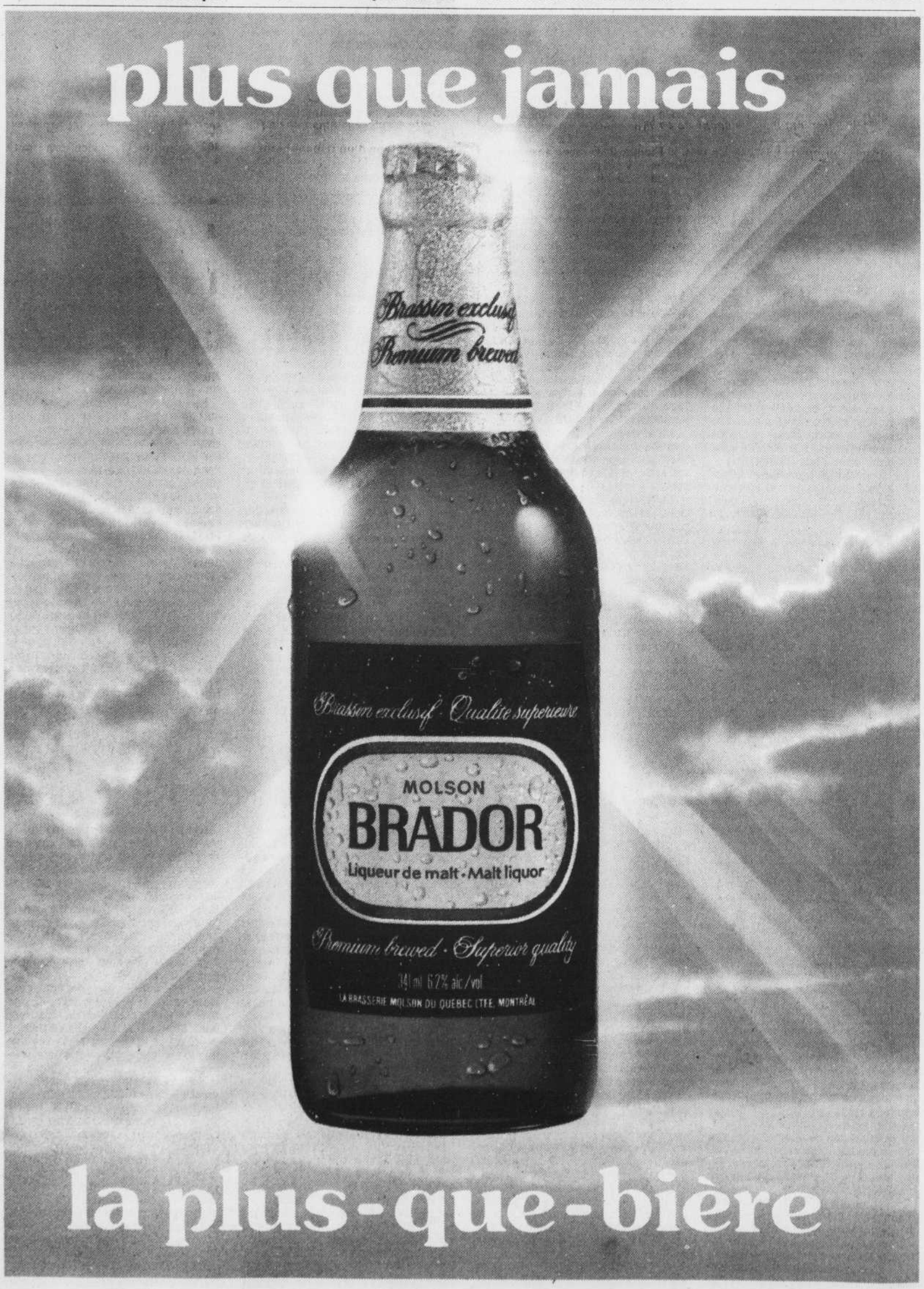

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

CAHIER 2

Montréal, mercredi 19 décembre 1984

LES AFFAIRES ...EN QUELQUES LIGNES

SYLVAIN BLANCHARD

■ *Provigo: le bénéfice net stagne au troisième trimestre*

Avec une augmentation de ses ventes de 12 % au cours d'une période de 40 semaines finissant le 3 novembre dernier, Provigo Inc. a augmenté son bénéfice net de $18.8 millions à près de $30 millions, mais pendant le dernier trimestre, alors que les ventes ont augmenté de 14 %, par rapport à la période équivalente de 1983, le bénéfice net a été exactement le même, soit 42 cents par action.

Pour la période de 40 semaines, les ventes de Provigo se sont élevées à $3.3 milliards, comparativement à $2.97 milliards pour la période correspondante en 1983, ce qui donne une augmentation de 12 %. Le bénéfice net par action ordinaire s'établit à $1.50 sur une moyenne pondérée de 19,468,000 actions en circulation, comparativement à 92 cents sur une moyenne pondérée de 19,420,000 actions en circulation en 1983.

Curieusement, pendant la dernière tranche de cette période de 40 semaines, c'est-à-dire pendant le trimestre finissant le 3 novembre, alors que Provigo augmentait ses ventes de 14 %, en les portant de $915 millions à $1 milliard, le bénéfice net est passé de $8.416 millions en 1983 à $8.465 millions, ce qui donne un bénéfice net par action ordinaire identique pour le trimestre correspondant de 1983 et 1984. Ceci semble indiquer une marge de profit plus petite dans ce dernier trimestre, puisqu'il a fallu une hausse de 14 % des ventes pour obtenir un bénéfice identique.

Par ailleurs, Provigo a, au cours de ce trimestre, ouvert un nouveau type de magasin, super grand qui porte le nom de Maxi. L'entreprise a également complété la vente de sept pharmacies Good Neighbor Drug Mart, situées dans les Maritimes. Ces pharmacies appartenaient à sa filiale, National Drug Ltée.

■ *Profit pour Volkswagen*

Volkswagen, le premier constructeur automobile ouest-allemand (marques VW et Audi), est redevenu bénéficiaire en 1984 après deux années de pertes, a annoncé hier le groupe à Wolfsburg, sans donner cependant de chiffres précis.

VW, rappelle-t-on, avait perdu 215 millions de DM en 1983 et 300 millions de DM en 1982. Le chiffre d'affaires du groupe devrait enregistrer une augmentation de 12 % cette année pour atteindre 45 milliards de DM (environ $ 15 milliards) contre 40 milliards en 1983. La grève de plusieurs semaines qui avait frappé l'industrie automobile Ouest-allemande en mai et en juin, a entraîné pour la firme un manque à gagner de 2.8 milliards de DM. En revanche ses ventes ont été satisfaisantes pendant le reste de l'année. Volkswagen a livré en tout 2.16 millions de voitures, soit 2.6 % de plus qu'en 1983.

Les ventes de sa filiale aux États-Unis, VW of America, ont progressé à elles seules de 16.4 %, soit 250,000 véhicules (chiffre d'affaires de plus de 10 milliards de DM). Son chiffre d'affaires en Amérique latine est également en hausse. En Europe, elles ont augmenté de 2.7 % avec 625,000 véhicules. En RFA elles sont restées à leur niveau de 1983, à 722,000 véhicules.

■ *La Fiducie du Québec déclare un dividende de $ 2.25*

Lors de son assemblée du 29 novembre dernier, le conseil d'administration de la Fiducie du Québec a autorisé pour le deuxième semestre de 1984, le paiement d'un dividende de $ 2.25 par action, ce qui représente une somme de $ 497,563. En 1984, la Fiducie du Québec a remis à ses actionnaires $ 956,932 en deux dividendes de $ 2.25 par action chacun alors qu'en 83 les deux dividendes qui avaient été versé s'étaient chiffrés à $ 876,950. L'année précédente, la Fiducie du Québec n'avait payé qu'un seul dividende de $2 par action, lequel représentait une somme de $ 374,378. Depuis le début de 84, les résultats de l'entreprise sont légèrement supérieurs à ceux de 83 qui avaient été de loin le meilleur exercice financier de la compagnie depuis sa fondation alors que le bénéfice net avait augmenté de 108 %.

■ *DuPont investit à Saskatoon*

Du Pont Canada Inc. ouvrira l'an prochain à Saskatoon une usine de tuyau de polyéthilène construite au coût de $ 1.7 million. L'usine, qui comptera à son service 20 employés, fournira d'abord à la Saskatchewan Power Corporation du tuyau servant à la distribution de gaz naturel. La mise en service de l'usine est prévue pour le deuxième trimestre de 1985. En plus de fabriquer du tuyau destiné au programme de distribution de gaz naturel de la Saskatchewan Power, l'usine permettra à la compagnie d'accroître sa production de tuyau industriel de polyéthylène de grand diamètre, un produit à haut rendement dont l'utilisation est très répandue au sein de l'industrie et des municipalités. Un contrat d'approvisionnement à long terme conclu avec la Saskatchewan Power Corporation a été l'un des principaux facteurs qui ont motivé cette décision d'agrandir ces installations.

■ *Nor-Tel:contrat de $11 millions US*

Northern Telecom Inc., filiale américaine de Northern Telecom Limitée, a annoncé hier la signature d'un contrat de $ 11 millions US américains avec QWEST Microwave VII, Inc., pour la fourniture de RD-6A, systèmes hertziens numériques de grande capacité de Northern Telecom. Une partie de l'équipement a déjà été installée à cinq endroits pour relier Houston et Beaumont (Texas). Le reste de l'équipement, qui sera livré au cours des trois prochains mois, formera l'assise d'un réseau interurbain entre New York et Chicago.

■ *Redpath vend deux usines*

Les Industries Redpath Limitée ont donné hier leur accord pour vendre leur Division d'emballage composée des entreprises Merry Packaging et CB Packaging, à la société Nor Baker Industries Limited, de Newmarket, Ontario. Cette transaction sera finalisée au mois de janvier 1985. Redpath a déclaré que cette vente fait partie du programme de restructuration de l'avoir de la société afin de se concentrer sur les opérations de fabrication et de vente de produits de plastiques dans les secteurs de la construction, de l'automobile, des électro-ménagers et de l'équipement industriel.

■ *Ara rachetée par sa haute direction*

Ara services a annoncé hier au cours d'une réunion spéciale tenue à Toronto, que les actionnaires de la société avaient approuvé la proposition de rachat faite par un groupe d'investisseurs dirigé par la haute direction de l'entreprise. Les détenteurs d'actions d'Ara recevront $ 71.75 en argent comptant pour chaque action en circulation dont le nombre atteint présentement les 12.3 millions.

Plan de financement des 10,000 micro-ordinateurs

Les doyens des facultés de génie s'attendent à ce que Bérubé refuse leur proposition

ANDRÉ BOUTHILLIER

Les doyens des facultés d'ingénierie du Québec et leurs étudiants craignent que le gouvernement du Québec saborde le plan de financement proposé pour faciliter l'achat des 10,000 micro-ordinateurs commandés à Micom-Philips au coût total de $20 millions.

La Coalition des facultés d'ingénierie du Québec (COFIQ), qui représente quelque 13,600 étudiants, pense en effet savoir que le ministre de l'Éducation, M. Yves Bérubé, proposera aujourd'hui, au Conseil des ministres, d'interdire aux 4,000 étudiants de première année de profiter du plan de financement.

Informés de ce projet ministériel, les doyens des facultés d'ingénierie ont aussitôt écrit des lettres au ministre pour exprimer leur désaccord. La COFIQ a pour sa part envoyé un télégramme. Mais M. Bérubé n'a répondu à personne.

Dans sa missive, le doyen de la Faculté de génie de l'Université Concordia, M. Serge Giguère, a expliqué qu'il était tout à fait indispensable pour ses étudiants de première année de manipuler un micro-ordinateur. « Au plan pédagogique, écrit-il, nous souhaitons que nos étudiants puissent avoir accès à un micro-ordinateur dès leur premier trimestre étant donné que c'est à ce niveau qu'ils peuvent en tirer le maximum de profit. Aux niveaux supérieurs, ils seront obligés d'utiliser plutôt des appareils plus puissants ».

Dans une entrevue accordée hier à des journalistes, le directeur de l'École Polytechnique et président du conseil de la Maison des sciences, M. Roland Doré, a pour sa part qualifié la décision appréhendée de « non sens pédagogique » et d'« illogique ».

Selon les informations obtenus par les doyens et le porte-parole de la COFIQ, M. Stéphane Le Bouyonnec, le ministre de l'Éducation refusera de garantir le financement des micro-ordinateurs aux étudiants de première année parce que le taux d'abandon et d'échec à ce niveau — dans les facultés de génie — atteindrait 38 %. Il ne servirait donc à rien de gaspiller de l'argent pour endetter des jeunes qui, de toute façon, abandonneront ou échoueront avant d'amorcer leur deuxième année, estimerait M. Bérubé. Celui-ci craindrait aussi que des étudiants ne paient pas leur micro-ordinateur avant d'abandonner.

Les doyens et les étudiants contestent l'évaluation du ministre. Après avoir vérifié les statistiques aux registraires de leurs facultés respectives, ils affirment que le taux moyen d'abandon et d'échec à la première année n'est que de 18 %.

« De toute façon, la mesure que s'apprête à proposer M. Bérubé à ses collègues du cabinet est discriminatoire, estime M. Le Bouyonnec. Sans plan de financement, les étudiants riches de première année seront les seuls à pouvoir s'acheter un appareil ».

Pour le porte-parole de la COFIQ, l'initiation à la micro-informatique et l'utilisation du micro-ordinateur doit débuter dès la première année afin qu'une fois familiarisée à son appareil, l'étudiant puisse l'utiliser judicieusement pour le reste de son cours.

« Décidément, je ne comprends pas notre gouvernement. Au lieu de nous aider à combler le retard qui nous sépare des universités américaines, il nous enlève toute motivation. Tenez, par exemple, les étudiants de l'Université du Michigan n'ont que $100 par session à payer pour avoir droit à un micro-ordinateur. C'est à peu près la même situation dans une vingtaine d'universités américaines. Certes, le Québec n'a pas les moyens de faire la même chose. Mais quand on est rendu à hésiter à investir $2.7 millions par année pour nous aider, je ne comprends vraiment plus rien! »

En juillet dernier, les étudiants des universités québécoises choisissaient le micro-ordinateur de Philips-Micom, de Montréal, pour combler leurs besoins pédagogiques. Le contrat collectif prévoit la vente de 10,000 appareils au coût unitaire de $1,950.

Pour financer cet achat, la COFIQ a demandé au gouvernement d'endosser les prêts consentis par les banques et de payer les intérêts jusqu'à ce que l'étudiant-emprunteur ait obtenu son diplôme. En somme, il s'agit de la formule utilisée pour le système des prêts et bourses en vigueur depuis plusieurs années. La proposition des étudiants coûterait aux contribuables $2.7 millions par année.

Déjà, environ 1,000 étudiants ont acheté le micro Philips PC sans avoir reçu aucune aide financière.

Téléphonie cellulaire: Cantel va chercher du capital et de l'expertise aux USA

MIVILLE TREMBLAY

(PC) — Cantel n'entend rien de moins que d'offrir « le meilleur service au monde » et se tailler 70 % du marché qu'elle va disputer à Bell Canada dans le marché de la téléphonie cellulaire qui va s'ouvrir en juillet prochain.

Lançant une campagne de promotion au Ritz, Cantel a recouru à de très nombreuses hyperboles pour décrire son service, mais n'a rien voulu dire sur les investissements déjà réalisés, ni sur le montant qu'Ameritech devra verser pour obtenir 15 % des actions du consortium.

Cette dernière compagnie de Chicago a obtenu d'un tribunal américain la permission de participer au capital action de Cantel il y a quelques jours, mais attend l'aval du CRTC. Ameritech est une importante compagnie dans la téléphonie cellulaire et ses nouveaux partenaires canadiens espèrent profiter de son savoir-faire.

Le président de Cantel, M. Walter Steel, et son vice-président/directeur général pour l'Est du Canada, M. Marc Ferland, ont déclaré que leur compagnie cherchait un autre partenaire canadien, reconnaissant que les investissements nécessaires pour offrir un service de qualité coûteraient plus cher que prévu au départ.

On estime maintenant à $180 millions les immobilisations qu'il faudra réaliser d'ici 1986 pour établir le réseau de base dans 23 villes canadiennes. En juillet, le service sera limité à Montréal et à Toronto.

Néanmoins, les trois partenaires originaux, soit Télémédia de Montréal, Roger Cable System de Toronto et First City Financial Corp de Vancouver, veulent conserver un bloc majoritaire dans l'entreprise.

Dans la première année d'exploitation, Cantel estime à 13,000 abonnés le marché qu'elle se partagera avec Bell Cellulaire, une filiale de Bell Canada. Ce nombre devrait atteindre 110,000 abonnés cinq ans plus tard.

Bien conscient qu'il « faut créer le marché car les gens ne sont pas conscients des avantages offerts par le téléphone cellulaire », Cantel privilégie un marketing agressif, dénué de tout complexe.

Il n'en faudra pas moins, car l'appareil se vendra entre $2,000 et $5,000. Cantel n'a pas voulu donner une idée de ses tarifs (qui ne seront pas réglementés par le CRTC) mais aux États-Unis, dit-on, l'on charge de $25 à $40 par mois pour le service de base et de 40 à 47 cents la minute durant les communications. Un service minimal, comprenant la location du téléphone, pourrait être offert pour environ $100 par mois.

La lutte avec Bell est déjà engagée sur un autre front, car même si le CRTC oblige cette dernière à offrir une interconnection avec son réseau cablé, Bell veut exiger de son concurrent, tout comme de sa filiale, des frais de service, ce que refuse Cantel. Celle-ci estime à près de $1.2 million la charge qui sera exigible ... en 1989. Le CRTC doit trancher le litige d'ici la fin du mois.

Cantel a également annoncé avoir conclu des ententes de distribution avec 13 entreprises.

Selon les prévisions de la Bank of America

En 1985, la croissance touchera tous les pays pour la première fois depuis 1981

WASHINGTON (AFP) — L'économie mondiale devrait enregistrer en 1985 une croissance globale de 3.2 %, contre 4.4 % en 1984, selon les prévisions annuelles des services d'étude économique de la Bank of America, deuxième banque américaine.

Selon ces prévisions, la croissance de l'économie américaine devrait ralentir en 1985 à 2.4 % sur l'année (contre 6.7 % en 1984). La croissance américaine serait de 2 % au premier trimestre et de 1 % au deuxième trimestre.

Pour la première fois depuis la récession de 1981-83, estime la banque, toutes les régions du monde auront leur part de la croissance en 1985, avec un taux de croissance du produit national brut de 2.4 % en Europe de l'ouest, de 5 % en Asie, 3.2 % en Amérique latine, 3.6 % en Afrique et 2.7 % en Europe de l'est. Le taux d'inflation mondial devrait être de 12.6 %, avec des hausses de prix de 4.4 % en Amerique du nord, 7.1 % en Europe, 4.9 % en Asie et 140 % en Amerique latine.

La croissance du commerce mondial devrait d'autre part se poursuivre (9.3 % en 1985, contre 9.8 % en 1984), ce qui devrait permettre de gérer sans difficultés le problème de l'endettement extérieur. Les exportations des 30 pays les plus endettés devraient notamment progresser de 8.8 % l'an prochain, à condition que l'économie américaine évite la récession.

Soulignant la difficulté des efforts actuels de la Réserve fédérale américaine pour soutenir la croissance aux États-Unis, les économistes de la banque estiment que les taux d'intérêt aux États-Unis devraient décroître au début de 1985, pour remonter dans la deuxième moitié de l'année jusqu'aux alentours de 10 % en fin d'année. Le déficit fédéral devrait, estiment-ils, atteindre 208 milliards de dollars en 1985, soit 41.4 % de l'épargne des États-Unis.

En conséquence, souligne M. John Wilson, économiste-en-chef de la banque, les États-Unis continueront à emprunter en Europe et au Japon environ 100 milliards de dollars dans l'année, pour financer ce déficit. Le dollar devrait rester fort l'année prochaine, estime-t-il, ne perdant certainement pas plus de 10 % par rapport au mark. La croissance américaine restera déséquilibrée, le cancer du déficit fédéral alimentant l'affaiblissement de l'industrie américaine, souligne la banque.

Canada

À l'instar de l'économie américaine, l'économie canadienne connaîtra un léger ralentissement l'an prochain, mais le rythme de croissance économique au Canada sera un peu plus élevé qu'aux États-Unis, a prédit mardi la Bank of America.

L'économiste a prédit que l'économie canadienne, avec le concours d'exportations vigoureuses, connaîtra une croissance de 2.6 % l'an prochain, contre 2.4 % aux États-Unis. Notre voisin du sud a enregistré une croissance de 7 % en 1984 alors que l'économie canadienne se contentait d'une expansion plus modeste de 4 %.

Selon la Bank of America, les pays asiatiques connaîtront en 1985 les plus fortes croissances du monde, avec notamment un taux de 4 % au Japon et de 7 % en Chine et à Hong-Kong. Les Philippines connaîtront une diminution de 1.5 % du pnb (-6 % en 1984).

Les économies européennes connaîtront une croissance modérée, avec notamment des taux de croissance pour la RFA de 2.8 % (contre 2.5 % en 1984), pour la Belgique de 2 pc (contre 1.3 %) et pour la France de 1.5 % (contre 1 %). Les capacités de ces économies, souligne la banque, continuent à être obérées par d'importantes rigidités structurelles et par un chômage élevé (17.8 % pour l'ensemble de l'Europe occidentale en 1984-85).

Une deuxième banque américaine abaisse son taux privilégié

170 millions de titres changent de main à New York

NEW YORK (AFP) — Wall Street a salué hier par un bond en avant de près de 35 points de l'indice des valeurs industrielles, dans une activité très forte, la détente actuelle des taux d'intérêt américains.

Cette détente s'est traduite par une baisse du prime rate, à son plus bas niveau depuis août 1983, à 10.75 % contre 11.25 % précédemment, annoncée dès lundi soir par la Manufacturers Hanover. La Bourse, alors dans ses dernières minutes d'activité, n'avait guère eu le temps de réagir.

Mais mardi, cette baisse du prime rate, qui a été imitée par une autre importante banque new-yorkaise, a réveillé le marché, qui subissait depuis plusieurs semaines un marasme persistant, notamment du fait du ralentissement de l'économie.

Près de 170 millions de titres ont en effet été échangés dans la séance de mardi, ce qui en fait le cinquième record d'activité de la Bourse de New York. L'indice des valeurs industrielles, enregistrant sa hausse la plus importante depuis quatre mois et demi, a pu ainsi repasser d'un coup au-dessus du niveau des 1200 points, en dessous duquel il stagnait depuis trois semaines, pour clôturer à 1211.57.

Les opérateurs, attirés par les possibilités offertes par des titres qui se sont effrités au cours des derniers mois, se sont montrés persuadés que la Réserve fédérale, qui a achevé mardi une réunion de son comité directeur, maintiendra sa politique de ces dernières semaines, qui a permis une baisse marquée des taux d'intérêt hors banque.

Ils ont notamment prêté une oreille attentive aux rumeurs selon lesquelles la Fed pourrait très prochainement accompagner cette baisse des marchés du crédit par une nouvelle baisse de son taux d'escompte, actuellement à 8.5 %.

AMEX-TSE

Cette reprise du marché boursier survient en outre le jour même de l'annonce par l'American Stock Exchange et le Toronto Stock Exchange que, pour la première fois au monde, ils vont relier leurs marchés par un réseau électronique, permettant à partir de l'an prochain l'exécution à New York d'un ordre placé à Toronto, et réciproquement.

Les conseils de direction des deux Bourses ont en effet approuvé mardi l'établissement de ce lien électronique, qui reliera les équipements informatiques existants de chacun des deux marchés. Les ordres seront ainsi transmis d'une place à l'autre et exécutés dans un délai de 30 secondes, précise le communiqué.

Cette liaison sera mise en place à partir du début de l'an prochain, en commençant par une liste limitée des titres les plus traités sur les deux places, indique encore le communiqué. Les autorisations légales devront d'abord être obtenues, ajoute-t-il.

« Grâce à cette liaison, nous pourrons dire aux Canadiens que leurs ordres adressés au Toronto Stock Exchange seront exécutés au prix le plus bas possible dans toute l'Amérique du Nord », a souligné M. Pearce Bunting, président de la Bourse de Toronto.

1/4 % de + sur nos REÉR jusqu'au 31 déc. '84 période de 1, 2, 3, 4 et 5 ans.

DÉPÔT GARANTI TRUST GENERAL

DOUBLEMENT AVANTAGEUX
PORTEFEUILLE-PLACEMENTS GRATUIT

SUCCURSALES
Mtl/University: 1 100, University, 871-7200
Mtl/Place Ville-Marie: Galerie des Boutiques, 861-8383
Outremont: 1, Vincent d'Indy, 739-3265
Ville Mont-Royal/Centre Rockland: Niveau 2, 341-1414

CONSEILLERS
Mtl Ahuntsic: 382-8000
Laval Chomedey 687-6780
Rive-Sud / St-Hubert: 462-1880
Granby: 378-8461

11 1/2% (5 ans) Intéret annuel
11 1/4% (3 ans) Intéret annuel
10 5/8% (15 mois) Intéret à l'échéance

Institution inscrite à la Régie de l'assurance-dépôts du Québec

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

Le taux de chômage est passé de 17 à 9.5 % en 2 ans à Sherbrooke

ANDRÉ BOUTHILLIER

Ville en détresse économique en 1982, Sherbrooke présente aujourd'hui l'un des plus bas taux de chômage parmi les municipalités québécoises. Son maire, M. Jean-Paul Pelletier, attribue ce retournement au travail de sa société municipale de développement industriel, à l'effet d'attraction du centre de recherche en micro-électronique de l'Université de Sherbrooke et à l'aide du gouvernement fédéral par le biais de son organisme OCRI.

De passage à Montréal hier pour rencontrer les journalistes de la métropole, le maire élu en 1982 a dressé un bilan très positif de la performance économique de sa municipalité et de la région environnante.

M. Pelletier a indiqué que plus de 2,000 nouveaux emplois — dont 388 emplois industriels — avaient été créés cette année dans la capitale de l'Estrie, ville de quelque 85,000 habitants. Le taux de chômage à Sherbrooke a diminué de 4 % en 1984 et se situe maintenant à 9.5 %.

Il s'agit d'un renversement complet de la situation par rapport à 1982. La récession avait alors atrophié le textile, l'une de ses principales industries, qui perdit 1,000 emplois. Le taux de chômage grimpa à 17 %.

Pour relancer son textile et diversifier son économie, Sherbrooke a reçu l'aide de l'Office canadien pour le renouveau industriel (OCRI), un organisme fédéral. En 1983, l'OCRI s'est montré fort généreux à l'endroit de Sherbrooke en lui accordant 54 % des investissements totaux distribués dans les sept villes québécoises dites « désignées ».

Depuis quelque temps, Sherbrooke semble n'éprouver aucune difficulté à recevoir les entreprises de haute technologie. Ainsi, en 1983, le fournisseur de produits médicaux Travenol Canada y a implanté une usine employant 100 personnes. Puis, en mai 1984, le fabricant d'appareils de communications Tie a créé 400 emplois en construisant une usine dans son parc industriel. Ce parc renferme aujourd'hui une quarantaine d'entreprises. À sa première année, l'usine de Tie doit inscrire un chiffre d'affaires de $55 millions.

La venue d'entreprises de haute technologie n'est pas étrangère à la présence de l'un des rares centres de recherche en micro-électronique au pays, à l'Université de Sherbrooke, a expliqué M. Pelletier.

Celui-ci prévoit une nouvelle amélioration de la situation économique de sa municipalité. « D'autres projets industriels seront bientôt annoncés dont, notamment, un investissement français en biotechnologie de quelques millions de dollars », a-t-il précisé.

L'année 1985 verra aussi la réalisation d'un vieux projet promis en 1977 par les libéraux: l'implantation à Sherbrooke du centre fédéral de la cartographie. Construit au coût de $70 millions, dans le tout nouveau « parc scientifique » adjacent à l'Université de Sherbrooke, ce centre devrait créer 400 emplois sur une période de quelques années. L'annonce officielle a été faite en début de semaine par le député conservateur du comté, M. Jean Charest.

Devant le nombre croissant de gens d'affaires qui s'amènent à Sherbrooke, le maire Pelletier négocie avec deux compagnies aériennes pour assurer une liaison quotidienne entre les aéroports de Montréal, Québec et Sherbrooke. Il y aurait deux vols par jour qui seraient assurés par des appareils de huit places. Le gouvernement du Québec et la municipalité de Sherbrooke ont prévu un fonds de $400,000 pour combler le déficit prévu pour les premières années d'exploitation. Le nom de la compagnie aérienne choisie sera annoncé prochainement.

En attendant, M. Pelletier compte sur sa Société municipale de développement industriel pour attirer de nouvelles entreprises manufacturières. Contrairement à la majorité des villes du Québec, Sherbrooke n'a pas de commissariat industriel. Son développement économique est plutôt entre les mains d'un conseil d'administration composé du maire et de sept industriels de la ville. Pour faire partie du conseil, ces industriels doivent obligatoirement travailler pour des firmes à succès.

Trois pays de l'OPEP décident de réduire certains écarts de prix

GENEVE (AFP) — Trois pays clefs de l'OPEP se sont mis d'accord hier soir pour resserrer la grille des prix du brut autour du prix pivot de 29 dollars US le baril d'arabe léger, a annoncé à Genève le ministre saoudien du Pétrole, Sheikh Ahmed Zaki Yamani.

Après une réunion du comité créé il y a deux mois pour réformer cette grille et composé des ministres du Pétrole d'Arabie saoudite, des Émirats arabes unis et de Libye, son président Sheikh Yamani a déclaré: Nous sommes parvenus à un accord et nous présenterons cette recommandation aujourd'hui à la conférence ministerielle de l'OPEP.

L'accord consiste à maintenir le prix du baril d'arabe léger (qui sert de référence à l'OPEP) inchangé à 29 dollars US et à jouer sur les prix des bruts lourds, moyens et extra-légers de façon à resserrer l'écart (jusqu'à 4 dollars) qui les sépare, a-t-il ajouté.

Sheikh Yamani n'a pas précisé les termes du compromis. Selon les indications recueillies dans les milieux de l'OPEP avant la réunion du comité, une hausse de quelques fractions était notamment envisagée sur les bruts lourds. Au contraire des bruts légers, l'arabe lourd, qui vaut officiellement 26 dollars US, n'était pas en effet victime d'une décote sur le marché libre. Ce brut est plus demandé qu'autrefois en raison de la modernisation des raffineries.

Le compromis défini hier soir prévoit un relèvement des prix des bruts lourds et moyens ainsi qu'une légère baisse des bruts extra-légers, a indiqué le ministre du Pétrole libyen Fawzi Shakshuki.

La situation est difficile, a reconnu le ministre indonésien du Pétrole et président de l'OPEP (Organisation des pays exportateurs de pétrole), le Dr Subroto.

Les cours s'effritent en effet sur un marché mondial déprimé, alors que l'hiver est habituellement favorable aux producteurs, en raison de la hausse saisonnière de la demande. De nombreux experts estiment qu'une baisse officielle est quasiment inévitable d'ici le printemps.

« La faiblesse du marché a été reconnue par le comité de surveillance du marché pétrolier (les ministres du Pétrole d'Algérie, des Emirats arabes unis, de l'Indonésie et du Venezuela), chargé de préparer les travaux », devait pour sa part déclarer le président, M. Manah Al-Oteiba (EAU).

M. Oteiba en a rejeté en partie la responsabilité sur les pays producteurs de mer du Nord (Grande-Bretagne et Norvège) qui ne coopèrent pas avec l'OPEP et envisagent un changement de leurs politiques tarifaires, masquant une baisse de leurs prix, selon le président du comité de surveillance.

Pour l'OPEP, une telle décision ouvrirait la porte à une guerre des prix, a-t-il déclaré. Nous sommes à la croisée des chemins, a-t-il ajouté.

Mis à part cet avertissement aux pays non membres de l'OPEP, le comité de surveillance n'a pas proposé de contre-offensive spectaculaire susceptible de faire remonter les cours.

Le Canada réduit ses coûts

Pour sa part le Canada va réduire le coût des exportations de pétrole brut vers les États-Unis.

Bruce Wells, de l'Office national de l'énergie, a déclaré hier que cette mesure avait été préconisée afin de soutenir la concurrence du brut canadien sur le marché américain.

À COMPTER DU 21 DÉCEMBRE 1984

LE GROUPE SOBECO

EMMÉNAGE DANS SON IMMEUBLE

VEUILLEZ PRENDRE NOTE
DE LA NOUVELLE ADRESSE:

ÉDIFICE SOBECO
505 OUEST, BOUL. DORCHESTER
MONTRÉAL, QUÉBEC
H2Z 1Y7
TÉL.: (514) 878-9090

Groupe Sobeco Inc.

POULIOT, GUÉRARD INC.
FRASER WATSON ACTUARIES LTD.
MULTITEK INC.
RESSOURCES HUMAINES

Banque Commerciale du Canada

10 3/4 % ANNUELLEMENT
DÉPÔTS A TERME 30-364 JOURS

10 3/4 %* 1-5 ANS
* INTÉRÊTS PAYÉS SEMESTRIELLEMENT

- dépôt minimum $5000
- taux spéciaux sur dépôts au-dessus de $100,000
- taux sujets à changements
- taux disponibles sur les valeurs américaines
- ces dépôts sont admissibles pour votre REER (plan autogéré)
- taux de rappel disponible

Membre: Société D'Assurance - Dépôts du Canada

Bureau 1400,
1981 Ave. du Collège
McGill
Montréal H3A 2Y1
284-2311

CPG Certificat de placement garanti

Les CPG des FIDUCIAIRES ○ c'est pour les gens comme vous...

	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans
Intérêts payés annuellement. Sans frais minimum 500$.					
Taux sujet à changement.	10 1/2 %	10 7/8 %	11 1/4 %	11 3/8 %	11 1/2 %

Appelez-nous. Les transactions peuvent se faire par téléphone. (514) 878-3351

1253, ave McGill College, Metro McGill

Centre commercial Place Rosemere (514) 437-0710

6633 est, rue Sherbrooke, Metro Langelier (514) 253-1720

Autres taux et termes disponibles De 30 jours à 5 ans.

Fiduciaires — LE TRUST DE LA BANQUE D'ÉPARGNE

Les FIDUCIAIRES ○ sont inscrits à la Régie de l'Assurance-dépôts du Québec.

AVEC UN C.A.
vos affaires tourneront plus rondement

ARTHUR ANDERSEN & CIE
Comptables agréés,
800 boul. Dorchester ouest, Montréal, H3B 1X9
Bureau 1200, 861-1641
Bureaux à Montréal, Ottawa, Mississauga, Toronto, Winnipeg, Calgary, Vancouver
Société affiliée
Tremblay, Vaillancourt & Associés

CARON, BÉLANGER, DALLAIRE, GAGNON / CLARKSON, GORDON
Comptables agréés
630 ouest, boul. Dorchester, Montréal, H3B 1T9, (514) 875-6060
2525, boulevard Daniel-Johnson, bureau 550
Laval, H7T 1S9
(514) 337-8105
1150, rue Claire-Fontaine, bureau 700
Québec, G1R 5G4
(418) 524-5151
Bureaux dans les principales villes du Canada
Membres d'Arthur Young International
Présent dans 68 pays

CHARETTE, FORTIER, HAWEY TOUCHE ROSS
Comptables agréés
1 Place Ville-Marie, Montréal H3B 2A2 — 861-8531
Montréal, Longueuil, Québec, Hull, Chicoutimi, La Baie, Alma, Roberval, St-Félicien, Dolbeau, Chibougamau, La Malbaie
Bureaux dans les principales villes du Canada, des États-Unis et dans 86 autres pays
Jean E. Auger, C.A. — Pierre Beaumont, C.A. — Robert P. Bélanger, C.A. — Camil Bergeron, C.A. — Pierre Bergeron, C.A. — Jean-Paul Berti, C.A. — André Biron, C.A. — Gérard Blais, C.A. — Réjean Blanchette, C.A. — Normand Boisvert, C.A. — Denis Boivin, C.A. — Roger Boivin, C.A. — Rosaire Boivin, C.A. — Laval Bouliane, C.A. — Ronald L. Calderoni, C.A. — Yvon Carrier, C.A. — Guy Charette, C.A. — Gilles Chevalier, C.A. — Marc Chevrier, C.A. — Yvan J. Cloutier, C.A. — Robert N. Cockfield, C.A. — Gilles Couture, C.A. — Égide Dallaire, C.A. — Raymond David, C.A. — Sylvio De Rose, C.A. — Jean L. Dusmesnil, C.A. — Bernard Fleury, C.A. — Jacques E. Fortier, C.A. — Réal Forget, C.A. — Alain Fortin, C.A. — André Gauthier, C.A. — André Gibeau, C.A. — Gilles Groulx, C.A. — Jules Hamel, C.A. — Ghislain Hawey, C.A. — Michel Hébert, C.A. — Gilles Henri, C.A. — Laurent M. Joly, C.A. — David H. Laidley, C.A. — Normand Leclerc, C.A. — Gilles Leduc, C.A. — Philippe Leroux, C.A. — Roger Lauriault, C.A. — Daniel Le Rossignol, C.A. — Paul Massé, C.A. — Pierre F. Ménard, C.A. — André Michaud, C.A. — Gilles Moisan, C.A. — Jacques Plante, C.A. — André Pleau, C.A. — Laurier Pommainville, C.A. — Raymond Proulx, C.A. — Marc Renaud, C.A. — Robert M. Rennie, C.A. — Clément Roux, C.A. — Luc Simard, C.A. — Robert V. Staples, C.A. — Yvan Taillon, C.A. — Charles Tremblay, C.A. — Gilles Turcotte, C.A. — John B. Wight, C.A.

COGAN, LANDORI & DUBÉ
Comptables agréés
3901 Jean-Talon O, Ste-214 Montréal, Québec H3G 2R4 — 731-7851

COUPAL, ST-HILAIRE / PEAT MARWICK
Comptables agréés
1155 boul. Dorchester ouest, Suite 2000, Montréal H3B 2J9 — (514) 879-3400
Membre du Groupe Peat Marwick International, présent dans 89 pays

LOUIS DESROSIERS
Comptable agréé
417, rue Saint-Pierre, suite 608, Montréal (Québec) H2Y 2M4 — 287-1733

ERNST & WHINNEY
Comptables agréés
Sept-Iles, Montréal, Ottawa, Toronto, Hamilton, Kitchener, London, Winnipeg, Regina, Calgary, Edmonton, Abbotsford, Vancouver, Victoria, Halifax, et dans les principales villes du monde
1200, avenue McGill College Suite 1100, Montréal, Québec, H3B 4G7 — 871-8901

HAREL, DROUIN & ASSOCIÉS
Comptables agréés
276 ouest, St-Jacques suite 600, Montréal, H2Y 1N3 — 845-9253
Bureaux:
Montréal, Laval, Repentigny, Longueuil et Pointe-aux-Trembles

KENDALL, TRUDEL & CIE
Comptables agréés
666 ouest, rue Sherbrooke, Suite 1400 — 288-0988

LALIBERTÉ LANCTÔT COOPERS & LYBRAND
comptables Agréés
630, boul. Dorchester ouest, Montréal H3B 1W5 — (514) 875-5140
2, Place Québec, Québec, G1R 2B5
(418) 522-7001
Membre du cabinet Cooper & Lybrand (International)

LAVALLÉE, BÉDARD & CIE
19 ouest, Le Royer, Suite 300, Montréal, H2Y 1W4 — 844-1153

LEVITT, FELDSTEIN DUBLIN & EPSTEIN TOZMAN, PINSKY & CIE.
Comptables agréés
Joseph Levitt, C.A. — David Feldstein, C.A. — Jerry Dubin, C.A. — Fred Epstein, C.A. — Richard Tozman, C.A. — Harold Pinsky, C.A.
5250 rue Ferrier, Suite 505, Montréal, H4P 1L4 — 341-4230

LIPPMAN PTACK
Comptables agréés
6600 Côte des Neiges, Montréal, Québec H3S 2A9 — (514) 341-5511
Membre: Groupe international des Cabinets de Comptables

LLOYD, COUREY & BRUNEAU
Comptables agréés
Partie intégrante de Raymond, Chabot, Martin, Paré & Associés
Comptables agréés
Tour de la Banque Nationale, bureau 1900
600, rue de La Gauchetière ouest
Montréal (Québec) H3B 4L8
(514) 871-8630
Bureaux dans les principales villes du Québec.
Représentation au Canada et dans plus de 60 pays.

MAHEU NOISEUX
Comptables agréés
Bureaux à Ottawa, Hull, Hawkesbury, Rouyn, Val d'Or, Amos, LaSarre, Timmins, Kapuskasing, Montréal, Laval, Québec/Ste-Foy, Lévis, St-Anselme, Thetford Mines, Moncton, Campbellton et Fort Lauderdale.
Société nationale: Maheu Noiseux/Collins Barrow
Société internationale: Fox Moore International.

MALLETTE, BENOÎT, BOULANGER, RONDEAU & ASSOCIÉS
13 bureaux au Québec — Société nationale: Ward Mallette — Représentation internationale: Binder Dijker Otte & Co.
2, Complexe Desjardins, bureau 3100, Montréal, Québec H5B 1B2 — (514) 281-1850

MESSIER, BOURGEOIS & CIE
Comptables agréés
50, Place Crémazie, Suite 1410, Montréal H2P 2T9 — 384-7430

NORMANDIN, BARRIÈRE & COUREY DELOITTE HASKINS & SELLS
Comptables agréés
1, Place Ville-Marie, Suite 3210, Montréal, Québec H3B 2W3 — Tél.: 861-9311
2, Place Laval, Suite 300, Laval, Québec H7N 5N6 — Tél.: 668-6400
Deloitte Haskins & Sells est établi dans 32 centres de Victoria à Halifax et fait partie d'une association internationale qui s'étend à 61 pays.

PETRIE RAYMOND
1320, boulevard Graham, Bureau 301, Montréal (Québec) H3P 3C8 — Tél.: (514) 342-4740
Représentation internationale: JCI, Worldwide

POISSANT RICHARD
Affilié à Thorne Riddell
Comptables agréés
630 ouest, Boul. Dorchester, Suite 2500, Montréal, Québec H3B 1W2 — Téléphone (514) 866-7351
A l'échelle internationale: International KMG Klynveld Main Goerdeler

PRICE WATERHOUSE
Comptables agréés
21 bureaux à travers le Canada
1200, avenue McGill College, Montréal H3B 2G4 — Tél.: (514) 879-9050

RAYMOND, CHABOT, MARTIN, PARÉ & ASSOCIÉS
Comptables agréés
Tour de la Banque Nationale, bureau 1900
600, rue de La Gauchetière ouest
Montréal (Québec) H3B 4L8
(514) 878-2691
Bureaux dans les principales villes du Québec
Représentation au Canada et dans plus de 60 pays

RICHTER, USHER & VINEBERG
Comptables agréés
Montréal-Toronto
Associés-Résidents à Montréal
Cecil Vineberg, C.A. — Howard Gilmour, C.A. — Marvin Corber, C.A. — Barry Clamen, C.A. — Arnold M. Shostak, C.A. — David A. Vineberg, C.A. — Gerald S. Goldberg, C.A. — Allan Wiener, C.A. — Irwin Kramer, C.A. — John J. Swidler, C.A. — J.-Yves Tougas, C.A. — Richard S. Vineberg, C.A. — Sidney M. Koushansky, C.A. — Philip Manel, C.A. — Donald Prinsky, C.A. — Patrick K.H. So, C.A. — Michael Frankel, C.A.
1 Westmount Square, Montréal, Québec H3Z 2Z9 — 931-2511

ROBERT SAINT-DENIS & CIE
Comptables agréés
7000, Avenue du Parc, Suite 301, Montréal H3N 1X1 — 274-2797

ROSTON, REINHARZ, BRATT, FREMETH,
Comptables agréés
Joseph D. Roston, C.A. — Stephen Bratt, C.A. — Bernard H. Reinharz, C.A. — Lenard Fremeth, C.A. — William J. Star, C.A.
Édifice C.I.L. 630 boul. Dorchester ouest, Bureau 1125
Montréal, Québec H3B 1S8 — Tél.: 875-5780

SAMSON BÉLAIR
Comptables agréés
Bureau dans les principales villes du Québec et du Canada.
Affiliation internatinale Moore, Stephens & Co.
Bureau 3100, Tour de la Bourse, Montréal, Qué. H4Z 1J8 — (514) 871-1515

WEISS, BRAZEAU, GAUVIN, DUMAIS & ASSOCIÉS
Comptables agréés
770, rue Sherbrooke ouest — Bureau 1100
Montréal (Québec) H3A 1G1 Tél.: (514) 288-2020
335, rue De Rouville Beloeil (Québec) J3G 1X1
Tél.: (514) 464-0300
38, boul. St-Viateur Rigaud (Québec) J0P 1P0
Tél.: (514) 451-5374
Affilié à: Laventhol & Howath
Société nationale
Membre de: Horwath & Horwath International
avec bureaux affiliés à travers le monde

ZITTRER, SIBLIN, STEIN, LEVINE
Comptables agréés
MONTRÉAL - TORONTO
Jack E. Zittrer, C.A. — Herbert E. Siblin, C.A. — Samuel S. Stein, C.A. — Boris G. Levine, C.A. — Marvin B. Goldsmith, C.A. — David A. Stein, C.A. — Arnold J. Echenberg, C.A. — Steven A. Yophe, C.A. — Morton S. Spector, C.A. — Barry A. Tissenbaum, C.A. — Gerald A. Slan, C.A. — Stanley Wener, C.A. — Jeffrey L. Payne, C.A. — Norman Daitchman, C.A. — Brahm D. Levine, C.A. — Morrieh Fogelbaum, C.A. — Lawrence M. Chandler, C.A. — Alan M. Liverman, C.A. — Robert H. Zittrer, C.A. — Henry Rosenhek, C.A. — Norman Jaskolka, C.A. — Michael Stern, C.A. — Gilles Brouillet, C.A.
4115 Sherbrooke ouest Westmount, Qué. H3Z 1K9 — 935-1117

Ordre des comptables agréés du Québec
680, rue Sherbrooke ouest
7e étage
Montréal, Québec H3A 2S3
Téléphone: (514) 288-3256

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

L'AMC s'attend à ce que 1985 soit relativement satisfaisante

CLAUDE TURCOTTE

Le président de l'Association des manufacturiers canadiens pour le Québec, M. André Sarasin, prévoit une croissance soutenue de l'économie québécoise de 4 à 5 % en 1985, mais s'attend toutefois à « un rythme de croissance un peu plus lent qu'en 1983 et 1984, ce qui est normal pendant la troisième année d'un cycle d'affaires ».

Au cours d'une conférence de presse donnée par l'AMC pour faire le bilan de 1984 et indiquer les perspectives pour 1985, M. Sarasin a expliqué qu'en fin de cycle, on s'inquiète de l'accumulation excessive des stocks mais que ce n'est pas le cas présentement. Il a fait état d'un sondage, mené auprès de 1,000 manufacturiers implantés au Québec, dont les résultats indiquent que 76 % des répondants disent avoir un niveau de stock normal ou inférieur à la normale. Aussi, 74 % mentionnent que les nouvelles commandes de produits manufacturés continuent d'augmenter ou sont stables, ce qui présage d'une croissance soutenue en 1985.

D'une manière générale, les experts de l'AMC se disent un peu plus optimiste que le Conference Board, qui s'attend à une croissance très faible, sinon à une récession. La différence de vues entre les deux organismes repose essentiellement sur le fait que l'AMC croit davantage à une baisse des taux d'intérêt, bien que l'hypothèse d'une flambée des taux d'intérêt ne puisse pas être éliminée avec grande certitude.

L'optimisme de l'AMC s'appuie également sur un ensemble de facteurs favorables , à savoir une inflation bien contenue, un taux d'épargne très fort qui devrait entraîner une reprise de la consommation et la création d'emplois, une baisse des déficits gouvernementaux et la possibilité que le dollar américain perde de sa forçe, ce qui devrait favoriser les exportations canadiennes en Europe de l'Ouest. M. Sarasin pense que l'on pourra ainsi créer entre 20,000 et 30,000 nouveaux emplois au Québec.

Le secteur manufacturier au Québec, qui connait une augmentation de 6.9 % cette année, continuera d'être en tête du peloton l'an prochain, mais l'AMC pense qu'il y aurait lieu de se satisfaire si la croissance dans le secteur manufacturier atteignait 6.5 % en 1985.

Pour sa part, M. Sarasin a rappelé que cette année, les immobilisations des manufacturiers du Québec ont atteint « l'impressionnant record de $2.9 milliards, soit 40 % de plus que l'année dernière ». Il a souligné que, sauf les industries de raffinage du pétrole et de produits électriques, chaque grande industrie du Québec a rapporté une augmentation d'immobilisations.

Les plus fortes hausses ont été enregistrées dans les secteurs des métaux primaires (alumineries), pâtes et papiers, aliments et boissons et imprimerie. En fait, les immobilisations de ces quatres grandes industries totalisent $1.6 milliard, soit près de 60 % de tous les investissements manufacturiers au Québec en 1984.

Il n'en reste pas moins que le Québec n'est pas encore parvenu à rattraper tout ce qui a été perdu pendant la récession de 1982. Depuis deux ans, la production manufacturière au Québec a connu une hausse de 20 %, ce qui a donné lieu à 100,000 nouveaux emplois, soit 50,000 dans le secteur de la fabrication et 50,000 dans les industries de services qui soutiennent le secteur de la fabrication.

Néanmoins, jusqu'à maintenant on a pu récupérer seulement 55 % des emplois perdus dans le secteur manufacturier pendant la récession. Pour l'ensemble du Canada, c'est seulement 60 % des emplois perdus dans ce secteur qui ont été récupérés jusqu'à maintenant. Et tant pour le Canada que pour le Québec, il faudra attendre au moins jusqu'en 1986 pour que l'on rattrape les emplois perdus pendant la récession.

L'AMC estime qu'il faudra « plusieurs années avant que le taux de chômage actuellement d'environ 11 % retrouve des niveaux acceptables ».

En ce qui les activités de l'AMC au cours de la prochaine année, on portera une attention spéciale aux défis de l'exportation. L'AMC-Québec a depuis quelques semaines un nouveau directeur-général, Me Louise Fecteau. Le vice-président exécutif, M. Claude Dessureault, est présentement en convalescence.

Selon l'Association des manufacturiers canadiens

L'adoption de la loi 45 a fait perdre au Québec un grand nombre d'emplois et d'investissements

Clément Trudel

L'Association des Manufacturiers Canadiens, dont les deux tiers des membres, au Québec, emploient 100 travailleurs ou moins, pense que les dispositions antibriseurs de grève constituent « un précédent malheureux qui n'a pu qu'influencer négativement les décisions d'investisseurs étrangers de s'implanter au Québec ».

Dans un mémoire soumis hier à la Commission consultative sur le travail (CCT), l'Association estime qu'un employeur est fondé d'utiliser un « moyen fondamental de survie » en période de conflit et, conséquemment, de tenter de maintenir ses activités. L'AMC juge les Lois 45 et 17 contraires au système de relations de travail en vigueur en Amérique du Nord; elle désire que soient amendées ces dispositions contenues dans une loi prétexte qui visait, à l'origine, la disparition de la violence dans les conflits de travail.

Dans un montage vidéo (*Un avenir qui promet*), l'AMC a tout d'abord exposé la pensée de M. James T. Black sur un système industriel plus souple où, idéalement, la convention collective viendrait concilier les besoins et désirs des travailleurs et le besoin d'une entreprise d'être économiquement compétitive. Ce document publié en septembre lance la thématique d'une technologie à visage humain et insiste sur l'importance d'améliorer éducation et formation. Le défi du manufacturier canadien, selon M. Black, est d'obtenir un accès accru et plus sûr au marché américain et de bien se positionner face aux marchés en voie de développement, ailleurs.

De la vingtaine de points abordés hier dans le mémoire de l'AMC-Québec à la commission Beaudry, l'un porte sur les moyens d'assurer une plus grande productivité et une plus grande compétitivité des entreprises. Sur ce point, l'AMC dit juger désuet et simpliste le rôle d'adversaires où se cantonnent souvent patrons et syndicats.

Si le Québec doit décrocher un « avantage comparatif » dans ses activités économique et manufacturière, il le devra, selon l'AMC, au facteur de « ressources humaines »...pourvu que soient adoptés des programmes appropriés de spécialisation et *pourvu que le patronat tire le meilleur parti possible de l'intelligence et de l'engagement de ses employés.*

L'AMC-Québec appuie entièrement le refus signifié lundi par le Conseil du Patronat du Québec face à toute négociation multipatronale. Quant à une possible réduction du temps de travail, l'AMC dit non et préfère le statu quo, pour éviter des coûts supplémentaires aux employeurs. L'organisme offre son aide s'il faut débroussailler le fouillis des recours multiples offerts au travailleur ou à l'employeur en vertu de différents règlements ou lois et se prononce pour la mise en place de garanties additionnelles visant l'exercice de la démocratie syndicale.

Dans l'optique de l'AMC-Québec, la concertation dont on parle plus fréquemment depuis quelques mois suppose que gouvernements, syndicats, employeurs et travailleurs non syndiqués « s'organisent en vue de l'avenir » (thème retenu par cette organisation l'an dernier). Il n'existe pas de formule-type de concertation mais l'AMC suggère la formation d'un organisme « parapluie » du secteur privé qui pourrait se mettre à l'oeuvre pour « mobiliser les opinions et les actions » en accord avec les objectifs convenus avec le gouvernement.

M. James T. Black

STEINBERG INC.
NOMINATION

Hon. Marc Lalonde, c.p., c.r.

Melvyn A. Dobrin, président du conseil et Chef de la direction de Steinberg Inc., annonce l'élection au conseil d'administration de la compagnie, de l'honorable Marc Lalonde, associé au sein du cabinet d'avocats Stikeman, Elliott de Montréal. Me Lalonde a été élu lors de l'assemblée annuelle des actionnaires de la compagnie, tenue à Montéal dernièrement. Jusqu'à tout récemment, il a représenté le comité d'Outremont à la Chambre des communes et a fait partie du Cabinet fédéral en qualité, successivement, de ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, ministre responsable pour le Statut de la femme, ministre responsable pour les Relations fédérales-provinciales, ministre de la Justice et procureur général du Canada, ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et ministre des Finances.

NOMINATION À LA PRESSE, ltée

H. MARCEL CARON O.C., F.c.a.,

Monsieur Paul Desmarais, Président du Conseil d'administration de LA PRESSE, Ltée, annonce la nomination de Monsieur H. Marcel Caron, O.C., F.c.a., comme membre du Conseil d'administration et du Comité exécutif de la compagnie.

Jusqu'à récemment, Monsieur Caron était associé directeur de Clarkson Gordon et de Caron, Bélanger, Dallaire et Gagnon, comptables agréés et associé de Woods Gordon et de Caron Bélanger Woods Gordon, conseillers en administration.

Monsieur Caron est un ancien président de l'Ordre des Comptables agréés du Québec, de l'Association canadienne d'études fiscales et de l'Institut canadien des Comptables agréés.

sherritt
Sherritt Gordon Mines Limited

DIVIDENDE NO. 71

Avis est par les présentes donné que le Conseil d'Administration de Sherritt Gordon Mines Limited, a déclaré un dividende annuel de neuf cents (9¢) par action sur les actions en circulation de la compagnie, lors d'une assemblée tenue le 11ième jour de décembre 1984, payable le 31 décembre 1984 aux actionnaires inscrits à la clôture des affaires le 21 décembre 1984.

PAR ORDRE DU CONSEIL
Frank I. Piper
Secrétaire Trésorier

Toronto, le 11 décembre 1984

LES ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR 286-1200

CITIBANQUE CANADA

GAÉTAN FAVREAU

M. Richard G. Beadon, vice président de Citibanque Canada, a le plaisir d'annoncer la nomination de M. Gaétan Favreau au titre de vice président adjoint, division des services bancaires aux grandes entreprises, Montréal.

Investors
MUTUAL OF CANADA LTD.

Dividende No. 145

Avis est par les présentes donné qu'un dividende sur les gains en capitaux de 25¢ par action a été déclaré, sur les actions de la compagie en circulation, payable le 18 décembre 1984, aux actionnaires inscrits à la clôture des affaires le 17 décembre 1984.

Par ordre du conseil
B.S. Toni
Secrétaire

7 décembre 1984
Winnipeg, Manitoba

OFFREZ UN CADEAU "PRAXIS" POUR NOËL!

MACHINE À ÉCRIRE ELECTRONIQUE COMPACTE
OLIVETTI PRAXIS 40

- Trois espacements (10-12-15).
- Marguerite et ruban-cartouche interchangeables.
- Dispositif de correction.

***SPÉCIAL* 540$**

OUVERT LE LUNDI, 24 DÉCEMBRE DE 8H30 À MIDI.
STATIONNEMENT GRATUIT

CANADAC
CANADA DACTYLOGRAPHE
Entreprise canadienne en affaires depuis 1917

7035, avenue du Parc Montréal, Québec **270-1141**

NOVA AVIS DE DIVIDENDES

Avis est par les présentes donné que le Conseil d'administration de NOVA, AN ALBERTA CORPORATION a déclaré les dividendes trimestriels indiqués ci-après et payables le 15 février 1985 aux actionnaires inscrits à la fermeture des affaires le 25 janvier 1985.

ACTIONS PRIVILÉGIÉES

4¾% série C, dividende No. 78:
Dividende de $1.1875 par action sur les actions privilégiées à dividende cumulatif, rachetables, 4¾%, en circulation.

Série 7¾%, dividende No. 44:
Dividende de $0.484375 par action sur les actions privilégiées à dividende cumulatif, rachetables, 7¾%, en circulation.

Série 9¾%, dividende No. 36:
Dividende de $0.609375 par action sur les actions privilégiées à dividende cumulatif, rachetables, 9¾%, en circulation.

Série 9.76%, dividende No. 34:
Dividende de $0.61 par action sur les actions privilégiées à dividende cumulatif, rachetables, 9.76%, en circulation.

Série 7.60%, dividende No. 29:
Dividende de $0.475 par action sur les actions privilégiées à dividende cumulatif, rachetables, 7.60%, en circulation.

Série 6⅜%, dividende No. 25:
Dividende de $0.3984375 par action sur les actions privilégiées de second rang, à dividende cumulatif, rachetables et convertibles, 6⅜%, en circulation.

Série 6½%, dividende No. 20:
Dividende de $0.40625 par action sur les actions privilégiées de second rang, à dividende cumulatif, rachetables et convertibles, 6½%, en circulation.

Série 15%, dividende No. 12:
Dividende de $0.9375 par action sur les actions privilégiées de premier rang, à dividende cumulatif, rachetables, 15%, en circulation.

Série 12%, dividende No. 11:
Dividende de $0.75 par action sur les actions privilégiées de second rang, à dividende cumulatif, rachetables et convertibles, 12%, en circulation.

Série 11.24%, dividende No. 9:
Dividende de $0.7025 par action sur les actions privilégiées de premier rang, à dividende cumulatif, rachetables, 11.24%, en circulation.

ACTIONS ORDINAIRES

Classe "A", dividende No. 90:
Dividende de **$0.10** par action sur les actions ordinaires de class "A", en circulation.

RICHARD C. MILNER
VICE PRÉSIDENT, TRÉSORIER ET SECRÉTAIRE DE LA COMPAGNIE

NOVA AN ALBERTA CORPORATION

NOVA, AN ALBERTA CORPORATION
CALGARY, ALBERTA, LE 14 DÉCEMBRE 1984

Complétez votre RÉA 1984 avec

UN PLACEMENT EN OR

Déductible à 100%

Les Ressources Aurifères Dassen Ltée vous offrent des actions de catégorie «A», à 5,$ chacune, à dividende préférentiel de 9%. De plus, chaque lot de 400 actions vous donne droit une fois l'an, pendant 7 ans, d'acheter une once d'or 33⅓% moins cher que le cours officiel. Ou de recevoir la somme équivalente de cet escompte en argent comptant.

Pour obtenir plus de détails, consultez votre courtier en valeurs mobilières ou appelez-nous.

(514) 288 • 2417

Marchés Financiers
HERMÈS Ltée

1115 ouest, rue Sherbrooke
Suite 2202
Montréal, Qué.
H3A 1H3

Un prospectus provisoire portant sur les titres proposés a été déposé auprès de la Commission des valeurs mobilières du Québec. On peut se procurer le prospectus provisoire auprès de notre maison ou des courtiers autorisés à placer les titres au Québec. Les renseignements qu'il contient sont susceptibles d'être complétés ou modifiés. Les titres qu'il décrit ne peuvent faire l'objet d'aucun engagement avant que la Commission n'ait visé le prospectus définitif.

LOUVEM

La Société Minière Louvem Inc.

Avis aux détenteurs de bons de souscription (série II)

Les bons de souscription de série II expireront le 31 Décembre 1984.

Ces bons permettent l'acquisition de reçus de dépôt 1985, susceptibles d'intéresser les détenteurs ayant à subir une fiscalité dont le taux marginal est élevé.

À cet effet, le recours à un conseil fiscal est recommandé. Les bons peuvent être souscrits par votre courtier en valeurs mobilières.

Tous les agents pour cette souscription seront rémunérés par la Société Minière Louvem.

McNeil, Mantha, Inc.

McLeod Young Weir Limitée
Merrill Lynch Canada Inc.
Nesbitt Thomson Bongard Inc.
Walwyn Stodgell Cochran Murray Limitée
Bell Gouinlock Limitée
Burns Fry Limitée
Société de courtage Bache Inc.
Brault, Guy, O'Brien Inc.
F.H. Deacon, Hodgson Inc.
J.P. Jordan & Cie., s.a. Internationale

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

TORONTO

Tendance à la hausse

TORONTO (PC) — La tendance était à la hausse, hier, à la Bourse de Toronto. L'indice composé a enregistré un gain de 36.83 points et marquait 2389.18 au terme d'une séance animée.

Environ 15.5 millions d'actions ont été traitées, au lieu de 11.4 millions le jour précédent.

Parmi les industrielles, Bank of Nova Scotia gagne 1-8 à $13 5-8; Daon Development huit cents à $1.93; Gulf Canada 1-8 à $16 1-4; Bell Enterprises 7-8 à $35 3-8 et Canadian Imperial Bank of Commerce 3-4 à $31. New Providence perd quatre cents à 12 cents et Beauty Counselor cinq cents à 25 cents.

Dans le secteur des mines, Campbell Red Lake gagne 3-4 à $23 1-8; Ego Resources 10 cents à 28 cents et Barrick Resources quatre cents à $1.70. Placer Development cède 1-4 à $21 1-2 et Pegasus Gold 1-4 à $7 7-8.

Du côté des pétroles, Morgan Hydrocarbons gagne 35 cents à $3.85; Shelter Oil and Gas huit cents à 70 cents et Ranger Oil 1-8 à 6 5-8. Bonanza Resources abandonne 20 cents à $3.75 et Northstar Resouces sept cents à 63 cents.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

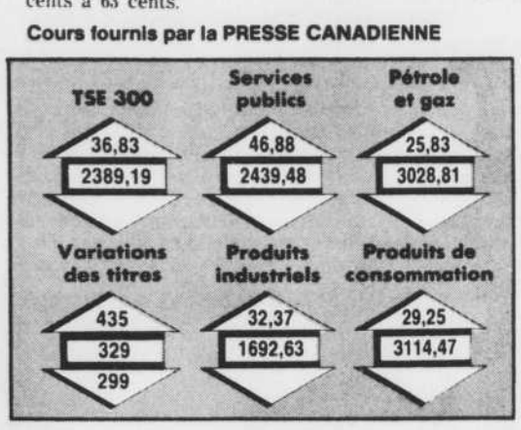

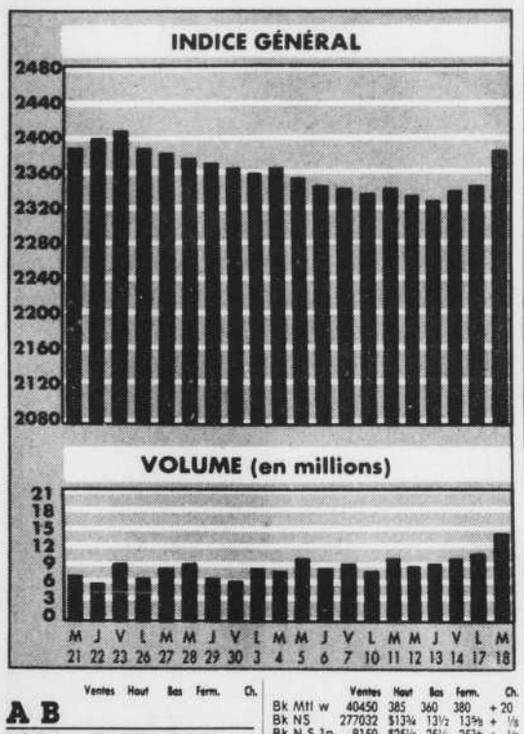

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
A B					
A.G.F.M	200	$10⅝	10⅝	10⅝	+ ⅜
AMCA Int	50600	$19½	18	19¼	+ 1¼
AMCA p	4600	$24¾	24½	24½	+ ⅛
AMCA 2 p	12800	$25⅞	25¾	25⅞	+ ⅛
Abatera o	28517	74	65	74	+12
Aberford	5700	5⅜	8⅛	8¼	
Aberford w	7100	125	121	125	+ 5
Abti Prce	1102	$31½	31¼	31½	+ ¼
Acklands	1075	$17	16⅞	17	
Agassiz	1867	176	176	176	+ 1
Agnico E	19650	$10⅝	10¼	10⅝	+ ⅛
Agra Ind A	200	$5¼	5¼	5¼	
Aiguebel o	3600	$6⅛	6	6⅛	— ⅛
Albany o	11100	41	36	38	— 2
Alt Energy	38966	$21¼	20⅞	21	+ ¼
Alt Enr A	400	$30	29⅞	30	+ ⅛
Alta Nat	1800	$14	13¾	14	+ ⅛
Alcan	160600	$37⅜	36⅛	37¼	+ 1¼
Alcan w	55800	$9½	8¾	9⅜	+ ¾
Algoma St	7641	$19	18⅝	18¾	— ¼
ASTel p	300	$23½	23½	23½	
Algma St B	5590	$23⅜	23	23⅜	+ ⅜
Alum A	300	$26	26	26	
Alum 1st p	180	$25¼	25¼	25¼	
Alum c p	3400	$25⅜	25⅛	25⅛	
Am Eagle o	18125	150	148	148	+ 1
A Expr	100	$49	49	49	+2⅜
Am Leduc	5000	26	24	24	— 2
Andrs WA f	300	$22¾	22¾	22¾	+ ⅛
Ang CT 4½	100	$24	24	24	+ 1
Ang CT 290	200	$30½	30½	30½	— ½
Ang UDev	2000	55	55	55	+ 3
Anthes	2100	28	28	28	
Arbor A	500	$11	11	11	+ ⅛
Arbor B f	14000	$11	11	11	+ ½
Argcen	750	$18	18	18	+ ⅛
Args 250 p	240	$28¾	28¾	28¾	
Argus B pr	150	$28½	28½	28½	+ ⅜
Argus C pr	667	$11	11	11	
Argyll A f	1000	255	250	250	— 5
Asamera	57660	$8⅞	8⅝	8⅞	
Asbestos	299	450	450	450	
Asoc Porc o	246	197	192	192	— 5
Astral A f	350	495	495	495	—17
Astral B f	450	$5⅛	5	5⅛	+ ⅛
Atco I f	407950	$7⅜	7	7⅛	— ⅛
Atco II	250	$7⅛	7⅛	7⅛	— ⅛
Atco 11½	2800	$29½	29	29½	+ ½
Atco w	600	100	100	100	
Atlas Yk o	4300	25	25	25	
Augmitto o	2200	90	90	90	+ 5
Aur Res o	2500	85	81	85	
Avindo a	1000	126	126	126	— 4
Avindo w	15000	8	8	8	— 1
BC Rail p	3200	$26⅛	26	26⅛	+ ¼
BC Sugar A	912	$20⅞	20¾	20⅞	+ ⅛
BC Sugar w	600	279	275	275	
BGR A	11375	$6⅜	6¼	6⅜	
BGR w	13500	76	70	75	— 2
BMB Comp	5700	280	270	270	—10
BP Canada	5506	$25¼	25	25¼	
Bachelor	1200	275	260	260	—15
Bkrtlc	4500	58	57	58	+ 2
Banister C	220	$6¾	6¾	6¾	
Bk Alberta	7075	$8¼	7⅞	8⅛	
Bank BC	27465	$6⅛	5⅞	6⅛	+ ⅛
Bk BC 228	100	$22⅞	22⅞	22⅞	+ ⅛
Bk BC 222	400	$23½	23½	23½	
Bk Mtl	107014	$26⅜	26⅛	26⅜	+ ⅜
Bk Mtl 285	5535	$34¾	34½	34½	+ ¼
Bk Mtl 250	4250	$29⅞	29⅝	29⅝	— ⅛
Bk Mtl 3p	2950	$24⅞	24⅞	24⅞	
Bk Mtl w	40450	385	360	380	+ 20
Bk NS	277032	$13¾	13½	13⅝	+ ⅛
Bk N S 1p	9150	$25½	25¼	25⅜	+ ⅛
Barbcon A f	100	$6¼	6¼	6¼	+ ¼
Barrick o	62927	170	160	170	+ 4
Baringtn o	500	70	70	70	—10
Baton A f	11500	$15⅜	15½	15⅜	+ 10
Baton B	3420	$16½	16¼	16½	+ ¼
Baxter	18700	35	30	32	— 3
Baxter w	7000	4	3½	3½	—2½
Bay Mills	1400	$9	8⅝	8¾	
Beacoup o	2000	62	62	62	— 3
Beauty C o	1000	25	25	25	— 5
BCE	191345	$35½	34⅝	35⅜	+ ⅞
BCE 1.80 p	3352	$23¾	23⅜	23⅜	+ ⅛
BCE 2.05 p	100	$34½	34½	34½	
BCE 2.70 p	10050	$37	36⅛	36⅞	+ ⅞
Biotech	6900	485	485	485	— 5
Bl Hawk o	1400	9	9	9	
Black Phot	900	$19¼	19	19¼	+ ½
Blackwod	350	340	325	340	+ 20
Bluesky	22149	445	430	440	— 5
Bombdr A	409	$18¼	18¼	18¼	+ ¼
Bombdr B f	475	$17⅛	17⅛	17⅛	
Bonanza R	90625	395	370	375	—20
Bonza R w	z187	50	50	50	
Bonar	1700	$9½	9⅜	9½	+ ⅛
Bonar w	150	150	150	150	+ 2
Bow Valy	24975	$17¾	17¼	17½	+ ¼
Bow Vly 205	3850	$26⅞	26½	26½	— ½
Bow Vly R	700	$7⅜	7½	7⅜	+ ⅛
Bralorne	18753	$5⅜	5¼	5⅜	+ ⅜
Bralor 8.75	5950	$20	19¾	19¾	
Bralorn w	11200	95	95	95	
Bramalea	8064	$16½	16¼	16½	+ ¼
Brmlea B p	1500	$24¾	24⅝	24¾	+ ⅛
Brscade p	56000	$39⅜	39½	39¼	— 1
Brascan A	61893	$29¾	29⅜	29¾	+ ¼
Brscn 8½	280	$24⅜	24⅜	24⅜	
Brscn 1981	452	$26¾	26¾	26¾	
Brkwater o	23900	$5	485	5	
Brenda M	1600	$8½	8¼	8¼	— ¼
Bright A	100	$18⅞	18⅞	18⅞	— ⅛
Brinco	1430	188	181	181	— 7
Brinco p	6416	250	250	250	—20
Brisa o f	420	130	130	130	+ 20
BCFP	5742	$10⅛	10	10⅛	+ ⅛
BCFP p	200	$32	32	32	
BC Res	204706	259	253	256	— 1
BC Res p	600	$28½	28⅜	28⅜	— ¼
BC Phone	14556	$21⅞	21½	21⅝	+ ⅛
BCPh 4.84	400	$13¼	13	13¼	
BCPh 5.15	100	$53	53	53	— ⅜
BCP 7.04 p	1500	$18⅜	18¼	18⅜	— ⅛
BCP 10.16 p	z134	$26⅜	26	26⅜	
BCP 11.24 p	1950	$28¾	28	28¾	+ ⅞
Broulan	13500	80	75	80	+ 5
Brunswk	3825	$13⅜	13	13¼	— ½
Budd Can	300	$13	13	13	
C D					
CAE	81815	$15⅛	15	15	
CB Pak	1200	$13	12¾	13	
CB Pak w	2000	255	245	245	— 5
CCL A	633	$24¾	24¾	24¾	+ ¼
CCL B f	4517	$25	24¼	24¼	— ¾
CIL	256	$25⅞	25½	25⅞	+ ⅜
CME Res o	9300	28	25	25	+ 3
CSA A f	2300	435	415	430	—10
Cableshar	2400	170	156	170	+ 15
Cabre	8600	310	300	310	+ 10
Cad Frv	52686	$15	14⅜	14¾	+ ¼
Cad Frv A	17060	$8⅝	8½	8⅝	+ ⅛
Cad Frv w	1400	$8	7¾	8	+ ¼
Calais	7200	71	71	71	— 1
Calvert o	1500	33	33	33	
Cambridg	3500	$16⅜	16½	16⅜	+ ⅛
Cmbridg w	200	310	310	310	
Camco Inc	250	$10⅜	10¾	10¾	
Camel O G	26879	55	50	55	+ 10
Camndx o	7000	63	60	63	+ 3
Camp RL	99695	$23½	21¾	23½	+ ¾
Camp Res	1607	$5⅜	5⅛	5⅜	+ ⅛
Cam Res A	113	$17¼	17¼	17¼	+ ¼
Camp Soup	5500	$17⅞	17⅝	17⅞	
Campeau f	6200	$21¾	21½	21¾	+ ½
Cmpeau w	6100	425	420	425	
Camreco o	2100	50	48	50	
CCem ex p	1212	$11¼	11¼	11¼	— ⅛
CCem 2 p	5430	$15¼	14⅞	15¼	+ ⅛
CDC f	50374	$6½	5⅞	6	+ ¼
CDC pr B	2600	$97½	97½	97½	
CDC 1980	14705	$15½	15¼	15½	+ ¼
CDC 1983	3900	$25	24⅞	25	
Can Malt	850	$20⅞	20¾	20⅞	+ ⅜
C Nor West	2308	$24⅞	24¼	24⅝	— ⅛
CanP Ent	56459	$24⅜	24	24⅛	+ ¼
C Packrs	350	$28½	28	28½	+ ¼
CS Pete f	550	55	5	5	
Can Trust	35625	$31¾	30⅝	31	+ ⅞
CTrust w A	15000	$38	35	36⅞	+ 2⅛
C Tung	100	$14⅜	14⅜	14⅜	+ ⅛
Canadex o	15500	42	40	42	— 1
CComrcl o	7140	$18½	18⅛	18⅜	
CForms A f	8500	340	340	340	+ 5
C Formst B	1970	345	330	345	+15
CG Invest	z60	$36¾	36¾	36¾	
C Hydro pr	z75	$11⅝	11⅝	11⅝	
C Im B	168043	$31¼	30⅜	31	+ ¾
CIBC 250 p	1800	$26⅞	26¾	26⅞	+ ⅛
CIBC 2.05 p	8265	$26¼	25⅝	26¼	+ ⅜
CIBC 35625	36335	$30⅛	30	30	
CIB p	101600	$100⅛	100	100	
CIBC w	322500	$5½	480	495	+ 5
Cdn Jorex	15000	370	360	370	
C Lncort o	9000	10	9	10	
C Manair	1400	58	7⅞	8	
C Marconi	23150	$18½	18¼	18½	+ ½
CNat R	22250	20	18½	20	+ 1
C Nat 8.50	2950	55	50	55	
C Ocdental	12199	$25½	25	25½	+ ¾
CP Ltd	159983	$49⅝	48¾	49⅝	+ 1
CPL A p	8850	$10	9⅞	10	+ ¼
C Satelit o	1100	345	340	345	
Cdn Tire	230	$11¼	11⅛	11¼	
CTr A f	136166	$9⅜	9⅛	9⅜	+ ⅛
CUtil A f	13358	$16⅜	16¼	16⅜	+ ¼
C Util 4¼ p	100	$43	43	43	— 1
CUtil 6 pr	275	$63	63	63	+ ½
C Util 9.24	200	$25½	25½	25½	
CUtil 2nd D	z50	$26⅜	26⅜	26⅜	
CUtil 2nd E	100	$26¼	26¼	26¼	
CUtil 2nd F	1500	$29	28¾	29	+ ⅛
CUtil 2nd G	547	$30	29¾	29¾	— ⅛
CUtil 2nd H	1600	$23⅛	23	23	— ⅛
CUtil 2nd I	600	$26	26	26	
CUtil A w	4414	240	230	240	+ 14
CUtil B w	32949	270	261	263	+ 2
C Wrld	600	400	375	400	+ 25
C Wrldwd p	150	$19⅝	19⅝	19⅝	
Cnamax o	6400	365	350	350	— 5
Canbra	100	$7¾	7¾	7¾	
Cantor	13350	$11⅛	10⅝	11⅛	+ ¼
Cantor pr	1200	$21¾	21⅜	21¾	+ ⅛
Canron A	100	$11½	11½	11½	
Canuc o	5200	32	28	32	+ 4
Cara A f	2100	$11½	11½	11½	+ ⅛
Carl OK	37910	$15	14¾	15	+ ¼
Carl A p	1300	$23¾	23¾	23¾	+ ⅛
Carl B p	450	$28¾	28½	28¾	+ ½
Carlvle o	10650	52	50	50	
Carma A	37360	34	32½	33	+ ½
Carolin o	26510	280	255	270	
Celanese	1557	$6¼	6¼	6¼	
Celanes 1 p	300	$10⅜	10⅜	10⅜	+ ⅛
Celan 175 p	z5	$16⅞	16⅞	16⅞	
Centenial	2200	$5¼	5	5	
CFund A f	30000	$5¼	485	5	— ⅛
Centrl Tr	7142	$10	9¾	10	
Cntri Tr p	1000	$23¾	23½	23¾	+ ¼
Chnclr	8600	55	55	55	— 4
Charter Ol	2150	55	55	55	+ 5
Chvco A	1300	360	350	350	—10
Chieftan	491	$13⅜	13⅜	13⅜	+ ⅜
Chieftan B	322	$50	50	50	+ ¼
Chieftain C	800	$47	47	47	+ ⅜
Chrysler	1918	$42	40¾	42	+ 2
CHUM	z21	$36¾	35	36¾	
CHUM B f	100	$37½	37½	37½	+ ½
Cimaron o	700	$6	6	6	— ⅛
Cineplex	5166	425	410	410	—15
Cineplex p	3000	450	445	445	—15
Circo Crft	2500	$7⅝	7⅝	7⅝	
Clbor A	200	160	160	160	—10
Coastl A f	2200	465	455	455	+ 10
Coho A f	1805	205	205	205	— 1
Coin Lake o	7400	16½	15	16½	+ ½
Cmplx	1066	305	300	300	— 5
Cominco	30401	$12⅜	12	12¼	+ ¼
Cominco A	200	$24⅛	24⅛	24⅛	
Cominco D	900	$28½	28½	28½	
Cmrcl OG	16700	185	175	185	+ 10
Cmplg	1000	$15¼	15¼	15¼	
Cmp Inv o	18675	245	231	245	+ 13
Comstate o	1000	24	24	24	— 1
Comtech	200	$5	5	5	
Comterm	5850	111	100	100	—11
Coniagas o	4600	$6⅜	6	6⅜	
CAscot	10000	27	25	25	— 2
Con Bath A	18881	$15¾	15⅝	15¾	+ ¼
Con Bath B	z2	$15½	15½	15½	
Con Bath p	100	$16½	16½	16½	+ ¼
C Marbnr o	16400	20	18	18	— ½
C Norex	100	210	210	210	+ 10
Con Prof o	3000	90	86	90	+ 3
C Rambler	700	$6½	6½	6½	
C Rexpar o	1400	12	11	11	— 3
Consoltex	500	$5	5	5	
C Distb A	2200	$5⅞	5⅝	5⅞	+ ¼
CDistb B f	2200	$5¾	5⅝	5⅝	— ⅛
Cons Gas	11750	$19½	19⅜	19⅜	
C Gas 13½	700	$30½	30¼	30¼	
C Gas 9¼	200	$26⅜	26⅜	26⅜	
Cons Gas w	24100	395	385	395	+ 10
Con Glass	1500	$12⅞	12⅝	12¾	
CTL Bank	6060	$10¼	10	10¼	+ ½
CTL Bk 5¾	400	$15¼	15¼	15¼	
CTL A p	4100	$23½	23¼	23½	+ ½
Conventrs	100	350	350	350	
Conwest A	900	$8¼	8	8	— ¼
Conwst B f	3208	$8	8	8	— ⅛
Conwst 12	428	$29	28¾	28¾	— ½
Corby	516	$30	30	30	— ½
Corby B f	z15	$29¼	29¼	29¼	
Cor Mark f	31550	$6¾	6⅛	6¼	+ ¾
Core Mrk w	34900	165	150	157	+ 7
Corp Food	300	$15½	15½	15½	
C Falcon C	6200	$14⅜	14	14¼	— ½
Carrida o	23217	20	16½	20	+ 2
Caseka R	5133	282	275	280	+ 5
Courvan o	z200	28	28	28	
Craigmt	4400	144	130	130	—10
Crain RL f	900	$15⅛	15	15⅛	+ ¼
Crestbrk	1000	$8¼	8	8⅛	
Cr Life Ap	1500	$25⅞	25¾	25⅞	
Crownx	823	$15¼	15	15¼	
Crownx A f	6401	$14⅞	14½	14⅞	— ⅛
Cuvier o	23100	25	21	21	— 2
Czar Res	21850	163	160	163	+ 2
Czar Wt	z100	10	10	10	
Daon D	259301	195	187	193	+ 8
Daon 8⅝ p	3350	240	230	240	
Datel o	100	110	110	110	— 5
Davidson o	1600	425	420	425	—35
Deiour o	13200	21	20½	21	+ ½
D Eldona o	1290	60	60	60	
Delhi Pac o	4700	10	9	9	
Denison A	7943	$15¼	15	15⅛	+ ⅛
Denison B f	8043	$14¼	14	14	
Denison p	2800	$26	25¾	25¾	+ ⅛
Develcon	8200	$8½	8⅛	8½	+ ¼
Dexleigh o	5530	100	96	100	
Dexligh w	8380	20½	19½	19½	—2½
Dicknsn A	16314	430	405	425	
Dicknsn B	12442	440	430	440	+ 10
Digtech	15550	35	33	35	
Discovry f	4512	175	155	160	—20
Dofasco A	20600	$25⅛	24½	25⅛	+ ⅜
Dfs 4¾	205	$56	56	56	
Dfs 235	750	$25	25	25	— ¾
Dofasco wt	6200	$29¾	29¾	29¾	
Doman A	1524	201	200	200	— 2
Doman B f	2324	152	150	150	
Dome Cda	48730	$5⅝	5½	5½	
Dome Mine	54100	$9⅜	8½	9⅜	+ ⅜
Dome M w	11000	147	140	147	+ 7
D Pete	179765	229	221	225	— 1
DPete A p	12550	$11½	11⅛	11½	+ ¼
DPete B p	119	$11¼	11¼	11¼	
D Explor o	10800	28	25	25½	—4½
D Textie	76114	$12¾	12½	12¾	— ¼
Domtar	76602	$32¾	32¼	32¾	+ ¾
Domtar pr	400	$12½	12½	12½	
Domtar 225	3200	$25⅝	25½	25½	
Donohue	1200	$15⅛	15	15⅛	+ ⅛
Dorset o	6000	36	34	34	— 3
Dover Ind	100	$16¼	16¼	16¼	— ¼
Drm Pete o	17225	28	25	25	— 2
Dumagmi	1749	425	425	425	
Dunraine o	1000	28	28	28	+ 2
Du Pont A	400	$15¾	15⅜	15¾	+ ⅛
Durham o f	50066	198	188	198	+ 12
Durham w	10300	100	90	100	+ 20
Dylex A	9557	$29	28⅞	28⅞	+ ½
Dynamar	19722	55	50	50	— 4
Dynmr 105	2800	$7½	7¼	7½	+ ⅛
Dynamr w	3600	7	7	7	+ ½
Dynex A	10600	20	20	20	— 1
E F					
E-L Fin	1100	$26½	26	26	
Eaglet o	2700	230	225	230	
Est Bakrie	500	$24¾	24½	24½	— 1
Eaton A	z1	$9⅜	9⅜	9⅜	
Echo Bay	56303	$11⅜	10⅞	11½	+ ⅜
Echo 1986 w	380	$5⅞	5¾	5⅞	+ ⅛
Echo 1987 w	1610	$5⅝	5⅜	5⅜	
Echo 1988 w	3710	$6	5⅜	6	
Echo 1989 w	3110	$6½	6⅛	6½	— ¼
Econ Inv	225	$33¼	33¼	33¼	— ¾
Ega Res o	83700	30	17	28	+ 10
Elcthom X	650	315	305	305	—10
Elcthm Y f	400	310	305	305	—25
Empire A f	200	$12½	12½	12½	+ ⅜
Enertec	2290	50	50	50	— 2
Epitek	29600	48	44	45	— 1
Equity Svr	22000	$7⅛	7	7	+ ⅛
Erickson	9700	380	360	375	— 5
Evergren o	1350	46	46	46	— 1
Exall o	z250	72	72	72	
FCA Intl	3600	$19⅜	19½	19½	— ⅛
Fibrdg	4556	$79¼	78½	79¼	+ ¾
Fienbrdg w	5250	$26½	25⅞	26¼	+ ½
Fardy Res	z3	255	255	255	
Fathm Ocn	3000	155	151	155	+ 4
Fed Ind A	931	$19	18⅞	19	+ ⅜
Fed Ind II	800	$29¾	29¼	29¾	+ ½
Fidelty Tr p	800	25	25	25	+ 1
Fidinam p	500	$26¾	26⅜	26½	+ ⅛
Fin Truco	8500	450	450	450	
Fin Trsco w	z200	14	14	14	
Finning B f	1180	$7¾	7¾	7¾	
Firan	1100	97	97	97	+ 2
F Calgary o	z300	80	80	80	
F City Fin	6200	$11½	11⅜	11⅜	— ⅛
F Ctv Tr A	150	$10	10	10	— ¼
F Ctv Tr D	500	$8½	8⅜	8⅜	— ⅛
F Marthon	3900	325	320	325	+ 10
F Mar	1000	185	185	185	+ 5
Flanagan o	2501	65	65	65	— 5
Fleet Aero	14500	$8⅞	8⅜	8¾	+ ⅛
Ford Cnda	1215	$127½	127	127½	+ ⅜
F Sea A pr	200	$7¾	7¾	7¾	
Franco o	9000	56	55	55	— 5
Fraser	300	$16¾	16½	16¾	+ ¼
Fruehauf	350	$18¾	18¾	18¾	
Futurtek o	1000	30	30	30	— 1
G H					
GB Auto	400	480	470	480	+ 10
GSW Cl A	110	$8½	8½	8½	
GSW B f	220	$7¾	7¾	7¾	— ⅛
Gaictic o	15810	5	485	490	
Galtaco	200	$6½	6½	6½	+ 5
Galtaco w	3000	305	300	305	+ 5
Galveston	2000	75	75	75	
Gandalf	5400	$14¾	14¼	14¾	+ ⅜
Gando	14200	37	35	35	— 4
Gaz Metr	9400	$8⅞	8¾	8⅞	+ ⅛
Geac Comp	4690	$11¼	11	11	— ⅛
Gendis A	21300	$23¾	23⅜	23¾	+ ⅜
GMC	1067	$101¼	100¾	101¼	+ 2⅛
Genstar L	88372	$26¾	26¼	26½	+ ⅛
Gnstar 2.35	1900	$31½	31⅛	31½	+ ¼
Genstr D p	9850	$27⅜	27⅛	27¼	
Genstr E p	9800	$25	24¾	25	+ ⅛
Geocrude	19500	218	210	210	— 8
Gesco Ind	550	230	230	230	—10
Giant Yk	8500	$11½	11	11	— ¾
Gibraltar	5600	$7½	7	7¼	— ¼
Glamis o	7900	$5⅛	495	5	— ⅛
Glenayre	12755	$5¾	5½	5½	— ⅛
Glencair o	79599	4½	2	2	—2½
Goldale A f	3580	295	280	295	+ 20
Goldcorp f	50650	$5⅜	5⅛	5¼	+ ⅛
Goldcrp w	57150	90	81	90	+ 5
Gld Kn	13753	265	255	260	—10
G Rang	2000	35	35	35	—10
Gldn Rul o	3350	54	48	54	+ 6
Gldn Ter o	7500	31	27	27	— 3
Gldn Ter w	8500	11	8	8	
Goldlund o	18600	43	41	41	— 2
Goldast o	z299	91	91	91	
Gowgnda o	17000	210	198	198	—12
Grandma	6400	56	55	55	— 2
Granduc	1250	42	42	42	
Granges o	f14000	290	285	285	—10
GL Nickl o	600	41	41	41	
GL Forest	2000	$80¾	80½	80¾	+ ¼
Grenwich o	2000	115	115	115	— 5
G Goose	z60	$21¼	21¼	21¼	
Greyhnd C	900	425	415	415	+10
Greyhnd	1290	$22½	21⅝	22½	+ ½
Gardn MS	f16250	$6⅜	5⅞	6¼	+ ⅛
Gard MS w	18600	87	81	87	— 3
Gardn P	9550	$7⅝	7½	7⅝	+ ⅛
Gardn P w	10200	80	73	80	+ 7
Gulf C	206001	$16½	16	16¼	+ ⅛
Gulfstrm o	19553	70	66	70	+ 8
HCI A f	16811	39	36	37	+ 1
HCI Hldg	B15300	41	40	40	+ 2
Hale Res o	2000	20	20	20	
Haley	2000	$8½	8½	8½	
Hardee	2100	115	110	115	— 1
Hrding A f	61500	145	130	130	— 7
Harris A f	15912	$8¾	8⅜	8¾	+ ⅜
Harris B	1500	$8¼	8¼	8¼	
Hartco	3250	$

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

MONTRÉAL

Progression généralisée

MONTREAL (PC) — Le marché a progressé sur tous les fronts, hier, à la Bourse de Montréal. L'indice général a fini la journée en hausse de 1.95 point, à 120.08. Les échanges ont porté sur 2,931,825 actions, au lieu de 1,948,861 la veille.

Le compartiment des forestières a enregistré un gain de 2.27 à 138.53, les bancaires 1.92 à 121.09, les industrielles 1.35 à 111.35, les minières 0.75 à 110.06, les pétrolières 0.64 à 119.47 et les services publics 0.62 à 123.70.

Le titre Banque nationale, en hausse de 3-8 à $15 s'est traité à 425,347 exemplaires.

Par ailleurs, Northern Telecom a gagné 1 3-4 à $46 3-4, Alcan 1 3-8 à $37 1-4, CP Ltd 7-8 à $49 3-8, Long Lac Minerals 7-8 à 25 3-8, Banque royale 7-8 à $30 5-8, Bell Canada Enterprises 3-4 à $35 1-4, Seagram 3-4 à $50 3-8, CP Enterprises 3-8 à $24 1-8, Echo Bay Mines 3-8 à $11 1-2, Banque de Montréal 1-4 à $26 1-2 et Hiram Walker 1-4 à $23 7-8. Par contre, Placer a perdu 1-4 à $21 1-2 alors que Pancanadian était inchangé à $28.

Les affaires terminées on dénombre 170 valeurs en hausse, 97 en baisse et 77 stables.

En ce qui concerne les titres de deuxième ordre, Bellechasse gagne 17 cents à 65 cents, Barexor Inc. baisse de trois cents à 60 cents, et Explorateurs du Québec abandonne deux cents à 20 cents.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

XXM MARCHÉ	XCO HYDRO-CARBURE	XCB BANCAIRE
1,95	0,64	1,92
120,08	119,47	121,09

VARIATIONS DES TITRES	XCF PRODUITS FORESTIERS	XCM MINES ET MÉTAUX
170	2,27	0,75
77	138,53	110,06
97		

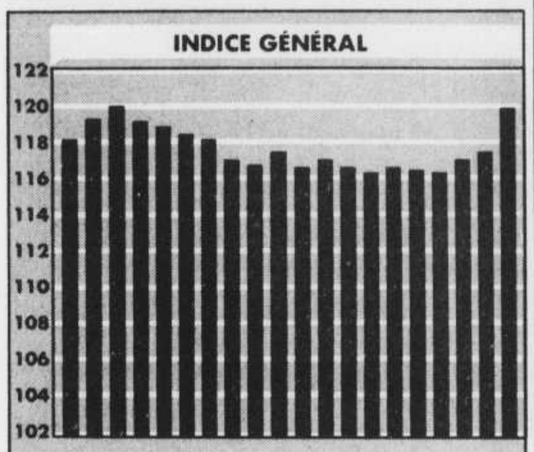

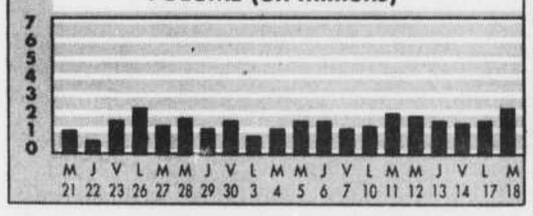

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
A B					
AbertrdWt	1000	125	123	123	+6
Agnico E	2875	$10¾	10¼	10¾	+ ¼
Aiguebelle	8150	$6⅛	6	6	
Alta energ	24960	$21¼	20¾	21	+ ¼
Alta en pa	500	$29⅞	29⅞	29⅞	— ¼
Alcan Alu	54486	$37¼	35⅜	37¼	+1⅜
Alcan Wt	15155	$9¼	8¾	9¼	+ ⅜
Aldona M	1500	11	11	11	—7
Algoma St	14280	$18⅞	18¾	18¾	— ⅝
Aligro	1800	$6¾	6½	6½	— ¼
Alum 2.312	700	$26	26	26	+ ⅛
AMCA Int	7300	$19¼	18	19¼	+1¼
Amer Hes	100	$33⅜	33⅜	33⅜	+7⅜
Asamera	29900	$8⅞	8¾	8¾	
Asbestos	100	460	460	460	—10
BCRail2.3	600	$25¾	25¾	25¾	— ¼
BCE	76364	$35⅜	34¾	35¼	+ ¾
BCE 1.80p	25000	$23⅞	23⅝	23⅝	+ ⅛
BCE 2.05p	300	$34¾	34⅝	34¾	+ ⅝
BCE 2.70p	850	$37	36⅞	36⅞	+ ⅞
B C Forst	2898	$10⅛	10	10	— ¼
BGR A	4100	$6⅜	6¼	6¼	
BGRwt	3600	75	73	75	—2
BC Phone	4700	$21¾	21⅝	21¾	+ ⅛
Bank NS	31990	$13¾	13¼	13⅜	
B NS sr1	600	$25½	25⅜	25⅜	+ ⅛
Baue Cont	2140	$10¼	9⅞	10¼	+ ⅜
B.Cont.srl	1400	$23⅛	23½	23½	
Ba Mercn	3200	$10	9¾	10	+ ⅜
Baue Mtl	78679	$26½	26⅜	26½	+ ¼
BMO 2.85	1200	$34⅝	34½	34½	+ ¼
BMO $2.50	1010	$30	29⅞	30	+ ¼
BMO Wts	11900	380	365	380	+30
Ba Eparg	1850	$17¾	17	17¾	+ ¾
BaEp 2.62	1002	$27¾	27⅝	27⅝	+ ¼
Baue Nat	425347	$15	14⅝	15	+ ⅜
BaNat 2.94	5250	$35¼	34¾	35¼	+ ½
Ba Royale	100727	$30⅝	29⅞	30⅝	+ ⅞
Ba Ry Wt	17835	450	425	440	+30
BaRy 1.45	2350	$17½	16¾	17½	+ ½
BaRy 2.75	7000	$33⅛	32¾	33⅛	+ ½
Barrick R.	12500	168	161	168	+3
fBaton A	701	$15½	15½	15½	— ¼
Baxter Tc	5000	35	30	30	
Berkley.pr	200	400	400	400	
Biotech	100	475	475	475	—10
fBomb A	3378	$18¼	18	18¼	
fBomb B	988	$17⅛	17⅛	17⅛	
Bow Val	4700	$17¾	17⅜	17½	
BowVl2.05	2200	$26¾	26¼	26½	—1⅜
Bralorne	1000	$5¼	5¼	5¼	+ ⅛
Brascade	10179	$39⅜	39⅛	39⅜	— ¾
Brascan A	19750	$29¾	29⅜	29¾	+ ¼
Brcan 812	900	$25	24¾	24¾	— ¾
Brunswick	721	$13⅝	13½	13½	— ¼
C D					
CAE Ind	41525	$15⅛	14⅞	15	— ⅛
CB Pak	2187	$13	12⅞	13	+ ¼
CB Pak.wt	118	245	245	245	—5
C T G Inc	8900	175	150	150	—50
CTG Wt	4100	55	50	50	—25
Cad Frvw	3500	$14⅞	14½	14¾	+ ¼
Cad Fw a	3000	$8½	8½	8½	
Ca.f.wt	5785	$8	7¾	7⅞	+ ⅛
CmbrdgWt	500	310	310	310	
Camp R	3310	$5½	5¼	5⅜	+ ⅛
Cmpbel.Sp	100	$17¾	17¾	17¾	
fCampeau	1000	$21⅝	21½	21⅝	+ ⅛
CmpeauWt	z50	415	415	415	
fCDC	1786	$6⅛	5⅞	6⅛	+ ⅜
CDC Pr B	301	$97⅜	97⅜	97⅜	
CDC 1980	2680	$15½	15¼	15⅜	+ ¼
C Imp Bk	19419	$31⅛	30⅝	31	+ ¾
CIBa 2.50	400	$26¾	26¾	26¾	+ ⅛
CIBa 2.05	2000	$26¼	25⅞	26¼	+ ½
CIBQ 3.562	902	$30⅛	30	30⅛	+ ⅛
CIBa wt	2200	$5	490	5	+5
CP Ltee	38484	$49½	48¾	49⅜	+ ⅞
Cdn Tire	300	$11½	11⅜	11½	+ ⅞
fC Tire A	12851	$9⅝	9⅛	9⅜	+ ¼
fC Utilit A	3113	$16⅜	16¼	16⅜	+ ⅛
C Util Srl	100	$26	26	26	+ ⅜
Canron A	800	$11½	11½	11½	
Carena	200	$28	28	28	+ ½
Carl Ok	8700	$15⅛	14¾	15⅛	+ ½
Cascades	1909	$9¼	9⅛	9¼	+ ⅛
Celanese	201	$6¼	6¼	6¼	
Cent Dyn	4000	70	70	70	
Charan.wt	z150	80	80	80	—20
fChateau	250	$13⅞	13⅞	13⅞	+ ⅛
Chrysler	5700	$42	40⅞	42	+2⅛
Circo Crft	200	$7⅝	7⅝	7⅝	— ⅛
CimL PrE	852	$11⅜	11¼	11¼	+ ⅛
Cim L 1.17	4752	$15¼	15	15¼	+ ⅜
Cominco	2533	$12¼	12⅛	12¼	+ ¼
ComSatlite	200	345	345	345	+5
Cmp Inv	3869	245	232	242	+8
Comterm	16525	112	104	106	+1
C Bath A	19336	$15⅞	15⅝	15⅞	+ ⅜
Cons Gas	16050	$19⅜	19⅜	19⅜	
C Gas Wt	13900	395	385	395	+15
CnsGas914	500	$26⅜	26⅜	26⅜	+ ¼
Coseka Rs	1600	280	278	280	+5
Cosek 7p	500	$6	6	6	— ⅛
fCrain RL	200	$15	15	15	
CIDesi pr	200	$11½	11½	11½	
Czar Res	2000	163	163	163	+2
Daon	140671	195	189	191	+6
Denison.A	100	$15⅛	15⅛	15⅛	+ ⅛
fDenisonB	2200	$14⅛	14	14⅛	+ ⅛
Dofasco A	1850	$25⅛	25	25	+ ¼
Dofasc Wt	300	$29¾	29¾	29¾	— ⅛
Domco Lte	800	$10	10	10	+ ½
Dome Cda	10120	$5½	5½	5½	
Dome Mns	5940	$9	8⅝	9	+ ¼
Dme.M.wt	2000	155	155	155	+15
Dome Pet	66125	229	223	225	—2
Domtex	20109	$12¾	12½	12¾	+ ⅛
Domtar	6461	$33	32	32¾	+ ¾
Donohue	1100	$15⅛	15	15⅛	+ ⅛
DuPont A	1200	$15⅞	15⅝	15⅞	+ ⅜
fDylex Ltd	3400	$29	28⅞	28⅞	+ ⅛
Dynamar	3100	55	54	54	—6
E F					
Echo Bay	8271	$11½	11	11½	+ ⅜
Echo wt d	100	$6⅝	6⅝	6⅝	— ½
fEnPr A	2000	25	25	25	
Entrep CP	69034	$24⅜	24	24⅛	+ ⅜
Epitek Int	30800	48	44	45	+1
FCA Inter.	1000	$19½	19½	19½	— ⅛
Falcn Cop	1300	$14¼	14	14¼	— ¼
FalLtee	1135	$79¼	78½	79¼	— ¼
Forex	11230	90	85	85	—5
Fulcrum	100	$18	18	18	—1
G H					
GBC 2.625	700	$24¾	24¾	24¾	+ ½
Gaz Metr	41900	$8⅞	8⅝	8¾	— ⅛
Gaz 5.5 pr	100	$94	94	94	
Gaz 15	350	$29⅜	29⅜	29⅜	— ¼
Gen Motrs	700	$101¼	100¾	101¼	+2⅜
Genstar	17857	$26¾	26¼	26½	
Geocrude	1800	217	215	215	—3
Gldc.A	11400	$5⅜	5	5⅜	+ ¼
GldcWt	24800	90	81	86	+1
Grma Lee	5000	56	56	56	—1
Gr.T.GTC	1337	$8½	8¼	8⅜	— ⅛
uard. T.	1000	$10	10	10	
Gulf Can	61961	$16⅜	16	16⅛	
Hartco	600	$7	6¾	6¾	+675
Hees.Int	800	$22	21⅝	22	+ ¼
Hees.wt	850	$6¾	6⅝	6¾	+ ⅜
Helix.Circ	2300	$10¾	10⅝	10⅝	— ⅛
Helix.CrWt	600	$5⅞	5⅞	5⅞	+ ⅛
Hir Walkr	137392	$24	23½	23⅞	+ ¼
H Wlkr D	5700	$24	24	24	+ ⅛
H Wlkr E	500	$28¾	28¾	28¾	+ ¾
H Wlkr f	2100	$28⅜	28¼	28¼	— ¼
Wlkr Wts	700	220	210	210	+5
H.Wlkwt88	7700	240	235	240	+15
Husky Oil	7400	$11	10⅞	11	+ ⅛
Husky 13	3600	$45	44½	45	+ ½
I J					
IU Inter	288	$20½	20½	20½	
Imasco ltd	7464	$47⅞	47⅜	47¾	+ ½
Imp Oil A	6495	$42¾	42½	42¾	+ ⅞
Inco Ltd	16379	$15⅛	14¾	15⅛	+ ⅜
Inco Wts	2920	205	182	205	+30
Innopac	1150	$10¾	10⅜	10¾	+ ¾
IBM	89	$159¾	159⅜	159¾	+4¼
Inter Pipe	2575	$35⅜	35⅛	35⅛	+ ⅛
Inverness	900	$5¼	5⅛	5⅛	— ⅛
Irwin Toy	1449	$5¼	5¼	5¼	+ ⅛
fIvaco A	3000	$15⅛	15	15	— ⅛
Ivaco C p	700	$45½	45½	45½	+3
Ivaco F p	700	$25⅛	25	25⅛	— ⅝
Janock	100	$10¼	10¼	10¼	— ⅛
K L					
Kiena	2800	$16⅝	16	16	—1
Labatt	10362	$21	20⅞	21	
LafargeCo	500	$11⅛	11⅛	11⅛	— ⅛
Laidlaw A	1000	$19	19	19	
fLaidlw B	3050	$18	18	18	
Lanpar T.	300	290	290	290	—5
Logistec	6000	$5	475	5	+35
Louvem	3815	175	165	175	
Louvem.pr	200	400	400	400	
LouvmWt1	1200	25	25	25	—5
LouvmWt2	1000	3	3	3	+2
LouvmWt3	3200	50	47	50	
M N					
MICC 10p	180	475	475	475	—475
McM Bldl	1608	$25¼	25⅛	25⅛	+ ⅜
MntobaP.p	200	$26¼	26¼	26¼	+ ⅛
Mntoba wt	1000	152	152	152	+4
C Marconi	10750	$18⅞	18¼	18½	+ ¼
fMarit Tel	1167	$41¾	41½	41½	— ¼
Mrt pr D	z50	$8⅛	8⅛	8⅛	— ⅜
Mass Fer	9992	375	360	375	+10
Mcintyre	200	$34¾	34¾	34¾	— ¾
Merland	1200	455	455	455	+5
fMeston	1550	110	100	110	
Min Lac	4280	$25⅜	24¼	25⅜	+ ⅞
fMitchll A	600	$18	17½	17½	—1⅛
Mitel Corp	12290	$7¾	7	7¾	+ ⅞
fMolson A	8100	$15⅞	15½	15¾	
fMonenc a	522	$8⅝	8⅝	8⅝	
MTrustc A	625	$12½	12⅛	12½	
Moore	4976	$57⅞	57½	57⅞	+ ⅜
fMorgn T	1000	225	225	225	
Nabisco L	1745	$24⅜	24	24⅜	+ ⅛
NB Tel	3046	$16¼	16	16¼	+ ⅛
NB Tl 1.85	z64	$19¾	19¾	19¾	— ¼
NfldLiht A	500	$31⅛	31	31	
NfldL 512	600	$6	5¾	6	
Nfld 1414	1300	$12	12	12	— ¼
Nfld Tel	500	$14¼	14¼	14¼	+ ⅛
Noranda	25597	$17¾	17½	17⅝	
Norcen	10337	$15¼	15⅛	15⅛	— ⅛
fNoreNv	1137	$13⅞	13¾	13¾	— ¼
Normick	800	$7⅝	7⅝	7⅝	+ ⅛
Nor Tel	53807	$46⅞	45⅝	46¾	+1¾
fNova Alt	15252	$7⅜	7⅛	7⅛	
Nova 638	200	$29¾	29¾	29¾	— ⅛
Nova 612	500	$21⅜	21⅜	21⅜	+ ⅛
Nova 12	3167	$32⅝	32⅛	32½	+ ⅜
Nova 11.24	100	$27⅜	27⅜	27⅜	+ ⅛
O P					
OakwoodA	300	325	325	325	
fOcelot B	2400	395	390	395	—15
fOsha A	1100	$21½	21¼	21¼	
Pancdn Pt	6600	$28	28	28	
Peerless	300	480	480	480	
Placer Dv	17850	$21⅝	21¼	21½	— ¼
PlacerDwt	3500	360	345	350	—15
Popular	250	190	190	190	
fPowr Cr	19600	$28⅛	27⅝	28⅛	+ ⅝
Precamb	500	$5⅛	5⅛	5⅛	— ⅜
Provigo	4900	$16¼	15¾	15⅞	+ ⅛
Q R					
Que Tel	535	$33½	33	33½	+ ¾
Quebecor	4551	$24½	24	24½	+ ¾
Reed Sten	1200	$16¾	16¾	16¾	
Reichold	100	$9	9	9	+ ⅛
Rio Algom	200	$20¼	20¼	20¼	+ ⅜
RogersC A	300	$7	7	7	+ ½
Rollnd A	300	$14½	14⅜	14⅜	
Ro—na.pr.1	1385	$10½	10½	10½	
Ro—na.pr.2	795	$10⅜	10	10⅜	+ ⅛
Rothman	500	$40	40	40	+ ½
Ry Trco A	16250	$17¾	17⅝	17¾	+ ¼
S T					
Sceptre	13600	$5¾	5⅜	5⅜	— ⅛
Scept 7p	100	$16¾	16¾	16¾	— ¼
Scot Paper	130	$13¾	13¾	13¾	— ¼
Seagram	38395	$50½	49⅞	50⅜	+ ¾
Sears Can	1400	$7½	7¼	7½	+ ⅜
fSelkirk A	201	$19⅝	19⅝	19⅝	
Sensormat	600	250	250	250	+10
Shell Can	2475	$22⅛	22	22	+ ¼
Sony	200	$20	20	20	+1
Southam	2400	$52	52	52	+ ½
fSpar Aer	160	$23¾	23¾	23¾	
fSparCap	4200	42	40	42	+4
fSteinb A	1800	$26	25¾	25⅞	
Stnbrg 514	z20	$65	65	65	+10
Stelco A	5651	$20¾	20½	20⅝	+ ⅛
Stelco Wts	2900	335	325	335	+15
Stel 1.94	1202	$24⅜	23⅞	24⅜	+ ½
Sullvn.Min	1100	305	305	305	—5
Systemhse	5381	143	137	140	—2
fTeck B	5700	$9⅝	9⅜	9⅜	— ⅜
fTel Mt B	z1	$22	22	22	
Tembec.A	400	425	425	425	
TbecWt	z583	85	85	85	—5
Texaco	2000	$36⅞	36⅜	36⅝	+ ⅛
Thomsn A	2300	$50¼	49¾	50¼	+1
TIE teleco	7590	$10½	10⅜	10½	+ ⅛
Tor Dm Bk	19906	$18¼	18⅛	18¼	+ ½
TDm 1.83	500	$21⅛	21⅛	21⅛	
Total Pete	900	$11⅞	11⅞	11⅞	+ ⅛
Tot Pet pr	800	$33	32½	33	+ ¼
TrAlta A	29021	$24¾	24½	24¾	+ ⅛
TrCan Pl	21732	$21⅛	20¾	21⅛	+ ⅜
TrCan 5.0	250	$51⅜	51⅜	51⅜	+ ⅞
TrCan pre	200	$55½	55½	55½	+ ⅛
TrCan pf	650	$59¾	59¾	59¾	+ ⅛
Trs mount	1200	$7¼	7¼	7¼	+ ⅛
Trillium T	400	$8¾	8¾	8¾	— ¼
TrilogyRes	492	125	125	125	—5
Trilon Fin	10525	$30½	30¼	30½	+ ⅛
Trilon.f.wt	750	$6¼	6⅛	6⅛	+ ¼
Trimac	1530	390	390	390	+10
fTrizec A	1300	$23	22¾	22¾	— ¼
Trust Gen	690	$21	20¾	21	
fTurbo Rs	3750	26	26	26	+1
U V					
fUAP InA	600	$18⅞	18½	18⅞	+ ⅜
UAP Wt	900	$12½	12½	12½	+ ½
Un Carbld	1000	$10¼	10½	10⅝	— ⅛
Union Gas	14600	$12	11⅞	11⅞	— ⅛
fVersa.CIA	400	$6	6	6	+ ¼
W X					
Walwyn	700	260	255	255	+10
Wargton	13000	74	72	73	—2
Westburne	2200	$11⅝	11⅜	11⅝	+ ¼
Wcst Trn	6200	$15	15	15	+ ⅛
Weston	600	$74	74	74	
WorldEq.A	500	$7¼	7¼	7¼	— ⅛
Wrld wt.A	500	50	50	50	—5
Wrld wt.B	500	110	110	110	—1
Xerox Cn	1000	$18	17¾	18	
Xerox wt	z50	270	270	270	+15
Total sales: 2,608,275					
Junior Mines Oils					
Abcourt	2674	90	80	80	—10
Abitibi As	5000	25	25	25	+3
Americ M	4000	10	10	10	—5
Bachelor	1000	276	260	260	—45
Barexor	31500	62	60	60	—3
Bateman	16500	18	17	18	
Beaucp Rs	2000	60	60	60	—2
Belchs	63500	68	54	65	+17
Brosnan	3000	26	26	26	—3
Bruneau	16000	27	27	27	—2
Chesbar	2100	2	2	2	—1
Coniagas	200	$11	11	11	+5
Cons I Rs	8925	75	74	74	—1
C Imp.wt	z125	1	1	1	—9
C.Imp. 10	392	205	205	205	—15
D'Or Val	3000	117	117	117	+4
Dumagmi	700	425	420	420	—5
Dumont	15000	16	15½	15½	— ½
Dyna Mn	11000	10	8	10	
Explo Que	26300	22	20	20	—2
GaintG	z200	40	40	40	
G Knight	800	260	260	260	—10
Goldex ltd	3000	130	120	121	—9
Kew Gold	2000	35	35	35	+2
Laduboro	10100	30	25½	25½	
Lynx Exp	2100	46	45	45	—1
Mid Canad	6500	22	20	22	
Midep.Int	1146	145	140	140	—10
Mscoch	16000	197	190	197	+1
Musco pr	200	$10	10	10	— ⅛
N.Pascalis	2800	260	260	260	
Oakw Intl	10000	8	8	8	
Prov Exp	2000	35	35	35	—2
Queenstn	5400	104	100	100	—2
Stabell Rs	18000	52	50	52	—5
Talisman	15500	19	18	19	+1
W Q Mnes	3400	90	90	90	—1
Wrightbr	500	70	70	70	
Yorbeau	7488	75	72	72	—2
Yorb.w	3500	12	10	12	—1
Total sales: 323,550					
Total market: 2,931,825					

Precious Metal Certificates

Certificates	Oz	High	Low	Close
Grdn slvr	5700	6.41	6.33	6.33
Grdn gld	542	310.30	309.00	310.30

Contrats à terme sur le bois de sciage de l'Est

—Season— High	Low		High	Low	Settle Price	Chg.	Open Int.
LUMBER(MEM)—130,000 bd.ft.;US$—1,000bd.ft.							
237.10	198.00	JA	218.00	216.00	215.00		53
235.50	211.60	MR	224.60	221.00	222.00		7
243.00	222.50	MY	235.50	231.50	231.00		0
248.40	235.50	JY	238.70	235.50	238.30		0

Estimate Sales:....13... ... ...

Total open interest: ...60 ... ...

OPTIONS

Option	Mois	Prix	Offre	Dem.	Dern. Trans.	Op. en cir.
A B						
Agnic E	Fb	12½p	$2⅛	$2⅜		20
Agnic E	Fb	15	10	30		71
Agnic E	Fb	15 p	$4⅜	$4⅝		2
Agnic E	Fb	17½		20		71
Agnic E	Fb	17½p	$6¾	$7⅛		10
Agnic E	My	12½p	$2⅜	$2⅝		
Agnic E	My	15 p	$4½	$4¾		6
Agnic E	My	17½p	$6⅞	$7¼		
Agnic E	Ag	12½p	$2⅝	$2⅞		
Agnic E	Ag	15	30	55		
Agnic E	Ag	15 p	$4⅝	$5		
Alcan	Fb	30	$7½	$7¾	$5⅜	55
Alcan	Fb	30 p	1	15	25	35
Alcan	Fb	32½p	10	25	35	290
Alcan	Fb	37½p	110	135		
Alcan	My	32½	$5⅞	$6⅛	$4⅞	38
Alcan	My	37½	$2¾	$2⅞	175	405
Alcan	My	37½p	185	$2		
Alcan	My	40 p	$3	$3¼	$4⅝	187
Alcan	Ag	32½	$6¾	$7		
Alcan	Ag	32½p	80	105		
Alcan	Ag	35	$5⅛	$5⅜	$3½	10
Alcan	Ag	35 p	140	160	$2¼	10
Alcan	Ag	37½p	$2¼	$2½		
Alcan	Ag	40 p	$3⅛	$3	$5	7
Alt Enr	Mr	17½	$3⅞	$4⅛	$5	60
Alt Enr	Mr	17½p		10		
Alt Enr	Mr	20	160	185	$2½	68
Alt Enr	Mr	22½p	150	175	95	39
Alt Enr	Mr	25	5	25	30	20
Alt Enr	Mr	25 p	$4	$4¼		
Alt Enr	Jn	20 p	45	70	40	5
Alt Enr	Jn	25	20	40	15	49
Alt Enr	Jn	25 p	$4	$4¼		
Alt Enr	Dc	17½	$3⅜	$3⅝	$3¾	20
Alt Enr	Dc	17½p		5	40	35
Alt Enr	Dc	20 p		10	40	56
Alt Enr	Dc	22½		5	15	956
Alt Enr	Dc	22½p	150	175	140	3
Alt Enr	Dc	25		10		
Alt Enr	Dc	25 p	$4	$4¼		
Asamo	Ja	7½p	5	20		
Asama	Ja	10	15	25	15	898
Asama	Ja	12½p	$3⅜	$3⅞	$3⅜	20
Asama	Ja	15 p	$6⅛	$6½	$4⅛	5
Asama	Ap	7½	180	$2	190	60
Asama	Ap	7½p	25	40		
Asama	Ap	12½	20	25	30	232
Asama	Ap	15	10	20	15	150
Asama	Ap	15 p	$6⅛	$6½	$5⅜	
Asama	Jy	7½p	40	60		
Asama	Jy	10 p	140	160	120	155
Asama	Jy	12½	30	45	25	109
Asama	Jy	12½p	$3⅞	$4⅛	$3¼	20
BC Tel	Ja	17½	$4⅜	$4⅝	$3¾	
BC Tel	Ja	17½p		10		
BC Tel	Ja	20	165	190	165	35
BC Tel	Ja	20 p		10	15	5
BC Tel	Ja	22½		10	10	30
BC Tel	Ja	22½p	75	100	115	2
BC Tel	Ap	17½	$4½	$4¾		
BC Tel	Ap	17½p		10		
BC Tel	Ap	20 p	5	15		
BC Tel	Ap	22½p	90	115		
BC Tel	Jy	17½	$4½	$4¾		
BC Tel	Jy	17½p		10		
BC Tel	Jy	20	190	$2⅛	140	1
BC Tel	Jy	20 p	10	35		18
BC Tel	Jy	22½p	100	125	110	100
BCE	Fb	27½	$8	$8⅜	$7⅛	20
BCE	Fb	27½p	1	6	10	20
BCE	Fb	30	$5⅝	$6	$4¾	1911
BCE	Fb	30 p	3	10	10	243
BCE	Fb	32½p	5	15	15	680
BCE	Fb	37½p	$2⅛	$2	$2½	20
BCE	My	30 p	5	20	30	5
BCE	My	32½p	15	30	25	816
BCE	My	35 p	70	95	125	571
BCE	Ag	32½p	35	55	55	50
BCE	Ag	35 p	95	120	130	72
BCE	Ag	37½	90	110	70	5
BCE	Ag	37½p	$2	$2⅞		
Bk Mtl	Fb	20 p	1	15		21
Bk Mtl	Fb	22½p	5	15		604
Bk Mtl	Fb	27½p	125	150		
Bk Mtl	My	22½p	10	25		249
Bk Mtl	My	27½p	140	165	165	20
Bk Mtl	Ag	22½	$4¼	$4½		1
Bk Mtl	Ag	22½p	30	50		
Bk Mtl	Ag	25	$2½	$2¾	$2⅛	126
Bk Mtl	Ag	25 p	75	100	85	48
Bk Mtl	Ag	27½p	165	190		
Bk NS	Mr	10 p	1	15	10	28
Bk NS	Mr	12½p	10	35	40	68
Bk NS	Mr	15 p	150	175	$2	9
Bk NS	Jn	10	$3¾	$4	$3½	21
Bk NS	Jn	10 p	5	25		
Bk NS	Jn	12½p	25	50	80	14
Bk NS	Jn	15 p	175	$2	$2¼	10
Bk NS	Dc	10 p		5	10	57
Bk NS	Dc	12½p		5	5	658
Bk NS	Dc	15 p	135	160	190	3
Bow Val	Ja	15 p	1	20		
Bow Val	Ja	17½p	50	75	60	418
Bow Val	Ja	22½p	$5	$5⅜	$4⅞	19
Bow Val	Ja	25 p	$7½	$7⅞	$7⅛	3
Bow Val	Ja	27½		5	30	85
Bow Val	Ja	27½p	$10	$10⅜	$9⅞	
Bow Val	Ap	15	$2	$3¼		
Bow Val	Ap	15 p	35	50	50	100
Bow Val	Ap	22½	20	35	30	401
Bow Val	Ap	22½p	$5⅛	$5½	$4	12
Bow Val	Ap	25	5	20	15	322
Bow Val	Ap	25 p	$7½	$8	$6⅜	1
Bow Val	Jy	15	$3⅜	$3⅝		
Bow Val	Jy	15 p	45	70		
Bow Val	Jy	17½	190	$2⅛	$2¼	17
Bow Val	Jy	17½p	105	130	100	
Bow Val	Jy	20	80	100	125	49
Bow Val	Jy	22½	40	65	60	27
Bow Val	Jy	22½p	$5⅛	$5⅜		
Brscn A	Ja	27½p	5	30		130
Brscn A	Ja	30 p	80	105		250
Brscn A	Ja	32½	1	20		591
Brscn A	Ja	32½p	$2¾	$3		135
Brscn A	Ja	35		10		196
Brscn A	Ja	35 p	$5⅛	$5½		45
Brscn A	Ja	40		10		20
Brscn A	Ap	27½	$3⅛	$3⅜		6
Brscn A	Ap	27½p	45	70		7
Brscn A	Ap	30	155	180		64
Brscn A	Ap	30 p	140	165		75
Brscn A	Ap	32½	50	75		77
Brscn A	Ap	32½p	$2⅞	$3⅛		46
Brscn A	Ap	35	10	30		35
Brscn A	Ap	35 p	$5¼	$5⅝		1
Brscn A	Jy	27½	$3⅜	$3⅞		5
Brscn A	Jy	27½p	85	110		15
Brscn A	Jy	30	$2¼	$2½		20
Brscn A	Jy	30 p	170	190		15
Brscn A	Jy	32½	115	135		20
Brscn A	Jy	32½p	$2⅞	$3⅛		22
Brscn A	Jy	35	50	75		6
Brscn A	Jy	35 p	$5¼	$5⅝		
C D						
C Im B	Mr	22½	$8⅜	$8¾	$7	103
C Im B	Mr	22½p		10	25	96
C Im B	Mr	25 p		10	15	224
C Im B	Jn	25 p	5	25	50	15
C Im B	Jn	27½p	20	40	165	2
C Im B	Dc	22½	$8⅜	$8¾	$7½	60
C Im B	Dc	22½p		5	15	181
C Im B	Dc	25 p		5	15	81
C Im B	Dc	27½p		5	55	659
C Im B	Dc	30 p	5	20	$3⅜	
C Im B	Dc	32½				
C Im B	Dc	32½p				
C Marc	Fb	25		5		168
C Marc	Fb	25 p	$6⅜	$6¾		25
C Marc	Fb	27½		5		86
C Marc	Fb	27½p	$8⅞	$9¼		
C Marc	Fb	30		10		
C Marc	Fb	30 p	$11⅜	$11⅞		
C Marc	My	17½p	60	85		
C Marc	My	20 p	$2⅛	$2⅜		64
C Marc	My	22½	35	60		105
C Marc	My	22½p	$4	$4¼		31
C Marc	My	25	10	35		36
C Marc	My	25 p	$6⅜	$6¾		
C Marc	My	27½	5	20		150
C Marc	My	27½p	$8⅞	$9¼		
C Marc	Ag	17½p	85	110		15
C Marc	Ag	20	160	180		10
C Marc	Ag	20 p	$2⅜	$2⅝		10
C Marc	Ag	22½	80	105		
C Marc	Ag	22½p	$4⅛	$4⅜		
C Ocidl	Fb	22½	$3⅜	$3⅝	$2½	20
C Ocidl	Fb	22½p	10	30	20	20
C Ocidl	Fb	25	110	135	105	210
C Ocidl	Fb	25 p	30	55	60	10
C Ocidl	Fb	27½	15	40		
C Ocidl	Fb	27½p	165	190		
C Ocidl	My	22½	$3⅞	$4⅛		
C Ocidl	My	22½p	15	35		
C Ocidl	My	25	$2	$2⅜		
C Ocidl	My	25 p	60	85	120	55
C Ocidl	My	27½	75	100		
C Ocidl	My	27½p	170	195		
C Ocidl	Ag	22½	$4⅜	$4⅝		
C Ocidl	Ag	22½p	20	40	55	30
C Ocidl	Ag	25	$2⅝	$2⅞		
C Ocidl	Ag	25 p	70	95		
C Ocidl	Ag	27½	120	145		
C Ocidl	Ag	27½p	175	$2		
CanP E	Fb	17½	$6⅝	$7		13
CanP E	Fb	17½p	1	10		
CanP E	Fb	20 p	1	15		100
CanP E	Fb	25 p	95	120		220
CanP E	My	20	$4⅝	$4⅞		56
CanP E	My	20 p	15	35		5
CanP E	My	22½	$2½	$2¾		63
CanP E	My	22½p	45	65		31
CanP E	My	25 p	140	165		233
CanP E	Ag	22½	$3	$3¼	$3	26
CanP E	Ag	22½p	70	95		17
CanP E	Ag	25	155	175		63
CanP E	Ag	25 p	160	185		40
Carl OK	Fb	12½	$2⅝	$3⅛		
Carl OK	Fb	12½p	1	20		
Carl OK	Fb	17½	5	15	25	503
Carl OK	Fb	17½p	$2⅜	$2	$2⅛	
Carl OK	Fb	20	5	15	5	212
Carl OK	Fb	20 p	$4¾	$5¼		
Carl OK	My	12½	$2⅞	$3¼		
Carl OK	My	12½p	10	30		
Carl OK	My	15 p	55	70	55	7
Carl OK	My	17½	25	35	75	39
Carl OK	My	17½p	$2⅜	$2	$2½	
Carl OK	My	20	1	25	50	10
Carl OK	My	20 p	$4¾	$5¼		
Carl OK	Ag	12½	$3⅛	$3		
Carl OK	Ag	12½p	15	40		
Carl OK	Ag	15	175	195	170	115
Carl OK	Ag	15 p	80	95	95	1
Carl OK	Ag	17½	50	60	60	30
Carl OK	Ag	17½p	$2⅜	$2		
CBth A	Ja	12½	$3¼	$3½		
CBth A	Ja	12½p	1	25		60
CBth A	Ja	13¾p	1	25		42
CBth A	Ja	15	75	100		246
CBth A	Ja	15 p	5	30		170
CBth A	Ja	17½	1	25		148
CBth A	Ja	17½p	175	$2		
CBth A	Ja	25				
CBth A	Ja	25 p				
CBth A	Ja	27½				
CBth A	Ja	27½p				
CBth A	Ja	30				70
CBth A	Ja	30 p				
CBth A	Ap	12½	$3½	$3¾		2
CBth A	Ap	12½p	5	30		20
CBth A	Ap	13¾	$2⅜	$2⅝		26
CBth A	Ap	13¾p	15	40		32
CBth A	Ap	15	110	135		58
CBth A	Ap	15 p	25	50		150
CBth A	Ap	17½	15	40		
CBth A	Ap	17½p	$2	$2¼		
CBth A	Jy	12½	$3¾	$4		
CBth A	Jy	12½p	15	40		
CBth A	Jy	15	135	160		6
CBth A	Jy	15 p	45	70		5
CBth A	Jy	17½	40	65		
CBth A	Jy	17½p	$2⅛	$2⅜		
Cmnc	Mr	10	$2½	$2⅞	190	6
Cmnc	Mr	10 p	5	25		
Cmnc	Mr	12½p	60	85	110	40
Cmnc	Mr	15	15	25	30	303
Cmnc	Mr	15 p	$2¾	$3⅛	$3⅛	105
Cmnc	Mr	17½	5	20	10	896
Cmnc	Mr	17½p	$5	$5⅜	$5½	200
Cmnc	Jn	10	$2	$3¼		
Cmnc	Jn	10 p	15	35	20	20
Cmnc	Jn	12½p	90	115	100	12
Cmnc	Jn	15	45	70	50	340
Cmnc	Jn	15 p	$2	$3¼	$3	50
Cmnc	Jn	17½	10	20	20	1156
Cmnc	Jn	17½p	$5	$5½	175	245
Cmnc	Dc	10	$2¼	$2½	125	80
Cmnc	Dc	10 p		15		
Cmnc	Dc	12½	1	25	170	375
Cmnc	Dc	12½p	20	40	115	23
Cmnc	Dc	15		5	5	495
Cmnc	Dc	15 p	$2	$2¾	105	
Cmnc	Dc	16⅝		10	15	259
Cmnc	Dc	16⅝p	$4	$4⅜	$3⅞	
Cmnc	Dc	17½		1	1	614
Cmnc	Dc	17½p	$5	$5⅜	$2	
Cmnc	Dc	18⅜		5	20	129
Cmnc	Dc	18⅜p	$5¾	$6⅛	$3	7
CP Ltd	Fb	35	$14½	$15	$15¼	109
CP Ltd	Fb	35 p	1	15	5	126
CP Ltd	Fb	40	$9⅝	$10	$10	40
CP Ltd	Fb	40 p	5	25	10	69
CP Ltd	Fb	45 p	15	35	35	189
CP Ltd	Fb	47½	$3	$3⅜	$2½	20
CP Ltd	Fb	47½p	80	100	120	20
CP Ltd	Fb	55	15	30	40	175
CP Ltd	Fb	55 p	$5⅝	$6⅛	$7¼	20
CP Ltd	My	45	$6⅛	$6⅜	$6¼	229
CP Ltd	My	47½	$4	$4¾		
CP Ltd	My	47½p	125	150		
CP Ltd	My	50 p	$2	$2⅜	$3	18
CP Ltd	My	55 p	$5½	$6	$5¾	30
CP Ltd	Ag	45 p	110	135	150	10
CP Ltd	Ag	47½	$5¾	$6¼		
CP Ltd	Ag	47½p	175	$2		
CP Ltd	Ag	50 p	$2⅞	$3⅛	$3	5
CRL	Mr	30	35	45	30	521
CRL	Mr	35	10	20	20	360
CRL	Mr	35 p	$11⅞	$12¼	$10⅜	
CRL	Jn	20	$4½	$4¾		
CRL	Jn	32½p	$9¼	$9⅝	$9⅛	155
CRL	Dc	25	1	5	10	949
CRL	Dc	27½		1	10	1080
CRL	Dc	30 p	$6¾	$7⅛	$7¾	21
CRL	Dc	32½p	$9¼	$9⅝	$7⅝	
CRL	Dc	35		1	1	1346
CRL	Dc	40		1	5	508
CRL	Dc	40 p	$16¾	$17⅛	$12	
CTL Bk	Mr	10				
CTL Bk	Mr	10 p				
CTL Bk	Mr	12½				
CTL Bk	Dc	10 p	15	40		20
CTL Bk	Dc	12½		10		542
CTL Bk	Dc	12½p	$2½	$2¾		242
CTL Bk	Dc	15		5		4
CTL Bk	Dc	15 p	$4⅞	$5¼		
CTr A f	Mr	7½	185	$2⅛		201
CTr A f	Mr	7½p	5	25		
CTr A f	Mr	10 p	85	110		134
CTr A f	Mr	12½		15		499
CTr A f	Mr	12½p	$3¼	$3½		2
CTr A f	Jn	7½	$2⅛	$2⅜	$2¼	20
CTr A f	Jn	7½p	10	35		
CTr A f	Jn	10 p	100	115		28
CTr A f	Dc	7½p		15		
CTr A f	Dc	10		10		967
CTr A f	Dc	10 p	65	100		25
CTr A f	Dc	12½		5		187
CTr A f	Dc	12½p	$3⅛	$3½		
Den B f	Ja	12½	170	185	$2	1
Den B f	Ja	12½p	10	35	100	2
Den B f	Ja	15	20	45	35	79
Den B f	Ja	15 p	90	120	110	23
Den B f	Ja	17½	1	25	25	466
Den B f	Ja	17½p	$3⅜	$3⅝	$3	5
Den B f	Ja	20	1	20	30	245
Den B f	Ja	20 p	$5¾	$6⅛	$3¾	
Den B f	Ap	12½	$2¼	$2⅜	$2¼	68
Den B f	Ap	12½p	20	45	120	7
Den B f	Ap	15	50	75	65	82
Den B f	Ap	15 p	100	125	150	17
Den B f	Ap	17½	1	25	25	36
Den B f	Ap	17½p	$3	$3¾	$3¼	17
Den B f	Ap	20	1	25	20	30
Den B f	Ap	20 p	$5¾	$6⅛		
Den B f	Jy	12½	$2¼	$2	$2¾	31
Den B f	Jy	12½p	25	50		
Den B f	Jy	15	85	110	75	15
Den B f	Jy	15 p	115	140	165	2
Den B f	Jy	17½	35	60		
Den B f	Jy	17½p	$3⅝	$3	$4	3
Dfs A	Mr	17½p		15		170
Dfs A	Mr	20	$5⅛	$5½		89
Dfs A	Mr	20 p	5	25		10
Dfs A	Mr	22½	$2⅞	$3⅛		100
Dfs A	Mr	22½p	15	35		84
Dfs A	Jn	22½	$3⅜	$3⅝		417
Dfs A	Jn	22½p	50	70		7
Dfs A	Jn	25	185	$2		75
Dfs A	Jn	25 p	130	155	130	39
Dfs A	Dc	17½	$7¼	$7⅝		40
Dfs A	Dc	17½p		5		5
Dfs A	Dc	20	$4⅞	$5⅛		8
Dfs A	Dc	20 p		5		53
Dfs A	Dc	22½p		10		33
Dfs A	Dc	25	10	15	10	456
Dom M	Ja	7½	190	$2⅛	185	101
Dom M	Ja	7½p	10	25	40	15
Dom M	Ja	12½p	$3⅛	$3	$3¾	233
Dom M	Ja	15 p	$5⅝	$5⅞	$5¼	51
Dom M	Ja	17½	1	4	1	609
Dom M	Ja	17½p	$8⅛	$8⅜	$7	6
Dom M	Ja	20 p	$10⅝	$10⅞	$6⅞	
Dom M	Ap	7½	$2⅜	$2½	$2⅜	7
Dom M	Ap	7½p	40	55	50	22
Dom M	Ap	12½	30	40	35	425
Dom M	Ap	12½p	$3¼	$3	$3½	235
Dom M	Ap	15	15	25	35	463
Dom M	Ap	15 p	$5⅝	$5⅞	$6	77
Dom M	Jy	7½	$2⅝	$2⅞	70	11
Dom M	Jy	7½p	60	75	70	20
Dom M	Jy	12½p	$3¼	$3	$3⅞	365
Dom M	Jy	15	30	40	40	542
Dom M	Jy	15 p	$5⅝	$5⅞	$4⅝	3
E F						
Echo	Ja	10 p	5	20		
Echo	Ja	12½	5	30		
Echo	Ja	12½p	110	135		
Echo	Ja	15		5		
Echo	Ja	15 p	$3⅜	$3⅝		
Echo	Ap	10 p	15	35		
Echo	Ap	12½p	125	150		
Echo	Ap	15	5	20		
Echo	Ap	15 p	$3⅜	$3¾		
Echo	Jy	10	195	$2¼		
Echo	Jy	10 p	30	55		
Echo	Jy	12½p	145	170		
Echo	Jy	15	15	35		
Echo	Jy	15 p	$3⅜	$3¾		
G H						
Gnstar	Ja	17½	$9	$9½	$8	
Gnstar	Ja	17½p		5	35	20
Gnstar	Ja	20	$6½	$7	$7⅜	25
Gnstar	Ja	20 p		10	10	42
Gnstar	Ja	22½	$4⅜	$4⅜	$4	155
Gnstar	Ja	22½p		5	10	54
Gnstar	Ja	25 p		5	5	472
Gnstar	Ja	30	5	30	40	41
Gnstar	Ja	30 p	$3⅜	$3¾	$2¾	30
Gnstar	Ap	20	$6¾	$7⅛	$6⅞	8
Gnstar	Ap	20 p	1	15	25	4
Gnstar	Ap	22½p	5	25	75	12
Gnstar	Ap	27½	145	170	135	1326
Gnstar	Ap	27½p	140	155	140	336
Gnstar	Ap	30	35	45	65	140
Gnstar	Ap	30 p	$3⅜	$3	$2¼	19
Gnstar	Jy	25	$3½	$3⅞	$3¾	10
Gnstar	Jy	25 p	45	70	130	3
Gnstar	Jy	27½p	150	175	145	22
Gnstar	Jy	30	85	110	155	65
Gnstar	Jy	30 p	$3¾	$4	$2¾	13
Gulf C	Fb	12½	$3⅜	$3⅞		8
Gulf C	Fb	12½p		10		
Gulf C	Fb	15 p		30		179
Gulf C	Fb	20 p	$3¾	$4		55
Gulf C	My	15 p	30	40		29
Gulf C	My	17½p	165	185	180	164
Gulf C	My	20 p	$3⅞	$4⅛		27
Gulf C	Ag	15	$2½	$2¾	$2½	115
Gulf C	Ag	17½	125	135		147
Gulf C	Ag	17½p	185	$2⅛		8
Gulf C	Ag	20	70	75		1075
Gulf C	Ag	20 p	$3⅞	$4⅛		
Husky	Ja	7½	$3	$3⅜	$4¾	1
Husky	Ja	7½p		5		
Husky	Ja	10 p	5	20	10	160
Husky	Ja	12½	8	10	5	7758
Husky	Ja	15 p	$3	$4¼	$3⅜	
Husky	Ap	7½	$3⅜	$3⅞	$4½	12
Husky	Ap	7½p		15		
Husky	Ap	10 p	30	40	40	166
Husky	Ap	12½p	145	170	125	82
Husky	Ap	15	5	20	20	222
Husky	Jy	12½p	145	165	100	44
Husky	Jy	15	20	35	30	62
Husky	Jy	15 p	$3	$4⅜		
I J						
I-City	Mr	7½	$2⅜		$2	
I-City	Mr	7½p		15		
I-City	Mr	10 p	30	55	75	2
I-City	Mr	12½	5	10	10	14
I-City	Mr	12½p	$2	$2⅞		
I-City	Jn	7½	$2¾	$3⅛	$2⅞	5
I-City	Jn	7½p	1	25		
I-City	Jn	10	75	100	80	110
I-City	Jn	10 p	45	70	75	
I-City	Jn	12½	10	30	20	40
I-City	Jn	12½p	$2½	$2⅞		
I-City	Dc	7½	$2⅜	$2⅝	$2⅛	5
I-City	Dc	7½p		5		
I-City	Dc	10 p	1	25	65	31
I-City	Dc	12½		4	5	2179
I-City	Dc	12½p	$2⅜	$2¾	$2½	
Imsco	Ja	32½	$15	$15½		90
Imsco	Ja	32½p		5		
Imsco	Ja	35	$12⅝	$13⅛		1160
Imsco	Ja	35 p		5		35
Imsco	Ja	40	$7¾	$8⅛		350
Imsco	Ja	40 p		5		182
Imsco	Ja	45	$3	$3¼		857
Imsco	Ja	45 p	20	45		437
Imsco	Ap	35	$13	$13⅜		113
Imsco	Ap	35 p	1	25		93
Imsco	Ap	40	$8⅛	$8¾		52
Imsco	Ap	40 p	15	40		300
Imsco	Ap	45 p	100	125		24
Imsco	Ap	50	190	$2⅛	190	11
Imsco	Ap	50 p	$3⅜	$3⅝		10
Imsco	Jy	40	$9	$9⅜		313
Imsco	Jy	40 p	40	65		10
Imsco	Jy	45	$5⅜	$5¾		40
Imsco	Jy	45 p	155	180	160	8
Imsco	Jy	50	$2½	$2¾		20
Imsco	Jy	50 p	$3⅝	$3⅞		20
Inco	Fb	10	$5⅛	$5½	$3¼	14
Inco	Fb	10 p		10		
Inco	Fb	12½p	1	20	25	320
Inco	Fb	15 p	40	55	80	521
Inco	Fb	17½	15	30	20	572
Inco	Fb	17½p	$2⅜	$2½	$4	45
Inco	My	12½p	15	35	35	200
Inco	My	17½p	$2	$2⅜	$3¾	
Inco	Ag	12½	$3⅜	$3⅞	$3¼	468
Inco	Ag	12½p	40	65		
Inco	Ag	15	$2⅛	$2⅜	$2	1160
Inco	Ag	15 p	100	125		
Inco	Ag	17½p	$2½	$2¾	$3	
IOil A	Fb	32½	$10⅜	$10⅞	$11⅞	
IOil A	Fb	32½p	1	10	35	60
IOil A	Fb	35	$8	$8½	$8½	30
IOil A	Fb	35 p	1	15	5	65
IOil A	Fb	45 p	$2¾	$2	$3¼	431
IOil A	Fb	50	10	35	30	81
IOil A	Fb	50 p	$7¼	$7¾	$5	
IOil A	My	35	$8⅞	$9¼	$10⅜	26
IOil A	My	35 p	10	35	15	132
IOil A	My	40	$4½	$4⅞	$4	124
IOil A	My	42½	$2⅞	$3⅛		
IOil A	My	42½p	155	180	$2	120
IOil A	My	45 p	$2⅞	$3	$3⅜	41
IOil A	My	50	45	70		
IOil A	My	50 p	$7¼	$7¾		
IOil A	Ag	40	$5⅝	$6	$5⅝	19
IOil A	Ag	40 p	100	120	125	36
IOil A	Ag	42½	$4	$4⅜		
IOil A	Ag	42½p	190	$2⅛		
IOil A	Ag	45	$2¾	$3	$2¾	23
IOil A	Ag	50	115	140	125	10
IOil A	Ag	50 p	$7¼	$7¾		
K L						
L Mnr	Mr	25	175	$2	$2¾	15
L Mnr	Mr	30	45	60	65	97
L Mnr	Mr	32½	25	40	65	88
L Mnr	Mr	32½p	$7⅜	$8	$7½	45
L Mnr	Mr	35	5	25	60	116
L Mnr	Mr	35 p	$10⅛	$10½	$6⅜	5
L Mnr	Jn	22½p	80	105		
L Mnr	Jn	25	$2⅝	$2⅞	$2¾	5
L Mnr	Jn	30 p	$5¼	$5⅝	$2½	21
L Mnr	Jn	32½	40	65	90	110
L Mnr	Jn	32½p	$7⅜	$8		
L Mnr	Jn	35	25	35	$2⅜	44
L Mnr	Jn	35 p	$10⅛	$10¼		
L Mnr	Dc	22½	$2½	$2¾		
L Mnr	Dc	22½p	1	15	80	15
L Mnr	Dc	25	35	60	135	20
L Mnr	Dc	27½		20	$2¼	54
L Mnr	Dc	30		25	20	148
L Mnr	Dc	30 p	$4⅝	$4	$5⅛	20
L Mnr	Dc	32½		15	10	251
L Mnr	Dc	32½p	$7	$7⅜	$3	
L Mnr	Dc	35		10	25	232
L Mnr	Dc	35 p	$9½	$9⅞	$3⅛	5
L Mnr	Dc	40		5	10	164
L Mnr	Dc	40 p	$14½	$14⅞	$13⅝	
M N						
Mitel	Mr	5	$2⅞	$3⅛	$2⅜	94
Mitel	Mr	5 p	5	20	20	100
Mitel	Jn	5 p	30	45		
Mitel	Jn	10 p	$2⅜	$2⅝	$2¾	10
Mitel	Dc	5	$2¾	$2	175	24
Mitel	Dc	5 p		10	10	75
Mitel	Dc	10		2	4	2954
Mitel	Dc	12½		2	5	3295
Mitel	Dc	12½p	$4½	$4	$3¼	4
Mitel	Dc	15		1	1	428
Mitel	Dc	15 p	$7	$7⅜	$7⅜	
Moore	Fb	50	$8¼	$9¼	$8¾	44
Moore	Fb	50 p	1	25	100	3
Moore	Fb	55	$4¼	$4½	$4	79
Moore	Fb	55 p	35	60	60	161
Moore	Fb	60	140	175	100	467
Moore	Fb	65	10	60		
Moore	Fb	65 p	$6¾	$7¾		
Moore	My	50	$8½	$9½	$9⅝	2
Moore	My	50 p	15	50		
Moore	My	55 p	80	130	130	2
Moore	My	60 p	$2¼	$3¼	$3⅜	59
Moore	My	65	40	110		
Moore	My	65 p	$6¾	$7¾		
Moore	Ag	55	$6	$7		
Moore	Ag	55 p	90	190		
Moore	Ag	60	$3	$4	$3	1
Moore	Ag	60 p	$2⅝	$3⅜		
Moore	Ag	65	90	160		
Moore	Ag	65 p	$6¾	$7¾		
Nat Bk	Fb	10	$4¾	$5		41
Nat Bk	Fb	10 p		5		76
Nat Bk	Fb	12½p		15		97
Nat Bk	Fb	15 p	45	70	115	10
Nat Bk	My	10 p		10	5	20
Nat Bk	My	12½p		20		105
Nat Bk	My	15 p	60	85		28
Nat Bk	Ag	12½	$2⅝	$2⅞	$2⅝	32
Nat Bk	Ag	12½p	25	40		30
Nat Bk	Ag	15 p	85	110		8
Nor Tel	Ja	35	$11¾	$12¼	$10⅜	73
Nor Tel	Ja	35 p	1	5	5	35
Nor Tel	Ja	40 p	5	10	15	509
Nor Tel	Ja	55 p	$8	$8½	$7⅜	
Nor Tel	Ap	40 p	35	45	60	146
Nor Tel	Ap	42½p	65	85		
Nor Tel	Ap	47½p	$2¼	$2½	$3⅜	3
Nor Tel	Ap	50 p	$3⅜	$4	$5½	308
Nor Tel	Ap	55	85	95	65	886
Nor Tel	Ap	55 p	$8	$8½	$9⅛	279
Nor Tel	Jy	42½	$7⅜	$7¾	$6	2
Nor Tel	Jy	45 p	190	$2⅛	$2½	47
Nor Tel	Jy	47½	$4½	$4⅞	$3	13
Nor Tel	Jy	50 p	$4⅜	$4⅝	$5⅞	184
Noran	Fb	15	$2¾	$3		2
Noran	Fb	15 p	5	30		
Noran	Fb	22½p	$4¾	$5		104
Noran	My	17½p	90	115		105
Noran	My	20 p	$2⅜	$2⅝		168
Noran	My	22½	20	35		1085
Noran	My	22½p	$4¾	$5	$4¾	28
Noran	Ag	17½	$2	$2¼	$2	108
Noran	Ag	17½p	110	135	115	17
Noran	Ag	20 p	$2⅛	$2¾	$2⅝	25
Noran	Ag	22½	40	65		22
Noran	Ag	22½p	$4¾	$5		10
Nva A f	Fb	5	$2⅛	$2⅜	190	193
Nva A f	Fb	5 p		10		
Nva A f	Fb	7½p	30	50	55	59
Nva A f	Fb	10		5	5	128
Nva A f	Fb	10 p	$2½	$3	$2⅛	
Nva A f	My	5	$2¼	$2	$2⅜	90
Nva A f	My	5 p		15		
Nva A f	My	7½p	35	55	55	15
Nva A f	My	10		15	15	226
Nva A f	My	10 p	$2½	$3	$2¼	
Nva A f	Ag	5	$2⅜	$2½		
Nva A f	Ag	5 p		5		
Nva A f	Ag	7½p	35	60	55	10
O P						
Obo 01	Mr	70	$15½	$16		
Obo 01	Mr	70 p		20		4
Obo 01	Mr	72½	$13	$13½		8
Obo 01	Mr	72½p	5	25		35
Obo 01	Mr	75 p	10	30		261
Obo 01	Mr	77½	$8	$8½		159
Obo 01	Jn	77½	$8	$8½		27
Obo 01	Jn	80 p	65	90		339
Obo 01	Jn	82½p	125	140		523
Obo 01	Jn	85 p	$2	$2¼		655
Obo 01	Jn	87½p	$3¼	$3½		24
Obo 01	Dc	70	$15½	$16		
Obo 01	Dc	70 p		5		40
Obo 01	Dc	72½	$13	$13½		
Obo 01	Dc	72½p		5		332
Obo 01	Dc	75 p	1	10		318
Obo 01	Dc	77½	$8	$8½	$7¼	19
Obo 01	Dc	77½p		10		356
Obo 01	Dc	80 p		10		383
Obo 01	Dc	82½p	1	25		1023
Obc 03	Mr	87½				
Obc 03	Mr	87½p				
Obc 03	Mr	90				
Obc 03	Mr	90 p			$5½	1
Obc 03	Mr	92½				
Obc 03	Mr	92½p				
Obc 03	Mr	95				
Obc 03	Mr	95 p				
Obc 03	Mr	97½				
Obc 03	Mr	97½p				
Obc 03	Mr	100				
Obc 03	Mr	100 p				
Obc 03	Jn	92½				
Obc 03	Jn	92½p				
Obc 03	Jn	95				
Obc 03	Jn	95 p				
Obc 03	Jn	97½				
Obc 03	Jn	97½p				
Obc 03	Jn	100				
Obc 03	Jn	100 p				
Obc 03	Dc	85			$10½	1
Obc 03	Dc	85 p			$2⅝	96
Obc 03	Dc	87½			$5¼	1
Obc 03	Dc	87½p			5	36
Obc 03	Dc	90 p			$2¼	62
Obc 03	Dc	92½				
Obc 03	Dc	92½p				
Obc 03	Dc	95				
Obc 03	Dc	95 p				
Obc 03	Dc	97½				
Obc 03	Dc	97½p				
Obc 03	Dc	100				
Obc 03	Dc	100 p				
Obd 04	Mr	75	$14¼	$14¾		
Obd 04	Mr	75 p		15		22
Obd 04	Mr	77½	$11¾	$12¼	$10¾	66
Obd 04	Mr	77½p	1	20		5
Obd 04	Mr	80	$9¼	$9¾	$8¼	30
Obd 04	Mr	80 p	15	35		168
Obd 04	Mr	82½	$6¾	$7¼	$5¾	47
Obd 04	Mr	82½p	25	45		44
Obd 04	Mr	85 p	50	75		109
Obd 04	Mr	87½	$3	$3⅛		126
Obd 04	Jn	82½	$6⅞	$7⅜		74
Obd 04	Jn	82½p	50	75		379
Obd 04	Jn	85	$4⅞	$5⅜		5
Obd 04	Jn	85 p	95	120		141
Obd 04	Jn	87½	$3⅜	$3⅜	$2¾	172
Obd 04	Jn	90	$2	$2¼		184
Obd 04	Jn	90 p	$2¾	$3	$3¼	105
Obd 04	Dc	75	$14¼	$14¾		22
Obd 04	Dc	75 p		5		31
Obd 04	Dc	77½	$11¾	$12¼		1
Obd 04	Dc	77½p		10		67
Obd 04	Dc	80	$9¼	$9¾	$8⅛	8
Obd 04	Dc	80 p		15		61
Obd 04	Dc	82½	$6¾	$7¼		57
Obd 04	Dc	82½p		20		172
Obd 04	Dc	85	$4⅜	$4⅝	$3½	54
Obd 04	Dc	85 p		35		54
Placer	Mr	17½p	5	20	25	18
Placer	Mr	22½p	160	185	175	119
Placer	Mr	25 p	$3⅞	$3	$2⅝	241
Placer	Mr	27½	25	30	30	295
Placer	Mr	27½p	$5¾	$5⅞	$3½	15
Placer	Jn	20	$2¾	$3⅛		
Placer	Jn	20 p	80	100	100	3
Placer	Jn	22½p	185	$2	$2⅛	14
Placer	Jn	25	75	90	125	41
Placer	Jn	25 p	$3	$3	$2⅝	20
Placer	Jn	27½p	$5¾	$5⅞	$4⅞	5
Placer	Dc	17½	$3⅞	$4⅛	$6¼	455
Placer	Dc	17½p	5	15	15	385
Placer	Dc	20 p	5	15	1	825
Placer	Dc	25		10	15	427
Placer	Dc	25 p	$3¾	$3⅞	$3⅛	391
Placer	Dc	27½		5	55	81
Placer	Dc	27½p	$5¾	$5⅞		
Powr f	Fb	17½	$10½	$11		505
Powr f	Fb	17½p		10		13
Powr f	Fb	20	$8	$8½		9
Powr f	Fb	20 p		5		25
Powr f	Fb	22½	$5⅝	$6		59
Powr f	Fb	22½p		10		25
Powr f	Fb	25	$3⅜	$3⅞	$3½	165
Powr f	Fb	25 p		25		37
Powr f	Fb	27½p	45	70		10
Powr f	My	20	$8	$8½		1008
Powr f	My	20 p		20		5
Powr f	My	22½	$5¾	$5⅞		216
Powr f	My	22½p		25		25
Powr f	My	25 p	15	40		13
Powr f	My	27½p	75	100		5
Powr f	Ag	22½	$6	$6⅜		
Powr f	Ag	22½p	10	35		
Powr f	Ag	25	$4⅜	$4⅞		13
Powr f	Ag	25 p	55	75		12
Powr f	Ag	27½p	100	125		10
Q R						
Rang	Ja	5 p		20		
Rang	Ja	7½p	90	105	85	220
Rang	Ja	10 p	$3¼	$3½	$3⅜	
Rang	Ja	12½		4	1	535
Rang	Ja	12½p	$5⅜	$5¾	$5⅞	
Rang	Ap	5 p	5	25		
Rang	Ap	10 p	$3¼	$3½	$2⅞	30
Rang	Ap	12½	3	10	10	167
Rang	Ap	12½p	$5⅜	$5¾		
Rang	Jy	5 p	5	25		
Rang	Jy	7½p	120	125	105	170
Rang	Jy	10	30	40	40	94
Rang	Jy	10 p	$3⅜	$3⅝	$3¼	5
Roy Bk	Ja	25 p		4	2	64
Roy Bk	Ja	27½p	1	10	20	357
Roy Bk	Ja	30 p	25	50	185	245
Roy Bk	Ja	32½	10	15	5	414
Roy Bk	Ja	32½p	$2⅛	$2½	$4½	2
Roy Bk	Ap	25 p	5	20	40	257
Roy Bk	Ap	27½p	40	45	50	690
Roy Bk	Jy	27½	$3⅞	$4¼	$2½	87
Roy Bk	Jy	27½p	60	75	70	31
Roy Bk	Jy	30 p	130	155	$2¼	2
S T						
Segrm	Ja	35	$15⅜	$15⅞		
Segrm	Ja	35 p		5		
Segrm	Ja	40	$10⅜	$10⅞	$11⅛	73
Segrm	Ja	40 p		10	5	101
Segrm	Ja	45	$5⅝	$6	$4⅝	362
Segrm	Ja	45 p	1	15	5	306
Segrm	Ja	47½	$3⅜	$3½	$2	20
Segrm	Ja	47½p	5	25	80	30
Segrm	Ja	55 p	$4½	$4⅞	$5	
Segrm	Ap	35	$16½	$16⅞	$16	
Segrm	Ap	35 p	1	10		
Segrm	Ap	40	$11⅝	$12	$12¼	3
Segrm	Ap	40 p	15	25	15	44
Segrm	Ap	45 p	35	55	55	38
Segrm	Ap	47½	$5	$5⅜	$3¾	38
Segrm	Ap	47½p	85	110		
Segrm	Ap	50 p	175	195	$2½	78
Segrm	Ap	55 p	$4⅜	$5	$4⅜	7
Segrm	Jy	45	$8¼	$8⅝	$7⅞	
Segrm	Jy	45 p	75	90	100	12
Segrm	Jy	47½	$6⅜	$6¾		
Segrm	Jy	47½p	120	145		
Segrm	Jy	50	$4¾	$4	$5½	44
Segrm	Jy	50 p	$2⅛	$2⅜	$2⅜	11
Segrm	Jy	55	$2¼	$2	165	13
Segrm	Jy	55 p	$4¾	$5⅛		
Shell C	Fb	17½	$4⅝	$4	$4⅞	10
Shell C	Fb	17½p	1	20	5	10
Shell C	Fb	20	$2¾	$2⅞	$2	69
Shell C	Fb	20 p	20	30	40	53
Shell C	Fb	22½p	70	85	105	424
Shell C	Fb	25	10	25	20	1199
Shell C	Fb	27½	5	10	5	765
Shell C	Fb	27½p	$5⅛	$5⅜	190	
Shell C	My	20	$3	$3¼	$3½	73
Shell C	My	22½p	130	155	160	59
Shell C	My	25 p	$3⅜	$3½	$3½	42
Shell C	My	27½p	$5¼	$5¾	$5¼	10
Shell C	Ag	20	$3	$3⅜	$3	28
Shell C	Ag	20 p	65	90	100	18
Shell C	Ag	22½p	175	195	190	12
Shell C	Ag	25	130	135	110	46
Spar f	Ja	22½	190	$2⅛	190	30
Spar f	Ja	22½p	20	40		
Spar f	Ja	25	40	50	45	31
Spar f	Ja	25 p	130	150		
Spar f	Ja	27½	1	15	10	30
Spar f	Ja	27½p	$3	$3⅜		
Spar f	Ap	22½p	50	65		
Spar f	Ap	25	135	150	160	2
Spar f	Ap	25 p	150	170	140	10
Spar f	Ap	27½	45	55	50	323
Spar f	Ap	27½p	$3½	$3⅞		
Spar f	Jy	22½	$3	$3⅜		
Spar f	Jy	22½p	75	90		
Spar f	Jy	25	195	$2⅛	190	5
Spar f	Jy	25 p	180	$2		
Spar f	Jy	27½	95	115	180	20
Spar f	Jy	27½p	$3¾	$4		
Stlco A	Fb	17½	$2	$3¼	$2¾	220
Stlco A	Fb	17½p		20		
Stlco A	Fb	20 p	55	70	60	685
Stlco A	Fb	22½p	$2	$2¼	$3¼	179
Stlco A	Fb	25	15	25	15	767
Stlco A	Fb	25 p	$4½	$4⅞	185	92
Stlco A	My	17½p	5	30	55	215
Stlc A	My	20 p	90	115	125	55
Stlco A	My	22½p	$2⅛	$2	$2⅜	47
Stlco A	My	25	10	35	35	69
Stlco A	My	25 p	$4½	$4	$5½	6
Stlco A	Ag	17½p	15	40		
Stlco A	Ag	20 p	125	150	150	15
T-D Bk	Mr	12½	$5½	$5⅞	$4¾	86
T-D Bk	Mr	12½p		10		61
T-D Bk	Mr	15 p	1	20	10	124
T-D Bk	Mr	17½p	30	55	55	163
T-D Bk	Mr	20	10	30	20	50
T-D Bk	Mr	20 p	195	$2⅜	$2⅛	9
T-D Bk	Jn	15	$3⅜	$3¾	$3¼	43
T-D Bk	Jn	15 p	25	40	40	5
T-D Bk	Jn	17½p	45	65	55	14
T-D Bk	Jn	20	30	40	30	45
T-D Bk	Jn	20 p	$2	$2⅜		
T-D Bk	Dc	12½p		5	1	159
T-D Bk	Dc	15 p		5	1	244
T-D Bk	Dc	17½p	1	10	10	421
T-D Bk	Dc	20		10		
T-D Bk	Dc	20 p	190	$2¼		
TIX	Ja	125	40	50	60	300
TIX	Fb	115 p	65	80	120	54
TIX	Fb	120 p	$2⅛	$2⅜	$3⅞	20
TIX	Dc	115 p		10	5	556
TIX	Dc	125	1	10	35	253
Total P	Ja	10 p	1	25	5	25
Total P	Ja	12½p	55	80	85	202
Total P	Ja	15 p	$2	$3¼	$2	5
Total P	Ap	10	$2	$2⅜		
Total P	Ap	10 p	5	30		
Total P	Ap	12½p	85	110	100	20
Total P	Jy	10	$2⅛	$2	$3⅛	9
Total P	Jy	10 p	15	40		
Total P	Jy	12½	95	105	125	14
Total P	Jy	12½p	110	135	125	9
TrAlt A	Fb	17½	$7¼	$7¾		
TrAlt A	Fb	17½p		5		
TrAlt A	Fb	20	$4¾	$5	175	
TrAlt A	Fb	20 p		10	25	
TrAlt A	Fb	22½p	1	20	5	143
TrAlt A	Fb	25	25	50		110
TrAlt A	Fb	25 p	40	65		110
TrAlt A	My	20	$4⅞	$5⅛		
TrAlt A	My	20 p	1	20		
TrAlt A	My	22½	$2½	$2¾	145	45
TrAlt A	My	22½p	5	25	25	10
TrAlt A	My	25	55	80	50	175
TrAlt A	My	25 p	70	95		
TrAlt A	Ag	22½p	25	50	60	10
TrAlt A	Ag	25 p	85	110		
TrC PL	Fb	12½	$8⅛	$8¾	$5	
TrC PL	Fb	12½p		10		
TrC PL	Fb	15	$6	$6¼	$5½	751
TrC PL	Fb	15 p		10		
TrC PL	Fb	17½p		10	5	235
TrC PL	Fb	20 p	15	40	50	60
TrC PL	Fb	22½	5	20		
TrC PL	Fb	22½p	150	175		
TrC PL	My	15	$6⅛	$6⅜	$5½	73
TrC PL	My	15 p		10		
TrC PL	My	17½	$3⅜	$3⅞	$3	692
TrC PL	My	17½p	5	15	15	50
TrC PL	My	20 p	35	60	65	64
TrC PL	My	22½	40	60		
TrC PL	My	22½p	160	185		
TrC PL	Ag	17½	$3⅜	$4	$3½	200
TrC PL	Ag	17½p	10	35		
TrC PL	Ag	20 p	45	70	85	21
TrC PL	Ag	22½p	170	195		
W X						
Wcoast	Mr	12½	$2½	$2⅞	$2½	40
Wcoast	Mr	12½p	1	15		
Wcoast	Mr	15 p	20	45		
Wcoast	Jn	12½	$2⅝	$2	$2¼	80
Wcoast	Jn	12½p	1	20		
Wcoast	Jn	15 p	30	60	60	50
Wcoast	Dc	12½	$2	$2¾	$2	85
Wcoast	Dc	12½p		10		
Wcoast	Dc	15 p	1	25	145	500
Wlkr R	Mr	20	$4	$4¼	$3¾	92
Wlkr R	Mr	20 p	5	20		20
Wlkr R	Mr	22½p	15	40		399
Wlkr R	Mr	25 p	145	170	175	229
Wlkr R	Mr	27½	5	30		
Wlkr R	Mr	27½p	$3¾	$4		45
Wlkr R	Jn	22½p	50	75		205
Wlkr R	Jn	25 p	175	$2		28
Wlkr R	Jn	27½	10	35		18
Wlkr R	Jn	27½p	$3¾	$4		
Wlkr R	Dc	20	$3¾	$4⅛		18
Wlkr R	Dc	20 p		10		6
Wlkr R	Dc	22½p	1	10		433
Wlkr R	Dc	27½		5		118
Wlkr R	Dc	27½p	$3½	$3⅞		2
XCB	Ja	105	$15⅜	$15⅞		
XCB	Ja	105 p		25		25
XCB	Ja	110	$10⅜	$10⅞		
XCB	Ja	110 p		25		120
XCB	Ja	115	$5¾	$6¼		
XCB	Ja	115 p	25	50	90	20
XCB	Ja	120	$2⅛	$2⅜		
XCB	Ja	120 p	175	$2		
XCB	Fb	110	$10½	$11		
XCB	Fb	110 p	25	50		5
XCB	Fb	115	$6¼	$6¾		
XCB	Fb	115 p	90	115		
XCB	Fb	120	$3⅛	$3⅜		
XCB	Fb	120 p	$2⅝	$2⅞		
XCB	Dc	105	$15	$15¾		
XCB	Dc	105 p		20		5
XCB	Dc	110	$10¼	$10¾		
XCB	Dc	110 p		20		142
XCB	Dc	115	$5¼	$5¾		
XCB	Dc	115 p		25		40
XCM	Ja	115		150		
XCM	Ja	115 p				
XCM	Ja	120		75		
XCM	Ja	120 p				
XCM	Ja	125		40		5
XCM	Dc	115		50		5
XCM	Dc	115 p				
XCM	Dc	120		25		
XCM	Dc	120 p				
XCM	Dc	125		15		5
XCM	Dc	125 p				
XCO	Ja	120	$2¾	$3⅛		3
XCO	Ja	120 p	$2⅝	$3⅛		
XCO	Ja	125	95	130		
XCO	Ja	125 p	$5⅝	$6⅛		
XCO	Ja	130	25	50		
XCO	Ja	130 p	$10⅝	$11⅛		
XCO	Ja	135	10	35		
XCO	Ja	135 p	$15⅝	$16⅛		
XCO	Fb	120	$4⅛	$4⅝		
XCO	Fb	120 p	$3⅛	$3½		5
XCO	Fb	125	$2	$2¼		
XCO	Fb	125 p	$5¾	$6⅜		
XCO	Fb	130	70	95		
XCO	Fb	130 p	$10¾	$11⅜		
XCO	Dc	125		30		15
XCO	Dc	125 p	$5½	$6¼		
XCO	Dc	130		25		5
XCO	Dc	130 p	$10½	$11¼		
XCO	Dc	135		20		10
XCO	Dc	135 p	$15½	$16¼		
XCO	Dc	140		15		20
XCO	Dc	140 p	$20½	$21¼		
XXM	Ja	120	$2	$2⅛		81
XXM	Ja	120 p	175	$2		7
XXM	Fb	115	$5¾	$6⅛	$4½	33
XXM	Fb	115 p	90	115	185	28
XXM	Fb	120 p	$2⅝	$2⅞	$4¼	6
XXM	Dc	120	40	60	10	165
XXM	Dc	120 p	50	85		84

LE DOLLAR CANADIEN

LE DOLLAR CANADIEN VALAIT HIER

0,19

75,96 CENTS US

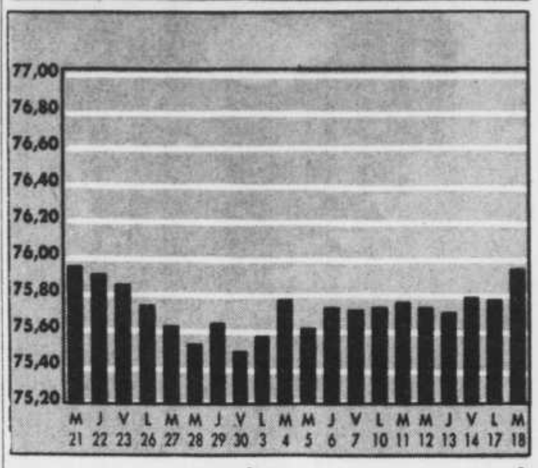

TAUX D'INTÉRÊT

INSTITUTIONS	DÉPÔT À TERME 30-59	1 an	3 ans	5 ans	PRÊT HYPOTHÉCAIRE 1 an	5 ans	PRÊT PERSONNEL 1 à 5 ans
Fid. du Québec	9.25	10.50	11.25	11.50	11.50	12.75	—
Trust Royal	9.00	10.50	11.25	11.50	11.50	12.75	13.25
Trust Général	9.25	10.50	11.25	11.50	11.50	12.75	—
Crédit Foncier	9.62	10.50	11.25	11.50	11.50	12.75	—
Morguard	10.00	10.75	11.50	11.50	11.75	12.75	—
Montréal Trust	9.25	10.50	11.25	11.50	11.50	12.75	—
Fid. Prêt. Rev.	9.50	10.50	11.37	11.50	11.75	12.75	13.50
Guardian	10.00	10.75	11.25	11.50	12.00	13.25	—
Fiduciaires	9.12	10.50	11.25	11.50	11.50	12.75	—
Le Permanent	9.00	10.50	11.25	11.50	11.50	12.75	14.00
Morgan Trust	9.75	10.75	11.50	11.50	11.75	13.00	—
Soc. Nat. Fid.	9.50	10.00	11.00	11.25	11.50	12.75	—
Nat. Victo.-Grey	9.00	10.50	11.00	11.50	11.50	12.75	13.50
First City	9.50	10.50	11.25	11.50	—	—	—
Guaranty Trust	9.00	10.50	11.25	11.62	11.50	13.00	—
B. Mercantile	10.00	9.75	10.50	11.00	—	—	—
B. Nationale	9.00	9.75	9.75	10.75	11.50	12.75	13.75
B. d'Épargne	9.00	10.00	10.25	11.00	11.50	12.75	12.75
B. Royale	9.00	9.75	10.00	10.75	11.50	12.75	—
B. Commerce	9.00	9.75	10.00	10.75	—	—	13.25
B. de N.-Écosse	9.00	9.75	10.00	10.75	12.50	12.75	14.00
B. Continentale	9.25	9.75	10.25	10.75	—	—	—
B. de Montréal	9.00	9.50	10.00	10.75	11.50	12.75	13.25
B. T.-Dominion	9.00	10.00	10.00	10.50	11.50	12.75	—
T. Financial	10.00	10.75	11.25	11.75	—	—	—
B. Com. Italiana	10.00	10.50	11.50	11.75	11.50	12.50	—
B. Com. du Cda	10.75	10.75	10.75	10.75	—	—	—

Compilation LE DEVOIR, 18 décembre

LE DOLLAR CANADIEN

MONTREAL (PC) — Le dollar américain a clôturé hier en baisse de 17-50 et cotait $1.3164 contre la devise canadienne. La livre sterling a cédé 27-100 à $1.5639.

A New York, le dollar canadien a gagné 19-100 à $0.7596 et la livre a monté de 1-10 à $1.1880.

DEVISES

Voici les taux des devises étrangères tels que fournis hier matin par la Banque Nationale. Les cotes sont en monnaie canadienne.

Afrique du Sud	Rand	0.6815
Afrique franco	Franc CFA	0.002784
Allemagne-Ouest	Mark	0.4266
Antilles Angl.	Dollar	0.4897
Australie	Dollar	1.1024
Autriche	Schilling	0.06076
Bahamas	Dollar	1.3228
Belgique	Franc	0.02126
Danemark	Couronne	0.1191
Espagne	Peseta	0.007712
États-Unis	Dollar	1.3195
Finlande	Mark	0.2049
France	Franc	0.1392
Grèce	Drachme	0.01041
Hollande	Florin	0.3779
Hong Kong	Dollar	0.1685
Inde	Roupie	0.1079
Israël	Sheqels	0.002177
Italie	Lire	0.000693
Jamaïque	Dollar	0.3383
Japon	Yen	0.005340
Liban	Livre	0.1540
Mexique	Peso	0.006080
Norvège	Couronne	0.1474
Nouv.-Zélande	Dollar	0.6386
Portugal	Escudo	0.007996
Royaume-Uni	Sterling	1.5596
Suède	Couronne	0.1492
Suisse	Franc	0.5175
Venezuela	Bolivar	0.1031

L'OR

VALAIT HIER À LONDRES

309,00

6,50 EN $ US

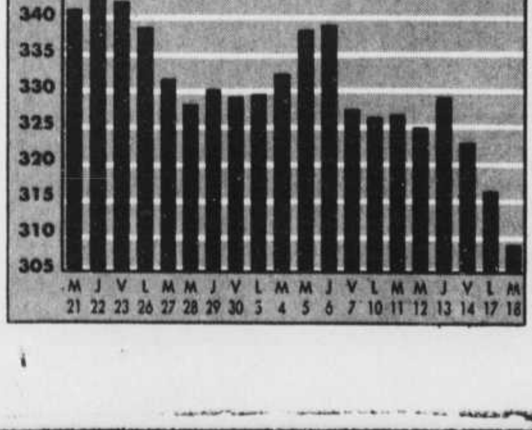

L'ARGENT

VALAIT HIER À LONDRES

6,320

0,245 EN $ US

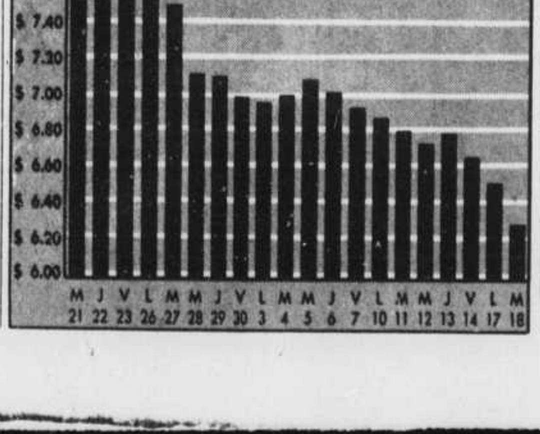

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

VANCOUVER

Les cours ont fléchi

VANCOUVER (PC) — Les cours ont fléchi, hier, à la Bourse de Vancouver et 8,590,511 actions ont été échangées.

Les pertes l'ont emporté sur les gains par 298 contre 220 et 504 titres ont conservé leurs positions.

L'indice global du marché a clôturé la séance à 790.19, en baisse de 14 points par rapport à la fermeture la veille.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Indice général	Volume (en millions)	Variations des titres
	0,4	220
790,19	8,6	504
13,99		298

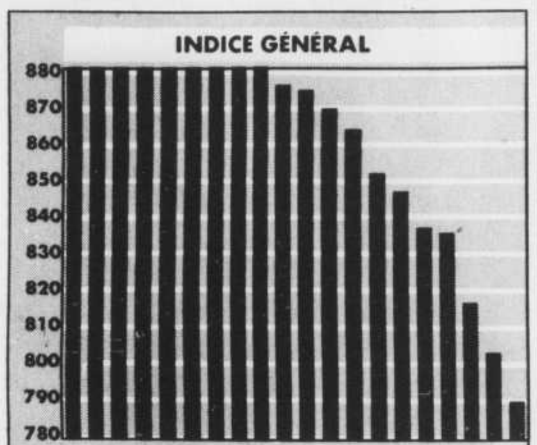

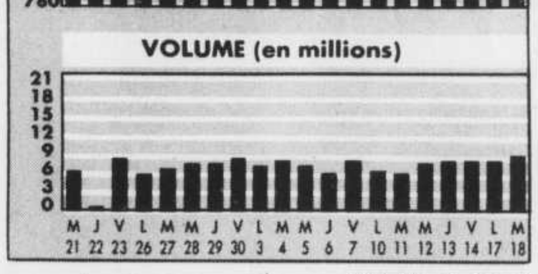

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
A B					
Abaton	1500	28	28	28	
Aby inv a	2500	25	25	25	
Aby inv b	2500	30	30	30	
Abitibi	11000	15	10	15	+4
Abuoil	1900	47	47	47	
Accgph	8000	70	70	70	+5
Achron	z250	18	18	18	
Achils	500	16	16	16	+1
Acorn	31000	20	18	18	
Acaulin	5500	15	15	15	+2
Acaest	3000	12	11	11	
Ad dm	3000	90	85	90	+10
Adams	5000	70	65	65	—7
Adapt tc	15000	106	106	106	—1
Admirl	9000	8	6	6	
Adnarn	29000	11	9	10	
Adriatc	500	38	38	38	—2
Advanc	6000	9	9	9	
Aegis rs	1000	20	20	20	
Ajax	600	20	20	20	+5
Ajax res	2000	3	3	3	—1
Alamo	2500	6	6	6	—2
Alaska	2000	102	100	100	—2
Algo res	1000	7	7	7	—3
Alina int	6500	11	10	10	—5
All Star	26500	23	19	23	+1
Alpha	1500	30	30	30	
Altar gld	9500	13	12	12	—1
Amalg	7000	15	15	15	
Amark x	2455	15	15	15	—1
Amazn	5500	27	25	25	+1
Ambsd	z250	63	63	63	
Ambra	500	75	75	75	
Amca	7200	68	65	65	—5
Amer ag	5000	48	45	45	—4
Amer bd	9000	18	17	18	+2
Am mcr	8000	17	16	17	
Am Pyd	21500	65	55	60	—10
Amer a	1500	235	235	235	
Amer tel	10200	266	260	260	—5
Amhwk	13200	22	20	22	+2
Amir	500	75	75	75	—3
Am tar	7000	19	18	18	
Andarx	6500	34	32	32	
Andrx w	2000	2	2	2	
Andron	1250	16	16	16	
Anglo	8000	63	60	63	+8
Anglo Bo	8100	90	85	87	—4
Angus rs	6740	25	22	25	
An arbr	1500	23	23	23	+3
Ansco rs	9500	18	17	17	
Applied	2500	200	200	200	
Aqarus	13700	14	9	11	+1
Arbsa	500	13	13	13	
Arbor	3000	40	40	40	
Arch dev	500	4	4	4	
Artc Red	8500	23	22	23	+2
Argo dev	4500	13	13	13	
Arcana	1000	9	9	9	—1
Aries	2100	300	300	300	
Arivac	10400	180	160	180	+5
Arizona	2000	260	250	260	+10
ARK	3500	11	11	11	
Ark la tx	4000	15	15	15	
Arthrn	1000	12	12	12	
Artilry	1000	5	5	5	
Artina rs	6500	20	20	20	—5
Ashbrt	2000	5	5	5	
Ashcrft	3900	8	8	8	
Asitka	4500	50	50	50	—3
Atintc	3000	15	15	15	+2
Augsts	6000	20	18	18	—2
Austra	2000	16	16	16	
Avinch	2000	55	55	55	
Avalon	4000	30	30	30	
Avino	6600	130	120	120	—15
Awsom	3000	31	30	31	+3
Axiom	z1	40	40	40	
Averok	1400	2	2	2	
Azora	13000	27	21	21	—6
Azure	6500	15	15	15	
BC res	31670	258	253	255	—2
BCT 6 pf	z25	$57½	57½	57½	
Backer	500	80	80	80	—10
Baden	18000	25	25	25	
Baker	2200	240	225	240	—10
Banbry	8400	51	47	51	+1
Banco rs	4000	60	60	60	
Bnk BC	200	$6¼	6¼	6¼	+¼
Bankit	190945	15	12	14	—1
Bnawst	5000	20	20	20	
Bar	5000	68	65	65	
Baroau	10333	33	28	33	+3
Barngt	500	70	70	70	
Bath N	2000	41	41	41	
Battle	5500	19	19	19	+1
Bay ann	17000	20	20	20	—1
Bdc ind	7153	20	20	20	
Beau pre	1500	40	40	40	—5
Beaver	3000	50	50	50	—5
Bevrhd	1000	70	70	70	
Bedrck	2000	45	45	45	
Belair	3300	16	15	16	
Belabn	1000	13	13	13	—2
Bellevu	10000	15	15	15	—1
Belmnt	8550	55	50	50	—5
Bimorl	2500	75	71	75	
Berg	4500	30	30	30	
Berl res	7000	15	12	12	—4
Best res	1333	46	35	35	—11
Better	3500	20	20	20	
Big ben	1000	80	80	80	
Bgs mnr	14000	25	22	25	+3
Bishop	3000	105	102	105	
Bitec dvl	5500	165	125	165	—20
Blk Dmd	25500	7	6	6	
Black hil	2100	95	95	95	
Blac sw	4000	42	42	42	
Blackst	10700	6	6	6	
Blizard	2500	10	6	6	
BED	3000	10	10	10	
Blue lke	1000	105	105	105	
Boise cr	5000	20	20	20	
Bouldr	3000	13	12	12	—1
Bowes lv	13500	14	12	14	+1
Bp res	1000	$25¼	25¼	25¼	
Bpi res	13678	140	125	140	+20
Brace	14000	24	23		—2
Brodsu	2500	20	20	20	
Bramo	1500	25	25	25	
Bras rng	3700	17	16	16	—1
Brkwtr	3500	500	485	500	+10
Brnwst	2500	8	8	8	
Brigde	13200	29	25	25	—5
Britcol	5000	10	10	10	
Bro res	19500	12	10	10	—1
Bronco	49500	3	2	3	
Br slbk a	z150	38	38	38	
Br slbk b	z150	28	28	28	
Brx min	1000	10	10	10	—2
Bullet en	28000	25	22	23	—2
Bunyro	1500	25	25	25	—10
Butler	8000	71	67	67	—5
C D					
C T Exp	5900	42	42	42	—3
Cache	3000	35	35	35	—5
Col dnvr	500	250	250	250	—10
Calavrs	8500	8	6	7	—1
Caldnia	5200	28	27	27	—5
Calif slv	1100	430	430	430	—5
Calpetr	1000	6	6	6	
Calpine	3000	23	22	22	
Calyps	3326	13	13	13	
Canex	4000	15	15	15	
Cantel	5500	12	10	10	—1
Canmx	31500	85	70	78	—2
Cnamn	7000	17	14	14	
Cnartic	7000	96	93	96	+1
Canbec	2800	10	10	10	
Coneco	2975	5	5	5	
Cantic	500	11	11	11	
Canova	13100	125	121	125	+3
Cnreo	17000	36	34	35	
Constat	500	12	12	12	
Canuc	12000	40	38	40	
Canuc w	14000	5	5	5	
Cape res	5500	12	12	12	
Capilno	16500	88	77	78	—7
Capri	3300	30	30	30	
Copricrn	3000	16	14	14	+1
Caprk e	4000	20	20	20	
Carina	8500	60	59	60	—4
Carl crk	10501	15	15	15	
Carlson	5600	16	16	16	
Carmc	2000	13	13	13	
Carnes	1000	62	62	62	+2
Crpnter	1000	15	15	15	
Carera	1500	90	90	90	—5
Carrign	500	35	35	35	+5
Casa grn	500	14	14	14	+2
Cascda	27000	48	44	44	—2
Cassia w	11000	40	30	40	+10
Casia pt	47500	56	50	55	+4
Catear a	9400	11	11	11	
Cater en	2600	19	18	19	+2
Catlow	1000	40	40	40	
Caulfld	14500	13	12	13	+1
Cdn arct	500	26	26	26	—2
C Brnca	1000	28	28	28	—2
Cdn$l	20000	4	4	4	
Cdn ferit	24000	32	29	32	—3
Can gold	z200	5	5	5	
Cdn pwn	63000	40	40	40	
Cdn untd	3500	55	53	55	+4
Cdr Res	3800	7	6	7	+2
Celbrty	3000	20	17	17	
Celica R	19000	40	32	40	+6
Cntnl	1000	$5	5	5	
C crude	2000	12	12	12	
Chmpn	7000	18	18	18	
Champ	10100	5	5	5	—1
Chargr	35000	9	8	9	+1
Chrlmg	1000	24	24	24	—3
Charltn	16500	7	7	7	—1
Chariot	3300	22	20	22	
Chrtrhl	z300	52	52	52	
Chavin	2500	11	10	10	
Chckmt	16300	55	40	55	+19
Chcmt w	9500	10	6	10	+7
Cheryl	2200	21	20	20	—1
Cheven	42550	42	40	40	
Chishm	833	9	9	9	
Chrchil	1000	9	9	9	
Cm.wt	1300	495	495	495	
Cisco res	500	15	15	15	+4
Claymr	13500	15	13	15	
Clear	13000	17	15	15	
Clearpt	500	70	70	70	
Cline	1500	16	16	16	
Cst rang	4300	115	110	115	+5
Colby	2000	115	110	110	—10
Cold Lk	20350	19	17	17	—1
Colfax	2000	28	28	28	+1
Collins	12600	12	9	12	+2
Clonial	9700	115	110	115	—5
Colony	15700	155	145	145	—5
Cmche	1000	9	9	9	
Comco	2500	6	6	6	
Comet	2100	60	60	60	
Comput	2700	14	14	14	+2
Condka	6200	12	12	12	
C andex	5625	10	10	10	—2
C ascot	6475	25	25	25	
C barier	5700	80	75	75	—6
C barir r	20740	5	2	2	—4
C Bound	4000	13	13	13	
Cns cma	z152	65	40	60	—3
C Cinola	1200	265	265	265	
C Five St	1600	56	56	56	
Cons knb	z200	43	43	43	
C norex	200	202	202	202	—3
Cons pay	9200	62	55	58	—6
C S Butte	2100	15	15	15	
Cons slv	1200	70	70	70	+2
Cn wing	z100	10	10	10	
Conscot	4001	15	14	15	+1
Consort	1000	22	22	22	—1
Contct	21800	52	51	52	+1
Contnd	3000	60	60	60	
Con Sv	23100	70	68	70	+2
Control	6000	14	12	14	—1
Cop yrka	1040	10	10	10	
Cop Lak	2200	75	75	75	—2
Coralta	9950	21	20	21	+1
Core	7200	20	20	20	
Corin	6000	40	38	38	—3
Corin w	11000	4	4	4	
Cornad	2501	50	50	50	—3
Corprte	11200	7	5	5	—2
Cosmos	10300	20	19	20	+1
Cous crk	1100	43	40	40	—5
Cove	10200	35	30	35	+5
Crack	12500	18	10	16	+4
Cream	2000	23	23	23	—1
Crescnt	1800	20	15	15	—5
Cruiser	4000	40	40	40	—4
Crystal	2000	67	67	67	+4
Cumbr	1200	18	18	18	
Curator	1000	20	20	20	
Currie	1000	58	55	58	—2
Custom	5000	12	10	10	
Cymric	4000	40	40	40	
Cyrano	29000	100	99	99	+7
D k plt	1000	24	23	23	
Dor val	6900	120	110	120	+5
Dafrey	500	19	19	19	+3
Dakota	4500	9	9	9	—1
Dalls e h	1000	150	150	150	
Dankoe	z100	18	18	18	—2
Danstr	500	4	4	4	
Dasher	26000	18	16	16	—2
Dass gld	7400	45	44	45	
Davnpt	1500	10	10	10	
Dawsn	4400	109	100	100	—15
Decker	6000	68	60	68	—2
D south	20000	31	31	31	—2
Del nort	15000	15	14	14	
Desert	9500	8	8	8	
Devon	3000	13	13	13	+1
Dia met	1000	40	40	40	—2
Dimnd	2000	90	90	90	—5
DPP	3700	39	33	33	—2
Dplmat	15200	75	68	68	—7
Divrsfd	3000	70	65	65	
Dly vrd	975	47	47	47	+1
Domgo	5000	12	12	12	
Dora	6800	10	10	10	
Draw rs	1583	164	160	162	—3
gdrc res	1900	45	45	45	
Dromld	3000	18	18	18	—2
Duwel	11000	35	35	35	
Dual res	800	176	176	176	
Duncan	11500	26	24	24	—1
Dunoil a	1200	165	165	165	
Durat	6000	8	8	8	+1
Dusty M	9675	88	75	75	—13
Dnamc	14600	41	39	41	+3
E F					
E l e en	4056	16	15	16	+1
Eagle R	28900	12	11	12	+1
Estrn	5000	12	12	12	
Estmg w	z100	3	3	3	
Eclipse	3000	20	20	20	
Ecnmy	9500	31	30	31	
Egemt	1000	21	21	21	—1
El dordo	53100	219	210	218	+4
E paras	3500	30	30	30	
Eldrdo	3000	13	8	13	+4
Electra	4000	45	42	45	+5
Emerik	8600	150	145	150	—5
Emir oil	958	15	15	15	
Endtc	2000	25	25	25	
Endrnc	3500	22	20	22	+2
Energx	6800	30	25	25	—5
Enex	2000	170	170	170	+5
Enfield	3000	58	52	58	+6
Entek	2500	4	4	4	
Epoch	6500	60	60	60	
Equine	4500	18	17	18	+1
Ericsn	5350	380	370	380	—20
Esprnz	7100	55	53	55	+8
Essex	9000	15	15	15	+2
Eureka	10200	69	65	65	
Euro pet	4800	225	200	200	—5
Euro am	8033	77	70	75	+5
Eurocn	6200	26	25	26	+1
Eurmin	4000	70	70	70	
Explre	2000	10	7	10	
Expo oil	5000	7	7	7	
Extotal	500	60	60	60	—5
Fairldy	2000	15	14	14	
Falcon	4500	10	10	10	+1
Falmth	5000	22	22	22	
Field	5000	15	15	15	
Fiftha	4000	45	45	45	
Frst cdn	2500	65	63	63	—2
Frst chn	44000	21	20	20	
Frst dvn	4500	50	45	45	
Frst wst	8000	85	75	78	+3
Fletwd	5000	30	30	30	
Flin flon	18500	35	31	35	
Flow res	9500	13	12	13	+1
Folkstn	1500	42	42	42	+2
Force	13000	95	95	95	—2
Forms	1500	14	14	14	
Frt knox	6000	28	27	27	—2
Frty nne	500	8	8	8	—2
Forum	1500	14	12	14	
Frnkln	1700	53	53	53	
Freeprt	1500	44	44	44	
Freewy	6560	40	40	40	
Ftm inc	1000	13	13	13	+1
Fury	2000	70	70	70	+7
Futurty	5500	21	21	21	
Futurtk	37500	30	30	30	
Futrt w b	1000	1	1	1	
G H					
Galactc	20500	490	475	490	
Galc w c	3000	.5	15	15	
Galc w d	4100	6	3	3	
Galit res	500	45	45	45	—1
Gallant	6100	47	46	47	+2
Gamin	2000	25	25	25	
Gator rs	500	30	30	30	
Geddes	4500	100	90	90	—5
Gen syst	13000	124	116	124	+8
Gensis	4000	10	10	10	
Genove	3000	16	15	16	
Geo data	4500	22	20	20	
Geotec	1000	32	32	32	
Gint bay	5800	220	215	215	—4
Gnt pipr	1575	82	82	82	+5
Gnt Reef	2000	325	300	300	
Gldtr rs	2000	12	12	12	—3
Glamis	23750	$5⅛	5	5	
Glf tech	7000	22	20	20	—3
Glitr gld	3000	17	17	17	
Global	4200	9	9	9	
Glory	4000	3	3	3	
Glow res	14000	29	28	28	—2
Gd brige	2500	12	12	12	—1
Gldmrk	z300	15	15	15	
Gold pnt	27000	56	55	55	—3
Gld seek	5000	9	9	9	—2
Gld star	4000	20	17	17	—4
Gold pan	17500	18	16	18	+2
Goldbit	9000	65	60	60	—1
Gldn cad	500	40	40	40	
Gl cncrd	1200	24	24	24	
Gldn crn	7000	53	53	53	—1
G Gate	1700	12	12	12	
Gldn hnd	3000	32	30	32	
Gldn hpe	5500	40	40	40	
Gldn key	42600	100	95	95	+5
G knight	15900	265	255	265	—5
Gldnlion	6533	182	182	18	—3
Gld nws	16500	27	25	25	
Gld nrth	z120	67	67	67	
G rim	1000	32	32	32	
Gldnrl	1300	49	49	49	+8
Goldn sc	81480	$5¼	5	5	—¼
G shield	6000	32	30	30	—3
Gldnbel	1700	100	100	100	—5
Gldhrst	1000	30	30	30	
Goldpc	7000	23	22	22	
Goldrh	58500	39	34	36	—4
Gdsrch	2000	29	29	29	
Gldsil	6200	105	100	102	+2
Gldsil w	4000	5	5	5	—2
Gldstn	z1	50	50	50	
Gldstm	1900	55	55	55	+10
Goldwn	7800	33	30	30	—5
Goliath	60210	$5¾	5½	5½	—⅛
Gordon	4000	5	5	5	
Gossan	13800	5	4	5	
Granby	8500	7	6	6	—4
Grancp	3000	30	27	30	+2
G canyn	2000	18	18	18	—7
Grndetc	9500	.0	50	.0	
Grangr	1000	18	18	18	
Granvil	5000	13	13	13	
Gravis	9500	30	25	30	+3
Grn rvr	500	30	30	30	
Gren vly	7000	11	10	11	+1
Grenwl	89500	44	30	44	+13
Grenlh	5100	16	16	16	
Greyhk	20500	12	11	11	—1
Grit res	1000	90	90	90	—10
Grtn	9000	40	40	40	
Grndst	500	21	21	21	
Grt cmr	4000	10	.0	10	
G Centrl	17350	17	15	16	
GN Land	4100	22	20	20	
Grt Pac	8000	75	70	70	—8
G w pete	3000	15	12	15	+3
Gulf intl	2000	20	20	20	
Gulf titn	5300	106	105	105	
Gvro	7500	32	30	30	—4
Hallmk	2500	31	30	31	—8
Hambr	1000	25	25	25	—5
Hardy	2000	26	26	26	—3
Hargor	4900	20	10	10	—8
Harlin	2000	48	48	48	+3
Hawk rs	1000	42	42	42	
Hgd	500	22	22	22	—3
Hector	1500	100	100	100	
Helix	2600	180	179	180	
Hellenc	2000	16	16	16	
Hemgl	10000	27	25	27	+2
Hmspr	1900	80	80	80	
Hemlo	2000	18	15	18	+8
Henesy	6500	16	15	15	—1
Herdis	2000	30	30	30	+10
Heron	25000	33	30	31	
Hi cor	1000	30	30	30	
Hidden l	2500	15	13	13	
High levl	7001	20	20	20	+5
Hlnd Cr	2100	37	36	36	—1
Hihmk	7500	50	50	50	—5
Hilton rs	2100	115	110	115	+5
Himac	1000	13	13	13	
Homstd	21500	63	60	60	
Homstc	1000	16	16	16	
Horton	38009	2	20	21	—2
Hot res	1060	45	45	45	
Hmbolt	5240	14	14	14	
Huntng	2000	18	18	18	
I J					
Ican	11500	68	65	68	—2
Ice Stn	14600	17	15	17	+1
Ida may	1000	35	35	35	
Impact	1000	8	8	8	
Impala	5000	12	12	12	
Imprial	4571	75	70	70	+4
Idp	19100	65	56	63	+3
Indescr	8000	48	47	48	—1
Ingot res	295500	115	85	95	
I recov	,14100	123	120	123	+3
Inland w	25000	24	24	24	+4
I ocean	1200	59	59	59	+4
Intactn	8380	20	18	18	—2
Intr dta	9100	115	111	111	—3
Intrike	63400	92	90	92	+2
Istrt res	13450	41	40	40	
Itl Brmc	4500	16	15	15	—1
I camero	12000	124	118	118	—7
I chroke	z100	14	14	14	
Intl crna	34650	$6⅜	5⅞	6⅜	
I dmascs	625	48	48	48	—5
Intl dom	6500	61	59	60	
Intl flyer	3875	16	16	16	
I Geogrh	z100	83	83	83	
Intl hrs	2116	375	370	370	
I lonarc	85832	6	3	3	
Intl knrg	1500	25	25	25	
I laco	2000	14	14	14	
Intl mak	800	5	5	5	
Intl med	1000	52	52	52	
Intl Pete	16100	225	215	225	+25
Intl phsr	43260	48	41	48	+7
Int phnx	15120	16	12	13	—2
I rhodes	27900	18	16	18	
I Stndrd	4300	63	63	63	
I thnwd	3400	14	14	14	—1
Intl trbn	9000	75	70	70	—5
Intl vrfc	24800	190	180	190	+10
I wstwrd	5750	11	10	10	
Int wldct	3166	15	12	12	—4
Intl wldr	3625	15	13	15	+2
Invadr	9300	42	40	41	+1
Iona ind	51000	27	23	23	—2
Irvco	500	20	20	20	
Is canyn	2833	15	14	14	—1
Ivory oil	2500	12	12	12	—6
Jack crs	1400	850	800	800	
Jacksn	300	105	105	105	
Jaina	12000	25	24	25	
Javelin	1780	120	118	118	—1
Jetta res	1000	50	50	50	
Joy Ind	7000	19	19	19	—1
Julia	3500	10	10	10	
June	5000	22	20	20	—2
K L					
Kala exp	4865	25	20	20	+8
Kaliber	9500	68	65	66	—2
Kamad	14500	30	29	30	
Kelly	38000	11	10	11	
Kenar	2500	12	12	12	
Kenedy	2000	25	25	25	+3
Kenrge	1000	45	45	45	—5
Kerf pet	750	10	10	10	
Kettle	1500	78	75	77	+1
Keystn	2500	12	12	12	
Kidd res	13200	22	20	22	+2
Kilemb	2500	78	75	77	—3
Killick	2900	22	22	22	
Kng slm	38625	310	289	290	—10
Kina Kin	5300	129	122	129	+4
Kokane	5500	17	17	17	
Kyle res	5000	5	5	5	—3
La Teko	45500	75	5	70	+2
Ldy robn	1000	15	15	15	
Lkwood	2500	8	8	8	
Lancstr	7000	92	90	92	+4
Lansco	5000	33	33	33	+3
Lnsdwn	1000	36	36	36	
Lothwl	5000	19	19	19	+2
Lawrnc	1000	15	15	15	
Lear oil	28500	110	102	108	—2
Lev	2500	155	150	150	—5
Levngd	2000	53	53	53	—2
Levon	7100	240	215	225	—15
Librt bel	3000	60	60	60	
Libra	1000	27	27	27	
Lincoln	20000	138	130	130	—5
Lintex	6000	25	18	18	
Lockwd	18200	36	36	36	
Lode res	z400	37	37	37	
glodstr	7700	12	10	12	
Lodi mtl	24500	16	16	16	—3
Logan	5500	30	26	26	
Logo res	900	41	41	41	
Londn	500	50	50	50	
Lone str	47834	7	5	5	
Loredi	3000	15	13	13	—3
Lornex	420	$26¾	26	26	
Lost lak	9700	125	115	125	+9
Loyalst	5000	20	20	20	
Lugano	1000	5	5	5	
Lunar	3900	18	18	18	
M N					
Mac am	3300	34	34	34	—2
Mactie	2000	10	10	10	
Mcmln e	11500	36	33	34	—3
Magnta	z600	15	14	15	
Magic 3	500	15	15	15	
Magna	1250	290	290	290	
Mhany	7500	75	70	70	—2
Maistic	47000	5	4	4	
gmairt	11000	65	60	65	—5
Mlartic	1400	$14	14	14	+¼
Malka	12000	77	70	75	—5
Mmath	9000	10	8	8	—1
Mnchst	3000	24	24	24	
Mandr	z200	28	28	28	
Mpleif	20800	11	10	11	—1
Maple	2000	20	20	20	
Mar gold	19000	10	9	10	+1
Marlg	6500	91	90	90	—9
Marlg w	1500	45	41	41	—4
March	16400	18	12	15	+3
Marco	1000	120	120	120	+15
Marge	1000	18	18	18	
Marlin	960	16	16	16	
Marnr	2500	30	29	30	
Mark V	z200	22	22	22	
Markfx	z250	18	18	18	
Martel	1000	11	11	11	
Masive	4300	320	295	296	—34
Mvrick	2500	36	34	36	+2
Mavan	1500	8	8	8	
Maymc	6300	300	270	270	—30
Mconel	5200	18	18	18	—2
Mckiny	9400	9	9	9	
Mcneln	500	60	60	60	
Medaln	3000	5	5	5	—1
Media a	5000	58	55	58	+3
Megaln	12900	5	3	4	—1
Merlin	z200	39	39	39	
Metoil	8000	35	35	35	—1
Metoil w	12000	3	3	3	—1
Michl rs	1900	14	14	14	+2
Michm	26500	22	18	18	
Micron	500	300	300	300	
Mid cda	1800	22	20	20	—2
Midlgat	15500	10	7	10	
Midlnd	3500	38	36	38	
Midnpr	56000	24	22	22	—3
Migent	900	140	140	140	
Minerx	12500	110	108	108	
Mneta	23000	8	7	8	
Mintek	2000	14	14	14	
Mischf	500	65	65	65	+8
Mistral	9500	25	20	25	
Module	5500	28	26	28	
Molco	2300	10	10	10	
Moly mit	12500	7	4	4	—1
Monica	19000	19	19	19	
Mono	2000	10	10	10	
M christ	2500	13	13	13	
Monshn	1000	10	10	10	
Moran	4500	5	5	5	
Mrgoin	500	38	38	38	
Mosprt	5300	225	215	215	—15
Mosato	3600	25	25	25	
Moss	2500	21	20	20	
Mountn	16000	25	20	21	+1
Multint	3100	25	25	25	
Murgld	2000	31	27	27	
Musto E	16000	315	310	315	
Mutual	700	65	65	65	
Myst mt	2000	55	55	55	
Nalos	7000	69	65	65	—5
Nanco	4334	60	53	53	—17
Napa res	12000	21	19	21	
NCA Mrl	1600	220	210	210	—15
Ncn expl	30000	25	25	25	—9
Neptne	4000	15	15	15	
Neti tec	49400	$8⅛	7¾	7¾	—⅛
Nevada	5000	18	18	18	
Nevcal	18000	15	12	15	—2
N alster	5000	17	15	15	
N arcdia	500	110	109	110	
New beg	29200	94	90	94	+4
N Cinch	3600	11	10	11	
New frn	4000	66	65	65	—5
New knr	540	25	25	25	
N Minex	z100	10	10	10	
New pen	8500	95	81	95	+10
N Scope	3900	200	190	200	+5
N strtgic	z375	26	26	26	
New tye	6500	3	3	3	
Nwbry	900	15	15	15	
Newcst	4500	10	10	10	
Newfld	8500	75	70	75	
Newhk	3500	11	11	11	
Newlin	30250	10	10	10	
Newtec	11000	45	40	45	+5
Nexus	1300	290	280	280	—10
Ni Cal	500	430	430	430	—15
Nicking	2117	15	15	15	
N hawk	10400	400	365	400	+30
Nirvna	2000	12	12	12	
Noble pk	500	35	35	35	
Nomad	11000	2	2	2	—1
Nor con	11624	53	46	48	—2
Noraes	3240	85	80	80	
Norco	14000	15	13	15	+3
Nrman	4500	10	8	10	+2
Normn	10000	41	41	41	
Norsat	550	350	350	350	
Nortek	34600	25	25	25	
Na powr	2500	40	35	40	+5
Nth Sth	5800	41	41	41	
Nthair	13400	102	100	102	—3
Northcl	10500	15	15	15	
N Hrzon	2000	9	9	9	—1
Noxe	1000	10	10	10	—1
NRD Mn	4000	45	40	40	—10
Nrg res	5000	20	20	20	+5
N dynsty	200	140	140	140	—10
N eagle	2000	18	16	16	—2
Nat res	4000	130	130	130	+5
Nupac	1200	14	14	14	+2
Nu start	44900	52	45	45	—7
Nunsco	13800	88	85	85	
Nuspar	14500	40	40	40	+2
O P					
Op res	9500	40	40	40	+13
Odessa	2000	11	11	11	
Odysey	3000	25	25	25	
Okla	833	4	4	4	
Oliver	3400	6	6	6	+1
Omab	3500	12	12	12	—1
Omni	14500	20	17	20	+3
Orbex	5500	52	48	51	—4
Orion	27500	60	50	60	
Oratek	2000	11	11	11	
Osec A	500	35	35	35	
Outlnd	4900	57	55	55	—5
Ovrlord	1620	26	26	26	
P cypres	290	8	6	8	
Pace II	8000	45	40	45	+4
Pac mn	1000	33	33	33	
Pac rdge	4500	12	11	12	—1
Pacific r	7000	10	10	10	
Packrd	3000	16	16	16	
Palace	20500	45	35	35	—12
Paliser	2000	26	26	26	—2
Pan am	100	195	195	195	
Panora	500	28	28	28	
Panthr	4800	24	23	23	—1
Paragn	1200	25	25	25	
Pcr ind	4000	6	6	6	
Pecos	11300	105	100	105	—5
Penislo	1200	120	120	120	—5
Peppa	1000	17	17	17	+2
Permin	4500	39	39	39	
Perron	1750	60	55	55	+3
Ptrstld	1500	105	100	105	+15
Petrgld	2200	47	47	47	—3
Petrom	14300	123	118	118	—8
Ptrogn	5000	13	13	13	
Petrotx	23000	5	5	5	
Pezaric	66525	285	200	285	
Philco	23000	12	10	12	
Philip rs	25200	13	12	13	
Pilgrm	1000	15	13	15	
Pine Bel	4000	12	12	12	
Pinto	300	310	310	310	
Pipestn	7100	66	65	65	—2
Pistol	900	4	4	4	
Plains	z300	48	48	48	
Plmbn	39000	4	3	3	
Plymh a	5000	4	4	4	
Pm ind	39500	35	25	35	+10
Pola res	2000	10	8	10	g-2
Polaris	1000	40	40	40	+5
Poney	8500	13	11	13	+2
Potnfil	5000	27	27	27	
Pwrgm	1500	40	40	40	
Preferd	6400	210	199	210	+9
Presid	1000	54	54	54	—6
Primrs	15300	275	265	270	—10
Princtn	7100	155	140	155	+25
Princt w	29000	15	10	15	
Prism	22000	25	24	24	
Prolific	6500	7	7	7	
Propsy	2000	10	10	10	—1
opht	1000	25	25	25	
Pryme	5700	40	38	38	
Pulsar	10000	10	10	10	+3
Q R					
QC Exp	z100	32	32	32	
Quntm	12000	6	5	5	
Que west	4000	31	31	31	
Qued res	8200	27	26	27	
Quest en	5000	49	45	49	
Qstmnt	6000	40	40	40	
Quillo	1000	19	19	.9	
Quintel	3000	30	30	30	—1
Quintra	1727	40	40	40	
Rabbit	3500	5	5	5	
Rado	6000	20	20	20	
Rafael	2000	25	25	25	
Rainex	3300	35	35	35	
Rainier	3000	c4	4	4	
Ramblr	6500	6	6	6	+1
Ramm	55000	120	104	112	+8
Ramp	3000	19	19	19	
Ramrd	23000	16	14	15	—3
Ravnrc	z667	29	28	29	
Ravmc	10000	13	13	13	
RVEAGOL	⅜⅝??	—⅛		—?	—½
Reako	8274	12	12	12	+2
Reba res	14200	170	165	170	
Red dmn	7000	20	20	20	
Rd erth a	11000	45	44	44	+3
Red hill	500	42	42	42	+2
Redfrn	z200	11	11	11	
Reeves	1000	15	15	15	
Reg res	2500	32	32	32	—1
Regal	2500	20	20	20	
Regncy	3500	6	6	6	
Reguls	86000	30	21	30	+10
Repadr	6200	23	20	23	+3
Retlaw	22400	265	259	259	—6
Rexplr	4360	82	70	70	
Rhyolit	2700	51	50	51	—4
Richprt	7400	175	160	175	+15
Rideau	4000	4	4	4	—2
Ridcrst	1300	20	20	20	
Rmacn	2500	13	13	13	—2
R blanco	500	20	20	20	
Rio sier	18850	35	32	33	—5
Ripple	2500	6	6	6	+1
Rise res	33500	30	25	30	+2
Rocestr	5000	80	80	80	—8
Rcmstr	400	150	150	150	
Rocprt	500	40	40	40	
Rococ	40500	29	25	29	+8
Rococo r	11000	30	22	30	+8
Roddy rs	2500	38	35	38	
Rodeo	22500	14	11	11	—3
Romx	9000	20	20	20	
Ronrco	5800	40	35	35	—1
Rthchd	14000	4	4	4	
Royex	2000	375	370	375	
Rule	1000	25	25	25	—3
Ruskin	10000	55	50	55	+3
Ryan	4000	33	30	30	
S T					
Saco	500	5	5	5	—1
Smsn gl	1250	18	18	18	—2
Sands M	2000	90	90	90	
Sanfred	2000	75	70	70	
Santa S	3500	65	65	65	
Santna	17700	4	3	3	+1
Sasko b	800	10	10	10	
Saturn	23300	235	220	235	+20
Saxton	7500	470	460	470	+5
Scheer	10000	42	35	40	+10
Schrbr	2000	30	29	30	
Schrbr w	12000	4	4	4	
Score	5000	16	16	16	
Scottie	6000	110	103	105	
Sea gold	51500	17	11	15	—2
Searay	6000	6	6	6	
Seastr	15000	18	16	16	—2
Seastr w	2000	3	3	3	
Seawnd	1000	5	5	5	
Snsrstl	3000	65	65	65	
Sentry	1000	12	12	12	
Sequoia	z166	12	12	12	
Seymor	2000	36	34	36	+2
Shakwk	3000	45	40	45	
Sharon	5000	15	15	15	
Sheoe	1000	16	16	16	
Shebnd	5500	11	10	11	+1
Shndoh	500	42	42	42	—2
Shima	2000	12	12	12	
Shoal	4000	10	10	10	
Sienna	5000	45	45	45	—3
Sierra	3500	4	4	4	—2
Sigma	3800	255	250	255	
Signl hil	8500	115	90	90	—30
Signet rs	7500	35	35	35	+5
S Cloud	1000	17	13	17	+5
Silvr cup	1000	20	20	20	—2
Slv hrt a	5000	165	165	165	+5
Silvr hill	6400	20	20	20	
S Prncss	4500	16	15	15	
Silver sc	3500	18	15	18	
S Spring	1000	9	9	9	
Slvr strk	19400	102	100	100	—2
Svr Tusk	24700	10	10	10	
Slvrdo	800	140	140	140	+15
Slvrlf	5500	50	47	q	—3
Silvrsd	1700	75	70	70	
Simpat	43000	95	85	95	—5
Sipald	5000	6	6	6	
Skyline	3000	80	69	80	+9
Skyrckt	65500	14	13	14	
So lumnr	z20	35	35	35	
Sooner	2750	3	2	3	
Satin	3800	22	22	22	o$
Sthw tec	4000	80	80	80	
Sovrgn	8600	17	16	17	+1
Spectm	3000	4	4	4	
Spirit	2500	46	45	45	—1
Sro entrt	5500	10	10	10	—2
Stabell	16000	55	50	52	—3
Stall Lak	3000	35	35	35	
Stanley	2000	20	20	20	
Strbrst	58000	12	11	12	—1
Starfire	8000	75	65	70	—5
States	z250	40	40	40	
Statesd	5500	20	20	20	+5
Stan gld	7500	31	30	31	+1
Stefan	1000	8	8	8	
Stralak	1000	51	51	51	+1
Sumit	2500	75	75	75	
Sun god	500	20	20	20	—5
Suntco	500	32	32	32	
Suncst	7000	17	17	17	—3
Sundan	48700	13	9	10	—3
Sunxco	10400	8	7	8	+2
Sunshin	4200	10	10	10	
Surinm	1000	15	15	15	
Suthrld	14000	18	17	17	
Sutton	500	45	45	45	—1
Sydney	2000	15	15	15	
Synrgy	8300	4	4	4	—1 trv
Taiee	2500	29	29	29	—5
Tanker	500	20	20	20	
Tanos	4000	16	16	16	
Tappit	5500	20	20	20	
Tarron	1500	38	36	36	—4
Taseko	9200	30	26	26	
Taurus	39000	71	71	71	
Tay Rvr	1000	8	8	8	
Tcums	500	39	39	39	—1
Tegra	5440	55	55	55	—10
Teletec	500	30	30	30	
Telstar	42600	46	45	46	—2
Templr	23700	19	15	15	—3
Tenore	5500	12	11	12	
Terato	z200	26	26	26	
Teriton	1000	25	25	25	
Tera nva	800	42	42	42	—1
Terace	500	38	38	38	—1
Terrm	15500	40	38	40	
Texas n	12000	23	23	23	—1
Texpez	2000	12	11	12	
Tiburn	1386	110	105	110	+10
Tiffany	2000	10	10	10	
Tillicm	5000	30	28	28	—5
Tms sq	6000	18	16	16	—2
Titan	1500	25	25	25	
Tonph	1000	6	6	6	
Topaz ex	10000	35	35	35	
Torhsn	3000	18	18	18	
Totem	3000	50	45	50	+5
Tracon	4800	6	6	6	+1
Tracer	5000	16	16	16	—2
Tresr isl	z200	35	35	35	
Tri basin	2500	85	80	80	—5
Tri Powr	40000	103	103	103	—3
Tri state	27700	132	125	125	—9
Tri west	14000	13	13	13	—2
Trident	19150	39	38	38	—1
Triex rs	11100	40	38	40	+2
Trigon	z300	28	28	28	
Triple	1000	8	8	8	
Troian	27000	7	5	5	—1
Troudr	6000	15	15	15	
Tu tahl	9000	20	20	20	—5
Tundra	6400	34	30	34	+4
Tunstl	9000	29	29	29	
Turner	7650	28	26	26	—2
Tuscols	12500	8	8	8	+2
U V					
Unicrn	4200	50	48	50	+2
UCbrge	1000	34	34	34	+4
Utd gold	1900	94	92	94	—5
U grnwd	4400	22	17	17	—3
U Gunn	4500	11	10	11	
U Herne	10000	250	250	250	—20
Ut leadr	z200	23	23	23	
Utd librt	500	63	63	63	+3
U Ravor	100	190	190	190	—20
Utd rdfr	2560	100	100	100	
U Wstld	17000	45	40	45	+5
Us precs	700	200	200	200	g815
Val Dor	1000	14	14	14	—6
Valclar	15000	29	29	29	+1
Valley	z300	7	7	7	
Vndrx	11300	20	20	20	
Vanwin	1000	49	49	49	
Varitec	34000	10	8	8	
Vat Pete	3000	15	12	12	—3
Velvet	2300	35	30	35	+2
Ventra	16000	20	13	17	—1
Vermin	1500	21	21	21	
Veronx	900	500	485	500	
Viceroy	11000	35	30	35	
Vctoria	7000	20	16	20	+4
Vilebon	31500	16	15	15	
Vilnuve	10600	14	14	14	—4
Vip dyn	8000	30	28	28	—2
Vital pac	4500	25	20	25	
W X					
Wrbrtn	1000	9	9	9	+1
Ware	500	6	6	6	
Warstr	8000	40	39	40	+2
Wasbi	1500	19	19	19	+4
Watrlo	2000	22	22	22	
Wvcrst	800	150	150	150	
Waybo	500	18	18	18	+1
Weaco r	5200	68	65	68	+4
Webb Kp	400	150	150	150	
Wnatch	6000	17	17	17	
Werner	3000	35	34	35	+3
Wescal	2500	20	20	20	
Westm	3000	30	30	30	+4
Westat	6000	82	79	82	+3
Wstbnk	5700	465	450	450	
Westbr	7000	25	24	25	
W allnbe	14500	35	30	30	
West pac	7500	20	20	20	
Westsn	3500	90	90	90	
Wstunit	26500	19	17	19	
Weswtr	8500	75	70	75	—1
Wharf	900	310	305	310	
Wildfir	32000	30	27	30	+7
Wimbly	4000	1	1	1	
Windra	10500	76	72	76	+1
Windsr	1500	15	15	15	
Winstn	3000	30	30	30	+5
Wrld c	2000	28	28	28	—1
Xing hai	1000	37	35	35	—4
York	620	$6⅛	6	6	
York pet	1000	20	20	20	
Young	4500	15	12	15	+2
Yukon g	2500	8	8	8	
Ykn Rev	2000	8	8	8	+1
Zenco	105600	42	34	42	+6
Zuni egy	2875	12	12	12	
Zytec	23900	235	225	225	—5
20th Cen	10200	17	17	17	
TOTAL VOLUME					8,590,511

OPTIONS TRANS-CANADA TRANSIGÉES

Suite de la page 14

Option	Mois	Prix	Vol.	Op. en circ.	Der. trans.	Ferm. du Titre
CRL	Dc	30	5	1028	1	$23⅛
CRL	Dc	32½	10	1749	1	$23⅛
CRL	Dc	35 p	50	20	$11⅞	$23⅛
CTL Bk	Dc	10	10	534	10	$10¼
CTr A f	Mr	10	46	426	45	$9⅞
CTr A f	Jn	10	15	200	75	$9⅞
CTr A f	Dc	7½	4	4	170	$9⅞
Dfs A	Mr	17½	3	463	$7¾	$25
Dfs A	Mr	25	5	110	125	$25
Dfs A	Mr	25 p	16	116	105	$25
Dfs A	Dc	22½	5	38	$2⅝	$25
Dfs A	Dc	25 p	16	60	50	$25
Dom M	Ja	10	18	262	30	$9⅞
Dom M	Ja	10 p	10	41	100	$9⅞
Dom M	Ja	12½	5	1033	1	$9⅞
Dom M	Ja	15	5	852	5	$9⅞
Dom M	Ja	20	120	1319	1	$9⅞
Dom M	Ap	10	11	43	100	$9⅞
Dom M	Ap	10 p	4	80	145	$9⅞
Dom M	Jy	10	15	148	150	$9⅞
Dom M	Jy	10 p	4	57	175	$9⅞
Dom M	Jy	12½	20	889	80	$9⅞
E F						
Echo	Ja	10	10	10	150	$11⅜
Echo	Ap	10	10	10	180	$11⅜
Echo	Ap	12½	5	5	45	$11⅜
Echo	Jy	12½	5	5	70	$11⅜
G H						
Gnstar	Ja	25	13	934	170	$26½
Gnstar	Ja	27½	27	1013	60	$26½
Gnstar	Ja	27½p	10	116	100	$26½
Gnstar	Ap	22½	10	87	$4¾	$26½
Gnstar	Ap	25	7	122	$3	$26½
Gnstar	Ap	25 p	10	46	45	$26½
Gnstar	Jy	27½	5	50	$2⅛	$26½
Gulf C	Fb	15	11	296	160	$16⅛
Gulf C	Fb	17½	48	5389	40	$16⅛
Gulf C	Fb	17½p	135	1167	155	$16⅛
Gulf C	Fb	20	8	4623	10	$16⅛
Gulf C	My	15	49	133	$2⅛	$16⅛
Gulf C	My	17½	60	2917	95	$16⅛
Gulf C	My	20	19	2914	30	$16⅛
Gulf C	Ag	15 p	5	10	50	$16⅛
Husky	Ja	10	10	1019	110	$10⅞
Husky	Ja	12½p	30	312	145	$10⅞
Husky	Ja	15	10	744	1	$10⅞
Husky	Ap	10	12	401	140	$10⅞
Husky	Ap	12½	16	2674	35	$10⅞
Husky	Ap	15 p	11		$4⅛	$10⅞
Husky	Jy	10	11	66	175	$10⅞
Husky	Jy	10 p	11	21	60	$10⅞
Husky	Jy	12½	10	156	70	$10⅞
I J						
I-City	Mr	10	2	1071	55	$10⅛
I-City	Dc	10	55	1920	5	$10⅛
Imsco	Ap	45	5	529	$4⅝	$47¾
Inco	Fb	12½	25	1059	$2⅝	$15¼
Inco	Fb	15	99	2993	95	$15¼
Inco	My	12½	33	122	$3¼	$15¼
Inco	My	15	322	2064	165	$15¼
Inco	My	15 p	4	79	100	$15¼
Inco	My	17½	10	945	50	$15¼
Inco	Ag	17½	10	100	85	$15¼
IOil A	Fb	40	50	985	$3½	$42¾
IOil A	Fb	40 p	10	853	50	$42¾
IOil A	Fb	42½	25	325	170	$42¾
IOil A	Fb	42½p	200	200	120	$42¾
IOil A	Fb	45	21	1658	75	$42¾
IOil A	My	40 p	25	302	70	$42¾
IOil A	My	45	30	1053	190	$42¾
IOil A	Ag	45 p	20	35	$3⅛	$42¾
K L						
L Mnr	Mr	22½	4	12	$3⅛	$25
L Mnr	Mr	22½p	14	59	90	$25
L Mnr	Mr	25 p	67	193	190	$25
L Mnr	Mr	27½	24	77	100	$25
L Mnr	Mr	27½p	15	29	$3⅜	$25
L Mnr	Mr	30 p	5	47	$5½	$25
L Mnr	Jn	22½	2	2	$3½	$25
L Mnr	Jn	25 p	2	2	$2¼	$25
L Mnr	Jn	27½	15	15	150	$25
L Mnr	Jn	27½p	5	13	$3¼	$25
L Mnr	Jn	30	20	24	90	$25
L Mnr	Dc	25 p	19	67	50	$25
L Mnr	Dc	27½p	5	24	$2¾	$25
M N						
Mitel	Mr	7½	255	782	120	$7⅞
Mitel	Mr	7½p	35	422	80	$7⅞
Mitel	Mr	10	110	1007	45	$7⅞
Mitel	Mr	10 p	32	100	$2⅜	$7⅞
Mitel	Jn	5	5	38	$3⅛	$7⅞
Mitel	Jn	7½	22	259	180	$7⅞
Mitel	Jn	7½p	6	186	120	$7⅞
Mitel	Jn	10	9	1302	65	$7⅞
Mitel	Dc	7½	50	486	40	$7⅞
Mitel	Dc	7½p	35	774	15	$7⅞
Mitel	Dc	10 p	9	151	$2⅜	$7⅞
Moore	Fb	60 p	5	3	$2	$57⅞
Moore	My	55	2	310	$5¾	$57⅞
Moore	My	60	2	72	$2½	$57⅞
Nat Bk	Fb	12½	136	1809	$2⅜	$14⅞
Nat Bk	Fb	15	129	1555	40	$14⅞
Nat Bk	My	10	10	145	$4¾	$14⅞
Nat Bk	My	12½	45	1796	$2½	$14⅞
Nat Bk	My	15	37	641	85	$14⅞
Nat Bk	Ag	15	40	202	110	$14⅞
Nor Tel	Ja	40	8	135	$7	$46¾
Nor Tel	Ja	42½	5	32	$3½	$46¾
Nor Tel	Ja	42½p	20	42	10	$46¾
Nor Tel	Ja	45	251	1932	$2½	$46¾
Nor Tel	Ja	45 p	81	1440	55	$46¾
Nor Tel	Ja	47½	165	266	130	$46¾
Nor Tel	Ja	47½p	20	30	$2	$46¾
Nor Tel	Ja	50	329	3224	70	$46¾
Nor Tel	Ja	50 p	27	691	$4	$46¾
Nor Tel	Ja	55	141	2260	10	$46¾
Nor Tel	Ap	40	6	70	$8	$46¾
Nor Tel	Ap	42½	10	40	$6½	$46¾
Nor Tel	Ap	45	30	530	$3	$46¾
Nor Tel	Ap	45 p	89	640	145	$46¾
Nor Tel	Ap	47½	7	52	$3	$46¾
Nor Tel	Ap	5¿	109	904	$2¼	$46¾
Nor Tel	Jy	42½p	3	8	135	$46¾
Nor Tel	Jy	45	7	39	$5⅜	$46¾
Nor Tel	Jy	47½p	5	5	$3	$46¾
Nor Tel	Jy	50	24	1058	$3⅛	$46¾
Nor Tel	Jy	55	100	188	160	$46¾
Nor Tel	Jy	55 p	10	68	$9	$46¾
Noran	Fb	17½	13	735	105	$17¾
Noran	Fb	17½p	69	514	55	$17¾
Noran	Fb	20	34	2250	30	$17¾
Noran	Fb	20 p	5	369	$2¼	$17¾
Noran	Fb	22½	20	709	15	$17¾
Noran	My	17½	5	480	165	$17¾
Noran	My	20	120	513	75	$17¾
Noran	Ag	20	10	15	115	$17¾
Nva A f	Fb	7½	150	13541	20	$7¼
Nva A f	My	7½	16	3359	35	$7¼
Nva A f	Ag	7½	10	223	50	$7¼
O P						
Oba 01	Mr	75	34	44	$10½	$85⅞
Oba 01	Mr	77½p	2	312	15	$85⅞
Oba 01	Mr	80	38	419	$5⅞	$85⅞
Oba 01	Mr	80 p	16	499	25	$85⅞
Oba 01	Mr	82½	40	722	$3¾	$85⅞
Oba 01	Mr	82½p	10	728	75	$85⅞
Oba 01	Mr	85	160	1371	$2	$85⅞
Oba 01	Mr	85 p	48	483	165	$85⅞
Oba 01	Mr	87½	101	978	100	$85⅞
Oba 01	Mr	87½p	40	160	$2¾	$85⅞
Oba 01	Jn	77½p	2	164	65	$85⅞
Oba 01	Jn	80	22	138	$6¼	$85⅞
Oba 01	Jn	82½	42	219	$4	$85⅞
Oba 01	Jn	85	70	554	$2½	$85⅞
Oba 01	Jn	87½	3	374	155	$85⅞
Oba 01	Dc	75	5	10	$10½	$85⅞
Oba 01	Dc	80	26	125	$5¾	$85⅞
Oba 01	Dc	82½	110	814	$3⅛	$85⅞
Obc 03	Dc	90	1		$8	$97¾
Obd 04	Mr	85	1	130	$4¼	$89½
Obd 04	Mr	87½p	4	40	115	$89½
Obd 04	Mr	90	1	151	130	$89½
Obd 04	Mr	90 p	14	21	$2¼	$89½
Obd 04	Jn	87½p	1	280	175	$89½
Placer	Mr	17½	1	11	$4⅝	$21½
Placer	Mr	20	1	233	$2¼	$21½
Placer	Mr	20 p	14	50	80	$21½
Placer	Mr	22½	143	585	75	$21½
Placer	Mr	25	7	651	40	$21½
Placer	Jn	22½	10	38	160	$21½
Placer	Jn	27½	2	21	60	$21½
Placer	Dc	20	2	857	145	$21½
Placer	Dc	22½	140	1192	15	$21½
Placer	Dc	22½p	10	597	120	$21½
Powr f	Fb	27½	3	103	170	$28⅛
Powr f	My	25	3	94	$4	$28⅛
Powr f	My	27½	1	21	$2½	$28⅛
Powr f	Ag	27½	2	2	$2⅝	$28⅛
Q R						
Rang	Ja	5	9	455	180	$6⅝
Rang	Ja	7½	5	2119	15	$6⅝
Rang	Ja	10	1221	4211	1	$6⅝
Rang	Ap	5	63	195	$2⅛	$6⅝
Rang	Ap	7½	75	1577	65	$6⅝
Rang	Ap	7½p	15	261	115	$6⅝
Rang	Ap	10	7	2375	15	$6⅝
Rang	Jy	5	44	263	$2	$6⅝
Rang	Jy	7½	41	390	90	$6⅝
Roy Bk	Ja	25	20	516	$5⅛	$30½
Roy Bk	Ja	27½	134	1025	$3⅛	$30½
Roy Bk	Ja	30	277	2223	80	$30½
Roy Bk	Ap	25	50	618	$5½	$30½
Roy Bk	Ap	27½	21	455	$3¼	$30½
Roy Bk	Ap	30	254	1392	170	$30½
Roy Bk	Ap	30 p	16	141	105	$30½
Roy Bk	Jy	30	50	136	$2	$30½
S T						
Segrm	Ja	50	75	1013	155	$50⅜
Segrm	Ja	50 p	28	447	80	$50⅜
Segrm	Ja	55	5	356	20	$50⅜
Segrm	Ap	45	15	73	$6¾	$50⅜
Segrm	Ap	50	5	308	$3	$50⅜
Segrm	Ap	55	4	124	100	$50⅜
Shell C	Fb	22½	2	1347	75	$22
Shell C	Fb	25 p	5	64	$3⅛	$22
Shell C	My	20 p	2	17	70	$22
Shell C	My	22½	26	416	155	$22
Shell C	My	25	50	542	80	$22
Shell C	My	27½	10	376	40	$22
Shell C	Ag	22½	2	15	$2¼	$22
Shell C	Ag	25 p	5	17	$3¾	$22
Spar f	Ap	22½	5	5	$2⅝	$24
Stlco A	Fb	20	122	1695	115	$20½
Stlco A	Fb	22½	102	1148	40	$20½
Stlco A	My	17½	5	137	$3½	$20½
Stlco A	My	20	56	1789	195	$20½
Stlco A	My	22½	3	440	80	$20½
Stlco A	Ag	17½	250	876	$3⅞	$20½
Stlco A	Ag	20	35	148	$2⅜	$20½
Stlco A	Ag	22½	10	31	115	$20½
Stlco A	Ag	22½p	30	55	$2⅜	$20½
T-D Bk	Mr	15	110	1536	$3	$18¼
T-D Bk	Mr	17½	114	1256	105	$18¼
T-D Bk	Jn	17½	75	653	170	$18¼
T-D Bk	Dc	12½	10		$5½	$18¼
T-D Bk	Dc	15	183	54	$3⅜	$18¼
T-D Bk	Dc	17½	606	698	65	$18¼
TIX	Ja	115	13	28	$4⅞	119
TIX	Ja	115 p	20	348	35	119
TIX	Ja	120	55	251	195	119
TIX	Ja	120 p	11	118	$2⅛	119
TIX	Ja	125 p	1		$6¾	119
TIX	Fb	115	14	35	$5¾	119
TIX	Fb	120	82	125	$3	119
TIX	Fb	125	10	30	80	119
TIX	Fb	125 p	4	4	$6	119
TIX	Dc	115	60	140	$4⅝	119
TIX	Dc	120	173	709	30	119
TIX	Dc	120 p	105	100	90	119
TIX	Dc	125 p	20		$5⅝	119
Total P	Ja	10	10	97	$2	$11⅞
Total P	Ja	12½	1	943	10	$11⅞
Total P	Ja	15	40	247	5	$11⅞
Total P	Ap	12½	8	125	50	$11⅞
TrAlt A	Fb	22½	50	1235	$2	$24¾
TrAlt A	Ag	22½	10	10	$2⅝	$24¾
TrAlt A	Ag	25	40	595	90	$24¾
TrC PL	Fb	17½	61	617	$3½	$21⅛
TrC PL	Fb	20	30	303	125	$21⅛
TrC PL	My	20	28	661	175	$21⅛
TrC PL	Ag	20	25	203	$2	$21⅛
TrC PL	Ag	22½	1	115	95	$21⅛
W X						
Wcoast	Mr	15	30	426	45	$15⅛
Wcoast	Jn	15	10	1613	60	$15⅛
Wcoast	Dc	15	65	787	10	$15⅛
Wlkr R	Mr	22½	10	546	$2	$23⅞
Wlkr R	Mr	25	123	1633	70	$23⅞
Wlkr R	Jn	22½	5	211	$2½	$23⅞
Wlkr R	Jn	25	4	213	100	$23⅞
Wlkr R	Dc	22½	65	225	110	$23⅞
Wlkr R	Dc	25	4	2274	5	$23⅞
Wlkr R	Dc	25 p	12	224	125	$23⅞
XXM	Ja	115	8	71	$4½	119⅞
XXM	Ja	115 p	10	96	75	119⅞
XXM	Fb	120	15	26	$2¾	119⅞
XXM	Dc	115	26	55	$4¼	119⅞
XXM	Dc	115 p	15	336	5	119⅞

Total volume 18452.
Total open interest 351641.

TABLEAU DE BORD

			Mois précé.	Variation annuelle en %
EMPLOIS, REVENUS				
Gains moyens hebdomadaires ($)	sept.	407.97	405.49	2.9
Revenu du travail (millions $)	août	20,019.4	19,716.8	5.2
Personnes occupées (en millions)	nov.	11.05	11.15	2.4
Chômeurs	nov.	1,355,000	1,305,000	4.5
INVENTAIRES				
Grands magasins (millions $)	sept.	3,325.5	3,434.7	0.5
Appartenant aux fabricants (millions $)	sept.	32,685.4	32,644.6	8.6
Nouvelles commandes (millions $)	sept.	18,939.9	19,073.2	—12.8
Commandes en carnet (millions $)	sept.	22,077.0	22,265.2	8.7
PRIX				
Prix à la consommation (1981 = 100)	nov.	124.0	123.2	4.0
Indice des prix des maisons neuves (1981 = 100)	oct.	94.8	94.8	0.0
Indice des prix des matières brutes (1977 = 100)	oct.	212.5	213.4	o.6
sans charbon, pétrole Brut gaz naturel	oct.	154.7	156.4	1.3
Prix de vente dans l'industrie (1971 = 100)	oct.	312.1	312.0	3.5
			Cumulatif	
BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS				
Permis de bâtir (million $)	sept.	1,120.2	11328.1	4.0
Mises en chantier dans les centres urbains (unités)	oct.	8,863	93,435	−17.9
ÉNERGIE				
Production de charbon (milliers de tonnes métriques)	sept.	4,870	41,675	30.6
Production d'électricité (TW/h)	sept.	31.3	310.8	8.8
Production de gaz (millions de mètres cubes)	août	7,298.7	65,148.8	6.7
Raffinage du pétrole (millions de mètres cubes)	sept.	6.2	65.6	3.5
COMMERCE EXTÉRIEUR				
Exportations, base balance des paiements (Millions $)	oct.	10,244	93,765	27.2
Importations, base balance des paiements (millions $)	oct.	−8,241	−77,484	29.5
PRODUCTION				
Chargements ferroviaires (millions de tonnes)	oct.	24.9	221.7	17.3
Acier (lingots — milliers de tonnes métriques)	oct.	1,246.5	12,272.8	17.1
VENTES				
Ventes des grands magasins (millions $)	sept.	947.9	7,454.4	4.4
Livraisons des fabricants (millions $)	sept.	19,128.1	167986.2	14.7
Ventes de véhicules automobiles neufs (millions $)	oct.	1,532.2	13.340.3	32.1
Ventes au détail (millions $)	oct.	9,846.0	92,553.7	8.8

Les statistiques sont représentées en dollars courants et ne sont pas désaisonnalisées.

Source: Statistique Canada.

MERCURIALE

MONTRÉAL (PC) — Voici les prix payés au Marché central métropolitain tels que fournis par le ministère de l'Agriculture du Québec.

Fruits

Pommes: Lobo et Cortland: 12x3 lb ou 9x4 lb, au détaillant $11.50, au grossiste $10.06; 8x5 lb, au détaillant $12.00, au grossiste, $10.50; Cell pack, grosseur 120, au détaillant $15.00, au grossiste $13.13; Cell pack, grosseur 140, au détaillant $13.00, au grossiste $11.38; 4x4, au détaillant $8.00 au grossiste $7.00; minot (en vrac) au détaillant, $8.50, au grossiste, $7.44.

McIntosh, Spartan et Empire 12x3 pintes ou 9x4 pintes, au détaillant, $12.50, au grossiste, $8.94; 8x5 lb, au détaillant, $13.00, au grossiste, $11.38; Cell pack, grosseur 120, au détaillant, $16.00, au grossiste, $14.00; Cell pack, grosseur 140, au détaillant, $14.00, au grossiste $12.25; 4x4 pintes, au détaillant, $9.00, au grossiste, $7.88; minot en vrac, au détaillant, $9.50, au grossiste, $8.31.

Régions à plus de 290 km de Montréal: ajoutez $0.50.

Une allocation de transport de $0.35 est allouée aux détaillants qui vont chercher les pommes chez le producteur ou l'emballeur.

Ces prix sont fournis par le Plan conjoint des producteurs de pommes du Québec.

Légumes

Betteraves: moyennes, $2.25 à $2.50 le sac de 25 lb.

Carottes: $2.00 à $2.50 le sac de 25 lb; $5.00 à $5.25 le sac de 24 sachets de 2 lb ou 10 sachets de 5 lb; carottes mini: $7.00 à $7.50 la caisse de 20 sachets de 12 oz; grosses, $4.50 à $5.50 la caisse de 50 lb.

Choux chinois: $7.50 à $8.00 la caisse de 12 unités.

Choux de Bruxelles: glacés, $14.00 la caisse de 25 lb.

Choux de Savoie: $4.50 à $5.00 la caisse de 12 unités.

Choux rouges: $4.50 à $5.00 la caisse de 12 unités.

Choux verts: $5.00 à $5.50 la caisse de 40 lb; moyens, $4.00 à $4.50 le sac de 50 lb; gros, $4.00 à $4.50 le sac de 50 lb.

Echalotes françaises: $7.00 à $8.00 la boite de 10 lb; $7.00 à $8.00 la caisse de 12 sachets de 250 gr.

Endives, en caisse de 5 lb, $6.25 à $6.75.

Laitue Boston de serre, $6.50 à $7.00 la caisse de 12 ou 16 unités.

Navets blancs: $5.00 à $5.50 le sac de 25 lb.

Oignons jaunes: gros, $6.50 à $7.00 le sac de 50 lb; moyens, $3.50 à $4.00 le sac de 50 lb; moyens, $2.00 à $2.50 le sac de 25 lb; oignons jaunes moyens, le sac de 10 lb, $1.25 à $1.50; oignons jaunes moyens, sac de 24 sachets de 2 lb ou 10 sachets de 5 lb, $5.25 à $6.00; oignons jaunes petits, $0.75 à $0.85 le sac de 10 lb.

Oignons rouges, $6.00 le sac de 50 lb.

Panais: $5.50 à $6.00 le sac de 20 lb; $7.00 à $7.50 12 sachets de 2 lb.

Poireaux: $2.50 à $3.00 la botte de 12 unités.

Pommes de terre: la caisse de 50 lb, (lavées) $5.00 à $5.50; le sac de 50 lb; $2.75 à $3.00; le sac de de 20 lb (lavées) $1.20; le sac de 10 lbs (lavées) $0.70 à $0.75; la grosse, le sac de 50 lb, $3.75 à $4.00; rouges, le sac de 50 lb, $3.00 à $3.25; la caisse de 50 lb (lavées) $5.50. Arrivages: 55,000 lb.

Rutabaga: moyens $4.00 à $4.50 le sac de 50 lb; gros, $2.50 à $3.00 le sac de 50 lb; moyens, sac de 25 lb, $2.25 à $2.50.

Arbres de Noël: de $10.00 à $25.00.

LA MÉTÉO

Prévision de la carte du temps à midi aujourd'hui

Situation générale: une forte circulation de l'ouest en altitude au-dessus de nos régions dominera pour les deux prochains jours. Imbriquées dans cette forte circulation, une série de perturbations causant une alternance de faible neige et d'éclaircies traverseront le sud du Québec. Jeudi, une dépression plus importante située sur le nord de la province avec un creux s'étendant vers le sud donnera un ciel plutôt nuageux avec quelques chutes de neige sur l'ensemble des régions.

MONTRÉAL

Faible neige passagère débutant en matinée. Max.: −2. Précipitations: 60 %. Jeudi: dégagement.

LEVER DU SOLEIL: 7 h 31
COUCHER: 16 h 13

QUÉBEC

Abitibi-Témiscamingue: faible neige passagère et vents modérés par moments. Max.: −12. Précipitations: 60 %. Jeudi: dégagement.

Réservoirs Cabonga et Gouin: nébulosité croissante suivie de faible neige passagère. Max.: −12. Précipitations: 60 %. Jeudi: quelques chutes de neige.

Pontiac-Gatineau et Lièvre: nébulosité croissante suivie de faible neige passagère. Max.: −6. Précipitations: 70 %. Jeudi: dégagement.

Laurentides: faible neige passagère débutant en matinée. Max.: −6. Précipitations: 70 %. Jeudi: chutes de neige dispersées.

Trois-Rivières et Drummondville, Québec, Rivière-du-Loup et La Malbaie: nébulosité croissante suivie de faible neige passagère en après-midi. Max.: −5. Précipitations: 60 %. Jeudi: chutes de neige dispersées.

Estrie-Beauce: faible neige passagère en après-midi. Max.: −2. Précipitations: 70 %. Jeudi: chutes de neige dispersées.

Lac St-Jean: nébulosité croissante. Faible neige passagère débutant en après-midi. Max.: −11. Précipitations: 60 %. Jeudi: quelques chutes de neige.

Saguenay, Mauricie, Réserve des Laurentides: nébulosité croissante suivie de faible neige passagère en après-midi. Max.: −8. Précipitations: 60 %. Jeudi: quelques chutes de neige.

Rimouski-Matapédia, Ste-Anne-des-Monts et Parc de la Gaspésie: quelques averses de neige. Quelques éclaircies. Vents modérés. Max.: −8. Précipitations: 40 %. Jeudi: quelques chutes de neige.

Gaspé-Parc Forillon: ensoleillé avec passages nuageux et possibilité de chutes de neige. Max.: −8. Précipitations: 30 %. Jeudi: faible neige passagère.

Baie-Comeau, Sept-Iles: généralement ensoleillé. Nébulosité croissante en fin de journée. Max.: −10. Précipitations: 20 %. Jeudi: faible neige passagère.

Basse côte nord-Anticosti: dégagement en matinée. Généralement ensoleillé par la suite. Max.: −16. Précipitations: 20 %. Jeudi: faible neige passagère.

OPTIONS SUR L'OR

(Prix en devises américaines)

Series	Vol.	Int. en cours	Haut	Bas	Ferm.
feb 300	41	2	17.00	15.00	16.00
Feb 300p	149	157	6.90	5.10	5.80
May 300p	114	87	8.00	7.00	7.50
Aug 300p	444	408	9.00	7.00	8.50
Aug 320	23	11	21.50	19.00	19.00
Aug 320p	35	347	16.00	15.50	15.50
Fb 325	82	467	5.50	4.50	5.00
b 325p	1080	879	19.00	15.00	18.00
Jl 325	33	637	10.50	9.00	10.00
Mai 325p	138	994	20.00	17.00	19.00
Feb 350	118	1603	2.50	1.80	2.00
Feb 350p	653	932	42.00	2.00	39.00
Mai 350	20	677	4.90	4.50	4.90
Mai 350p	213	477	43.00	39.00	39.00
Aug 360	15	595	7.50	7.00	7.00
Aug 360p	3	0	50.00	50.00	50.00
Mai 375	27	753	1.80	1.80	1.80
Feb 400	210	2667	.50	.11	.11

Total volume: 3398

Non transigées

Series	Int. en cours	Offre	Dem.
may 300	30	23.00	26.00
Aug 300	0	31.00	34.00
Aug 340	109	12.00	14.00
Aug 340p	31	28.00	31.00
Feb 375	2515	.50	1.50
Feb 375p	78	64.00	69.00
Mai 375p	1	64.00	69.00
Aug 380	53	2.60	3.50
Aug 380p	0	69.00	74.00
Feb 400p	0	89.00	94.00

Total open interest: 14510

CÉRÉALES

WINNIPEG (PC) — Les cours des oléagineux ont évolué sur une note irrégulière, hier au marché aux grains de Winnipeg. Quelque 220,000 tonnes de denrées ont fait l'objet de transactions.

Le colza monte de $3.30-4.10 et clôture à $385.50 en janvier.

Le lin progresse de $1.50-2.00 avec décembre à $350.80.

L'orge de Thunder Bay baisse de 10 cents et monte de 50 cents, décembre à $140.50. L'orge d'Alberta est stationnaire, février à $146.50.

L'avoine est stable et en hausse de 50 cents, décembre à $124.50.

Le blé fourrager enregistre une perte de 50 cents et un gain de 80 cents, décembre à $166.80.

Le seigle abandonne 20 à 60 cents et termine à $142.80 en décembre.

DIVIDENDES

British Columbia Forest Products Ltd, six pc priv.: 75 cents; payable le 1er fév. aux inscrits le 4 janv.

Corby Distilleries Ltd, avec dr. vote: 45 cents; B sans dr. vote: 45 cents; 1er fév., 3 janv.

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

FISCALITÉ

REA: la date limite est vendredi

Cette chronique est une collaboration spéciale de l'Association québécoise de planification fiscale et successorale. M. Guy Vincent est associé chez Richard, Routhier, Vincent, comptables agréés.

Vendredi, le 21 décembre, sera la date limite pour faire l'acquisition d'actions aux fins du régime d'épargne-actions (REA) pour 1984. Les transactions aux bourses canadiennes sont conclues le cinquième jour ouvrable après la date de transaction, ce qui correspond cette année au 21 décembre 1984, si l'on veut que la transaction soit conclue pour le 31 décembre 1984.

aqpfs
association québécoise de planification fiscale et successorale

Pour être déductible en 1984 au titre d'un REA, les actions doivent être acquises au plus tard le 31 décembre. Rappelons que l'achat d'actions, admissible à un REA, permet de déduire dans le calcul du revenu, aux fins de l'impôt provincial le coût des actions acquises, ce qui peut représenter une économie d'impôt de 32 % pour un contribuable imposé au taux maximal. La déduction maximale permise en 1984 est le moindre de $20,000 ou 20 % du revenu *total*. C'est donc dire que les revenus d'intérêts, dividendes, etc . . . sont admissibles. Ce maximum est cependant réduit des contributions à un REER ou à un fonds de pension de même que du montant déduit à l'égard d'actions du fonds de solidarité des travailleurs québécois.

Comme nous l'avions expliqué dans un article antérieur, la combinaison REA/REER peut s'avérer avantageuse sur une base de fonds de roulement. La technique utilisée consiste à faire l'acquisition d'actions admissible en 1984 et de les transférer dans un REER durant les 60 premiers jours de 1985. Cette technique permet donc d'obtenir une déduction au provincial pour le REA et une déduction au fédéral et au provincial pour le REER. Le tableau I montre les économies qui peuvent être réalisées au moyen de cette technique, selon le niveau de revenu imposable du contribuable. Il faut cependant mentionner qu'à la fin de l'année, le solde du REA devra être renfloué et ce, sans déduction.

À ce temps-ci de l'année, les actions admissibles au REA, se font de plus en plus rare. Les actions déductibles à 150 % disponibles, s'il en reste, ne sont peut-être pas le meilleur placement en ville. Le contribuable qui désire en faire l'acquisition devra évaluer son risque comparativement à l'économie d'impôt qu'il réalisera et songer qu'il devrait peut-être choisir de payer l'impôt plutôt que perdre une somme supérieure dans un mauvais investissement. Pour les REA, il faut être conscent que plus la date limite approche, plus le coût des actions a tendance à augmenter, de sorte que l'an prochain, les contribuables devraient songer à acquérir leurs actions de REA tôt dans l'année. Le coût inférieur qu'ils paieront probablement pourra compenser pour la perte de fonds de roulement. Le calcul vaut sûrement la peine d'être fait.

La date limite de transactions boursières est également importante pour que toute transaction sur des actions cotées en bourse soit considérée comme ayant eu lieu en 1984.

Le contribuable qui a réalisé des gains en capital en 1984 et qui prévoit devoir vendre à perte certains stocs qu'il possède, aurait avantage à vendre ces actions en 1984, afin de réaliser une perte en capital qu'il pourra appliquer à l'encontre de ces gains et ainsi réduire ses impôts de l'année. L'inverse est également valable et permettrait de réaliser un gain en réduisant les impôts.

Il faut cependant faire attention aux pertes apparentes. Une perte est considérée comme perte apparente si le même bien ou un bien identique a été acquis, pendant la période commençant 30 jours avant la disposition pour se terminer 30 jours après par le contribuable, son conjoint ou une corporation contrôlée par lui, directement ou indirectement de quelque façon que ce soit. Une perte apparente n'est pas déductible du revenu mais s'ajoute au prix de base rajusté (coût fiscal) du bien acquis.

Pour les actions cotées en bourse, l'année ne s'achève pas le 31 décembre mais le 21 décembre et le nouvel an boursier commencera lundi le 24 décembre 1984.

Les articles publiés dans le cadre de cette chronique font l'objet d'un recueil de fiscalité publié trois fois l'an. Le prochain recueil sera disponible en janvier auprès de l'Association québécoise de planification fiscale et successorale, 387 rue St-Paul ouest, bureau 203, Montréal (Québec) H2Y 2A7, au coût de $10 plus $2 de frais d'envoi. Téléphone (514) 845-3124.

Taux marginal d'imposition	43,5 % (18 000) $	53,2 % (35 000) $	60,4 % (60 000) $
Actions déductibles à 75 %			
Économie dûe au R.E.A.	1 002 $	1 159 $	1 320 $
Économie dûe au R.E.E.R.	2 393	2 926	3 322
	3 395	4 085	4 642
Investissement	5 500	5 500	5 50
Coût net	2 105 $	1 415 $	858 $
Actions déductibles à 150 %			
Économie dûe au R.E.A.	2 005 $	2 318 $	2 640 $
Économie dûe au R.E.E.R.	2 393	2 926 $	3 322 $
	4 398	5 244	5 962
Investissement	5 500	5 500	5 500
Coût (économie) net(te)	1 102 $	256 $	(462) $

Sauf pour l'amiante, les expéditions de minéraux ont augmenté au Québec en 1984

QUÉBEC (PC) — Les expéditions québécoises d'amiante ont diminué de 7 % en 1984, passant de 744,500 tonnes métriques en 1983 à 695,000 tonnes en 1984 et leur valeur est passée de $321.2 millions à $301.1 millions.

C'est ce que révèle un rapport du Secteur Mines du ministère de l'Energie et des Ressources qui prévoit que les expéditions baisseront de nouveau en 1985 alors qu'elles atteindront 678,000 tonnes et leur valeur, $290.9 millions.

Les expéditions d'amiante ayant chuté de 45 % de 1979 à 1982, la baisse de 1984 représente donc un ralentissement de la diminution des expéditions.

La situation a été plus favorable pour les autres minéraux industriels. Les expéditions de titane ont augmenté de 26 % et celles de talc de 24 %.

Cette annonce ne doit pas être interprétée comme une offre publique des titres qui y sont mentionnés et ceci dans aucune province du Canada. L'offre sera faite par prospectus seulement dans les provinces où le dépôt du prospectus aura été accepté par une commission des valeurs mobilières ou une autorité compétente similaire.

Nouvelle émission

$ 100 000 000

Obligations hypothécaires 13.20 % de premier rang, à fonds d'amortissement, série B
(remboursables par anticipation)
de
Gazoduc Trans Québec & Maritimes Inc.
garanties par la
Société Gazoduc TQM

À être datées du 13 décembre 1984 **Échéant le 23 décembre 2004**

Prix: 100

Les soussignés ont convenu d'acquérir l'ensemble des Obligations à titre de Preneurs fermes.

Nesbitt Thomson Bongard Inc. **Dominion Securities Pitfield Limitée**

Décembre 1984

Cette annonce ne peut être interprétée comme une offre publique des titres mentionnés ci-dessous. Une telle offre sera faite par voie de prospectus et ne sera permise que dans la Province de Québec. Des copies du prospectus peuvent être obtenues des courtiers en valeurs mobilières dont les noms apparaissent dans cette annonce.

Nouvelle émission

3 000 000 $

Datagram Inc.

1 000 000 d'actions ordinaires

Prix: 3,00 $ par action

McNeil, Mantha, Inc.

Dominion Securities Pitfield Limitée	**Geoffrion, Leclerc** Inc.	**Nesbitt Thomson Bongard** Inc.	**Brault, Guy, O'Brien** Inc.
Tassé & Associés, Limitée	**Société de courtage Bache** Inc.	**Burns Fry** Limitée	**F.H. Deacon, Hodgson** Inc.
Midland Doherty Limitée	**Bell Gouinlock** Limitée	**J.P. Jordan & Cie, s.a.** Internationale	**MacDougall, MacDougall & MacTier** Ltée

Décembre 1984

Cette annonce ne paraît qu'à titre de renseignement. L'offre des valeurs sous-mentionnées est faite par prospectus seulement. Ce prospectus est disponible chez les courtiers en valeurs mobilières autorisés, dont le soussigné.

Abri fiscal 1984:

Société en commandite Temcell
unités de société en commandite
de catégorie A échangeable contre
des actions de catégorie A comportant droit de vote
de
Tembec Inc.

Nos bureaux seront ouverts ce soir jusqu'à 21h.

MC NEIL MANTHA INC.
FONDÉE EN 1980

Montréal (514) 875-4810 **Québec** (418) 647-4026 **Toronto** (416) 362-7886

Cette annonce ne peut être interprétée comme une offre publique des titres mentionnés ci-dessous. Une telle offre sera faite par voie de prospectus et ne sera permise que dans la Province de Québec. Des copies du prospectus peuvent être obtenues des courtiers en valeurs mobilières dont les noms apparaissent dans cette annonce.

Nouvelle émission

4 600 000 $

PETRO-SUN INTERNATIONAL INC.

1 150 000 unités, chacune consistant en:
une action privilégiée série 1, à dividende cumulatif, convertible en action ordinaire
et
un bon de souscription de série A

Prix: 4,00 $ l'unité

McNeil, Mantha, Inc.

Walwyn Stodgell Cochran Murray Limitée	**Richardson Greenshields du Canada** Limitée	**F.H. Deacon, Hodgson** Inc.	**Tassé & Associés,** Limitée
Société de courtage Bache Inc.	**Bell Gouinlock** Limitée	**Burns Fry** Limitée	**Midland Doherty** Limitée
Brault, Guy, O'Brien Inc.	**Osler, Wills, Bickle** Limitée	**Deragon Langlois** Limitée	

Décembre 1984

LES ANNONCES CLASSÉES 286-1200

LES ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Du lundi au vendredi de 9h à 16h30

Pour modifier, annuler ou placer votre annonce, téléphonez avant 13h pour l'édition du lendemain.

Pour placer votre annonce par la poste: C.P. 6033, succ. Place d'Armes, Mtl, H2Y 3S6

NOUS ACCEPTONS

PAR TÉLÉPHONE

286-1200

■ Ameublement

VENTE DE SUCCESSION, table 8 chaises, buffets, sofa velour rouge, fauteuils, tables de salon, lampes, chiffonnier, bureaux, étagères, verres Baccarat, manteau vison 10 ans Dior et autres. 4145 Blueridge Crescent, =56, région C.D.N. de 10h à 18h. 932-1020. 27-12-84

■ App. à partager

OUTREMONT, logement ensoleillé à partager, à partir de janvier. Accessibilité, confort, laveuse/sécheuse, 235 $/mois. Personne 28 à 45 ans, non-fumeuse de préférence. 527-9727, laissez message, Jacqueline. 20-12-84

■ App. demandés

PARTICULIER cherche à acheter loft ou espace commercial pouvant servir à l'habitation. De préférence plus de 2,000 p.c., zone Outremont ou Plateau Mont-Royal. Mais toute offre intéressante sera étudiée. 933-8939 après 18 heures. 24-12-84

■ App/logements

Particulier, centre-ville, 2½ chauffé, 1er, possibilité cuisine. Pour professionnel — stagiaire-muté. Références — Prix à discuter. 845-9025. 24-12-84

U de M, 3½ meublé, demi sous-sol, 2 chambres fermées, cuisinette, douche, entrée privée. Libre 15 janvier. 341-6196 après 17h. 03-01-85

PARIS, St-Germain des Prés, rue du Pré-aux-Clercs, studio à louer 1er février 1985. 737-9293. 20-12-84

Spacieux 3½, entièrement rénové, stores vénitiens et tapis fournis, ménage fait, près Radio-Canada, 350$, 523-2806, 523-2883. J.N.O.

COURT TERME, meublés, superbe app. ou maison, tout inclus, 3 à 12 mois. Troc-Vacances, 288-4194. 22-12-84

OUTREMONT, 833 Dollard, 6½ à louer, 2 s.b., salon/foyer, entièrement refait, disponible immédiatement, 750 $/mois non chauffé. 270-5369. 9-1-85

ST-DOMINIQUE, près Prince-Arthur, joli 2½, meublé, rénové, tout équipé, libre immédiatement 375 $. 489-1546. 27-12-84

■ App./Logements

LONGUEUIL nouveau bureau de location pour immeubles de 605 et 625 rue Burges. À louer grand 3½ et 4½ incluant poêle et réfrigérateur, tapis mur à mur, éclairé, chauffé et taxes payées, insonorisé, stationnement extérieur, piscine extérieure, buanderie, meublé si désiré. Informations 677-7762. 24-12-84

■ Bureaux à louer

276 ST-JACQUES, 2525 p.c., suite de bureaux pour professionnels, bonne finition, sous-location jusqu'en février 1987. Renseignements Doris Bouchard 849-7037. 24-12-84

■ Condominiums à vendre

SUPERBES lofts, condos résidentiels ou commerciaux, 20$ à 30$ pi. ca. Vieux-Montréal, 842-5874. 24-12-84

CORVÉE HABITATION 9½% sur 3 ans, condos entièrement rénovés, près métro Georges Vanier, rue St-Antoine, 42,000$ à 45,000$, 842-5874. 24-12-84

ILE PATON, LAVAL. Bord de l'eau. Superbe condo « Penthouse ». Dernier étage coin sud-ouest. Grand 5½. 1420 p.c. Salon et S.A.M. 20' x 26'. Hauteur 9'. 2 salles de bains. 2 garages intérieurs. Immense balcon en coin. Site enchanteur et exceptionnel. Maurice Larocque 274-9491, 688-0827. Trust Royal Courtier. 20-12-84

LONGUEUIL. Superbe condominium au coeur du Vieux-Longueuil, très luxueux avec sauna et piscine. Richard 679-3011 Société Immobilière Sélection Inc. courtier. 20-12-84

■ Déménagement

ACCEPTERAIS déménagements de tous genres. Spécialité appareils électriques. Assurances. Téléphone: 253-4374. J.N.O.

DISPONIBLE en tout temps déménagements. Spécialité cuisinière, réfrigérateur. Local, longue distance, emballage, entreposage, assurance complète. 253-3275. J.N.O.

À BAS PRIX, appelez Pierre Déménagements, en tout genre, estimation gratuite. 937-9491. J.N.O.

■ Divers

Monsieur Baignoire®

vous souhaite un

JOYEUX NOËL

20-12-84

■ Chalets à louer

FRELIGHSBURG, 20 min. Sutton, Jay Peak. Disponible jusqu'au 1er mai. Logis: 1 c.c., cuisinette, salle séjour avec foyer, chauffé. 274-1800 (laisser message) week-end: 1-298-5264. 20-12-84

■ Cours

VIVEZ-VOUS dans votre tête plus que dans votre corps? (Approche globale du corps antigymnastique) 739-5964. 20-12-84

■ Divers

VENTE DE DÉMÉNAGEMENT, liquidation d'atelier de poteries de C. Brodeur: pièces uniques et seconds, meubles antiques, lits superposés. Mercredi, jeudi, vendredi 19-20-21 décembre, de 13h à 20h, 361 Wiseman, 274-7137. 22-12-84

■ Garderies

GARDE DES ENFANTS 5 jours/semaine, 60 $, à partir 1½ an, très bons repas, jeux éducatifs, 341-6460. 20-12-84

■ Offres d'emplois

AGENT DE LIAISON et vendeur de publicité (tâche combiné). La PEQ organisme voué au développement du journalisme étudiant recherche une personne pour remplir une ½ tâche de secrétariat et une ½ tâche de vente publicitaire pour les journaux étudiants. La personne recherchée devra savoir dactylographier, imprimer avec appareil Gestetner, connaître le milieu des journaux étudiants et le bilinguisme est un atout. Faites parvenir vos curriculum vitae avant le 21-12-84 à La Presse Étudiante du Québec, 1460 Amherst, Montréal, H2L 3L3. Salaire selon le contrat de travail en vigueur. 20-12-84

REPRÉSENTANT service des ventes, homme à sa retraite, âge 45 à 60 ans, habile à diriger du personnel, éventuellement remplir la position de directeur des ventes. Salaire fixe à discuter. 5778 boul. St-Laurent entre 13h et 17h. Demandez Gérard. 20-12-84

INTÉRESSÉE à vivre à New York? Jeune fille sérieuse, bilingue demandée pour s'occuper de 2 enfants (1½-4). Salaire et appartement fournis dans maison historique de Brooklyn, soirée et fin de semaine libres. 3 références. Jour: (718) 783-6095, soir: (718) 857-0767. 20-12-84

■ Offres de services

LAVAGE plafonds, tapis, murs, vitres, peinture, plomberie, ouvrage général. 276-4909. J.N.O.

ESTIMATEUR 2 ans d'expérience dans tuile céramique, marbre et terrazzo; GÉRANT DE PROJET avec expérience en finition; SECRÉTAIRE-COMPTABLE avec expérience pour compagnie de construction; CAMIONNEUR pour livraison de matériaux. Envoyez curriculum vitae au: 676 Rodrigue-Bourdage, Laval, H7E 2V2. 661-2343. 22-12-84

■ Propriétés à vendre

BROSSARD Près du Pont Champlain, bungalow détaché, bonne valeur. Chantal Letendre, 651-1000, 679-3304. Montréal Trust Courtiers. 20-12-84

LONGUEUIL. Idéal pour professionnel, maison historique, zonage commercial au coeur du Vieux-Longueuil. Richard Marier 679-3011. Société Immobilière Sélection Inc., courtier. 20-12-84

LONGUEUIL: Luxueux cottage, 3 c.c., nouvelle construction, près des centres, prix intéressant. Ramendar Panesar, 651-5300. Montréal Trust Courtier. 20-12-84

■ Société-Loisirs

CE SOIR, RENCONTREZ UNE PERSONNE CHARMANTE STATUT MARITAL SANS IMPORTANCE

Un service destiné aux adultes pour des rencontres occasionnelles ou sérieuses. Ouvert 6 jours de 9h AM à 11h PM. Membre du B.B.B.

Appelez **OPTIONS MAINTENANT**

Montréal 395-2420

Ottawa 613-594-8438 **Toronto 416-271-1776**

J.N.O. 292579-R-404)

BUT SÉRIEUX SEULEMENT, vous cherchez une personne distinguée, cultivée, de même niveau que vous? Communiquez avec notre équipe expérimentée en ressources humaines. La Vie à Deux, 1405 Bishop, suite 100, Montréal. 287-9759 — 288-4727. 03-01-85

■ Terrains à vendre

MAGOG: Terrain 37,500 pieds carrés près Mont Orford et lac. Ramendar Pansar et Chrystiane Collette, 651-5300. Montréal Trust Courtier. 20-12-84

■ Voyages

MEXIQUE, avion 349$. Chambre, 2 repas 150$/semaine, maison louer, autres destinations, stages nouveaux jeux, Tai-Chi, rêves, mythologie, Raoul Duguay, Folie Douce 843-8723 — 525-4623. 21-12-84

RECHERCHE compagnon ou compagne pour voyage dans les Antilles en février 85. Après 16 heures (819) 293-2295 — C.P. 2091, Nicolet, J0G 1E0. 21-12-84

AVIS PUBLICS

Avis est donné que: ENTREPRISE DE CONSTRUCTION BEAR LIMITÉE., 2601, Jacques Hertel, Montréal, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer son permis M510194-010, région 10, à ASPHALTE & PAYSAGISTE CLÉMENT PERREAULT LTÉE., 3860 rue Garneau, St.-Vincent de Paul, Laval, Qué., conformément aux articles 30 et 85 des règles de pratique de la CTQ.
Tout intéressé peut y faire opposition ou intervention dans les cinq jours qui suivent la date de la deuxième parution.
Parutions les 18 et 19 décembre 1984.
S.P.T.Q. LTÉE.

DÉCÈS

CÔTÉ, Marie (née Côté) de Gloucester, — Ontario, est décédée dimanche le 16 décembre 1984 au Manoir Laurier à l'âge de 92 ans. Épouse de feu Thomas Côté, mère de Jean (époux de Alice Martin), Rémi, tous deux d'Orléans, Gertrude (Mme François Bélisle) de Bishopton, Québec, Léonce (époux de Jeannine Cléroux) d'Orléans, Paul (époux de Carmen Jubinville) de Gloucester, Roger (époux de Elsie Champagne) d'Orléans, Thérèse (Mme Marcel Madore) de Gloucester, Gérard de Clarence Creek, Berthe (Mme Germain Rochon) de Vanier, Pauline (Mme André Defoy) d'Orléans, et de feu Henri (époux de Ovana Lafleur), Alfred, Germaine (épouse de René Auger), Simone (épouse de Roland Philippe), Jacqueline et Maurice. Lui survivent 1 beau-frère Albert Côté de Vanier, et 1 belle-soeur Sr St-Stanislas Kostka (Alice Côté — Servante de Jésus-Marie) de Hull, 63 petits-enfants et 58 arrière-petits-enfants. La défunte repose au Salon Funéraire Racine, Robert et Gauthier, 300 rue Olmstead, Vanier, Ontario, jeudi le 20 décembre de 10 heures à 22 heures. Funérailles vendredi le 21 décembre en l'église Notre-Dame de Lourdes, Vanier, Ontario, à 14 heures. Inhumation au cimetière Notre-Dame d'Ottawa.

ETHIER (Gabrielle). — Décédée à Montréal le 30 novembre. Épouse de feu Benjamin Ethier et fille de feu J. Emery Fournier et de feu Théana Robitaille. Elle laisse ses cousins et cousines, Marguerite Kempnich, Dr Gérard de Montigny, Gaétane De Plaen et de nombreux petits-cousins et cousines. Les funérailles ont eu lieu dans la plus stricte intimité. Une messe commémorative sera célébrée le samedi 22 décembre 1984 à 11 heures à la chapelle de St-Viateur d'Outremont (sous-sol de l'église — entrée 165 avenue Bloomfield). Parents et amis sont invités. Direction Urgel Bourgie Ltée.

FOURNIER, Sr Lucienne. — À Québec, le 17 décembre 1984 à l'âge de 73 ans, est décédée accidentellement, Sr Lucienne Fournier (Sr Marie du Tabernacle) des Soeurs de la Congrégation Notre-Dame. La dépouille mortelle sera exposé à la Résidence Funéraire Arthur Cloutier Ltée, 945 Chemin Ste-Foy, Québec, mercredi le 19 décembre de 10h à 12h et 13h à 14:30 heures. Le service religieux sera célébré le mercredi 19 décembre à 15 heures en l'église des Saints-Martyrs Canadiens et de là au cimetière Belmont. Elle laisse dans le deuil outre sa famille religieuse sa soeur Mme Flore Fournier de Courval ainsi que de nombreux neveux, nièces, cousins, cousines.

PEPIN, Jacques Euclide. — À l'Hôpital Champlain de Verdun, le 17 décembre 1984 à l'âge de 61 ans, est décédé, M. Jacques Euclide Pepin. Il laisse dans le deuil ses enfants, Robert, Guy et Serge, ses petits-enfants Pascale, Patrick, Isabelle, Olivier, Alexandre et Roxanne, ses frères et soeurs Antonio, Marguerite, Simone (Mme Roland Jetté), Lucille (Mme Marcel Lemieux), Marcel, Jeannine (Yoland Duval) et Fernand ainsi que plusieurs beaux-frères, belles-soeurs, neveux et nièces. Les funérailles auront lieu jeudi le 20 courant. Le convoi funèbre partira des Salons Urgel Bourgie Ltée & J.M.D. Cyr Enr., 1039 du Collège, St-Vincent de Paul, pour se rendre à l'église St-Vincent de Paul où le service sera célébré à 11 heures, et de là au cimetière de Boucherville lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

REMERCIEMENTS

ÉTHIER (Rita, S.N.J.M.) Les frères et soeurs de soeur Rita Éthier: M. et Mme Léon Éthier, M. et Mme Raymond Éthier, Père Lucien Éthier, s.j., Soeur Gilberte Éthier, S.N.J.M., Mme Adrienne Longtin, Mme M.-Rose Richard, Mme Antoinette Lapierre, M. et Mme Maurice LeBrun remercient cordialement toutes les personnes qui leur ont témoigné des marques de sympathie, à l'occasion du décès de Soeur Rita Éthier, survenu le 5 décembre dernier à la maison mère des Soeurs des Saints Noms de Jésus et de Marie. Ils vous prient de considérer ces remerciements comme personnels.

PRIÈRE AU ST-ESPRIT

St-Esprit toi qui m'éclaircis tout, qui illumines tous les chemins pour que je puisse atteindre mon idéal, toi qui me donnes le don divin de pardonner et oublier le mal qu'on me fait et qui es avec moi dans tous les instants de ma vie, je veux pendant ce court dialogue te remercier pour tout et confirmer encore une fois que je ne veux pas me séparer de toi à jamais, même et malgré n'importe quelle illusion matérielle. Je désire être avec toi dans la gloire éternelle. Merci de ta miséricorde envers moi et les miens. (La personne devra dire cette prière pendant trois jours de suite. Après les 3 jours, la grâce demandée sera obtenue même si elle pourrait paraître difficile. Faire publier aussitôt que la grâce a été obtenue sans dire la demande, au bas mettre les initiales de la personne exaucée).

L.L.

Un mot vous échappe... le petit Robert le rattrape.

LES MOTS CROISÉS

Horizontalement

1—Intoxication par l'iode. — Furoncle.
2—Faire tort. — Rongeur.
3—Terbium. — Il voit tout en rose.
4—Mouvement pour s'élancer. — Petite île. — Rubidium.
5—Imprégné d'huile de ricin. — Prénom féminin.
6—Solennité. — Dans la chanson.
7—Époque. — Prononce en criant. — Cela.
8—Algue verte marine. — Masse de pierre très dure.
9—Le cavalier y appuie le pied. — La même en nature.
10—Sans vêtement. — Dans. — Rangée de bancs.
11—Manger (pop.). — Nickel.
12—Ancien bouclier. — Etre.

Verticalement

1—Conjonction.
2—Omettre. — De la Turquie.
3—Cinq cent un. — Comédien. — Marque l'alternative.
4—Moquerie sarcastique. — Endroit.
5—Pièce de la charrue. — Altéré par l'air.
6—Donner aux terres un troisième labour. — Exprime ce qu'une personne a cessé d'être.
7—Expulsion de quelqu'un hors de sa patrie. — Erbium. — Triage.
8—Enlever le morfil.
9—Principe auquel on se refère et qui permet de distinguer le vrai du faux. — Recouvre la main.
10—Parcourus des yeux. — Sodium. — Enlevée de force.
11—Relatif à l'élevage des huîtres.
12—Famille d'arbres.

Solution d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	I	M	P	O	P	U	L	A	R	I	T	E
2	N	I	E	C	E	■	I	N	E	D	I	T
3	F	E	R	■	I	R	A	I	■	E	T	E
4	L	U	M	I	N	I	S	M	E	■	U	T
5	A	X	I	L	E	■	S	E	N	I	L	E
6	M	■	S	E	R	P	E	■	F	I	A	■
7	M	A	S	■	A	L	■	D	E	■	I	F
8	A	R	I	A	■	A	D	O	R	E	R	A
9	T	R	O	P	I	C	A	L	■	P	E	U
10	I	O	N	I	S	E	R	■	T	I	■	X
11	O	S	■	O	E	R	S	T	I	T	E	■
12	N	E	F	L	E	■	E	C	R	E	M	E

AVIS PUBLICS

"Prenez avis que la société AXOVISION INC. a l'intention de procéder à sa dissolution en vertu de l'article 204 de la Loi sur les sociétés commerciales canadiennes."

Avis est donné que: A.B.C. DEMOLITION & ENTREPRISES LTÉE, 10005, Henri Bourassa, Montréal, Qué. demande à la Commission des Transports du Québec de transférer son permis M510219-03 région 10, à: Pierre Gendron, 5435, Baldwin, Anjou, Qué., conformément aux articles 30 et 85 des règles de pratique de la CTQ.
Tout intéressé peut y faire opposition ou intervention dans les cinq jours qui suivent la date de la deuxième parution.
Parutions les 18 et 19 décembre 1984.
S.P.T.Q. LTÉE;

AVIS DE QUALITÉ
Succession de: PRÉGENT, René
En son vivant de: 12422, boul. Richer, Pierrefonds
Décédé(e) le: 15 décembre 1982
Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la Curatelle publique (1977, L.R.Q., c. C-80), qu'il est curateur d'Office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute réclamation contre elle.
Le Curateur public du Québec
Tour de la Bourse
Case postale 51
MONTRÉAL, CQ
H4L 1J6

Avis est donné que: TRANSPORT CLAUDIA INC., 9112, Picasso, St.-Léonard, Qué., demande à la Commission des Transports du Québec de transférer son permis M508895-01, région 10, à: JEAN-CLAUDE TRANSPORT INC., (même adresse) conformément aux articles 30 et 85 des règles de pratique de la CTQ.
Tout intéressé peut y faire opposition ou intervention dans les cinq jours qui suivent la date de la deuxième parution.
Parutions les 18 et 19 décembre 1984.
S.P.T.Q. LTÉE.

Avis est donné que:
GUY LAJEUNESSE, Route 309 Val Des Bais, Québec J0X 3C0, détenteur du permis M-508-377-001-00 région 07, s'adressera à la Commission des transports du Québec, dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de:
JEAN PIERRE DICAIRE, Lac du Cerf, R.R.Q., Québec J0W 1S0 région 07, secteur Labelle, conformément aux dispositions de l'article 30 du règlement sur les règles de pratique et de régie interne de la C.T.Q.
Tout intéressé peut introduire une opposition ou une intervention dans les 5 jours qui suivent la deuxième parution dans les journaux.
1ère parution: 19 décembre 1984.
2ième parution: 20 décembre 1984.

La présente est pour aviser que, en vertu d'un acte enregistré au Bureau d'enregistrement de la Division d'enregistrement de Montréal sous le No. 3539594, la Banque de Montréal (ci-après appelée "la Banque") a rétrocédé et transféré de nouveau à Les Textiles G.B.F Inc., (ci-après appelé "le client") 155 Van Horne, O. Montréal, Qué., Importateurs de Textiles, tout droit, titre et intérêt de la Banque en vertu d'un transport général de créances fait par le client en faveur de la Banque en date du 7 octobre 1982 et enregistré au Bureau d'enregistrement de la Division d'enregistrement de Montréal, sous le No. 3297434. Fait ce 14e jour de décembre 1984.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

"AVIS d'une requête pour changement de nom. Avis est par les présentes donné que Anthony Norman Vieira, domicilié et résidant à Multimore Road, à West Brome, dans le district de Bedford, Province de Québec, fera une demande au Lieutenant-Gouverneur en Conseil pour le changement de son nom en celui de ANTHONY NORMAN NEVIN."

PRENEZ AVIS que la requérante Dalrose Transport Inc., s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin de transférer à Goldberger Shipping Supplies Inc., tous les droits et privilèges rattachés à son permis M-305333-001.
Toute personne intéressée peut intervenir ou s'opposer à la demande dans les cinq (5) jours qui suivent la deuxième parution en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, au 505 est, rue Sherbrooke, Montréal, Québec H2L 1K2.
ME SERGE L. COULOMBE
PARENTEAU, BOUCHER & ASSOCIES
1ère parution: 19 décembre 1984
2ième parution: 20 décembre 1984

AVIS EST DONNÉ que TRANSPORT R.L. ENR. (Eloi Lambert et Gisèle Roy) s'adresseront à la Commission des Transports du Québec pour être autorisés à trnsférer le permis qu'ils détiennent pour la région 08, portant le numéro M-510 747 001, à LES ENTREPRENEURS BLANCHET INC., requérante-cessionnaire.
Ce transfert est demandé conformément à l'article 30 des règles de pratique et de régie interne de la Commission des Transports du Québec, et on requiert que la décision devienne exécutoire immédiatement selon l'article 85 desdites règles.
Tout intéressé peut y faire opposition et/ou intervention dans les cinq (5) jours qui suivent la deuxième parution dans les journaux.
1ère parution: 19 décembre 1984
2e parution: 20 décembre 1984
GODBOUT GAGNON AYOTTE,
Procureurs des requérants

Allied Van Lines, Inc., Chicago, Ill. a déposé auprès de la Commission des Transports du Québec une demande pour modifications, entrant en vigueur le 28 janvier 1985, au tarif contrat ALLV 9 pour le compte du International Harvester. Pour des plus amples renseignements consulter les modifications déposées auprès de la Commission. Tout intéressé peut faire intervention ou opposition dans cinq (5) jours suivant la date de la deuxième parution dudit avis.
Première parution: 19 décembre 1984
Deuxième parution: 20 décembre 1984

TRANSFERT DE PERMIS
PRENEZ AVIS que M.G. DEMEULE LTÉE, faisant affairs au 2317 Boul. Brunelle, Carignan, QC, J3L 3P9, détentrice du permis M-710,147-003 pour la région 06, s'adressera à la Commission des transports du Québec afin de transférer ledit permis à 116115 CANADA INC., faisant affaires à la même adresse. Cette demande fait suite à l'acquisition de 116115 CANADA INC., du système et moyen de transport, jusque-là, exploité par M.G. DEMEULE LTÉE.
La requérante demande que la décision à être rendue devienne exécutoire immédiatement conformément à l'article 85 des règles de pratique et de régie interne de la Commission.
Tout intéressé qui désire s'opposer et/ou intervenir à la présente demande peut s'adresser à la Commission des transports du Québec, 505 est, rue Sherbrooke, Montréal, CQ, dans les cinq (5) jours de la deuxième publication du présent avis dans ce journal.
Me Yvon Chouinard,
CHOUINARD & LAFLAMME,
480, Chemin St-Louis,
Québec, QC
G1S 1B6
1ère parution: 19 décembre 1984
2ième parution: 20 décembre 1984

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
NO: 500-12-139330-843
GHISLAINE BORDUAS,
Requérante,
-vs-
JEAN-GUY BEAUCHAMP,
Intimé
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé, Jen-Guy Beauchamp, est par les présentes, requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée au dossier de la Cour à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement sur sa requête en divorce.
MONTRÉAL, le 14 décembre 1984.
CHARLES A. PHÉLAN,
Juge de la Cour Supérieure
Mes Poirier, Carrière et Pinard
4444, rue de Laroche
Montréal (Québec)
H2J 3J1
Procureurs de la requérante

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR PROVINCIALE
NO: 500-02-056949-832
CAISSE POPULAIRE ST-NOËL CHABANEL,
Partie demanderesse
-vs-
GUY ARCHAMBAULT,
Partie défenderesse
PAR ORDREDE LA COUR
Le défendeur, GUY ARCHAMBAULT, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de TRENTE (30) jours de cette publication. Une copie de la déclaration et du bref d'assignation a été laissée au greffe du Tribunal à son intention.
PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par le défendeur de signer et de déposer sa comparution ou contestation dans les délais susdits, la partie demanderesse procédera à obtenir jugement contre le défendeur.
MONTRÉAL, ce 12 décembre 1984.
RONALD CHASSÉ
Protonotaire-Adjoint
Me Réal R. Fournier
FOURNIER FRENETTE PANACCIO & DUCHARME
1600 est, boul. St-Martin
Bureau 600 - Tour B
Duvernay, Laval, P.Q.
H7G 4S7

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
NO: 500-04-005077-848
HUGUETTE BEAULIEU,
Demanderesse
-vs-
RAYMOND LARIN,
Défendeur
-et-
MONSIEUR LE CURÉ DE LA PAROISSE ST-ESPRIT-DE-ROSEMONT,
-et-
MONSIEUR LE PROTONOTAIRE DE LA COUR SUPÉRIEURE DE MONTRÉAL,
-et-
MONSIEUR LE DIRECTEUR DE LA PROTECTION DE LA JEUNESSE,
Mis-en-cause
PAR ORDRE DE LA COUR
La partie défenderesse, RAYMOND LARIN est par les présentes, requise de comparaître dans un délai de trente (30) jours suivant la dernière publication. Une copie de la demande en déchéance d'autorité parentale a été laissée à son intention au Greffe de cette Cour.
MONTRÉAL, ce 12 décembre 1984.
RONALD CHASSÉ,
Protonotaire-Adjoint
Bénard Lapierre Lamarre Villaggi
1297 Ch. Chambly, Suite 201
Longueuil, Qué.
J4J 3X1

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
NO: 500-05-13240-849
ORDONNANCE D'ASSIGNATION ET DE SIGNIFICATION PAR AVIS PUBLIC (ART. 139 C.P.C.)
DAME LUCIENNE OLIVIER, résidante et domiciliée au 3505 rue Limoges, Ville St-Laurent,
Requérante
-vs-
JOSEPH CLAYTON ANDERSON, sans domicile connu,
Intimé
-et-
MONSIEUR LE RÉGISTRATEUR DU BUREAU D'ENREGISTREMENT DE MONTRÉAL, 1 est rue Notre-Dame, Montréal,
Mis-en-cause
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé Joseph Clayton Anderson, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours de la présente publication.
Une copie de la requête en radiation d'enregistrement de privilège a été laissée au greffe de la Cour Supérieure de Montréal au Palais de Justice de Montréal, 1 est rue Notre-Dame, Montréal.
PRENEZ AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement sur sa requête en radiation d'enregistrement de privilège, le tout conformément à la loi.
Montréal, ce 14 décembre 1984.
Marcel Belleville,
Juge Cour Supérieure
Me MICHEL BRUNET, Avocat
Procureur de la requérante

MAINTIEN DE PERMIS
PRENEZ AVIS que SOCIÉTÉ SANITAIRE LAVAL LTÉE, faisant affaires au 4430 Boul. Dagenais, Laval, QC, se propose d'acquérir tout le capital-actions de GESTION SELUMED INC., de Carignan, QC. Cette dernière ayant acquis tout le capital-actions de M.G. DEMEULE LIMITÉE, détentrice du permis M-710,147 certificats 001 et 002 et G.D. CONTENANTS, détentrice du peris M-601,454 certificats 015, 016, 017 et 018.
De plus, M.G. DEMEULE LIMITÉE détentrice du permis M-710,147 certificats 001 et 002 et G.D. CONTENANTS INC., détentrice du permis M-601,454 certificats 015, 016, 017 et 018 demandent à la Commission des transports du Québec l'autorisation de continuer l'exploitation desdits permis. Les documents faisant état des différents changements d'actionnaires sont disponibles au dossier de la Commission des transports du Québec.
La requérante demande que la décision à être rendue devienne exécutoire immédiatement conformément à l'article 85 des règles de pratique et de régie interne de la Commission.
Tout intéressé qui désire s'opposer et/ou intervenir à la présente demande peut s'adresser à la Commission des transports du Québec, 585 est, Boul. Charest, Québec, QC, dans les cinq (5) jours de la deuxième publication du présent avis dans ce journal.
Me Yvon Chouinard,
CHOUINARD& LAFLAMME
480, Chemin St-Louis,
Québec, CQ G1S 1B6
=C 5135-8
1ère Parution: 19 décembre 1984
2ième Parution: 20 décembre 1984

CHANGEMENT DE NOM
DIRAN AGOP LORIS GARABEDIAN
PRENEZ AVIS que Monsieur DIRAN AGOP LORIS GARABEDIAN, domicilié et résidant au 4884, rue Grosvenor, dans la Ville de Montréal, désire, dans les trente (30) jours suivant la dernière publication du présent avis, présenter une requête au Ministre de la Justice pour changer son nom en celui de DIRAN GARABEDIAN LORIS.
Montréal, le 7 décembre 1984.
PROCUREURS DU REQUÉRANT

ABANDON DE CHARTE
Avis est par les présentes donné que la compagnie GAZ PROPANE BLANCHARD LTÉE, corporation constituée en vertu de la Partie 1 de la Loi des Compagnies de la province de Québec, ayant son siège social au 5300, boulevard Lévesque, à Ville de Laval, province de Québec, demandera au Ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions Financières de la province de Québec, la permission d'abandonner sa charte conformément aux dispositions de la Loi des Compagnies du Québec, et cela, à compter de la date à être fixée par le Ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions Financières.
LAVAL, QUÉBEC, ce 3ième jour de décembre 1984.
LE PRÉSIDENT,
J.D. DeGrandis

SHEARER-RUTHERFORD INC.
Avis est par les présentes donné que la compagnie SHEARER-RUTHERFORD INC., constituée en vertu de la Loi sur les compagnies de la province de Québec, ayant son siège social dans la ville de Montréal, province de Québec, demandera à l'Inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution conformément aux dispositions de l'article 28 de la Loi sur les Compagnies.
Montréal, province de Québec, le 17 décembre 1984.
Les procureurs
STIKEMAN, ELLIOTT
Suite 3900
1155 ouest, boul. Dorchester
Montréal, Québec
H3B 2V2

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE (Chambre de la Famille) Divorce
NO: 500-12-139226-843
LINDA SIMS, sans emploi, domiciliée au 9349 rue Francoeur, apt. 48, Ville LaSalle, District de Montréal, H8R 2G5,
Requérante
-vs-
DONALD GRAY, présentement de lieux inconnus,
Intimé
— ORDONNANCE —
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé DONALD GRAY est par les présentes sommé de comparaire au Greffe de la Cour Supérieure du District de Montréal, dans un délai de soixante (60) jours à compter de la publication de la présente ordonnance pour répondre à la requête de la requérante.
Une copie de la requête en divorce, de l'affidavit de la requérante, de la déclaration de l'avocat, de l'avis relatif à la contestation et du certificat du régistraire, a été déposée à l'intention de l'intimé au Greffe de la Cour Supérieure du District de Montréal, 10 rue St-Antoine Est, Montréal, H2Y 1B6.
A défaut de quoi, jugement sera rendu par défaut contre l'intimé.
Montréal, ce 11ième jour de décembre 1984.
Gisèle de Maddelein JD0749
Protonotaire
Me Gilles Cadieux, Avocat
5035 avenue Verdun, Suite 300,
Verdun, Qué., H4G 1N5
767-5376
Procureus de la requérante

PRENEZ AVIS QUE, CUSTOMIZED TRANSPORTATION INC., s'adresse à la Commission des Transports du Québec afin d'obtenir le permis spécial, 364 jours, suivant:
TRANSPORT SPÉCIALISÉ — LONGUE DISTANCE — ROUTE RESTREINTE — CONTRAT —
De la frontière Québec/États-Unis, (ports d'entrée: Phillipsburg (Highgate Springs) et Morses Lines) à Lachine, pour le transport, requérant l'usage d'un véhicule spécial doublé de plomb, d'isotopes radio-actifs utilisés par les hôpitaux et les centres de recherche médicale, pour le compte de E.I. Dupont de Nemours & Co. Inc. et retour avec marchandise refusée ou avariée et contenants de plomb vides.
Droit additionnel: Le transporteur pourra aussi utiliser des véhicules standards pour transporter la marchandise.
Points d'origine aux États-Unis: Billerica et Boston, Mass., U.S.A.
Sujet au permis complémentaire MC-152626 de l'I.C.C.
La requérante invoque l'article 85 des règles de pratique.
Tout intéressé peut introduire une opposition ou une intervention dans les cinq (5) jours qui suivent la deuxième parution dudit avis en s'adressant à la Commission des Transports du Québe, 505, rue Sherbrooke est, Montréal, Québec, H2L 1K2.
1ère publication: le 18 décembre 1984.
2ième publication: le 19 décembre 1984.
PAQUETTE PERREAULT RIVET TRUDEAU & ASS.
Par:
PHILIPE LÉGER/Avocat

PRENEZ AVIS que la requérante, Tour Autocar Roan Inc., détentrice du permis M-000658, s'adresse à la Commission des Transports du Québec afin d'être autorisée à effectuer le service suivant:
TRANSPORT AÉROPORTUAIRE (MIRABEL) — RÈGLEMENT 21 — AUTOBUS — CATÉGORIE 1 À 6.
De l'aéroport International de Montréal à Mirabel aux localités sur le territoire de la communauté urbaine de Montréal, pour le transport de personnes entrées illégalement au pays et de leurs bagages et retour.
DESTINATION ET/OU ORIGINE: Holiday Inn « Châteaubriand » situé sur Côte de Liesse à Dorval, Holiday Inn « Seigneurie » situé sur Côte de Liesse à Dorval, Hôtel Marilon situé sur la rue Drummond à Montréal (l'ancien hôtel Lasalle).
RESTRICTION: Pas de service entre les localités situées sur le territoire de la communauté urbaine de Montréal.
DROIT ADDITIONNEL: La requérante aura le droit, en vertu du permis ci-haut mentionné, de transporter des bagages:
PARCOURS 1: Chemin Mirabel, Route 15, Autoroute 40, jusqu'à Montréal;
PARCOURS 2: Chemin Mirabel, Route 15, Route 640, Route 13, Route 120, jusqu'à Dorval;
La requérante invoque au surplus l'article 85 des règles de pratique et de régie interne afin que la décision devienne en vigueur à la date où elle sera rendue.
Tout intéressé peut introduire une opposition ou une intervention dans les 5 jours suivant la deuxième parution dudit avis en s'adressant à la C.T.Q., au 505 est, rue Sherbrooke, Montréal, Québec.
1ière publication: 18 décembre 1984
2ième publication: 19 décembre 1984
PAR: ME FRANÇOIS PERREAULT
PAQUETTE PERREAULT RIVET & TRUDEAU
200 St-Jacques, Suite 900
Montréal, Québec, H2Y 1M1

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR PROVINCIALE
NO: 500-02-037569-840
ROUPEN KALAYDJIAN
-et-
MARIE THÉRÈSE MANOUKIAN,
Demandeurs
-vs-
GIUSEPPE DI LILLO,
Défendeur
PAR ORDRE DE LA COUR
GIUSEPPE DI LILLO est requis de comparaître dans un délai de 15 jours de la présente publication. Une copie de la déclaration amendée lui a été laissée au Greffe de la Cour. À défaut par vous de comparaître ou de contester dans les délais susdits, les demandeurs procéderont à obtenir contre vous un jugement par défaut.
Montréal, le 17 décembre 1984.
(s) ROBERT LOULOU,
Avocat
Me ROBERT LOULOU, Avocat
8088, St-Denis, Suite 4
Montréal, P.Qué., H2R 2G1

Province de Québec, District de Terrebonne, COUR PROVINCIALE, No: 700-02-002921-840. GUENETTE & FILS LTÉE, demanderesse -vs- MARCEL PLOUFFE, défendeur. Le 5 janvier 1985 à 2:00 heures au domicile du défendeur, au No. 66 rue Saltzbourg, Morin Heights, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause consistant en: Mobilier maison, 1 véhicule automobile Hornet. Conditions: ARGENT COMPTANT. DANIEL AVELINE, huissier. Ste-Adèle, 14 décembre 1984.

Province de Québec, District de Terrebonne. COUR PROVINCIALE, No: 700-02-003357-844. MATÉRIAUX MOTTRAM INC., demanderesse -vs- THOMAS VILLAROSA, défendeur. Le 15 janvier 1985, à 11:00 heures au domicile du défendeur au No. 984 rue 4e ave, Domaine Raymond, Bellefeuille, district de Terrebonne, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: Mobilier de maison. Conditions: ARGENT COMPTANT. DANIEL AVELINE, huissier. Ste-Adèle, 14 décembre 1984.

JUBINVILLE & MAILHOT ARCHITECTES
30 RIOUX suite 201
SHERBROOKE
J1J 2W7 QUE
TEL: 566-2232

APPEL D'OFFRES

RÉAMÉNAGEMENT DU SERVICE ALIMENTAIRE LA RÉSIDENCE DE L'ESTRIE INC.

La Résidence de l'Estrie Inc., propriétaire, demande des soumissions pour le Réaménagement du Service Alimentaire de l'établissement situé au 500, rue Murray à Sherbrooke J1G 2K6.

Les plans, devis, documents contractuels et autres renseignements pourront être obtenus au bureau de Jubinville et Mailhot, arch. situé à 30, rue Rioux, Sherbrooke, contre un chèque visé non remboursable de cinquante dollars (50,00$) versé au propriétaire.

Les soumissions devront être accompagnée soit d'un cautionnement de soumission établi au montant de trente mille dollars (30 000,00$) valide pour une période de quarante-cinq (45) jours de la date d'ouverture des soumissions, soit d'un chèque visé au montant de quinze mille dollars (15 000,00$) fait à l'ordre du propriétaire, soit d'obligations conventionnelles au porteur émises ou garanties par les gouvernements du Québec ou du Canada dont la valeur nominale est de quinze mille dollars (15 000,00$).

Les soumissions (l'original et deux copies) dans des enveloppes cachetées et adressées au soussigné, seront reçues au 500, rue Murray Sherbrooke jusqu'à 15:30 heures, heure en vigueur localement, le 23ième jour du mois de janvier 1985, pour être ouvertes publiquement au même endroit, le même jour et à la même heure.

Seuls sont admis à soumissionner les entrepreneurs généraux ayant leur principale place d'affaires au Québec et détenant une licence en vertu de la Loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs en construction.

Les entrepreneurs soumissionnaires sont responsables du choix de leurs sous-traitants, des garanties qu'ils entendent exiger d'eux, de leur solvabilité et du contenu de leur soumission. Ils doivent s'assurer qu'ils détiennent les permis et licences requis.

Le propriétaire ne s'engage pas à accepter la plus basse ou quelqu'autre des soumissions reçues.

M. Réal Jacques
Directeur général

COMMISSION DE TRANSPORT DE LA VILLE DE LAVAL

AVIS LÉGAL

La Commission de transport de la Ville de Laval, en conformité à l'article 76 de sa charte (Lois de 1971, Ch. 99), publie sa résolution 84-219 décrétant une nouvelle grille tarifaire pour 1985.

Résolution 84-219

GRILLE TARIFAIRE 1985 —

ATTENDU qu'aux termes de la résolution 84-195 du 8 novembre 1984, la Commission a modifié son budget 1985;

ATTENDU que conformément à ce budget modifié une nouvelle grille tarifaire a été déposée à l'assemblée:

APRÈS ÉTUDE:

84-219 IL EST PROPOSÉ ET ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ d'adopter à compter du premier janvier 1985, la nouvelle grille tarifaire qui se détaille comme suit:

EFFECTIF LE 1er JANVIER 1985

TRANSPORT URBAIN —

TARIF ADULTES —

Tarif exaxt	1,00$	
Ticket	0,90$	disponibles en livrets de 4, 10 et 20 tickets pour 4,50$, 9,00$ et 18,00$
Carte C.A.L.	28,50$	**Note:** La ristourne de 6,00$ accordée sur présentation des cartes C.A.L. et C.A.M. du mois précédent, prendra fin avec les cartes C.A.L. et C.A.M. du mois de novembre dont le remboursement pourra toutefois être obtenu jusqu'au 31 janvier 1985.

TARIF ÉTUDIANTS — Enfants de 5 à 11 ans et Étudiants de 12 à 19 ans munis d'une carte d'identification émise par la C.T.L.

Tarif exact	0,60$	
Ticket	0,50$	disponibles en livrets de 5, 10 et 20 tickets pour 2,50$, 5,00$ et 10,00$
Carte C.A.L.	15,50$	Voir note ci-haut.

TARIF PIONNIERS Personnes âgées de 65 ans et plus munies d'une carte d'identification émise par la C.T.L.

Tarif exact	0,40$	
Ticket	0,35$	disponibles en livrets de 5, 10 et 20 tickets pour 1,75$, 3,50$ et 7,00$

TRANSPORT INTÉGRÉ 15,50$ par mois, jusqu'au 30 juin 1985

TRANSPORT SUBURBAIN — (HORS TERRITOIRE)

TARIF ADULTES

Nombre de zones traversées	Nouveau tarif	Nombres de zones traversées	Nouveau tarif
2	2,00$	16	7,20$
3	2,55	17	7,50
4	3,10	18	7,80
5	3,65	19	8,10
6	4,20	20	8,40
7	4,50	21	8,70
8	4,80	22	9,00
9	5,10	23	9,30
10	5,40	24	9,60
11	5,70	25	9,90
12	6,00	26	10,20
13	6,30	27	10,50
14	6,60	28	10,80
15	6,90	29	11,10

A l'intérieur d'une même zone 1,15$

Pour plus de 29 zones, un supplément de 0,30$ doit être ajouté par zone additionnelle.

TARIF ÉTUDIANTS Enfants de 5 à 11 ans et Étudiants de 12 à 19 ans munies d'une carte d'identification émise par la C.T.L.
Demi tarif

TARIF PIONNIERS Personnes âgées de 65 ans et plus munies d'une carte d'identification émise par la C.T.L.
Demi tarif

TRANSPORT ADAPTE AUX HANDICAPÉS
2,00$ pour le LONG TRAJET (Montréal) ou 2 tickets adultes ou la carte C.A.L. adulte
2TA pour 57,00$
1,00$ pour le COURT TRAJET (Laval) ou 1 ticket adulte ou la carte C.A.L.
TA adulte pour 28,50$

Certifiée vraie copie, à Laval, ce 14 décembre 1984.

R. Chartrand, Secrétaire

Hockey d'élite à l'UQAM

Le conseil d'administration de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) a accepté hier le principe de la mise sur pied d'une équipe de hockey universitaire de premier niveau.

« Cette décision s'insère dans l'objectif de l'UQAM de répondre adéquatement aux besoins du milieu et dans sa politique d'excellence dans différents domaines, » lit-on dans le communiqué diffusé hier.

Cette désision s'inscrit par ailleurs dans la démarche entreprise depuis trois ans par l'Université de Montréal de doter l'établissement d'un programme de hockey de haut niveau pour combler le vide entre le hockey collégial et professionnel. En mai 1983, un comité chargé d'étudier l'implantation d'une équipe de hockey d'élite à l'UdeM remettait un rapport auquel le vice-recteur aux études, M. Pierre Wallot donnait son accord de principe.

Le directeur du Service des sports de l'UdeM, Bernard Goyette, qui a présidé le comité, s'est dit fortement encouragé par la décision de l'UQAM de créer une équipe d'élite axée essentiellement sur le développement et le perfectionnement des joueurs.

« Il s'agit d'un déblocage certain du dossier et le projet pourrait se concrétiser prochainement, a déclaré M. Goyette. Nous devons d'ailleurs rencontrer les représentants de l'UQAM ces jours-ci. »

M. Goyette précise que les formations des deux universités francophones pourraient disputer des matches à des équipes universitaires canadiennes et américaines.

Dans la décision de l'UQAM, il est en outre recommandé que l'institution « accepte la notion d'athlètes-étudiants et ses implications, et considère l'existence d'une telle équipe comme importante pour son implication dans un centre de préparation à la performance sportive.

Cette décision est par ailleurs conditionnelle à la réalisation de certains éléments: l'autofinancement de l'équipe, la présence d'un système de bourses pour chacun des joueurs, la mise sur pied d'un regroupement d'au moins deux équipes de premier niveau et d'un maximum de quatre, l'appui du MLCP (programmes de bourses et de recherches et autre subventions).

Le Canadien perd 6-4 contre Boston

Une deuxième période difficile

(PC) — Un but marqué par Steve Kasper, à 2:08 de la fin du match, a étouffé un remontée du Canadien et procuré aux Bruins de Boston une première victoire en six matches à l'étranger, au compte de 6-4, hier soir au Forum devant 18,087 spectateurs.

Les Bruins avaient pris une avance de 5-2, grâce au deuxième de la saison de Mats Thelin, à 9:25 du troisième engagement, mais des buts de Mark Hunter et Ryan Walter, marqués à moins de deux minutes d'intervalle, ont rendu le match plus intéressant.

Dans les minutes qui ont suivi le but de Walter (marqué à 13:25) le Canadien est même venu près de créer l'égalité. Ron Flockhart a obtenu la meilleure occasion de marquer durant cette séquence de jeu, ratant de peu le coin gauche du filet gardé par Pete Peeters.

Le but de Kasper est toutefois venu briser les reins du Canadien. Il a été le résultat de l'échec-avant des compagnons de jeu de Kasper, Jim Nill et Louis Sleigher. Ce dernier a fait une passe parfaite à Kasper devant la but du Canadien.

La poussée tardive du Canadien a par ailleurs faussé le résultat de cette rencontre, dominée en grande partie par les Bruins.

En fait, les Bruins se sont assurés la victoire grâce à une deuxième période sans tache au cours de laquelle ils ont marqué trois buts sans réplique de la part du Canadien, dont deux en avantage numérique.

Keith Crowder a marqué deux buts, ses huitième et neuvième, lors de cette poussée. Crowder avait été un des joueurs pointés par le directeur-gérant Harry Sinden, la veille, pour expliquer les insuccès des Bruins.

Il a d'abord créé l'égalité à 2-2, en prenant le retour d'un tir de Raymond Bourque. Ken Linseman avait amorcé le tout en gagnant une mise en jeu devant Pierre Mondou. Crowder a aussi réussi le quatrième but des siens, après que Steve Penney eut repoussé une attaque de Rick Middleton, qui s'était présenté seul devant lui, pendant un avantage numérique. Crowder n'a eu qu'à prendre le retour.

Ses deux buts ont encadré celui marqué en avantage numérique aussi par Charlie Simmer, son 16e.

Cette poussée a permis aux Bruins d'effacer l'avance d'un but prise par le Canadien en première période. L'équipe montréalaise menait 2-1 après 20 minutes de jeu. Une bévue de Tom Kurvers en zone du Canadien, pendant un désavantage numérique des Bruins, a permis à Barry Pederson d'ouvrir le pointage, à 2:55.

ÉCHOS — Le Canadien devra se passer des services du joueur de centre Bobby Smith pour les quatre ou cinq prochaines semaines. Se plaignant de douleurs à la machoire après avoir été atteint par un tir de Brad Marsh, dimanche à Philadelphie, Smith a subi hier de nouveaux examens radiologiques qui ont révélé une fracture.

Bruins 6, Canadien 4

Première période

1—BOSTON: Pederson 2 ..... 5:5
2—MONTRÉAL: Flockhart 5 (Chelios) 14:01
3—MONTRÉAL: Nilan 7 (Turcotte, Kurvers) 16:04
Pénalités — Milbury B 1:45, Crowder B 10:22, Kurvers M 10:47, Linseman B 13:32.

Deuxième période

4—BOSTON: Crowder 8 (Linseman, Bourque) 4:45
5—BOSTON: Simmer 16 (O'Connell, Fergus) 9:13
6—BOSTON: Crowder 9 (Middleton, Fergus) 17:46
Pénalités — Carbonneau M 8:01, Tremblay M 16:23, Donnelly B, Hunter M majeures 19:19.

Troisième période

7—BOSTON: Thelin 2 (Fergus, Pederson) 9:25
8—MONTRÉAL: Hunter 10 (Ludwig, McPhee) 11:41
9—MONTRÉAL: Walter 9 (Nilan, Turcotte) 13:25
10—BOSTON: Kasper 7 (Nill) 17:52
Aucune pénalité

Tirs au but

Boston	3	15	8	—26
Montréal	16	2	10	—28

Gardiens — Boston, Peeters; Montréal, Penney. A — 18,087.

Boucher encore honoré

TORONTO (PC) — Gaétan Boucher a mérité hier le trophée Lou Marsh, remis annuellement par le Toronto Star en l'honneur d'un ancien grand journaliste sportif. Il a été choisi de préférence au nageur Alex Baumann, qui l'avait devancé de peu la veille à titre d'athlète de l'année choisi par Canadian Press.

Le patineur de vitesse de Saint-Hubert a gagné deux médailles d'or, aux 1,000m et 1,500m, et une médaille de bronze, au 500m, lors des Jeux d'hiver de Sarajevo, tandis que Baumann a ravi deux médailles d'or et deux records du monde à Los Angeles.

Gagnant d'une médaille d'argent aux Jeux de Lake Placid en 1980, Boucher est l'athlète canadien le plus décoré de l'histoire.

Il a été intrônisé au Temple de la Renommée du sport canadien après son retour d'Europe, où il a ajouté le championnat mondial de sprint à son palmarès.

La patineuse artistique Barbara Ann Scott est la seule athlète à avoir gagné à trois reprises ce trophée décerné pour la première fois en 1936.

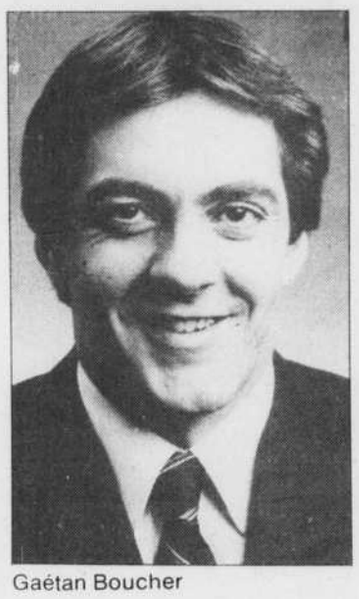

Gaétan Boucher

Les autres athlètes considérés cette année ont été Gretzky, Sylvie Bernier, médaillée d'or en plongeon, le sprinter Ben Johnson, membre de l'équipe de relais qui a gagné la médaille de bronze à Los Angeles, Larry Cain, qui a gagné une médaille d'or et une d'argent à l'aviron, le nageur Victor Davis, qui a aussi touché l'or et l'argent à Los Angeles, la championne olympique de gymnastique rythmique, Lori Fung, et l'équipe canadienne de canoe-kayak à huit, qui a mérité une médaille d'or à Los Angeles

Les Caps gagnent et passent en tête

QUÉBEC (PC) — Les Nordiques, malgré deux séances d'entraînement difficiles après l'affaissement de samedi à New Jersey, n'ont guère paru plus vigoureux devant leurs partisans hier soir au Colisée. Les 14,483 spectateurs ont vu en effet leurs favoris incapables de se regrouper et baisser pavillon platement 4-1 devant les Capitals de Washington. Ces derniers, par contre, ont continué leur poussée irrésistible en tête de la section Patrick avec un neuvième gain en 11 matches. Ils n'ont accordé aucune marge de manoeuvre à des rivaux toujours aussi nerveux de jouer devant leurs supporters.

Anton Stastny, vers la fin du match, a évité l'humiliation totale aux siens en déjouant Pat Riggin dans une cause depuis longtemps perdue.

Gaétan Duchesne, Mike Gartner, Bob Carpenter et Craig Laughlin ont eu raison de Daniel Bouchard, mis à l'épreuve 30 fois contre 29 pour Riggin. Les Nordiques jouent maintenant en-dessous de .500 avec cette 14e défaite au regard de 13 gains. Au Colisée, les Québécois subissaient un septième revers contre autant de victoires.

« Je ne peux croire qu'une équipe aussi solide et talentueuse que les Nordiques subissent pareille défaite, » a commenté le nouveau-venu Brad Maxwell qui a eu à subir les premières foudres d'un public frustré et impatient à la suite d'une bévue sur le premier but.

Capitals 4, Nordiques 1

Première période

1—WASHINGTON: Duchesne 5 (Jarvis) 0:27
2—WASHINGTON: Gartner 17 (McEwen, Carpenter) 13:09
Pénalités — Price Q 1:49, Stevens W, Paiement Q 11:07, Hunter Q 12:44, Blomqvist W 16:22.

Deuxième période

3—WASHINGTON: Laughlin 6 (Christian, Gustafsson) 5:38
4—WASHINGTON: Carpenter 26 (Gartner, Murphy) 6:46
Pénalités — Paiement Q 3:30, Stevens W 11:26, Moller Q 15:24.

Troisième période

5—QUÉBEC: A. Stastny 18 (Gillis, Moller) 12:11
Pénalités — Haworth W, Gillis Q 10:23

Tirs au but

Washington	12	13	5	—30
Québec	9	8	12	—29

Gardiens — Washington, Riggen; Québec, Bouchard. A — 14,483.

HOCKEY

Ligue Nationale

Lundi

N. Jersey 5, Edmonton 2
St-Louis 3, Toronto 2

Hier

Boston 6, Montréal 4
Washington 4, Québec 1
Islanders 7, Winnipeg 4
Los Angeles à Calgary

Ce soir

Boston à Hartford
New Jersey à Pittsburgh
Winnipeg à Rangers
Buffalo à Chicago
Minnesota à St-Louis
L. Angeles à Edmonton

Jeudi

Washington à Montréal
Québec à Detroit
N. Jersey à Philadelphie
Vancouver à Calgary

Les meneurs
(LA-Calgary non compris)

	b	a	pts
Gretzky, Edm	32	53	85
Kurri, Edm	32	29	61
Bossy, Isl	30	31	61
B. Sutter, Isl	19	35	54
Hawerchuk, W	20	32	52
Tonelli, Isl	20	26	46
Nilsson, Cal	16	29	45
Nicholls, LA	21	23	44
Dionne, LA	17	26	43
MacLean, Win	15	28	43
Yzerman, Det	14	29	43
Goulet, Qué	21	21	42
Savard, Chi	19	23	42
Federko, St-L	12	30	42
Gartner, Wash	17	24	41
Kerr, Phi	24	16	40
Carpenter, Was	26	13	39
Ogrodnick, Det	18	21	39
Fox, LA	14	24	38
Steen, Win	11	27	38
MacInnis, Cal	6	32	38
Naslund, Mtl	**21**	**16**	**37**

Ligue Majeure du Québec

Lundi

Laval 3, Hull 2

Hier

Longueuil 4, T.-Rivières 2

Ce soir

Verdun à Hull
Chicoutimi à Shawinigan

Les meneurs

	b	a	pts
Rouleau, Lon	42	47	89
Damph'se, Sha	34	49	83
Lemieux, Ver	39	39	78
Momesso, Sha	31	45	76
Bélanger, Sha	26	45	71
Mongeau, Lav	31	38	69
Lefebvre, Qué	27	42	69
Robitaille, Hul	31	37	68
Gosselin, Qué	27	40	67
Foglietta, Hul	25	40	65

Ligue Collégiale
(N.B.: Reprise des activités le dimanche, 6 janvier.)

Les meneurs

	b	a	pts
Mats Naslund	21	16	37
Bobby Smith	10	18	28
Mario Tremblay	8	19	27
Pierre Mondou	7	17	24
Chris Chelios	3	21	24
Larry Robinson	5	16	21
G. Carbonneau	7	11	18
Mark Hunter	10	6	16
Ron Flockhart	5	11	16
Tom Kurvers	4	11	15
Chris Nilan	7	7	14
Bob Gainey	8	5	13
Ryan Walter	9	3	12
Mike McPhee	3	8	11
Alfie Turcotte	2	9	11
Petr Svoboda	2	8	10
Lucien Deblois	6	2	8
Rick Green	0	8	8
Craig Ludwig	3	4	7
Steve Penney	0	1	1

Gardiens

	min	bc	bl	moy.
Penney	1290	66	1	3.07
Soetaert	595	34	0	3.43

(Deux buts dans un filet désert)

HOCKEY

LIGUE NATIONALE

Division Prince-de-Galles

Section Charles Adams

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
MONTRÉAL	**31**	**18**	**9**	**4**	**125**	**102**	**40**
BOSTON	31	13	13	5	109	101	31
QUÉBEC	32	13	14	5	121	126	31
BUFFALO	31	10	11	10	111	105	30
HARTFORD	28	11	13	4	92	119	26

Section Lester Patrick

WASHINGTON	32	17	9	6	128	97	40
PHILADELPHIE	30	17	8	5	125	84	39
ISLANDERS NY	30	17	12	1	151	128	35
PITTSBURGH	28	11	14	3	103	124	25
NEW JERSEY	29	10	15	4	102	120	24
RANGERS NY	30	10	16	4	106	127	24

Division Clarence Campbell

Section James Norris

CHICAGO	31	15	13	3	131	114	33
ST-LOUIS	29	13	11	5	112	110	31
DETROIT	31	10	17	4	113	142	24
MINNESOTA	31	9	16	6	109	128	24
TORONTO	32	5	22	5	99	152	15

Section Connie Smythe

EDMONTON	30	21	6	3	152	95	45
WINNIPEG	31	17	11	3	135	125	37
CALGARY	30	16	11	3	152	118	35
LOS ANGELES	30	14	11	5	137	117	33
VANCOUVER	32	7	22	3	98	176	17

LIGUE MAJEURE DU QUÉBEC

Section Robert Lebel

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
VERDUN	35	21	12	2	204	159	44
HULL (2)	35	17	17	1	186	185	37
ST-JEAN (4)	34	16	18	0	177	170	36
LAVAL (2)	36	16	19	1	169	181	35
LONGUEUIL (4)	36	11	23	2	159	186	28

Section Frank Dilio

SHAWINIGAN (1)	36	26	9	1	196	138	54
DRUMMONDVILLE	34	18	12	4	181	167	40
CHICOUTIMI (3)	34	15	15	4	151	150	37
QUÉBEC	36	16	17	3	164	204	35
T-RIVIÈRES (4)	34	14	19	1	167	170	33
GRANBY (1)	34	12	21	1	158	202	26

N.B: Le chiffre entre parenthèse représente les points bonis obtenus à la suite d'une défaite en prolongation.

LIGUE COLLÉGIALE AAA

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
VICTORIAVILLE	26	20	2	4	156	90	44
LÉVIS-LAUZON	26	17	8	1	135	109	35
ST-GEORGES	27	15	12	0	138	115	30
ST-LAURENT	27	12	12	3	100	124	27
ST-JÉROME	27	11	14	2	114	117	24
THETFORD	25	10	14	1	102	123	21
ST-HYACINTHE	27	9	17	1	131	144	19
SHERBROOKE	25	5	20	0	89	143	10

SOMMAIRES

Islanders 7, Jets 4

Première période

1—WINNIPEG: Lukowich 4 (McBain) 5:14
2—NEW YORK: Tonelli 18 (Bourne, Potvin) 8:00
3—WINNIPEG: Steen 10 (Smail) 8:25
4—NEW YORK: Tonelli 19 (Bourne) 16:06
Pénalité — Gillies NY 17:38.

Deuxième période

5—NEW YORK: Tonelli 20 (Potvin) 9:10
6—NEW YORK: Bourne 4 (B.Sutter, Persson) 16:09
7—NEW YORK: Gilbert 5 (B.Sutter, Lafontaine) 18:33
Pénalités — Jonsson NY 1:16, MacLean W 1:43, Smith NY (purgée par Goring) 1:33, Bourne NY 1:51, Turnbull W 3:44, Carlyle W 4:02, Trottier NY 4:02, Carlyle W majeure, mineure, inconduite, D.Sutter, NY, majeure, mineure 7:31, Steen W 12:31, Smith NY (purgée par Gillies) 19:45.

Troisième période

8—NEW YORK: Gilbert 6 ..... 5:01
9—NEW YORK: Lafontaine 8 (Gilbert) 8:05
10—WINNIPEG: Steen 11 (Hawerchuk, Carlyle) 14:25
11—WINNIPEG: Babych 4 ..... 19:56
Pénalités — Gilbert NY :05, MacLean W 1:16, Gilbert NY 10:11, Babych, W 11:40, Boutilier NY 13:49, Diduck NY 16:26.

Tirs au but

Winnipeg	14	13	7	—34
New York	11	14	10	—35

Gardiens — Winnipeg, Behrend; Hayward, New York, Smith. A—15,462.

Kings-Flames

Première période

1—LOS ANGELES: Dionne 18 (Taylor, MacLellan) 3:59
2—LOS ANGELES: Mokosak 1 (Hakansson) 11:17
3—LOS ANGELES: Hakansson 7 (Smith, Mokosak) 17:46
4—CALGARY: Patterson 17 (Wilson, Reinhart) 19:27
Pénalités — Engblom LA 12:09, Hunter C 15:24.

Deuxième période

5—LOS ANGELES: Taylor 15 (Hardy) 1:05
6—CALGARY: Tambellini 16 (Hunter, Peplinski) 13:54
Pénalités — Wilson C 0:20, Dionne LA 4:56, Taylor LA, Hunter C 18:39.

FOOTBALL

Ligue Nationale

Lundi

Miami 28, Dallas 21

Éliminatoires

Samedi

Raiders LA à Seattle

Dimanche

Giants NY à Rams LA

Samedi, 29 décembre

Raiders LA ou Seattle à Miami
Chicago ou Giants NY à San Francisco

Dimanche, 30 décembre

Chicago ou Rams LA à Washington
Pittsburgh à Denver

LIGUE NATIONALE

(CLASSEMENT FINAL)

Conférence Américaine

Section Est

	pj	g	p	n	pp	pc	moy
x-MIAMI	16	14	2	0	513	298	.875
N.-ANGLETERRE	16	9	7	0	362	352	.563
JETS NY	16	7	9	0	332	364	.438
INDIANAPOLIS	16	4	12	0	239	414	.250
BUFFALO	16	2	14	0	250	454	.125

Section Centrale

x-PITTSBURGH	16	9	7	0	387	310	.563
CINCINNATI	16	8	8	0	339	339	.500
CLEVELAND	16	5	11	0	250	297	.313
HOUSTON	16	3	13	0	240	437	.188

Section Ouest

x-DENVER	16	13	3	0	353	241	.813
y-SEATTLE	16	12	4	0	418	282	.750
y-RAIDERS LA	16	11	5	0	368	278	.688
KANSAS CITY	16	8	8	0	313	324	.500
SAN DIEGO	16	7	9	0	394	413	.438

Conférence Nationale

Section Est

x-WASHINGTON	16	11	5	0	426	310	.688
y-GIANTS NY	16	9	7	0	299	301	.563
St LOUIS	16	9	7	0	423	325	.563
DALLAS	16	9	7	0	308	308	.563
PHILADELPHIE	16	6	9	1	278	320	.406

Section Centrale

x-CHICAGO	16	10	6	0	325	248	.625
GREEN BAY	16	8	8	0	390	309	.500
TAMPA BAY	16	6	10	0	335	380	.375
DETROIT	16	4	11	1	283	408	.281
MINNESOTA	16	3	13	0	276	484	.187

Section Ouest

x-S. FRANCISCO	16	15	1	0	475	227	.938
y-RAMS LA	16	10	6	0	346	316	.625
N.-ORLÉANS	16	7	9	0	298	361	.438
ATLANTA	16	4	12	0	281	382	.250

x-Champion de section.
y-Qualifié pour les éliminatoires.

EN BREF...

■ *Entente Molson-LNH*

(PC) — La Ligue nationale de hockey et la brasserie Molson ont conclu hier une entente d'une durée de cinq ans visant la télédiffusion au Canada des matches joués aux Etats-Unis. La nouvelle entente prévoit que Molson et Carling O'Keefe se partageront les droits de télédiffusion des matches présentés aux Etats-Unis, ainsi que pour toutes les rencontres des séries. Molson détient déjà les droits canadiens de six équipes canadiennes (les droits des Nordiques de Québec sont propriété de O'Keefe). Viennent maintenant s'ajouter les droits américains pour les matches présentés les lundi, mercredi et samedi. La brasserie a dû débourser $7 millions US pour obtenir ces droits. Carling O'Keefe possède déjà les droits américains pour les matches présentés les mardi, jeudi, vendredi et dimanche, en plus de ceux des Nordiques.

■ *Lamarre échoue*

LA QUINTA (AP) — Jean-Louis Lamarre, de Laprairie, n'a pas réussi à se qualifier pour le circuit régulier de la PGA, mais il a tout de même mérité le droit de participer au circuit satellite TPS (Tournament Players Series). Hier, lors de la dernière ronde du tournoi de qualification, Lamarre a remis une carte de 73 pour totaliser 438, au 53e rang des inscrits. Les 50 premiers golfeurs méritaient leur carte de joueurs de tournée. Il fallait un compte de 437 pour se qualifier. Les deux autres Canadiens en lice ont terminé loin derrière. Norm Jarvis a joué 77 pour un total de 441, tandis que Sandy Harper a terminé à 442 après une ronde finale de 74.

■ *Sévigny est prêté*

QUEBEC (CP) — Le gardien Richard Sévigny des Nordiques de Québec a été prêté à l'équipe canadienne olympique qui s'entraîne actuellement en vue d'une série de 10 parties contre le Dynamo de Moscou. Le premier match de la série est prévu le 26 décembre prochain à Saint-Jean, Nouveau-Brunswick. Sévigny, âgé de 27 ans, n'a participé qu'à deux des 32 parties des Nordiques.

■ *Joe Moss à Ottawa*

OTTAWA (PC) — Les Rough Riders d'Ottawa ont engagé Joe Moss à titre d'entraîneur-chef de l'équipe. Moss a été le coordonnateur de la défensive avec les Argonauts de Toronto et assistant-instructeur avec les Riders de 1978 à 1981. Il remplace George Brancato, congédié le mois dernier. Celui-cit occupe maintenant les fonctions de directeur du personnel des joueurs avec les Riders.

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes.

FÉDÉRATION PROVINCIALE DES COMITÉS DE PARENTS
273, av. Taché, St-Boniface (Man.)
R2H 1Z8 Téléphone: (204) 247-9666

Le COMITÉ DIRECTEUR du dossier STRUCTURES SCOLAIRES FPCP/SFM est à la recherche d'un(e)

Coordonnateur(trice).

Cette personne devra:

— de préférence, posséder une bonne connaissance du milieu franco-manitobain;
— posséder une bonne connaissance du milieu éducatif;
— avoir de l'expérience administrative;
— démontrer un bon jugement et de l'initiative;
— avoir la capacité de planification à long et à court terme;

Salaire: à négocier

Si ce poste vous intéresse, veuillez faire parvenir votre demande avant ***le 31 décembre, 1984*** *à:*

Le Directeur
Fédération provinciale des comités de parents
273, avenue Taché
Saint-Boniface, Manitoba
R2H 1Z8

CONGRÈS JUIF CANADIEN

recherche

DIRECTEUR EXÉCUTIF

Fonctions:

— Administration et supervision du programme, du personnel et du budget de la Région de Québec;
— Responsabilités dans le domaine des relations communutaires et des affaires du Gouvernement;
— Agent de liaison auprès des groupes communautaires locaux, régionaux et nationaux;
— D'autres tâches que les événements futurs pourraient engendrer.

Titres et qualités:

— Connaissance de la communauté juive du Québec et implication dans celle-ci;
— Capacité de s'exprimer verbalement et par écrit tant en anglais qu'en français;
— Expérience antécédante comprenant administration et supervision du personnel;
— Discernement des affaires politiques du Québec;
— Forte communication verbale et écrite et talent d'orateur.

Salaire:

Le salaire dépendra des titres et qualités et de l'expérience.

Toutes les applications seront traitées de la façon la plus confidentielle.

Veuillez adresser votre demande avec curriculum vitae et les documents pertinents à:

B.J. Finestone
Personnel et Confientiel
1590 avenue Docteur Penfield
Montréal, Québec, H3G 1C5

COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE LA VÉRENDRYE

SERVICE DU PERSONNEL

poste vacant

ANALYSTE EN INFORMATIQUE

offre d'emploi numéro DG13

Nature du travail:

— L'analyste en informatique doit voir au développement et à la coordination de systèmes;
— Il recueuille, met en ordre, évalue, analyse et synthétise les données d'un problème;
— Il propose une solution et détermine un plan de traitement par ordinateur;
— Il sera responsable de l'exploitation des systèmes sur ordinateur B-1000 de Burroughs et travaillera en étroite collaboration avec les techniciens et l'opérateur;
— Il collabore à l'implantation de systèmes collectifs et il sera responsable de la formation et du perfectionnement de personnel du service de l'informatique ou des services usagers.

Qualifications requises:

— Scolarité: Diplôme universitaire terminal de premier cycle dans un champ de spécialisation approprié;
— Expérience: Spécialiste en système d'exploitation;
— Expérience des banques de données DMS II et du logiciel GEMCOS souhaitable;
— Expérience sur les logiciels non-applicables tels que MARS, MAI, GEF et autres serait un atout.

Renseignements complémentaires:

Lieu de travail:

C.S.R. La Vérendrye, 799 boul. Forest, Val d'Or, Québec.

Supérieur immédiat:

Le responsable du service de l'informatique.

Début d'emploi: Dans les meilleurs délais.

Salaire: Selon la convention collective.

Les postulations accompagnées d'un curriculum vitae seront reçus jusqu'au vendredi le ***21 décembre 1984, 16 heures*** *à l'adresse suivante:*

M. André Jetté
Directeur du personnel
C.S.R. La Vérendrye
799, boul. Forest
Val d'Or, QC
J9P 2L4

DES LIVRES EXCEPTIONNELS À PRIX EXCEPTIONNELS

MARC CHAGALL
Une rétrospective des gouaches, dessins et aquarelles de Marc Chagall. Un livre si bien imprimé — sur un très beau papier — qu'on a envie d'encadrer toutes les illustrations. Prix rég.: 115,00$
Prix spécial: 59,95$

PEINTURE FLAMANDE ET HOLLANDAISE
Magnifique volume de 300 pages, tout en couleurs sur la peinture flamande et hollandaise. Très richement illustré.
Prix rég.: 69,95$
Prix spécial: 35,00$

LE GRAND LIVRE DE L'IMPRESSIONNISME
Sans aucun doute le plus beau livre publié sur les impressionnistes. Très grand format: 31×39 cm. 448p.
Prix: 125,00$

LE GRECO
Sans doute l'ouvrage le plus important sur le Greco. Quel art! Quel style! 376p. Prix rég.: 75,00$ **Prix spécial: 39,95$**

VELASQUEZ
Le livre le plus complet sur ce grand peintre espagnol. Imprimé avec grand soin par le plus grand imprimeur espagnol. Un ouvrage magnifique. 348p. Prix rég.: 75,00$
Prix spécial: 39,95$

LE MONDE DE LA PEINTURE
De la peinture préhistorique à la peinture moderne. Une étude complète sur la peinture. Présenté dans un coffret. 416p. Tout en couleurs. Grand format: 25×25 cm. Prix rég.: 95,00$
Prix spécial: 49,95$

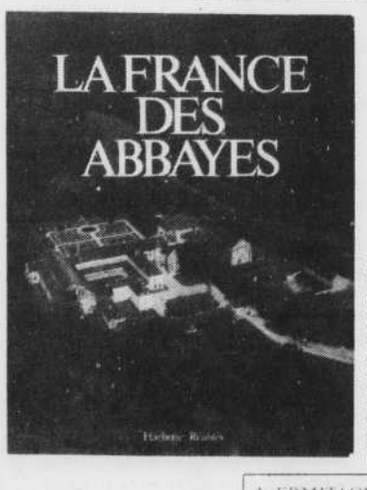

LA FRANCE DES ABBAYES
Quelle richesse! Quelle histoire! Les grands ordres religieux, l'histoire de ces abbayes, les grandes figures: saint Benoît, saint Bernard... 272p. Prix rég.: 75,00
Prix spécial: 39,95$

LA SCULPTURE DES ORIGINES À NOS JOURS
C'est une histoire bien documentée de la sculpture à travers le monde. Présenté dans un coffret. C'est un livre exceptionnel.
Prix rég.: 98,00$
Prix spécial: 49,95$

LE DESSIN D'EUROPE OCCIDENTALE
Pour la première fois, une rétrospective de la collection d'art graphique du musée de l'Ermitage de Léningrad. Fascinant!
Prix rég.: 98,00$
Prix spécial: 39,95$

CHATEAUX ET SITES DU MOYEN-ÂGE
Un survol impressionnant de la France du Moyen-Âge. 300p. Tout en couleurs. Reliure souple.
Prix rég.: 59,95$
Prix spécial: 29,95$

KARSH
Plus de 190 portraits de personnages célèbres. Karsh, qui vit à Ottawa, est sans conteste le plus grand portraitiste du monde. Prix rég.: 49,95$
Prix spécial: 29,95$

MARILYN MONROE
Il s'agit du fameux ouvrage consacré à la dernière séance de photographies de Marilyn Monroe six semaines avant sa mort. Impressionnant!
Prix rég.: 34,95$
Prix spécial: 16,95$

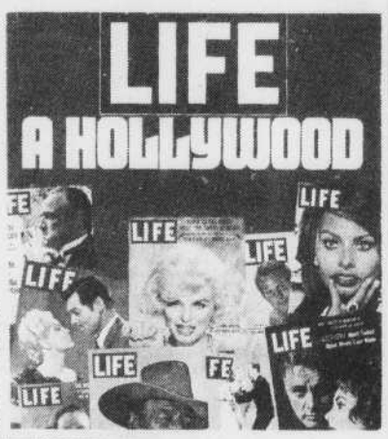

LIFE À HOLLYWOOD
Les photos les plus intéressantes publiées par LIFE sur les stars d'Hollywood. 300p. Prix rég.: 49,95$
Prix spécial: $29,95

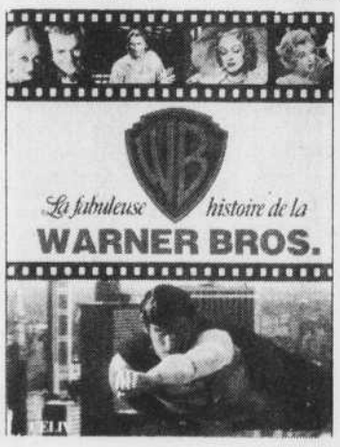

LA FABULEUSE HISTOIRE DE LA WARNER BROS.
Des milliers de photos retracent l'histoire de la Warner de Douglas Fairbank à Christopher Reeves en passant par Humphrey Bogart et James Dean. 480p.
Prix rég.: 69,95$
Prix spécial: 39,95$

Aussi disponible:
LA FABULEUSE HISTOIRE DE LA METRO GOLDWYN MAYER
Prix rég.: 49,95$
Prix spécial: 24,95$

GUIDE ARTISTIQUE D'ITALIE
Absolument génial. Plus qu'un guide, c'est un itinéraire culturel complet de l'Italie avec des index détaillés. 800p. Tout en couleurs.
Prix rég.: $59,95
Prix spécial: 29,95$

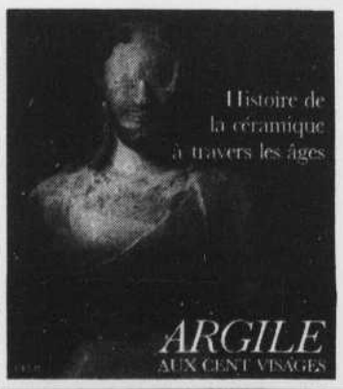

ARGILE — HISTOIRE DE LA CÉRAMIQUE À TRAVERS LES ÂGES
Un texte solide, des illustrations bien choisies.
Prix rég.: 59,95$
Prix spécial: 29,95$

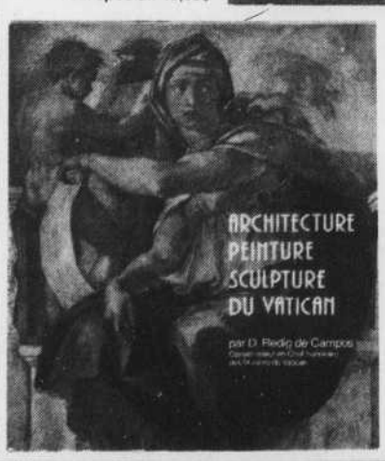

ARCHITECTURE, PEINTURE, SCULPTURE DU VATICAN
Aucun livre ne rend compte aussi bien des trésors du Vatican. Plus de 400 illustrations d'une qualité extraordinaire. À ce lieu d'exception, il fallait un livre exceptionnel.
Prix rég.: 95,00$
Prix spécial: 45,00$

LES MERVEILLES DE L'ARCHITECTURE
500 illustrations retracent l'histoire de l'architecture à travers les temps et les pays. 320p.
Prix rég.: 39,95$
Prix spécial: 24,95$

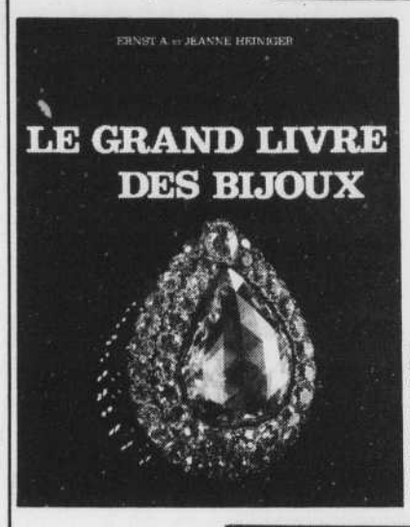

LE GRAND LIVRE DES BIJOUX
Un livre fascinant sur les bijoux à travers tous les pays. On ne peut rester insensible à la beauté des bijoux. Grand format: 35×35 cm. Prix 79,95$

NOUVELLE HISTOIRE MONDIALE DE L'AVIATION
Une histoire complète de l'aviation des origines à nos jours. Un texte solide accompagné de 1200 photos. Grand format: 26×31 cm. 448p.
Prix rég.: 69,95$
Prix spécial: $39.95

DESIGN INDUSTRIEL
Loewy a créé les logotypes de Shell, British Petroleum, Exxon et Canada Dry. Il a dessiné le duplicateur Gestetner, la Studebaker 1945, les bus Greyhound en 1946. 250p. Prix rég.: 110$
Prix spécial: 49,95$

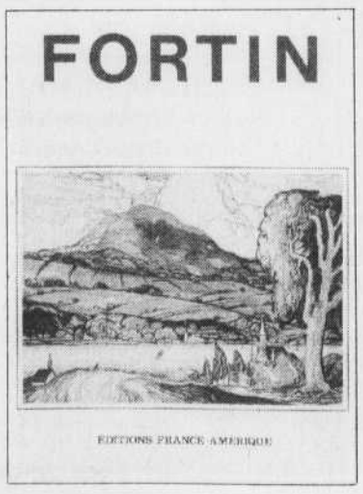

FORTIN, L'HOMME ET L'OEUVRE
Certainement le plus beau livre consacré à Marc-Aurèle Fortin. Les reproductions sont d'une qualité exceptionnelle.
Prix rég.: 49,95$
Prix spécial: 29,95$

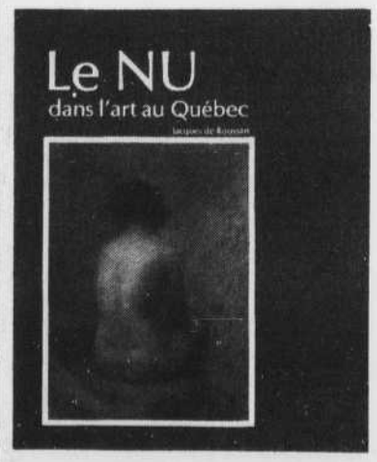

LE NU DANS L'ART AU QUÉBEC
Somptueux ouvrage sur le Nu dans l'art au Québec. Illustré avec goût. Prix rég.: 65,00$
Prix spécial: 29,95$

MÉMORIAL DU QUÉBEC
En 8 volumes: de 1534 à 1759; de 1760 à 1838; de 1839 à 1889; de 1890 à 1917; de 1918 à 1938; de 1939 à 1952; de 1953 à 1965; de 1966 à 1976. Chaque volume se vend séparément.
Prix rég.: 50,00$ ch.
Prix spécial: 19,95$ ch.
Collection complète: 8 tomes avec index:
149,95$

EN VENTE DANS TOUTES LES LIBRAIRIES

ou

chez le diffuseur:

FRANCE-AMÉRIQUE
170, rue Benjamin-Hudon,
Montréal, Qué. H4N 1H8
Tél.: 331-8507 — Telex: 05-825595

Livraison gratuite par Purolator dans les 48 heures pour toute commande de 20,00$ et plus. Paiement seulement par VISA, Mastercard et American Express.

VISA MasterCard